

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso :  
causes et effets sur les femmes et leurs enfants**

par

Bilampoa THIOMBIANO

Département de démographie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.)  
en Démographie

Août 2009

Bilampoa THIOMBIANO, 2009



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso :  
Causes et effets sur les femmes et leurs enfants

présentée par :

Bilampoa THIOMBIANO

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Solène Lardoux, présidente rapporteuse

Thomas K. LeGrand, directeur de recherche

Bruno Schoumaker, co-directeur

Victor Piché, membre du jury

Véronique Hertrich, examinatrice externe

Anne E. Calvès, représentante du doyen de la FES

## RÉSUMÉ

Les études récentes soulignent plusieurs changements matrimoniaux au sein des populations d'Afrique subsaharienne. Cependant, la problématique des ruptures d'unions conjugales est encore peu documentée. Dans cette thèse, nous exploitons les données de deux enquêtes biographiques nationales complémentaires (individuelles et communautaires) et des entretiens semi-structurés pour mieux saisir cette problématique au Burkina Faso. À l'aide de méthodes d'analyse appropriées (analyse de survie et régression linéaire à effets aléatoires), nous examinons le niveau et les facteurs des ruptures d'unions conjugales, leurs conséquences socioéconomiques pour la femme et leurs effets sur le bien-être des enfants apprécié à partir de leur mortalité et leur scolarisation.

Les résultats montrent que le niveau du divorce est plus élevé que ne le suggèrent les indicateurs du moment, une femme sur dix divorce au cours de son premier mariage. Toutefois, le divorce est relativement peu fréquent au Burkina Faso, comparativement à certains pays de l'Afrique de l'ouest. L'infécondité et la polygamie sont des facteurs associés à un plus grand risque de divorce au Burkina Faso comme ailleurs en Afrique. Les femmes urbaines sont plus à risque de divorcer avec l'entrée en polygamie du mari, tandis que le risque de divorce pour cause d'infécondité est plus élevé en milieu rural. En outre, le statut socioéconomique de la femme, tel que son niveau d'instruction, et les facteurs de modernisation, comme l'urbanisation et le niveau de développement du lieu de résidence, sont aussi associés au risque de divorce. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que l'urbanisation et la scolarisation sont des facteurs d'émancipation individuelle, ce qui peut affaiblir le contrôle familial et social des couples et fragiliser les unions.

L'infidélité des conjoints, l'insuffisance de préparation des couples au mariage, le manque d'assistance du conjoint, les problèmes relationnels entre conjoints et les difficultés économiques du ménage sont des causes possibles de divorce. On note cependant des disparités entre le milieu urbain, où l'infidélité et le manque

d'assistance du conjoint sont soulignés, et le milieu rural, qui pourraient traduire une différence dans la perception du statut et du rôle des conjoints au sein du ménage.

En plus, le divorce ou le décès du conjoint entraîne une dégradation des conditions de vie des femmes et aussi des effets négatifs sur le bien-être des enfants. Les enfants sont plus à risque de décéder avant l'âge de 5 ans et ceux qui survivent ont moins de chance d'être inscrits à l'école en cas de divorce des parents. En revanche, le décès du père n'influence pas la survie des enfants, mais il compromet leurs chances de scolarisation. Ainsi, les veuves, les divorcées et leurs enfants constituent des groupes de populations vulnérables dont il faudrait tenir compte dans les programmes de population.

Ces résultats mettent en évidence des changements dans les comportements matrimoniaux de la population burkinabè et semblent aussi révélateurs des mutations économiques et sociales en cours au sein de cette population. En effet, autrefois, la solidarité familiale et sociale permettait la prise en charge des personnes vulnérables telles que les veuves, les divorcées et leurs enfants. Mais cette solidarité paraît affaiblie avec la modernisation de la société. En plus, l'appauvrissement des ménages par la crise économique actuelle réduit la capacité des familles à soutenir leurs membres.

**Mots clés : Divorce, veuvage, mariage, femme, enfant, mortalité des enfants, éducation, entrée à l'école, conditions de vie, pauvreté, Burkina Faso, Sahel, Afrique de l'Ouest**

## ABSTRACT

Recent studies have shown evidence of several changes in marriage behaviours in sub-Saharan African populations. However, the topic of marital disruptions is still little studied. In this thesis, we used data from two linked national biographical surveys (individual and community level data), combined with data from semi-structured interviews, to study this issue in Burkina Faso. Using various analytical methods (e.g., survival analysis techniques and linear regression with random effects), we examine the level and determinants of marital disruptions, their socioeconomic consequences for women and their effects on the welfare of children in terms of their survival prospects and schooling.

The results show that a woman's risk of divorce is higher than suggested by the "moment" (prevalence) indicators, with about one in ten women getting divorced during her first marriage. However, divorce remains fairly uncommon in Burkina Faso, compared with several other West African countries. Infertility and polygamy are important factors associated with a higher risk of divorce in Burkina Faso, as elsewhere in Africa, with the effects of polygamy (the husband taking on a new wife) being higher in towns and infertility higher in rural areas. In addition, variables capturing women's socioeconomic status (education...) and the level of modernization (urban residence and the local level of development) are negatively related to the stability of unions. This may be explained by the fact that urbanization and education are conducive to individual empowerment, thus weakening family and social control over couples, and rendering unions less stable.

Infidelity, inadequate preparation of couples for marriage, lack of assistance from the spouse, relationship problems between spouses and household economic difficulties are factors cited in the qualitative interviews as causes of divorce. But we note disparities between urban areas, where infidelity and lack of assistance from the spouse are cited, and rural areas, that could reflect a difference in the perception of the status and role of spouses in the household.

Divorce or death of a spouse causes a deterioration of women's living conditions and also has negative effects on children's welfare. Children are at an elevated risk of dying before age 5 and are less likely to be enrolled in school when their parents divorced. The death of the father, however, does not significantly influence the survival of children, although it compromises their chances of attending school. Thus, widows, divorcees and their children are vulnerable groups that should be considered in population policy and programs.

These results reveal changes in the marital behaviours of the population of Burkina Faso and also seem to reflect ongoing economic and social changes in this society. Indeed, in the past, family solidarity provided a greater assurance for the social and economic care of vulnerable persons, such as widows, divorcees and their children. But this solidarity seems to be weakening over time with the gradual modernization of society. Moreover, the impoverishment of households by the current economic crisis reduced the ability of families to support their members.

**Keywords:** divorce, widowhood, marriage, woman, child, child mortality, education, entry into school, living conditions, poverty, Burkina Faso, Sahel, West Africa

## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| RÉSUMÉ .....   | iii       |
| ABSTRACT .....   | v         |
| TABLE DES MATIÈRES .....   | vii       |
| LISTE DES TABLEAUX .....   | xi        |
| LISTE DES FIGURES .....  | xii       |
| DÉDICACE .....   | xiii      |
| REMERCIEMENTS.....   | xiv       |
| <br>   |           |
| <b>Introduction générale .....</b>   | <b>1</b>  |
| 1. Question de recherche.....  | 2         |
| 2. Objectifs de l'étude.....   | 5         |
| 2.1 Objectif général de la recherche .....   | 5         |
| 2.2 Objectifs spécifiques de la recherche .....  | 5         |
| 3. Apport des auteurs .....  | 8         |
| 4. Justification de la recherche.....  | 8         |
| 5. Contexte de l'étude .....   | 10        |
| 6. Méthodologie : données et méthodes d'analyse .....  | 13        |
| 6.1 Données utilisées .....  | 13        |
| 6.1.1 <i>Données biographiques individuelles</i> .....   | 13        |
| 6.1.2 <i>Données biographiques communautaires</i> .....  | 15        |
| 6.1.3 <i>Données qualitatives</i> .....  | 16        |
| 6.2 Méthodes d'analyse .....   | 18        |
| <br>   |           |
| <b>Chapitre 1. Ruptures d'unions conjugales, mortalité et scolarisation<br/>des enfants en Afrique subsaharienne : état de la question .....</b> | <b>21</b> |
| <br>   |           |
| Introduction.....  | 22        |
| 1. Les ruptures d'unions conjugales en Afrique subsaharienne .....   | 24        |
| 1.1 Les approches théoriques des ruptures d'unions .....   | 24        |
| 1.1.1 <i>Les théories économique et féministe du divorce</i> .....   | 25        |
| 1.1.2 <i>La théorie sociologique du divorce</i> .....  | 27        |
| 1.2 État de la situation .....   | 27        |
| 1.3 Les facteurs de divorce .....  | 28        |
| 1.3.1 <i>L'âge au premier mariage</i> .....  | 29        |
| 1.3.2 <i>L'instruction des femmes</i> .....  | 29        |
| 1.3.3 <i>La situation économique du ménage</i> .....   | 30        |
| 1.3.4 <i>Le rôle de la polygamie</i> .....   | 30        |
| 1.3.5 <i>L'effet de la fécondité</i> .....   | 31        |
| 1.3.6 <i>Des différences entre groupes ethniques</i> .....   | 32        |
| 2. La mortalité des enfants.....   | 33        |
| 2.1 Les théories de la baisse de la mortalité .....  | 33        |
| 2.2 Facteurs de la mortalité des enfants.....  | 35        |
| 2.2.1 <i>Facteurs biodémographiques</i> .....  | 35        |
| 2.2.2 <i>L'effet de l'instruction de la mère sur la mortalité des enfants</i> .....  | 36        |



|  |    |
|--|----|
| 2.2.3 <i>Les conditions économiques du ménage</i> .....                              | 37 |
| 2.2.4 <i>Le milieu de résidence</i> .....  | 38 |
| 2.2.5 <i>L'ethnie et la religion</i> .....   | 38 |
| 2.2.6 <i>Statut matrimonial de la mère</i> .....                                     | 39 |
| 3. <i>Scolarisation des enfants</i> .....  | 40 |
| 3.1 <i>Les déterminants familiaux de la scolarisation des enfants</i> .....          | 41 |
| 3.1.1 <i>Structure démographique du ménage et scolarisation des enfants</i> .....    | 41 |
| 3.1.2 <i>Caractéristiques des chefs de ménage et scolarisation des enfants</i> ..... | 43 |
| 4. <i>Cadre conceptuel de la thèse</i> .....   | 45 |

**Chapitre 2. Niveau, tendance et facteurs d'instabilité des unions au Burkina Faso. Une analyse à partir de biographies individuelles et communautaires .....47**

|  |    |
|--|----|
| Introduction.....  | 48 |
| 1. État de la question.....  | 50 |
| 2. Méthodologie.....   | 53 |
| 2.1 <i>Données</i> .....   | 53 |
| 2.2 <i>Variables d'analyse</i> .....                                     | 55 |
| 2.3 <i>Méthode d'analyse</i> .....                                       | 59 |
| 3. Résultats.....  | 60 |
| 3.1 <i>Résultats descriptifs</i> .....                                   | 60 |
| 3.2 <i>Résultats de l'analyse multivariée</i> .....                      | 62 |
| 3.2.1 <i>L'infécondité, un facteur de divorce</i> .....                  | 62 |
| 3.2.2 <i>Arrivée d'une coépouse, un facteur de rupture d'union</i> ..... | 64 |
| 3.2.3 <i>Effet du niveau de développement</i> .....                      | 64 |
| 3.2.4 <i>Autres facteurs de divorce</i> .....                            | 65 |
| Discussion et conclusion.....  | 70 |

**Chapitre 3. Vie de femmes : une analyse qualitative des causes et des conséquences du divorce et de la séparation des couples au Burkina Faso .....74**

|  |    |
|--|----|
| Introduction.....  | 75 |
| 1. Contexte de l'étude.....  | 77 |
| 2. Données et méthode d'analyse.....                                       | 79 |
| 2.1 <i>Données</i> .....   | 79 |
| 2.2 <i>Méthode d'analyse</i> .....   | 81 |
| 2.3 <i>Description des données</i> .....                                   | 81 |
| 3. Résultats.....  | 82 |
| 3.1 <i>Rôles conjugaux et statut de la femme</i> .....                     | 83 |
| 3.2 <i>Causes de divorce</i> .....   | 85 |
| 3.2.1 <i>Infidélité</i> .....  | 85 |
| 3.2.2 <i>Préparation au mariage et communication entre conjoints</i> ..... | 87 |
| 3.2.3 <i>Autres causes de divorce</i> .....                                | 89 |
| 3.3 <i>Initiative de divorce</i> .....                                     | 91 |
| 3.4 <i>Conséquences socioéconomiques du divorce pour les femmes</i> .....  | 92 |
| 3.5 <i>Perception de la société à l'égard des divorcées</i> .....          | 94 |
| Discussion et conclusion.....  | 96 |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Chapitre 4. Effets des ruptures d'unions conjugales sur les conditions de vie des femmes au Burkina Faso .....</b>                          | <b>100</b> |
| Introduction.....  | 101        |
| 1. Méthodologie.....   | 103        |
| 1.1 Données .....  | 103        |
| 1.2 Méthodes d'analyse .....   | 105        |
| 1.3 Variables d'analyse.....   | 106        |
| 1.3.1 <i>Indicateur de niveau de vie</i> .....   | 106        |
| 1.3.2 <i>Variables indépendantes</i> .....   | 107        |
| 2. Résultats descriptifs .....   | 108        |
| 2.1 Parcours matrimonial des femmes enquêtées .....  | 110        |
| 2.2 Situation familiale des femmes au moment de l'enquête .....  | 111        |
| 2.3 Niveau et calendrier du veuvage et du divorce.....   | 112        |
| 3. Résultats de l'analyse multivariée .....  | 115        |
| 3.1 Effets du divorce et du veuvage sur le niveau de vie des femmes .....  | 115        |
| 3.2 Effet d'autres variables sur le niveau de vie.....   | 118        |
| Discussion et conclusion.....  | 121        |
| <br>   |            |
| <b>Chapitre 5. Effets des ruptures d'unions des parents sur la mortalité et la scolarisation des enfants au Burkina Faso .....</b>             | <b>124</b> |
| Introduction.....  | 125        |
| 1. Quelques enseignements de la littérature .....  | 127        |
| 2. Méthodologie.....   | 130        |
| 2.1 Données .....  | 130        |
| 2.2 Méthode d'analyse.....   | 131        |
| 2.3 Variables d'analyse.....   | 132        |
| 3. Résultats statistiques .....  | 136        |
| 3.1 Résultats de l'analyse descriptive .....   | 136        |
| 3.2 Résultats de l'analyse multivariée .....   | 138        |
| Discussion et conclusion.....  | 144        |
| <br>   |            |
| <b>Conclusion générale.....</b>  | <b>147</b> |
| 1. Principaux résultats de la thèse.....   | 150        |
| 2. Apports, originalité et limites de la thèse .....   | 156        |
| 3. Perspectives de recherche .....   | 158        |
| <br>   |            |
| <b>Bibliographie générale.....</b>   | <b>160</b> |
| <br>   |            |
| <b>Annexes.....</b>  | <b>I</b>   |
| Annexe 1. Situation géographique du Burkina Faso .....   | II         |
| Annexe 2. Enquête sur les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso – 2000 : Questionnaire biographique – Femme ..... | III        |
| Annexe 3. Guides d'entretien semi-structurés.....  | XXV        |
| Annexe 4. Caractéristiques des femmes interviewées lors de l'enquête qualitative .....   | XXX        |

|   |        |
|---|--------|
| Annexe 5. Description des variables utilisées pour la construction<br>de l'indicateur de niveau de vie .....  | XXXI   |
| Annexe 6. Valeurs propres et pourcentages de variance expliquée par<br>les sept premières composantes dans l'analyse en composante principale ..... | XXXII  |
| Annexe 7. Accords des coauteurs des articles de la thèse .....  | XXXIII |

**LISTE DES TABLEAUX**

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 1 : Répartition des femmes selon leurs caractéristiques<br>sociodémographiques .....  | 58  |
| Tableau 2 : Facteurs associés au divorce de la première union des femmes<br>au Burkina Faso : résultats des régressions de Cox pour l'ensemble<br>du pays, et selon le milieu de résidence..... | 69  |
| Tableau 3 : Répartition des femmes enquêtées selon les caractéristiques<br>sociodémographiques incluses dans l'analyse multivariée.....   | 109 |
| Tableau 4 : Situation familiale des femmes selon l'enquête ménage<br>(lien de parenté avec le chef de ménage).....  | 112 |
| Tableau 5 : Estimation des effets de différentes variables sur le niveau de vie<br>des femmes (Résultats des modèles de régression linéaire à effets aléatoires) .....                          | 120 |
| Tableau 6 : Répartition des enfants selon leurs variables biodémographiques<br>et les caractéristiques socioéconomiques et culturelles de leur mère .....                                       | 135 |
| Tableau 7 : Risque relatifs de décès avant l'âge de cinq ans et d'entrée à l'école<br>(Résultats des modèles exponentiels par morceaux) .....   | 143 |

**LISTE DES FIGURES**

|  |     |
|--|-----|
| Figure 1 : Cadre conceptuel de l'étude .....   | 46  |
| Figure 2 : Probabilité pour les femmes de ne pas divorcer au cours<br>de leur première union (valeurs estimées de Kaplan-Meier).....       | 61  |
| Figure 3 : Parcours matrimonial des femmes selon<br>les données biographiques .....  | 111 |
| Figure 4 : Probabilité pour les femmes de ne pas devenir veuves au cours<br>de leur première union (valeurs estimées de Kaplan-Meier)..... | 114 |
| Figure 5 : Probabilité pour les femmes de ne pas divorcer au cours<br>de leur première union (valeurs estimées de Kaplan-Meier).....       | 114 |
| Figure 6 : Probabilité de survie avant l'âge de cinq ans pour<br>tous les enfants et selon le statut matrimonial des mères .....           | 137 |
| Figure 7 : Probabilité de non inscription à l'école pour<br>tous les enfants et selon le statut matrimonial des mères .....                | 137 |

**DÉDICACE**

Je dédie ce travail

*À la mémoire de mon père*

Qui nous a quittés très tôt,

*À ma mère*

Pour son affection, ses bénédictions et son soutien,

*À mon époux*

Pour son amour, sa patience, son soutien, et ses dévouements,

*À mes enfants*

Pour leur compréhension et leur joie de vivre,  
Leur enthousiasme me procure force et persévérance.

## REMERCIEMENTS

J'aimerais exprimer mes sincères remerciements à toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont apporté un soutien tant scientifique, moral que matériel pendant les années de ma recherche doctorale.

Je remercie tout d'abord mon directeur de thèse, Thomas LeGrand pour ses précieux conseils, sa rigueur scientifique, son soutien et son encadrement. J'adresse également mes remerciements à Bruno Schoumaker pour avoir accepté codiriger ma thèse et pour ses conseils, ses remarques pertinentes et son soutien.

J'adresse aussi mes remerciements au chef du Département de démographie, Robert Bourbeau, pour son assistance, ainsi qu'aux enseignants du département pour leur encadrement. Je remercie particulièrement Victor Piché et Solène Lardoux qui m'ont apporté leur soutien, et aussi le personnel administratif et de soutien du Département de démographie pour sa disponibilité.

Je tiens à remercier Jean-François Kobiané pour sa grande disponibilité, ses commentaires et ses conseils à toutes les étapes de ma réflexion. Je remercie également son épouse Octavie pour sa générosité et son aide précieuse, elle qui a été une "seconde mère" pour mes enfants pendant les deux premières années de ma recherche.

J'exprime ma gratitude au Projet Population et Santé en Afrique (PPSA) qui a financé une grande partie de cette thèse. Je remercie aussi la faculté des études supérieures de l'Université de Montréal pour la bourse de fin d'étude qui m'a permis d'achever cette thèse dans de bonnes conditions.

Mes remerciements vont également à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université de Ouagadougou et à son personnel pour avoir mis à ma disposition les données exploitées dans cette recherche, pour leur accueil pendant la collecte de données complémentaires et leur appui.

Je remercie tous les informateurs-clés qui ont bien voulu partager leurs expériences de travail avec moi. J'adresse également mes remerciements aux femmes interviewées qui ont accepté me confier leur témoignage de vie, parfois très émouvant. Puisse ce travail contribuer ne serait-ce que de façon modeste à la prise de conscience de leur situation.

Je remercie sincèrement tous mes collègues du département de démographie pour leur amitié et leur sympathie, et aussi mes collègues de bureau, Yodé Miangotar et Visseho Adjiwanou pour leur bonne collaboration. J'adresse également mes remerciements à Germain Bingoly, Nathalie Mondain et Macoumba Thiam pour les discussions menées à diverses étapes de ma recherche.

Je remercie ma mère pour ses bénédictions et ses encouragements. Toute ma gratitude va également à mes parents et amis qui m'ont assistée sous diverses formes : Jean Assie, Altiné Coulibaly, Jean Poirier et son épouse, Sabine Henry, Stéphanie Dos Santos, Denise Harvey, Cris Beauchemin, Anne Calvès, Danièle Laliberté.

J'aimerais enfin exprimer ma reconnaissance à mon mari et mes enfants qui m'ont soutenue tout au long de ce travail. Je les remercie pour leur affection, leur patience et pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pendant de longues années de séparation. Le courage et l'enthousiasme de mes enfants ainsi que le soutien constant de mon mari m'ont procuré l'énergie nécessaire pour achever cette thèse.

Je rends grâce à Dieu, le Tout-Puissant qui nous a fidèlement assistés dans toutes les circonstances. Que toute la gloire lui revienne.



## **Introduction générale**

## 1. Question de recherche

Depuis quelques décennies, de nombreuses études sociodémographiques ont permis d'identifier les principales caractéristiques des populations d'Afrique subsaharienne. La forte fécondité, le mariage précoce, l'universalité du mariage, la pratique de la polygamie étaient entre autres les caractéristiques souvent employées pour décrire les populations africaines. Mais ces dernières années, les études soulignent plusieurs changements démographiques au sein de ces populations (Thiriat, 1998).

Les travaux spécifiques sur les changements matrimoniaux signalent particulièrement le recul de l'âge au premier mariage dans la plupart des pays, la complexité de la pratique de la polygamie et l'augmentation des unions libres (voir par exemple : Bocquier et Nanitelamio, 1991; Antoine et Djire, 1998; Thiriat, 1999; Kuate-Defo, 2000; Hertrich, 2006 et 2007; Legrand et Zourkaleini, 2009). Toutefois, en mettant l'accent sur l'étude de la conjugalité, ces travaux ont porté peu d'attention aux autres phénomènes du parcours matrimonial des individus, notamment les ruptures d'unions conjugales. Bien que le mariage soit quasi universel dans beaucoup de pays comme au Burkina Faso, les individus ne restent pas nécessairement dans une même union tout au long de leur vie. Aussi, l'évolution des ruptures d'union peut être révélatrice des mutations en cours au sein des populations urbaines et même rurales. Quelques travaux ont d'ailleurs souligné la fréquence des ruptures d'unions, notamment en Afrique de l'ouest (Kaufmann *et al.*, 1988 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Hertrich et Locoh, 1999).

Toutefois, pour l'instant, cette problématique est relativement peu abordée dans les recherches. Au Burkina Faso, en dehors de quelques travaux menés sur des groupes de populations spécifiques (Dacher, 1992 et 1993; Capron et Kohler, 1978), les informations sur la nuptialité proviennent essentiellement des recensements et des enquêtes démographiques et de santé. Ces sources de données ne fournissent pas suffisamment de renseignements sur l'histoire maritale des individus (Van de Walle, 1968). Les informations collectées lors de ces enquêtes ne concernent souvent que les dernières unions. Les remariages fréquents après une rupture d'union ne permettent

pas à ces données du moment de rendre bien compte du parcours marital des individus. L'étude des ruptures d'unions nécessite des données appropriées d'histoires matrimoniales. Ce sont les enquêtes biographiques, rarement menées dans les pays d'Afrique subsaharienne, qui permettent de saisir l'enchaînement des événements sociodémographiques et leurs interrelations concernant la vie d'un individu. Les données biographiques permettent aussi de suivre les changements intervenus dans le temps. Quelques enquêtes biographiques ont été réalisées, ces dernières années, particulièrement en milieu urbain (Dakar, Bamako, Yaoundé, Abidjan, Lomé, et Nairobi), mais rarement à l'échelle nationale, à l'exception des enquêtes du Mali et du Burkina Faso (Antoine, 2002a).

L'analyse des données biographiques met en évidence la fréquence relativement élevée du divorce en milieu urbain (Antoine et Bocquier, 1999 ; Marcoux, 1997). Par exemple à Dakar et à Lomé, le divorce touche plus d'un mariage sur trois (Antoine et Dial, 2005; Thiriat, 1998). Le chômage du mari, le manque d'autonomie du logement du couple et la pratique de la polygamie sont parmi les facteurs de divorce soulignés dans les travaux (Dial, 2007). Au Burkina Faso, selon les données de l'enquête démographique et de santé de 2003, une femme sur quatre ne vivait plus dans sa première union au moment de l'enquête (Burkina Faso, 2003). Il convient donc de mieux évaluer le niveau et le calendrier des ruptures d'unions avec des données appropriées, d'en saisir les conséquences, et de comprendre les causes et les facteurs de divorce.

Par ailleurs, les effets des ruptures d'unions conjugales sur la mortalité et la scolarisation des enfants sont peu étudiés au Burkina Faso comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Le divorce des parents et le décès d'un parent sont des événements qui perturbent certainement la vie de l'enfant. Par exemple, plusieurs travaux soulignent la faible probabilité de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins (Wakam, 2001; Ainsworth et Filmer, 2002; Kobiané *et al.*, 2005). Des recherches menées dans d'autres régions montrent également les effets négatifs de la rupture d'union conjugale des parents sur la survie des enfants (Furstenberg et

Kiernan, 2001; Alam *et al.*, 2001). Pour réduire la mortalité des enfants encore élevée au Burkina Faso, et améliorer le niveau de scolarisation, il est important d'identifier tous les groupes particulièrement défavorisés. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette recherche.

En utilisant une approche biographique, nous examinons le niveau des ruptures d'unions conjugales, leurs conséquences socioéconomiques pour la femme et leurs effets sur la mortalité et la scolarisation des enfants. Dans cette étude, le terme union s'applique à l'ensemble des hommes et des femmes qui se déclarent mariés ou vivant maritalement avec une/un partenaire. La rupture d'une union peut survenir par divorce ou par décès de l'un des conjoints.

Au niveau théorique, comparé à l'entrée en mariage, peu de schémas explicatifs ont été développés sur les ruptures d'unions conjugales (White, 1990). Cependant, quelques hypothèses explicatives du divorce ont été formulées dans diverses disciplines, notamment en économie et en sociologie. L'approche économiste considère que la stabilité de l'union conjugale dépend des avantages dont bénéficie chaque conjoint (Becker *et al.*, 1977). Les auteurs de cette approche supposent ainsi que le travail féminin en favorisant l'indépendance économique des femmes, réduit les avantages du mariage et augmente le risque de divorce. Toutefois, peu d'études empiriques ont confirmé cette hypothèse (Mongeau *et al.*, 2001; Oppenheimer, 1994). Selon Oppenheimer (1994) la relation causale entre le travail des femmes et le mariage comporte aussi des effets positifs qui peuvent inverser les effets négatifs. Cet auteur attribue l'augmentation du divorce dans les pays occidentaux plutôt à la détérioration du statut économique des hommes. En revanche, l'approche sociologique considère que la stabilité d'une union conjugale est fonction à la fois des avantages du mariage, des obstacles à sa dissolution et des solutions alternatives dont disposent les conjoints (Udry, 1981). Notre recherche s'inspire de cette dernière approche. Nous supposons par exemple que, dans le contexte du Burkina Faso, la naissance d'un enfant peut constituer un obstacle au divorce des parents. Au

contraire, l'infécondité du couple et l'arrivée d'une coépouse, peuvent être des facteurs de risque de divorce.

Après cette description de la problématique de l'étude, dans la section suivante, nous précisons les objectifs de la recherche ainsi que notre apport dans la recherche. Le contexte de l'étude est ensuite brièvement présenté ainsi que la méthodologie générale de l'analyse. Dans la section méthodologie, nous proposons une description succincte des différentes sources de données et des méthodes d'analyse utilisées. La méthodologie spécifique à chaque type d'analyse est décrite dans les chapitres.

## **2. Objectifs de l'étude**

### **2.1 Objectif général de la recherche**

Cette thèse a pour objectif principal de contribuer à une meilleure connaissance des changements matrimoniaux et de leurs conséquences pour la famille. Il s'agit plus spécifiquement d'examiner le calendrier des ruptures d'unions conjugales, leurs conséquences pour les femmes et les enfants ainsi que les facteurs et les causes de divorce au Burkina Faso. Trois principaux champs d'études se distinguent dans cette recherche. Le premier est l'étude du niveau, de la tendance, des causes et des facteurs de divorce, avec une distinction entre milieux urbain et rural. Le second aspect est l'analyse des conséquences socioéconomiques des ruptures d'unions conjugales sur le niveau de vie des femmes. Enfin, nous examinons les effets possibles des ruptures d'union des parents sur le bien-être des enfants, particulièrement la mortalité et la scolarisation des enfants.

### **2.2 Objectifs spécifiques de la recherche**

La thèse est organisée par articles, et comprend quatre articles dont les objectifs correspondent aux objectifs spécifiques de la thèse. Pour chaque article, nous présentons les objectifs et les hypothèses de recherche.

**Article 1- Niveau, tendance et facteurs d'instabilité des unions au Burkina Faso.  
Une analyse à partir de biographies individuelles et communautaires**

Le premier article vise deux objectifs spécifiques. Le premier est d'examiner le calendrier et l'intensité du divorce au Burkina Faso en observant les différences entre générations et selon le milieu de résidence. Certains travaux ont souligné la fréquence du divorce en milieu urbain africain; l'objectif ici est d'examiner, à partir de données appropriées, le niveau et la tendance du divorce des femmes à la fois en milieu urbain et rural. Le second objectif de cet article est d'analyser les facteurs de risque de divorce en accordant une attention particulière à l'effet de la fécondité, de la pratique de la polygamie et du contexte local sur ce risque. Cet objectif vise à étudier les facteurs individuels et contextuels qui influent sur le risque de divorce. Plusieurs facteurs individuels de divorce ont été signalés dans les travaux. En revanche, on ignore encore l'effet du contexte local sur le risque de divorce des couples.

Les familles burkinabè, comme la plupart des familles d'Afrique subsaharienne, attribuent une grande importance à la procréation. Ainsi, nous supposons que l'infécondité du couple peut être un facteur de divorce. Nous présumons aussi que les femmes urbaines et celles vivant dans des localités assez équipées, qui sont plus en contact avec d'autres modes de vie, ont un plus grand risque de divorcer que les autres.

**Article 2- Vie de femmes : une analyse qualitative des causes et des conséquences  
du divorce et de la séparation des couples au Burkina Faso**

Le second article, essentiellement descriptif, a pour objectif d'étudier les causes et les conséquences du divorce pour la femme à partir des données d'entretiens qualitatifs. Cet article vise à relever les causes présumées de divorce selon la perception de la population burkinabè et à souligner les conséquences sociales et économiques du divorce pour les femmes. Qu'est ce que la population identifie comme causes de divorce? Quelles sont les difficultés que les femmes rencontrent après le divorce? Telles sont les questions auxquelles nous tentons de répondre dans cet article. De

nombreux travaux sur le divorce utilisent des données quantitatives qui ne fournissent pas de renseignements sur les causes de divorce. Nous exploitons des données d'entretiens qualitatifs pour examiner les causes et les conséquences sociales et économiques du divorce pour les femmes.

### Article 3- Effets des ruptures d'unions conjugales sur les conditions de vie des femmes au Burkina Faso

Dans le troisième article, nous mesurons le niveau des ruptures d'unions conjugales et examinons l'effet du divorce et du veuvage sur le niveau de vie des femmes en utilisant les données quantitatives. Dans le contexte du Burkina Faso, où l'homme est souvent le principal pourvoyeur des ressources du ménage, quel est l'effet d'une rupture d'union sur les conditions de vie de la femme? Plusieurs études soulignent la précarité économique des ménages dirigés par une femme, mais la situation spécifique des femmes divorcées et des veuves est moins connue. Notre hypothèse de départ est que le divorce ou le décès du conjoint entraîne une dégradation du niveau de vie de la femme.

### Article 4- Effets des ruptures d'unions des parents sur la mortalité et la scolarisation des enfants au Burkina Faso

Enfin, le quatrième et dernier article vise deux objectifs spécifiques. D'abord, par une méthode d'analyse descriptive, nous examinons l'évolution du risque de mortalité et la probabilité de scolarisation des enfants en observant les différences selon le statut matrimonial des mères. Le second objectif est consacré à l'analyse des effets éventuels des ruptures d'unions des parents sur le risque de mortalité des enfants avant cinq ans et sur leur probabilité de scolarisation. Nous supposons que les enfants dont les mères divorcent ou deviennent veuves ont plus de risque de décéder avant l'âge de cinq ans et moins de chance d'être scolarisés que ceux de mères mariées.

### **3. Apport des auteurs**

Notons que je suis l'auteure principale de tous les articles et que j'ai un apport capital et central dans la conception et la réalisation des différents articles. J'ai notamment développé les questions de recherche et élaboré le cadre d'analyse spécifique de chaque article. J'ai aussi personnellement analysé les données, interprété les résultats et rédigé les différentes versions des articles. De plus, j'ai aussi participé à la collecte des données utilisées dans les analyses.

Les coauteurs des articles ont essentiellement joué le rôle de personnes ressources dans la réalisation de la recherche. Ils ont principalement contribué à l'étude par leurs conseils méthodologiques et leurs lectures critiques. Les coauteurs sont indiqués dans les articles concernés.

### **4. Justification de la recherche**

L'importance de la famille dans la société est universellement reconnue. L'Organisation des Nations Unies dans la déclaration universelle des droits de l'homme (article 16) souligne que « *La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État* ». On retrouve aussi cette préoccupation dans le plan d'action mondial sur la population où il est précisé, que "la famille est l'unité de base de la société et elle doit être protégée par des législations et des politiques appropriées" (Nations Unies, 1974). Le rôle et l'importance de la famille sont aussi clairement reconnus à la conférence mondiale du Caire sur la population tenue en 1994. Les recherches démographiques soulignent également l'importance de la famille comme lieu de reproduction sociale et de socialisation des enfants en Afrique (Cordell et Piché, 1997; Kaufman et Meekers, 1988). Le mariage ou plus généralement l'union conjugale est reconnu comme le cadre social de formation de la famille. Au Burkina Faso, le code des personnes et de la famille (article 231) précise que "*la famille fondée sur le mariage constitue la*



*cellule de base de la société*" (Burkina Faso, 1990). Dès lors, le devenir de la famille et de la société est en partie fonction de la stabilité des unions conjugales.

Toutefois, le niveau, les facteurs et les conséquences des ruptures d'unions restent peu connus au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, il y a peu d'études concernant les effets possibles des ruptures d'union conjugale des parents sur la mortalité et la scolarisation des enfants. Lorsque la variable "statut matrimonial des parents" est prise en compte dans les études, elle est traitée en tant qu'élément d'un large ensemble de déterminants, mais rarement comme principale variable indépendante. Dans cette étude, à partir des données d'enquêtes biographiques, nous étudions le calendrier et l'intensité des ruptures d'unions conjugales, leurs conséquences sur le niveau de vie des femmes et leurs implications sur la mortalité et la scolarisation des enfants au Burkina Faso.

L'intérêt de cette étude se situe à plusieurs niveaux. Les résultats contribueront à combler l'insuffisance de connaissances sur les comportements et des changements matrimoniaux au Burkina Faso. L'articulation entre facteurs individuels et communautaires et l'utilisation de données qualitatives permettront de mieux cerner cette problématique. L'analyse servira entre autres à mesurer le niveau de divorce et de veuvage et à nuancer la faible fréquence des ruptures d'unions indiquée dans les données de recensement. Elle fournira aussi des éléments explicatifs aux différences de mortalité et de scolarisation entre enfants au Burkina Faso. Au niveau théorique, l'étude pourrait apporter quelques éléments d'éclaircissement sur les liens probables entre les ruptures d'union des parents et la mortalité des enfants d'une part, et d'autre part son effet sur la scolarisation des enfants. Enfin, les résultats de la recherche permettront de mieux identifier les besoins spécifiques des personnes en situation de rupture biographique (divorcées, veuves, orphelins etc.), et d'en tenir compte dans les programmes de population.

## 5. Contexte de l'étude

Le Burkina Faso est situé en Afrique de l'Ouest, enclavé au cœur du Sahel, entre le Mali au Nord et à l'Ouest, le Niger à l'Est, le Bénin au Sud, et aussi le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire (voir carte, annexe 1).

Sa population d'environ 14 millions d'habitants (dont 51,7% de femmes) est essentiellement rurale. Selon les résultats du dernier recensement de la population (2006), à peine 20% de la population vit en ville. Elle se caractérise par une grande diversité religieuse et culturelle. Plus de la moitié de la population est musulmane (52,4 %), mais on compte également des animistes (25,9 %), des catholiques (17,6 %) et des protestants (3,1 %). Le Burkina Faso compte une soixantaine d'ethnies rassemblées en 12 groupes selon des critères d'organisation sociopolitique et linguistique : Mossi, Gourmantché, Peul, Bobo-Bwa, Gourounsi, Lobi-Dagara, Bissa, Marka, Sénoufo, Goin, Dioula et Samo. Les Mossi et les Gourmantché sont des groupes très hiérarchisés, à pouvoir centralisé, qui reconnaissent l'autorité d'un chef de village, alors que les Bobo-Bwa, Gourounsi, Marka, Samo et Lobi-Dagara, sont des ethnies dites acéphales, c'est-à-dire sans pouvoir centralisé (Yaro, 1995). L'organisation sociale est globalement régie par des codes de relations et de comportements spécifiques à chaque groupe, et le statut de la femme est fonction de cette organisation. Par exemple, les femmes Bissa, Bobo-Bwa, Samo et Gourounsi ont un pouvoir économique et un important pouvoir de décision, alors que les femmes Lobi-Dagara, Goin et Sénoufo ont aussi un pouvoir de décision mais un faible pouvoir économique. Par contre, chez les Mossi, les Peuls, les Gourmantché et les Dioula, la femme peut disposer de ressources propres, mais elle n'a pas de pouvoir de décision (Kobiané, 2007).

Comme dans beaucoup de pays africains, le mariage ou l'union conjugale est une importante institution sociale. Il fonde les relations d'alliances entre groupes et définit l'intégration d'une personne dans un groupe par la reconnaissance de sa filiation (Locoh, 2000). Le mariage constitue aussi pour un individu un des moyens d'acquérir un statut social valorisé. Traditionnellement, les systèmes matrimoniaux sont gérés

par les aînés; c'est par exemple eux qui font le choix du (de la) premier(e) conjoint(e). On signale cette pratique chez les Bobo de l'Ouest (Roth, 1996) et les Gouin du Sud-ouest (Dacher, 1997). Cependant, avec l'influence de l'éducation, de l'urbanisation et du mode de vie moderne, les jeunes revendiquent de plus en plus le choix de leur conjoint. Néanmoins, quelle que soit la nature du choix du conjoint, l'accord des familles est indispensable pour la formalisation du mariage. On distingue trois formes de mariage non exclusives, notamment le mariage coutumier, le mariage religieux (chrétien et musulman) et le mariage civil. Mais le mariage civil est peu répandu et concerne essentiellement les populations urbaines et instruites.

Le système matrimonial se caractérise par l'entrée précoce en première union particulièrement pour les femmes, l'universalité du mariage, et les remariages fréquents en cas de rupture d'union. Par exemple, plus d'une femme sur deux se marie avant l'âge de 18 ans, et à l'âge de 35 ans la presque totalité des femmes sont mariées (Burkina Faso, 2003). La précocité du mariage des femmes peut être un moyen de contrôle social sur la sexualité de la femme comme le souligne Dial (2007). L'entrée en union des hommes est plus tardive, leur âge médian au premier mariage est de 26 ans. Le Burkina Faso est l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest où la pratique de la polygamie est répandue, une femme mariée sur deux vit dans un ménage polygame (Burkina Faso, 2003). La législation burkinabè permet un régime au choix entre la monogamie et la polygamie (Burkina Faso, 1990); toutefois, en milieu urbain, l'influence de la vie moderne favorise la pratique de la monogamie. Par exemple, à Ouagadougou, la capitale du pays, 81% des femmes mariées sont dans des unions monogames (Burkina Faso, 2003).

Selon le code des personnes et de la famille (article 353), le divorce résulte du consentement mutuel des époux constaté par un tribunal civil ou d'une décision judiciaire prononçant la dissolution du mariage à la demande de l'un des conjoints (Burkina Faso, 1990). Mais cette législation est rarement appliquée compte tenu du fait que les mariages civils sont très minoritaires. Dans la plupart des cas, le divorce se produit par le départ définitif de la femme du foyer conjugal sans procédure

judiciaire, et aucune procédure traditionnellement ne marque le divorce. Le divorce suscite la réprobation des familles et de la société en général, et n'intervient qu'après l'échec de réconciliation des conjoints par les familles. Toutefois, le divorce n'est pas perçu de la même manière dans toutes les sociétés burkinabè. Par exemple, selon Pool (1972), chez les Bobo, ni les hommes, ni les femmes ne se scandalisent de la rupture d'un mariage, tandis que le divorce est désapprouvé chez les Mossi.

Sur le plan économique, le Burkina Faso est classé parmi les pays les moins développés du monde selon l'indicateur de développement humain (176<sup>ème</sup> sur 177 pays en 2007-2008). Son économie est essentiellement basée sur l'agriculture qui fournit 30% du Produit Intérieur Brut (PIB) et occupe près de 80% de la population active. Le secteur informel occupe une grande proportion de la population active urbaine (Calvès et Schoumaker, 2004). La mortalité des enfants, bien qu'en baisse reste encore élevée. Le taux de mortalité infanto-juvénile est d'environ 184‰ sur l'ensemble du territoire, avec des différences entre milieu urbain (136‰) et milieu rural (202‰). L'espérance de vie à la naissance d'environ 52 ans (51 ans pour les hommes et 54 ans pour les femmes) et le taux de scolarisation sont parmi les plus faibles en Afrique Subsaharienne (Burkina Faso, 2003). L'école est, en principe, obligatoire pour tous les enfants de 7 à 13 ans. Mais moins d'un enfant sur deux est scolarisé (Recensement de population, 2006), et on note de grandes disparités régionales. Le taux brut de scolarisation pour ce groupe d'âge varie d'environ 20% dans la région du Sahel moins scolarisée (au nord du pays) à plus de 77% dans la région du centre qui comprend Ouagadougou la capitale du pays.

Comme plusieurs pays africain, le Burkina Faso, pour faire face à la crise économique, a entrepris des programmes d'ajustement structurel depuis le début des années 1990. Les restructurations entreprises dans le cadre de ces programmes ont eu des effets négatifs sur les conditions de vie des populations. La réforme du secteur public, avec une réduction considérable des recrutements, et les nombreuses privatisations des entreprises ont entraîné l'augmentation du taux de chômage, particulièrement au sein des jeunes générations (Calvès et Schoumaker, 2004). Cette

situation pourrait aussi avoir des répercussions sur la formation et la stabilité des unions.

## **6. Méthodologie : données et méthodes d'analyse**

### **6.1 Données utilisées**

Les données utilisées proviennent de deux principales bases de données, l'enquête migration insertion urbaine et environnement au Burkina Faso et l'enquête biographique communautaire. Ces deux enquêtes sont complémentaires et reliées. Elles avaient pour objectif de collecter des informations sur les stratégies de reproduction des populations Burkinabè (Poirier *et al.*, 2001). Notons que nous avons collaboré à la collecte de ces données. De plus, nous avons activement participé à la conception, à la planification et à la réalisation de l'enquête biographique communautaire. Nous avons notamment contribué à la conception du questionnaire, à la formation de l'équipe de collecte ainsi qu'à la supervision de la collecte et de la saisie des données. Ces données quantitatives sont complétées par des entretiens qualitatifs que nous avons personnellement réalisés auprès d'informateurs-clés et auprès de femmes ayant vécu une rupture d'union. Dans cette section, nous présentons chacune de ces bases de données.

#### **6.1.1 Données biographiques individuelles**

L'enquête migrations, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso (EMIUB) est une enquête nationale réalisée en 2000, conjointement par l'institut supérieur des sciences de la population (ISSP, ex UERD) de l'Université de Ouagadougou, le Département de démographie de l'Université de Montréal et le CERPOD du Mali. Elle fait suite à une série d'enquêtes similaires réalisées au Sénégal (1988), au Mali (1991, 2000) et à Madagascar (1996). L'une des spécificités de l'enquête du Burkina Faso est d'avoir couvert aussi bien le milieu rural qu'urbain. Elle constitue l'une des rares sources de données biographiques au niveau national. L'objectif de l'enquête était de collecter des données d'histoires de vie dans le but de permettre l'analyse des interactions entre différentes trajectoires de la biographie des individus, et l'étude de

l'influence des caractéristiques du ménage sur ces trajectoires. Des informations ont donc été collectées à la fois au niveau du ménage et des individus.

L'enquête ménage a collecté des données sur les caractéristiques du ménage susceptibles d'influencer les trajectoires de vie des individus. Il s'agit notamment de la structure socioéconomique, la situation économique et les caractéristiques de l'habitat du ménage. Des données ont été collectées auprès de 4 258 ménages échantillonnés de façon aléatoire dans cinq strates rurales (Sahel, Est, Centre, Ouest et Sud-ouest) et trois strates urbaines (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora).

Dans chaque ménage, des biographies individuelles ont été reconstituées pour tous les individus présents et âgés de 25 à 64 ans et pour un individu sur deux parmi ceux âgés de 15 à 24 ans (voir questionnaire en annexe 2). Des données ont été collectées sur diverses histoires de vie des individus : origine familiale, parcours migratoire, histoire professionnelle, histoire matrimoniale et histoire génésique des femmes. Environ 8 647 biographies individuelles ont été reconstituées dont 4 685 biographies de femmes. Les trajectoires résidentielles et professionnelles enregistrent tous les épisodes de trois mois et plus à partir du sixième anniversaire des individus. L'histoire matrimoniale fournit des informations sur chaque union des individus, notamment la date de début de la cohabitation et les dates des différentes célébrations (coutumière, religieuse et civile). Pour les unions rompues, la date et le motif de la rupture (séparation, divorce, veuvage) sont aussi saisis. L'histoire génésique des femmes concerne 17 544 naissances vivantes (voir Poirier *et al.*, 2001 pour plus de détails).

Dans cette étude, nous utilisons l'échantillon de femmes, mais nous exploitons aussi quelques informations concernant les conjoints. Les informations des différentes trajectoires individuelles et aussi les données sur le ménage sont exploitées dans les analyses. Les analyses sont pondérées (poids d'un individu dans l'échantillon stratifié) afin que les résultats soient représentatifs de la population totale.

Les données biographiques ont l'avantage de permettre la combinaison des histoires matrimoniales, génésiques, résidentielles et professionnelles des individus dans les analyses. Elles permettent par exemple de combiner les histoires résidentielles et matrimoniales des femmes pour mieux saisir l'effet du milieu de résidence sur le divorce. Il est également possible de lier les histoires génésiques et matrimoniales des femmes pour examiner l'effet de la rupture d'union de la mère sur la mortalité et la scolarisation des enfants. De façon générale, les données biographiques sont adaptées à l'analyse des changements d'état et des facteurs de risque des événements étudiés. Toutefois, comme toutes les enquêtes rétrospectives, il y a un effet de sélection de l'échantillon : seules les femmes ayant survécu au décès et aux migrations à l'étranger sont enquêtées. Ce type d'enquêtes peut aussi produire des biais de mémoire et des omissions volontaires (Beckett *et al.*, 2001). La difficulté de datation des événements, particulièrement dans le contexte burkinabè où la majorité des individus est sans instruction, peut également introduire des biais. Cependant, l'utilisation de la fiche « Âge-événement » lors de l'enquête a permis de mieux situer les événements dans le temps, et d'améliorer la qualité des données (Antoine *et al.*, 2006).

### **6.1.2 Données biographiques communautaires**

Bien qu'appropriées pour retracer l'histoire de vie des individus, les biographies individuelles toutes seules ne suffisent pas pour expliquer leurs comportements. Les comportements démographiques des individus dépendent en partie du contexte local dans lequel ils vivent. L'enquête biographique communautaire, réalisée en 2002 a permis de collecter des informations rétrospectives sur les caractéristiques du contexte local susceptibles d'influencer les comportements démographiques des populations.

Sur les 1 700 localités dans lesquelles les individus de l'enquête biographique avaient résidé au cours de leur vie, toutes les localités qui totalisaient au moins trois épisodes de résidence ont été retenues pour conduire l'enquête communautaire. Ainsi, 600 biographies de localités ont été reconstituées à l'aide d'un questionnaire

communautaire administré simultanément à plusieurs informateurs, regroupant dans la plupart des cas le chef du village et/ou le délégué du village (représentant administratif) ainsi que d'autres représentants (des jeunes, des femmes, des groupes ethniques). Des données rétrospectives ont été collectées à partir de 1960 sur l'histoire administrative, les infrastructures scolaires et sanitaires, l'équipement collectif et les activités agricoles pour chaque localité (voir Schoumaker *et al.*, 2006 pour plus de détails). Ces données fournissent ainsi les caractéristiques du contexte dans lequel vivent les individus à chaque période. Pour permettre d'associer les données communautaires aux données individuelles, des imputations (par une méthode d'imputation aléatoire *hot-deck*) ont été faites pour les autres villages dans lesquels ont vécu des individus, mais qui n'ont pas été compris dans l'enquête communautaire (Beauchemin et Schoumaker, 2005). Nous utilisons ces données pour l'analyse des facteurs de divorce.

### **6.1.3 Données qualitatives**

Malgré la richesse et les avantages des données biographiques individuelles et communautaires, celles-ci ne fournissent aucune information sur les perceptions des causes de divorce et les conséquences des ruptures d'unions conjugales pour les membres de la famille. Une enquête qualitative a donc été conduite pour collecter des données complémentaires afin de mieux saisir la problématique des ruptures d'unions et aussi de situer l'étude dans son contexte.

L'enquête qualitative a été réalisée entre fin 2006 et début 2007 au moyen d'entretiens individuels semi-structurés. À l'aide d'un guide d'entretien (annexe 3), des entretiens ont été réalisés auprès d'informateurs-clés dans des institutions<sup>1</sup> intervenant dans la gestion des relations conjugales et familiales, et auprès de femmes ayant connu une rupture d'union. Les deux types de répondants (informateurs-clés et

---

<sup>1</sup> Association des femmes juristes du Burkina; Association voix de femme; Association Kebayina; Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG et associations; Remar Burkina; Association des veuves et orphelins; Ministère de la justice; Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale; Ministère de la promotion de la femme.



femmes) ont été choisis dans le but de mieux saisir les circonstances des ruptures d'unions. Aux informateurs-clés, nous avons demandé quelles étaient, selon leurs expériences, les causes et les conséquences de la dissolution des unions conjugales, ainsi que leurs perceptions du statut de la femme dans la société en général et celui des femmes divorcées et veuves en particulier. Nous avons interrogé les femmes sur les causes de leur divorce (pour les divorcées) et les difficultés qu'elles ont rencontrées après la rupture d'union. Plusieurs autres caractéristiques des femmes ont également été collectées : âge à l'enquête, âge au mariage, type d'union, date de la rupture, ethnie, niveau d'instruction, lieu de résidence au cours de l'union.

Pendant la collecte de données, il était relativement aisé d'avoir des entretiens avec des veuves. En revanche, il était très difficile d'en obtenir avec des femmes divorcées. Cette situation peut traduire le fait que le divorce, considéré comme un échec social, est malaisé à aborder par les individus concernés. Plusieurs solutions ont été envisagées pour surmonter cet obstacle, puis en définitive, les femmes ont été contactées de proche en proche. Nous avons mis fin aux entretiens une fois la saturation<sup>2</sup> de l'information atteinte.

Au total 34 personnes ont été interrogées dont 10 informateurs-clés, 14 femmes divorcées et 10 veuves. Afin de tenir compte de divers contextes socioéconomiques, des interviews ont été réalisées en milieu urbain à Ouagadougou la capitale du pays et en milieu rural dans un village<sup>3</sup> situé à 120 km de Ouagadougou. Parmi les 24 femmes interviewées (12 à Ouagadougou et 12 en milieu rural), 4 sont instruites et 8 femmes ont vécu dans des ménages polygames comme première ou seconde épouse. Environ une union sur deux s'est rompue au cours des 5 dernières années avant l'enquête.

---

<sup>2</sup> La saturation empirique désigne le phénomène par lequel, passé un certain nombre d'entretiens, le chercheur juge que les entrevues n'apportent plus de nouvelles informations en ce qui concerne l'objet d'étude. Elle confère une base solide à la généralisation de l'information (Bertaux, 1980).

<sup>3</sup> Ce village d'environ 55 722 habitants a une organisation sociale hiérarchisée à pouvoir politique centralisé. Comme dans l'ensemble du Burkina Faso, on y pratique trois principales religions : l'animisme, l'islam et le christianisme.

L'avantage de l'enquête semi-structurée, à l'inverse du questionnaire classique, est de favoriser une liberté d'expression à l'enquêté (Denzin et Lincoln, 1994). Le mode d'entretien en privé adopté lors de l'enquête a favorisé une relation de confiance entre le chercheur et les enquêtés, ce qui a permis de saisir leurs opinions et leurs expériences personnelles. Cependant, malgré l'effort de diversification (urbain, rural, âge), les informations collectées ne sont ni exhaustives, ni représentatives de la population étudiée, même si le principe de la saturation employé constitue une base solide à la généralisation de l'information. Par exemple, les informateurs-clés sont des personnes instruites, et leur opinion du mariage et des relations conjugales est probablement moderne. La majorité des femmes enquêtées sont des divorcées ou des veuves. L'enquête s'adressait à toute femme ayant été veuve ou divorcée au cours de sa vie, mais nous n'avons pas pu enquêter celles qui se sont remariées. Ces dernières semblent davantage réticentes à discuter d'une union précédente. Toutefois, ces entretiens nous fournissent des informations sur les causes présumées de divorce et les conséquences du divorce et du veuvage sur les membres de la famille. Ces données sont utilisées pour renforcer l'interprétation de nos résultats quantitatifs.

## **6.2 Méthodes d'analyse**

Nous utilisons principalement la méthode d'analyse de survie. Cette méthode fournit un ensemble de techniques statistiques permettant d'étudier le calendrier des événements, les changements d'état (transition) dans la vie d'un individu ainsi que les facteurs associés à ces changements. Elle est adaptée pour l'étude des événements auxquels une partie de la population étudiée n'a pas encore été complètement exposée, comme le divorce (Cleves *et al.*, 2004; Lelièvre et Bringé, 1998; Courgeau et Lelièvre, 1989; Allison, 1984). Contrairement à l'analyse longitudinale classique, la méthode d'analyse de survie multivariée permet de prendre en compte l'hétérogénéité entre individus et de tenir compte du temps.

Nous utilisons en particulier la méthode de l'estimateur de Kaplan Meier, la régression semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour l'analyse des facteurs de divorce et les modèles exponentiels par morceaux (modèles *piecewise*)

pour l'analyse des effets du divorce et du veuvage sur la mortalité et la scolarisation des enfants. La méthode de Kaplan-Meier est une approche non-paramétrique<sup>4</sup> utilisée pour l'analyse descriptive. Cette méthode considère que la population est homogène, en ce sens que la distribution du risque est estimée pour l'ensemble de la population étudiée sans tenir compte de l'effet des caractéristiques individuelles. Les valeurs estimées de Kaplan-Meier servent à construire les fonctions de survie de la population aux évènements étudiés.

Le modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox permet de tenir compte des variables qui changent de valeur au cours de la période d'observation. Toutefois, son utilisation repose sur l'hypothèse de proportionnalité des risques<sup>5</sup>. Ainsi si  $h(t, x_t)$  représente le risque d'un individu possédant les caractéristiques  $x_t$  et si  $h_0(t)$  représente le risque des individus pour qui toutes les caractéristiques  $x_t$  sont égales à 0 (individus de référence), le modèle s'écrit :

$$h(t) = h_0(t) \exp(\beta_1 x_1 + \beta_2 x_2 + \dots + \beta_k x_k)$$

où  $\beta_i$  représentent les coefficients associés aux variables explicatives  $x_i$ . Comme  $h_0$  est non paramétré, le modèle est donc considéré semi-paramétrique.

Le modèle exponentiel par morceaux est un modèle paramétrique qui a l'avantage de permettre le découpage de la fonction du risque en plusieurs intervalles de temps dans les analyses. Il est adapté à l'analyse des évènements dont le risque varie selon les périodes comme la mortalité des enfants. Le modèle exponentiel par morceaux estime la valeur du risque pour chaque intervalle de temps considéré (Blossfeld et Rohwer, 2002). Ce modèle est employé dans le quatrième article pour examiner les effets des ruptures d'unions des parents sur la mortalité et la scolarisation des enfants.

Nous utilisons aussi les modèles de régression linéaire à effet aléatoire, qui servent à modéliser l'évolution dans le temps d'une variable continue. Ces modèles sont aussi

---

<sup>4</sup> Dans une méthode non-paramétrique, on considère que le risque estimé au temps  $t$  est indépendant des risques qui ont été estimés aux temps précédents.

<sup>5</sup> Cette hypothèse signifie que le rapport des risques entre un individu qui possède une caractéristique est constant, à tout instant.

adaptés à l'analyse de données biographiques qui contiennent plusieurs observations par individu. Ils permettent d'observer simultanément les changements chez les individus (liés aux différences entre les observations) et les inégalités entre individus dans le processus d'évolution du phénomène étudié (Diggle *et al.*, 1994). La régression linéaire à effet aléatoire est utilisée dans le troisième article pour examiner l'effet des ruptures d'unions conjugales sur les conditions de vie des femmes.

Enfin, les entretiens qualitatifs sont analysés à l'aide d'un logiciel de traitement de données qualitatives (Atlas.ti). La méthode d'analyse de contenu est utilisée pour l'analyse des entretiens qualitatifs (Fielding et Lee, 1998). Cette méthode permet de rendre fidèlement compte du discours des interviewés de façon assez objective (Kelly, 1986).

La thèse comprend au total cinq chapitres en plus de ce chapitre d'introduction et de la conclusion générale. Dans le premier chapitre, nous produisons une analyse critique de la littérature. Cette analyse vise à identifier les facteurs de risque de divorce ainsi que les déterminants de la mortalité et de la scolarisation des enfants dans les travaux de recherches sur l'Afrique subsaharienne. La revue de littérature sert aussi à définir le cadre conceptuel de la thèse. Les quatre autres chapitres présentent les résultats de l'analyse proprement dite et correspondent chacun à un article de la thèse.

## **Chapitre 1.**

### **Ruptures d'unions conjugales, mortalité et scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne : état de la question**

## **Introduction**

Pendant longtemps les comportements sociaux et démographiques ont paru assez stables au sein des populations d'Afrique subsaharienne. Le mariage précoce, la forte fécondité surtout en milieu rural et la pratique répandue de la polygamie dans certains pays étaient entre autres les caractéristiques des populations. Cependant, de profonds changements se manifestent progressivement dans la dynamique démographique africaine, et les systèmes matrimoniaux n'échappent pas à ces modifications (Antoine, 2006). Aussi, les récentes études sociodémographiques s'inscrivent dans cette perspective de changement (Gendreau, 1998; Hertrich, 1996 et 2006).

Selon le schéma de la transition de la fécondité proposé par Davis et Blake (1956), l'âge au premier mariage est un des déterminants proches de la fécondité. On prévoyait notamment qu'un recul de l'âge au premier mariage des femmes entraînerait une réduction des naissances. Aussi, pendant longtemps, l'étude de la nuptialité a été abordée pour son influence sur la fécondité (Locoh, 2002). Pourtant, le rôle des unions dans une société dépasse celui de la reproduction démographique. La dynamique matrimoniale est un indicateur des changements sociodémographiques en cours dans une société (Antoine, 2006). Toutefois, l'étude des comportements et des changements matrimoniaux est complexe, puisqu'en plus d'être un phénomène démographique, le mariage est un fait social.

Un des obstacles majeurs à l'étude de la nuptialité en Afrique a été le manque de données appropriées (Cordell et Piché, 1997). En effet, les sources de données n'ont pas toujours été disponibles en Afrique, où l'état civil est récent et peu développé, et les enquêtes ont été rares pendant longtemps. Mais depuis les enquêtes mondiales sur la fécondité (1972-1984), des recherches sociodémographiques ont permis une meilleure connaissance des comportements démographiques des populations africaines.

Les analyses empiriques récentes révèlent une transition de la nuptialité au sein des populations africaines. Plusieurs études montrent par exemple un recul de l'âge au premier mariage dans la plupart des pays d'Afrique (Tabutin, 1988; Lesthaeghe *et al.*, 1989; Hertrich, 2007). D'autres travaux soulignent la fréquence des ruptures d'unions conjugales et des remariages, notamment en Afrique de l'Ouest (Kaufmann *et al.*, 1988; Hertrich et Locoh, 1999). Certains auteurs attribuent la mobilité matrimoniale des femmes à un désir d'émancipation. Le premier mariage serait un mariage prescriptif, vécu comme une contrainte, et dont la femme tente de se libérer par le divorce (Thiriat, 1998; Locoh et Thiriat, 1995). D'autres la considèrent comme une stratégie de promotion sociale (Dial, 2007). Cependant, comparativement à l'entrée en union, peu de travaux ont porté sur les ruptures d'unions conjugales, et on ne maîtrise pas encore assez les causes et les facteurs de divorce.

Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne est la région du monde où le taux de mortalité des enfants est encore élevé (Akoto et Hill, 1988) et où le niveau de scolarisation est parmi les plus faibles (Lloyd et Blanc, 1996). Grâce aux données de l'enquête mondiale de fécondité et, plus récemment, aux données des enquêtes démographiques et de santé, plusieurs études ont été réalisées afin de comprendre les facteurs de mortalité dans les pays africains. Ces travaux ont largement analysé les facteurs biodémographiques, socioéconomiques et culturels de la mortalité des enfants. Par exemple, le rôle majeur de l'instruction des femmes dans l'amélioration de la santé des enfants est bien documenté. Plusieurs travaux ont aussi examiné les déterminants de la scolarisation des enfants (Chernichovsky, 1985; Yaro, 1995; Pilon, 1995; Kobiané, 2006). Toutefois, si on s'accorde à reconnaître le rôle central de la mère dans les soins et l'éducation des enfants, les effets des ruptures d'unions conjugales sur la mortalité et la scolarisation des enfants ne sont quasiment pas étudiés.

Ce chapitre vise à mener une analyse critique de la littérature sur les ruptures d'unions conjugales, la mortalité et la scolarisation des enfants. Cette synthèse des travaux donne un aperçu du contexte général de l'étude. L'essentiel de la littérature consultée se réfère aux travaux portant sur l'Afrique subsaharienne puisque les

comportements sociaux et démographiques dépendent en partie du contexte social, culturel, économique et politique. Toutefois, pour certains aspects encore peu étudiés dans notre zone d'étude, nous faisons également référence à des travaux menés dans d'autres régions.

Ce chapitre est structuré en trois principales sections. Dans la première section, nous faisons une synthèse des études sur les ruptures d'unions conjugales. Nous exposons les approches théoriques et les facteurs de risque de divorce. La deuxième section synthétise différents schémas théoriques de l'étude de la mortalité des enfants ainsi que ses déterminants. Dans la troisième et dernière section, nous examinons les déterminants familiaux de la scolarisation des enfants.

## **1. Les ruptures d'unions conjugales en Afrique subsaharienne**

On ne peut examiner les ruptures d'unions conjugales sans se référer au mariage ou plus généralement à l'union conjugale. Dans chaque société, la nuptialité est régie par des règles sociales, morales et religieuses bien définies (Gendreau et Gubry, 1988). Communément, le mariage désigne l'union d'un homme et d'une femme, dans un cadre socialement reconnu, dans le but de former une famille. La rupture de l'union conjugale peut survenir par décès de l'un des conjoints (veuvage) ou par divorce. En Afrique, le divorce suscite la réprobation des familles et de la société puisqu'il est considéré comme une remise en cause des alliances entre familles tissées lors du mariage (Locoh et Thiriat, 1995). Cette section synthétise les facteurs associés au divorce en Afrique subsaharienne. Mais nous proposons d'abord une synthèse des approches théoriques sur le divorce.

### **1.1 Les approches théoriques des ruptures d'unions**

Peu de schémas théoriques ont été développés sur l'étude des ruptures d'unions, comparativement aux autres phénomènes démographiques (White, 1990). Cependant, quelques rares hypothèses explicatives du divorce ont été formulées dans le cadre général des théories du mariage et de la famille. Ces cadres théoriques ont été



développés pour expliquer l'augmentation du divorce dans les pays occidentaux, mais la plupart des analyses empiriques sur le divorce se mènent en dehors de ces schémas théoriques (White, 1990).

### 1.1.1 Les théories économique et féministe du divorce

Dès les années 1949, le sociologue Parsons Talcott<sup>6</sup> posait l'hypothèse selon laquelle la division sexuelle du travail est une nécessité pour la stabilité matrimoniale, voire le devenir de la société (Oppenheimer, 1994). Mais c'est surtout Becker (1973 et 1974) qui a développé l'idée du rôle de la division sexuelle du travail dans la « théorie économique du mariage et de la famille ». L'hypothèse d'indépendance économique postule que l'avantage du mariage vient de l'interdépendance de l'homme et de la femme du fait de leur spécialisation respective dans la production économique et la production familiale (Becker, 1981). Cette division sexuelle du travail crée l'interdépendance de l'utilité des conjoints, que l'auteur considère comme la stratégie matrimoniale la plus efficace, et permet à chacun de profiter du mariage. Par conséquent, la « théorie économique de l'instabilité conjugale » présume que les couples divorcent lorsque le gain procuré par le mariage devient inférieur à celui qu'ils espèrent avoir après le divorce et éventuellement le remariage (Becker *et al.*, 1977). Ainsi, la probabilité de divorcer diminue lorsque les variables positivement associées au mariage comme le revenu élevé du mari augmentent et, inversement, une augmentation de la valeur des facteurs négativement associés au mariage (autonomie économique des femmes) accroît le risque de divorce. Les auteurs de cette théorie considèrent alors que l'indépendance économique des femmes, grâce à leur participation au marché du travail, réduit les avantages du mariage et augmente le risque du divorce. Toutefois, il faut souligner que peu d'études empiriques ont confirmé cette hypothèse (Mongeau *et al.*, 2001, Oppenheimer, 1994 ).

---

<sup>6</sup> Parson, Talcott (1949), « The social structure of the family », in: R. Anshen (ed.), *the family: Its functions and destiny*, New York, Harper Press, p. 173-201.

Cette théorie a d'ailleurs été très controversée (Oppenheimer, 1997a, 1997b), et la majeure partie des critiques concernent le rôle du travail féminin. Selon Oppenheimer (1994), la relation causale entre le travail des femmes et le mariage est complexe et comporte aussi des effets positifs qui peuvent inverser les effets négatifs. Cet auteur propose une autre explication selon laquelle ce sont les difficultés d'insertion économique des hommes qui sont à l'origine de l'augmentation du divorce dans les pays occidentaux. Une autre critique est que si la spécialisation peut favoriser l'interdépendance entre conjoints, elle n'est pas forcément un facteur de cohésion dans tous les couples (Ruggles, 1997b). En outre, comme le soulignent Blossfeld *et al.*, (1998), le travail des femmes peut être une stratégie familiale d'adaptation à la société moderne, plutôt qu'un facteur d'instabilité des unions conjugales.

Des auteurs du courant féministe ont également contribué au débat théorique sur l'explication de l'instabilité des unions conjugales. L'approche féministe se fonde sur « l'hypothèse des opportunités d'emploi » selon laquelle l'opportunité du travail des femmes leur permet de se libérer des mariages insatisfaisants. Comme dans la théorie économique, le principal facteur de l'instabilité des unions est aussi le travail des femmes, mais les féministes l'attribuent aux opportunités de travail des femmes alors que les économistes se réfèrent à l'emploi même des femmes et à la division sexuelle du travail. Au contraire, les féministes s'opposent à toute idée de différenciation sexuelle du travail. Toutefois, il faut souligner que la théorie féministe a aussi été peu confirmée par les études empiriques du divorce (Ruggles, 1997a).

Dans le contexte africain, l'application de ces théories essentiellement basées sur l'économie comporte des limites. La division sexuelle du travail, que Becker considère comme un facteur de stabilité des couples, est bien en vigueur dans beaucoup de ménages africains, pourtant plusieurs travaux y soulignent la fréquence du divorce. En plus, le mariage est une institution sociale importante qui ne peut être résumé à des rapports économiques entre conjoints. Le mariage, cadre de relations et de reproduction sociales, est aussi au centre de l'organisation communautaire.

### **1.1.2 La théorie sociologique du divorce**

La théorie sociologique du mariage suppose que la stabilité de l'union dépend à la fois des avantages du mariage, des obstacles au divorce et des solutions alternatives (ou solutions de rechange) au mariage. Selon cette théorie, les avantages que les conjoints ont du mariage sont déterminés par leur lien affectif, leurs ressources économiques, notamment le revenu du mari, et aussi par la similitude de leurs caractéristiques sociodémographiques (religion, éducation, âge). En revanche les obligations morales comme la charge de jeunes enfants, les pressions sociales et les valeurs religieuses sont des obstacles au divorce, tandis que l'opportunité de travail des femmes peut être une solution de rechange au mariage. En conséquence, les couples divorcent lorsque les avantages du mariage sont moins favorables que les solutions de rechange (Levinger, 1965; Udry, 1981). Notre recherche s'inspire de cette dernière théorie qui, contrairement à la théorie économique, tient compte du contexte social des couples, comme par exemple les familles et les valeurs religieuses, dans l'explication du divorce.

### **1.2 État de la situation**

Plusieurs travaux soulignent la fréquence de la mobilité matrimoniale des femmes en Afrique subsaharienne (Kaufman *et al.*, 1988). Toutefois, en rapport avec le schéma de la transition démographique, les ruptures d'unions conjugales ont souvent été étudiées pour leur influence négative sur la fécondité. Pourtant, en Afrique subsaharienne, les travaux montrent que cet effet est négligeable à cause des remariages rapides des femmes d'âge fécond (Locoh, 1984). La problématique des ruptures d'union a aussi été abordée dans les travaux sur la polygamie comme facteur soutenant cette pratique en Afrique (Pison, 1988; Lesthaeghe *et al.*, 1989).

Selon les pays, 30% à 50% des femmes mariées deviennent veuves ou divorcées de leur premier mariage avant l'âge de 50 ans (Tabutin, 1988). L'Afrique de l'Ouest est reconnue comme la région où les ruptures d'unions sont assez fréquentes (Pison, 1988; Locoh, 1984; Lesthaeghe *et al.*, 1989; Hertrich, 1996). Par exemple au Togo,

au Sénégal et Ghana, le divorce touche plus d'un quart des premiers mariages féminins avant 15 ans de mariage (Locoh et Thariat, 1995 ; Lo Ndiaye, 1985 ; Tabutin, 1988; Illinikumugabo et Randriambanona, 1988 ; Amoateng et Heaton, 1989). Au Cameroun, 25% des femmes divorcent au cours des 35 premières années de mariage, 31% en Mauritanie (Thariat, 1998) et 45% en Éthiopie (Tison et Larsen, 2000). Au Burkina Faso, selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS, 2003), parmi les femmes de plus de 35 ans, 25% ont déjà rompu une union. Les travaux montrent que le divorce est plus fréquent en milieu urbain et au sein des jeunes générations (Antoine et Dial, 2005).

Le veuvage est également peu abordé dans les recherches démographiques en Afrique. Aussi, on ignore son intensité et son évolution. Pourtant, le veuvage serait fréquent en Afrique où la mortalité reste élevée et la différence d'âge entre conjoint souvent grande. D'après Pison (1986), chez les Peuls Bandé du Sénégal par exemple, 12% des femmes deviennent veuves dans les dix années qui suivent leur premier mariage. Mais c'est surtout aux âges avancés que le veuvage est plus important. Selon les données des enquêtes démographiques et de santé, à 44-49 ans, environ 9% des femmes sont veuves au Burkina Faso, 9% au Bénin et au Ghana, 10% en Côte d'Ivoire, 6% au Mali et 7% au Niger. En revanche, la proportion de veufs est très faible, voire nulle, dans la plupart des pays. La pratique de la polygamie et la fréquence élevée des remariages peuvent expliquer ces faibles proportions de veufs et veuves. En effet, le remariage fréquent des jeunes veuves ne permet pas aux données des enquêtes démographiques et de santé de mesurer convenablement le niveau du veuvage aussi, les niveaux sont certainement plus élevés que ne l'indiquent ces données.

### **1.3 Les facteurs de divorce**

Plusieurs facteurs influent sur le risque de divorce en Afrique. L'âge au premier mariage, le niveau d'instruction des femmes, la situation économique du ménage, la

pratique de la polygamie et l'infécondité de l'union sont parmi les facteurs de divorce fréquemment cités.

### **1.3.1 L'âge au premier mariage**

De nombreux travaux soulignent l'effet négatif du jeune âge au premier mariage des femmes sur la stabilité des unions (Olusanya, 1970; Thiriat, 1998; Tison et Larsen, 2000; Antoine et Dial., 2005). Le risque de divorce est surtout élevé au cours des premières années du mariage. Au Togo par exemple, près de 23% des premières unions sont rompues par divorce quand le mariage a eu lieu avant l'âge de 20 ans, contre 18% quand il a été plus tardif (Thiriat, 1998). C'est aussi le cas Chez les femmes Yoruba du Nigéria (Olusanya, 1970).

Plusieurs hypothèses sont évoquées pour expliquer l'effet du jeune âge au mariage sur le divorce. Une hypothèse explicative, qui trouve ses racines dans la théorie d'indépendance économique du mariage, suppose que les personnes qui se marient jeunes sont immatures et mal préparées à la vie de couple, qu'elles n'ont pas pris assez de temps pour rechercher un conjoint approprié (Levinger, 1965; Lee, 1977; Becker, 1981). On suppose aussi que les personnes mariées jeunes n'ont pas souvent eu le libre choix de leur conjoint (Tilson et Larsen, 2000). Selon Locoh (1995), le premier mariage, généralement précoce et arrangé par les familles, est une sorte de "rite de passage" pour la jeune fille et aussi un moyen d'acquérir sa majorité sociale. Par conséquent, l'union est souvent vécue comme une contrainte dont la femme se libèrera éventuellement par le divorce afin d'épouser un conjoint de son choix. Le divorce apparaît alors comme une étape possible vers l'émancipation. En revanche, les filles qui se marient plus tardivement ont pu choisir leur conjoint, ce qui peut favoriser la stabilité de leur union.

### **1.3.2 L'instruction des femmes**

En Afrique, les travaux soulignent la plus grande fragilité des unions des femmes instruites comparées aux autres. L'instruction est un facteur d'émancipation

individuelle, son effet sur le risque de divorce est souligné surtout dans les milieux urbains où le niveau d'instruction des femmes est plus élevé. A Lomé et à Dakar par exemple, les femmes instruites ont des risques de divorcer plus rapidement que leurs consœurs non scolarisées (Antoine et Dial, 2005; Bocquier et Nanitelamio, 1991). Au Burkina Faso, les femmes instruites ont deux fois plus de risque de rompre leur première union par divorce que leurs consœurs sans instruction (Gnoumou Thiombiano, 2004).

### **1.3.3 La situation économique du ménage**

La situation de précarité économique du ménage, notamment le chômage du mari, augmente aussi le risque de divorce du couple. Socialement, il revient au mari d'assumer les charges du ménage, le non respect de ce devoir peut être source de tensions au sein du couple et engendrer le divorce. Par exemple, l'incapacité du mari à assurer l'autonomie résidentielle du couple représente un facteur important de risque de divorce à Dakar (Antoine et Dial, 2005). En revanche pour la femme, l'exercice d'une activité économique peut être une occasion d'indépendance financière, et en cas de divorce, elle est apte à assurer sa propre charge et celle de ses enfants. Selon Dial (2007), les femmes économiquement indépendantes (les salariées notamment) divorcent plus rapidement que les autres. Au contraire, les femmes qui sont économiquement dépendantes de leur conjoint hésiteraient à divorcer.

### **1.3.4 Le rôle de la polygamie**

Plusieurs travaux soulignent que la polygamie et la mobilité matrimoniale des femmes sont des pratiques qui sont associées et qui se renforcent mutuellement. En permettant aux femmes de retrouver rapidement un nouveau conjoint, la polygamie favorise le divorce et le remariage des femmes et, réciproquement, les femmes divorcées alimentent le marché de la polygamie (Locoh, 1984; Pison, 1988). Ainsi, les régions à forte polygamie se caractérisent également par une dissolution plus fréquente des unions (Lesthaeghe *et al.*, 1989).

Au niveau individuel, les femmes en union monogame divorcent moins que les femmes en union polygame. L'arrivée d'une seconde épouse au sein du ménage peut engendrer le divorce de la première épouse (Antoine, 2002b). Mais il n'y a pas que l'union de la première épouse qui est fragilisée en cas de polygamie, l'union de la seconde épouse n'est pas toujours stable (Bocquier et Nanitelamio, 1991; Hertrich, 1996). Toutefois, parmi les unions polygames, Gage-Brandon (1992) souligne qu'au Nigéria les unions avec deux épouses sont plus stables que celles avec trois épouses et plus.

### **1.3.5 L'effet de la fécondité**

L'infécondité (ou la sous-fécondité) est généralement considérée comme un facteur important de divorce en Afrique et ailleurs. Les sociétés africaines sont très attachées à l'enfant, la procréation est la vocation première d'une union. Aussi, l'infécondité du couple ou le fait de ne pas avoir d'enfant rapidement après le mariage augmente le risque de divorce (Tilson et Larsen, 2000; Takyi, 2001). En milieu rural, où la pression sociale en faveur de la première naissance est forte, les unions infécondes ont deux fois plus de risque d'être rompues avant 3 ans de mariage que les unions fécondes (Thiriat, 1998). Selon l'enquête sénégalaise de fécondité par exemple, au bout de 15 ans de mariage, 50% des unions sans enfants se sont soldées par un divorce, contre 20% pour les couples ayant eu au moins un enfant (Lo Ndiaye, 1985). Cet auteur constate également que, quelle que soit la durée considérée, les couples sans enfant divorcent 2 fois plus que les couples avec enfant.

Dans les familles d'Afrique subsaharienne, l'infécondité du couple est souvent attribuée à la femme, et cette situation peut être source de frustration pouvant engendrer son départ du ménage. L'infécondité peut aussi être une cause indirecte de divorce par le biais de la polygamie. L'arrivée d'une nouvelle épouse et les fréquentes disputes entre coépouses, peuvent entraîner le divorce de la première épouse. Mais si l'infécondité est un facteur d'instabilité du mariage, au contraire, la naissance d'un enfant peut contribuer à stabiliser une union (Pison, 1988).

### **1.3.6 Des différences entre groupes ethniques**

Des différences de risque de divorce entre groupes ethniques ont été soulignées dans plusieurs pays. Au Ghana par exemple, les femmes appartenant aux groupes ethniques Mole-Dagbanis et Ewes ont moins de risque de divorcer que les femmes Akans (Amoateng et Heaton, 1989). Au Sénégal, d'après l'enquête de fécondité, 33% des premières unions ont été rompues par divorce parmi les femmes Poular, contre 11% chez les Mandingues (Lo Ndiaye, 1985). En milieu urbain à Dakar, les femmes Serer divorcent moins rapidement que les Wolof, on y souligne également le grand risque de divorce des femmes Diola (Bocquier et Nanitelamio, 1991). A Lomé, les femmes du groupe ethnique Mina sont associées à un plus grand risque de divorce que les Ewé (Antoine et Dial, 2005).

Ces différences de divorce entre groupes ethniques peuvent en partie s'expliquer par les différences du milieu de socialisation. Les femmes Serer par exemple sont des migrantes socialisées en milieu rural, tandis que les femmes Mina font partie d'une population anciennement urbanisée. Ce même constat a été observé au Burkina Faso, où les femmes socialisées en milieu urbain ont un plus grand risque de divorce que leurs consœurs socialisées en milieu rural (Gnoumou Thiombiano, 2004). Ces différences peuvent aussi s'expliquer par les diversités d'organisation sociale et par la sanction sociale du divorce dans chaque groupe.

Une des limites des travaux sur la mobilité matrimoniale des femmes en Afrique subsaharienne est qu'ils utilisent souvent des données et des méthodes très diversifiées, et parfois inappropriées. En plus, ces études se sont surtout focalisées sur l'influence des caractéristiques individuelles sur le risque de divorce. Pourtant le contexte local dans lequel vit le couple peut aussi influencer ce risque. Mais on ignore l'effet du contexte local sur le risque de divorce des couples.



## **2. La mortalité des enfants**

La mortalité des enfants a fortement diminué dans le monde. Cependant, l'Afrique subsaharienne demeure la région où le niveau de mortalité des enfants est encore élevé et où d'importantes disparités existent entre les régions (Hill, 1989). Le niveau de mortalité des enfants est particulièrement élevé dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple au Burkina Faso, sur 1000 naissances vivantes, 183 enfants décèdent avant l'âge de 5 ans (Burkina Faso, 2003).

### **2.1 Les théories de la baisse de la mortalité**

Pour comprendre et expliquer les raisons du déclin séculaire de la mortalité dans le monde, plusieurs théories ont été élaborées dans diverses disciplines. Le débat a longtemps opposé les sciences biomédicales qui ont analysé le processus biologique des maladies et les sciences sociales comme la démographie qui ont examiné les déterminants socioéconomiques de la mortalité.

Les auteurs de l'approche biomédicale attribuent la baisse de la mortalité aux progrès de la médecine, notamment aux grandes découvertes technologiques ainsi qu'aux méthodes préventives et curatives de santé. En effet, les progrès réalisés par la médecine à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle ont sans doute été un facteur important de la baisse de la mortalité en Europe et ailleurs. Aussi, jusqu'aux années 1970, le paradigme dominant attribuait aux actions de santé l'essentiel de la baisse de la mortalité dans les pays en développement.

Mais certaines études ont montré que pour plusieurs pays d'Europe, le progrès médical n'a fait qu'accélérer le mouvement de baisse de la mortalité déjà entamé à cette époque. Dans les pays en développement, plusieurs études ont également conclu au faible rôle des progrès de la médecine dans la baisse rapide de la mortalité (Preston, 1980). Selon l'approche économique, les progrès de la médecine joueraient dans un premier temps sur le déclin de la mortalité, mais ensuite, c'est le progrès économique et l'augmentation du niveau de vie des populations qui permettraient de

maintenir cette baisse. Pour les nutritionnistes, c'est surtout l'amélioration de l'hygiène et le développement de l'agriculture moderne qui ont permis une amélioration de la situation nutritionnelle des populations et conduit au déclin de la mortalité. Ainsi, le moteur de la baisse de la mortalité est économique, mais les mécanismes passent par la nutrition (Vallin, 1989, Tabutin, 1995).

Au cours des dernières années, plusieurs auteurs ont souligné l'importance de la culture et du comportement des individus dans l'amélioration de la santé (Caldwell, 1979). Sans remettre en cause le rôle du progrès de la médecine et du développement économique, l'approche socioculturelle, privilégie les ressources sociales de la famille de l'enfant dans l'explication du recul de la mortalité des enfants. Il s'agit notamment de l'éducation des parents, de la structure familiale et du statut de la femme dans le ménage. Cette approche suppose que la santé des populations a une dimension sociale dont il faut tenir compte dans l'explication de l'évolution de la mortalité. Ainsi, le rôle de l'éducation est assez bien documenté tant au niveau individuel qu'au niveau collectif (Caldwell, 1979; Palloni, 1985; Leland *et al.*, 1988). En revanche, les effets de la structure familiale sur la mortalité sont moins étudiés.

Mais, comme le souligne Vallin (1989), ces théories sont partielles et se situent à des niveaux d'interprétation différents. La mortalité dépend d'un ensemble de facteurs tant économiques, sanitaires, sociaux, culturels que biologiques. Aussi, pour mieux comprendre les causes de la baisse de la mortalité, il est essentiel d'identifier tous les facteurs de mortalité des enfants. L'étude de l'effet des ruptures d'unions conjugales sur la mortalité des enfants est donc nécessaire. Toutefois, le cadre conceptuel proposé par Mosley et Chen (1984) intègre à la fois les facteurs socioéconomiques, culturels et biomédicaux. Ce schéma explicatif a servi de cadre d'analyse à beaucoup d'études sur la mortalité.

## **2.2 Facteurs de la mortalité des enfants**

Les facteurs qui agissent sur la mortalité des enfants sont à la fois multiples et complexes et relèvent de domaines variés (environnement, biologie, économie, social, culturel etc.). Les démographes se sont intéressés à l'étude des déterminants biodémographiques, socioéconomiques et culturels de la mortalité des enfants en Afrique subsaharienne. Les analyses concernent entre autres l'instruction des parents, les conditions économiques du ménage, le milieu de résidence, ainsi que d'autres caractéristiques culturelles des parents.

### **2.2.1 Facteurs biodémographiques**

Des nombreuses études soulignent le plus grand risque de mortalité des garçons par rapport aux filles qui semblent bénéficier d'un avantage biologique pendant la première année de vie (Akoto, 1985; Hobcraft *et al.*, 1985; Gbenyon et Locoh, 1989; Baya, 1993). Mais certains travaux signalent aussi une surmortalité féminine entre 1 an et 5 ans dans certains pays d'Afrique subsaharienne (Tabutin *et al.*, 2007). Certains auteurs l'expliquent par la discrimination des filles dans l'alimentation et les soins sanitaires donnés aux enfants (Akoto, 1985). Toutefois, contrairement à l'Asie, cette discrimination n'est pas observée en Afrique subsaharienne (Mbacké et Legrand, 1992). En plus, la mortalité dans l'enfance ne connaît ni la surmortalité masculine assez élevée dans les pays d'Europe et dans d'autres pays à faible mortalité, ni la surmortalité féminine de certains pays du Proche et du Moyen-Orient (Gbenyon et Locoh, 1989).

Par ailleurs, les enfants issus de naissance multiple, ceux de premier rang ou de rang élevé et ceux de mères adolescentes ou très âgées sont aussi plus à risque de décéder que les autres (Hobcraft *et al.*, 1985; Pison, 1989; Kuate-Defo, 1996; Lalou et LeGrand, 1997). De façon générale, le risque de mortalité est élevé pour les enfants du premier rang, puis baisse significativement pour les enfants de rangs intermédiaires (2 à 3), et augmente à nouveau aux rangs élevés de naissance (Hobcraft *et al.*, 1985). L'âge de la mère semble avoir un effet particulièrement

important sur la mortalité néonatale (Akoto et Hill, 1988). Le risque élevé de décès des enfants de mères adolescentes s'expliquerait par l'immaturation physiologique des mères (Mosley et Chen, 1984), tandis que les enfants de mères très âgées seraient défavorisés par le syndrome d'épuisement maternel et la compétition entre frères et sœurs pour les ressources maternelles (Madise et Diamond, 1995).

### **2.2.2 L'effet de l'instruction de la mère sur la mortalité des enfants**

Depuis les travaux de Caldwell (1979), beaucoup d'études ont été conduites sur le rôle de l'instruction de la mère dans la baisse de la mortalité des enfants. Les analyses montrent l'existence d'une relation négative entre l'instruction de la mère et la mortalité des enfants en Afrique (Farah et Preston, 1982; Ware, 1984; Akoto, 1985; Akoto et Tabutin, 1989; Caldwell, 1980 et 1994). Plusieurs explications sont données à cette relation. Une des explications est que l'éducation permet à la femme d'avoir un meilleur statut et un pouvoir de décision au sein du ménage et de la société. L'instruction permet aussi à la femme d'adopter de meilleurs comportements en matière de soins des enfants (Caldwell, 1979).

L'effet de l'instruction de la mère est aussi souligné au niveau collectif. Selon Palloni (1985), l'effet de l'instruction de la mère sur la mortalité des enfants est modulé par le niveau d'instruction général de la population : plus il est élevé, plus la mortalité des enfants est basse. Le phénomène de diffusion des connaissances et des comportements influencerait l'attitude de l'ensemble de la population (Barbieri, 1991). Plusieurs travaux montrent que, dans les pays d'Afrique subsaharienne, la mortalité des enfants baisse avec l'augmentation de l'instruction de la mère (Akoto et Tabutin, 1989; Hobcraft *et al.*, 1985 et 1984). Dans certains pays à forte mortalité, quelques années d'études primaires (une à trois années) suffisent pour agir sur le niveau de mortalité des enfants, alors que dans d'autres pays l'instruction commence à jouer à partir d'un niveau plus élevé (Akoto et Tabutin, 1989).

Toutefois, certains auteurs remettent en cause l'importance du lien entre l'éducation de la mère et la survie de l'enfant. A partir de l'analyse des données des enquêtes démographiques et de santé de 22 pays en développement, dont 9 pays d'Afrique subsaharienne, Desai et Alva (1998) soulignent que l'éducation de la mère n'est qu'un proxy de la condition socioéconomique du ménage. Leur étude montre qu'en contrôlant par quelques variables socioéconomiques telles que l'accès à l'eau potable et le type d'aisance du ménage ainsi que le milieu de résidence, l'effet de l'éducation de la mère s'atténue considérablement dans beaucoup de pays. Ils remettent aussi en cause l'hypothèse selon laquelle l'éducation de la mère permet une meilleure utilisation des services de santé, parce que son effet est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain pourtant mieux équipé en services de santé.

Toutefois, divers indicateurs sont utilisés pour mesurer le niveau d'instruction de la mère : nombre d'années de scolarité, niveau d'instruction et fréquentation scolaire. Le choix de l'indicateur peut influencer les résultats et limiter la portée des comparaisons.

### **2.2.3 Les conditions économiques du ménage**

Le niveau économique du ménage est un facteur très déterminant pour la survie des enfants. Il est souvent mesuré par le niveau d'instruction du père ou par son activité économique. Les travaux soulignent l'effet positif de l'emploi du père sur les chances de survie des enfants (Baya, 1993), en revanche, l'activité de la mère semble avoir des effets négatifs surtout lorsqu'elle est exercée en dehors du foyer. Une hypothèse explicative est que l'activité économique de la mère peut avoir des effets négatifs sur l'alimentation et les soins accordés à l'enfant, et par conséquent sur sa santé et ses chances de survie (Farah et Preston, 1982).

A partir d'une analyse des données des enquêtes IFORD, Mbacké et Van de Walle (1989) montrent que les enfants appartenant à des ménages de revenu élevé ont plus de chance de survivre que les autres. Au Cameroun et au Kenya, les enfants des

groupes socioprofessionnels défavorisés (paysans, ouvriers agricoles etc.) ont une mortalité plus élevée que ceux des cadres et techniciens supérieurs (Akoto et Tabutin, 1989).

#### **2.2.4 Le milieu de résidence**

Le milieu de résidence est l'une des variables qui a retenu l'attention des chercheurs dans l'étude de la mortalité des enfants (Akoto, 1985). Les inégalités en matière de mortalité infantile sont en général importantes entre les milieux urbain et rural. En effet, de nombreuses études montrent que la mortalité des enfants est en général plus faible en ville qu'en campagne dans les pays d'Afrique subsaharienne (Hobcraft *et al.*, 1984; Gueye et Sarr, 1985 ; Hill, 1989 ; Rutstein, 2000). Les raisons souvent évoquées pour expliquer cet avantage des enfants en milieu urbain sont, entre autres, la concentration des services de santé, l'adoption de comportements modernes, les meilleures conditions de logement, ainsi que la plus grande opportunité d'accès à l'information, à l'éducation et à l'emploi en milieu urbain (Akoto et Amouzou, 2003). Aussi, le fait de migrer de la campagne vers la ville réduit le risque de décès des enfants (Akoto et Amouzou, 2003). Toutefois, parmi la population urbaine, les enfants dont les mères sont nées en milieu rural ont un risque de mortalité plus grand que ceux de mères nées en ville (Farah et Preston, 1982). On explique ce désavantage des migrantes en partie par leur faible niveau d'éducation et leurs mauvaises conditions de vie.

#### **2.2.5 L'ethnie et la religion**

La survie des enfants dépend aussi des facteurs culturels tels que l'ethnie et la religion. En général, on considère l'ethnie comme le reflet des coutumes, des modes de vie et des comportements face à la maladie et aux soins des enfants. Selon Akoto et Tabutin (1989), l'appartenance ethnique de la mère est un facteur important de la mortalité infantile. Par exemple au Mali, Hill et Randall (1984) montrent que les enfants Tamasheq ont une mortalité plus faible que les Bambara. A Yaoundé aussi, les risques de mortalité sont plus faibles chez les enfants dont la mère est d'origine

Bamiléké que chez les autres enfants (Kuaté-Defo, 1997). L'effet de l'ethnie sur la mortalité des enfants a aussi été souligné au Sénégal où les enfants de mères peuls ont une faible mortalité par rapport aux autres (Cantrelle *et al.*, 1980). Les auteurs expliquent l'avantage des peuls par les habitudes alimentaires, notamment la consommation du lait qui favorise un bon état nutritionnel et une meilleure santé des enfants.

Par ailleurs, la religion véhicule un certain nombre de valeurs et de normes qui peuvent influencer les pratiques et les attitudes des populations en matière de santé. Toutefois, son effet sur la mortalité des enfants est encore peu expliqué. Globalement, les travaux soulignent l'avantage des enfants de mères chrétiennes. Au Cameroun par exemple, les enfants de mères catholiques et protestantes connaissent une mortalité moindre que ceux des musulmanes et autres alors qu'au Kenya les enfants de mères protestantes sont les plus favorisés. L'avantage des enfants de mères chrétiennes est aussi observé au Ghana et au Togo (Akoto, 1985).

#### **2.2.6 Statut matrimonial de la mère**

Les liens entre le statut matrimonial de la mère et la survie de l'enfant sont très peu documentés en Afrique subsaharienne. Quelques rares travaux ont abordé cette problématique et les résultats sont divergents. Ainsi, certaines études soulignent le plus grand risque de mortalité infantile chez les enfants nés hors mariage que chez les enfants de femmes mariées. A Yaoundé par exemple, les enfants de femmes mariées sont moins susceptibles de mourir de certaines maladies comme la diarrhée et la rougeole que les enfants de femmes non mariées (Kuate-Defo, 1997). Au contraire, l'étude menée par Isaac et Feinberg (1982), sur les liens possibles entre la survie des enfants et le statut matrimonial des mères chez les femmes Mendé de Sierra Leone, conclut à une absence de relation statistique entre la mortalité des enfants avant l'âge de 18 mois et le statut matrimonial des mères. En milieu rural Gambien, Sear *et al.* (2002) indiquent également qu'il existe peu de différence entre les enfants de pères monogames et ceux de pères polygames.

Des travaux menés dans d'autres régions montrent aussi l'effet du statut matrimonial de la mère sur la mortalité des enfants. Aux États-Unis par exemple, dans une étude sur les facteurs sociaux de la mortalité des enfants dans l'État de Californie, Cramer (1987) conclut au plus grand risque de mortalité des enfants de mères célibataires par rapport à ceux dont les mères sont mariées, et la différence demeure même après contrôle de l'interaction entre l'âge et le statut matrimonial de la mère. Toutefois, l'effet spécifique des ruptures d'union conjugales sur la mortalité des enfants n'est pas étudié. En revanche, au niveau de la mortalité des adultes, plusieurs travaux soulignent le plus grand risque de décès des individus non mariés par rapport à ceux qui sont en union (Hu et Goldman, 1990; Smith et Waitzman, 1994; Lee et Constanjin, 1996; Thierry, 1999). L'étude de Hu et Goldman (1990) dans 16 pays développés précise que parmi les personnes non mariées, ce sont les divorcés qui ont un plus grand risque de décès. On pourrait similairement penser que la rupture d'union des parents ait un effet sur la mortalité de l'enfant.

Globalement, ces travaux ont permis de mettre en évidence les principaux facteurs biodémographiques, socioéconomiques et culturels de la mortalité des enfants. Les analyses montrent l'importance de l'instruction de la mère, du milieu de résidence, des conditions économiques du ménage sur la mortalité des enfants. Cependant, l'étude des conséquences des ruptures d'unions conjugales sur la mortalité des enfants n'a pas fait l'objet d'attention dans les recherches. C'est l'un des objectifs de cette thèse.

### **3. Scolarisation des enfants**

Il est reconnu que l'éducation est un facteur essentiel au développement des pays et régions. Aussi, depuis les années 1960, les pays africains ont consenti d'énormes efforts dans la scolarisation des enfants. Cependant, l'objectif du plan d'Addis



Abéba<sup>7</sup> qui visait l'universalisation de l'enseignement primaire est loin d'être atteint. Outre le faible niveau de scolarisation, il existe des inégalités d'accès à l'éducation entre régions, entre zones rurales et urbaines et entre garçons et filles. Aussi, durant les dernières années, plusieurs études ont analysé les déterminants de la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne.

### **3.1 Les déterminants familiaux de la scolarisation des enfants**

Comme le soulignent Lloyd et Blanc (1996), si l'offre scolaire joue un rôle primordial dans l'amélioration de la scolarisation des enfants, les parents et la famille jouent le rôle décisif pour déterminer les chances d'entrer à l'école d'un enfant. Ainsi, de plus en plus d'études s'intéressent au rôle des parents et de la famille (ou du ménage) dans la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne. Les travaux montrent que la situation familiale de l'enfant influe sur ses chances d'être scolarisé. De façon générale, les analyses sur les déterminants familiaux de la scolarisation des enfants concernent la structure démographique du ménage et les caractéristiques du chef de ménage.

#### **3.1.1 Structure démographique du ménage et scolarisation des enfants**

Les études des liens entre la structure démographique des ménages et la scolarisation des enfants en Afrique examinent en particulier l'effet de la taille et de la structure par âge du ménage. Contrairement à l'hypothèse d'une relation négative entre la taille du ménage et la scolarisation des enfants, énoncée par la théorie économique de la fécondité<sup>8</sup>, en Afrique subsaharienne, les analyses indiquent une relation positive (Kobiané, 2001). Par exemple, dans leur étude sur sept pays (Cameroun, Niger, Kenya, Tanzanie, Malawi, Namibie, Zambie), à partir des données des enquêtes démographiques et de santé, Lloyd et Blanc (1996) notent l'existence d'une relation

---

<sup>7</sup> Congrès des Ministres africains de l'Education, 1961, Addis-Abéba, Ethiopie.

<sup>8</sup> Selon cette théorie, plus le nombre d'enfants du ménage est élevé, plus les ressources (économiques et autres) disponibles en moyenne pour l'entretien et l'éducation de chaque enfant diminuent.

positive entre la taille du ménage et la scolarisation des enfants. En milieu urbain au Mali, Marcoux (1994) observe aussi une relation positive entre la taille des ménages et la proportion d'enfants qui fréquentent l'école. Plusieurs hypothèses sont émises pour expliquer cette relation. Une des hypothèses suppose qu'il existe au sein des ménages de grande taille des mécanismes permettant de mieux assurer la scolarisation des enfants (Marcoux, 1994). D'autres auteurs expliquent cette situation par l'existence de réseaux de solidarités familiales africaines qui permet la pratique de *confiage* des enfants et qui favorise leur scolarisation (Lloyd et Gage-Brandon, 1994 ; Lloyd et Blanc, 1996).

Cependant, la taille du ménage ne pourrait expliquer à elle seule l'effet de la structure du ménage sur la scolarisation des enfants, il est aussi fonction de la composition par âge du ménage. Plusieurs travaux ont observé l'effet de la structure par âge du ménage sur la scolarisation des enfants, les résultats sont contrastés, voire contradictoires. Certaines études observent une relation négative entre la présence d'enfants en bas âge dans le ménage et la scolarisation des enfants, notamment les filles (Lloyd et Gage-Brandon, 1994; Lloyd et Blanc, 1996). Par exemple, au Ghana, Lloyd et Gage-Brandon (1994) montrent que, dans les ménages où il y a beaucoup de jeunes enfants, les filles ont moins de chance d'être scolarisées que les garçons. En milieu urbain burkinabè, Kobiané (2001) constate aussi une relation négative entre la proportion d'enfants en bas âge dans le ménage et la scolarisation des filles. L'explication est que la présence d'enfants en bas âge dans un ménage accroît les besoins en temps pour leur garde, et les enfants plus âgés, en particulier les filles, sont souvent sollicités pour cette tâche (Wakam, 1999). Aussi, plus un ménage a des enfants en bas âge, plus les enfants d'âge scolaire, notamment les filles, sont sollicités et privés de fréquenter l'école (Kobiané, 2001).

Au contraire, Lloyd et Blanc (1996), trouvent une relation positive entre la présence d'enfants en bas âge dans le ménage et la probabilité pour les enfants de fréquenter l'école au Niger et au Malawi. Ce résultat est aussi observé au Mali (Marcoux, 1994).

Au Cameroun, Wakam (1999) note aussi que la présence et le nombre d'enfants de moins de 6 ans affecte très peu la probabilité de scolarisation des enfants de 6-14 ans.

Par contre, le nombre d'adultes est très positivement associé à la fréquentation scolaire des enfants (Wakam, 1999). La présence d'un grand nombre d'adultes dans le ménage contribue à réduire la demande de l'aide des enfants plus âgés dans l'accomplissement des tâches domestiques et, par conséquent, leur permet de fréquenter l'école. Marcoux (1994) en milieu urbain malien et Chernichovsky (1985) en milieu rural du Botswana observent également un effet positif de la présence des adultes dans le ménage sur la scolarisation des enfants. Toutefois, Wakam (1999) remarque un effet contradictoire selon le sexe des adultes présents dans le ménage. Le nombre de femmes adultes agit positivement sur la scolarisation des filles et des garçons, alors que le nombre d'hommes adultes tend plutôt à réduire la scolarisation des jeunes filles. Marcoux (1994) remarque aussi que la présence de plus d'un homme adulte (30 à 59 ans) diminue considérablement les probabilités de fréquenter l'école des enfants (filles et des garçons) maliens. Une explication de cet effet contradictoire est que la présence de femmes adultes libère les enfants des tâches domestiques et de la garde des jeunes enfants ce qui leur permet d'aller à l'école, alors que la présence et le nombre d'adultes masculins augmentent le travail domestique des enfants, notamment des filles (Wakam, 1999; Marcoux, 1994). Toutefois, en milieu urbain burkinabè, Kobiané (2003) n'observe aucune relation entre la taille du ménage et la scolarisation des enfants quel que soit le statut économique du ménage.

### **3.1.2 Caractéristiques des chefs de ménage et scolarisation des enfants**

Parmi les déterminants de la scolarisation des enfants, on note le sexe et le statut matrimonial du chef de ménage. De nombreuses études soulignent la précarité économique des ménages dirigés par une femme (Marcoux, 1994). On pourrait alors s'attendre à ce que les enfants de ces ménages aient moins de chance de fréquenter l'école par rapport à ceux des ménages dirigés par un homme.

Cependant, contrairement à ce qui a été observé en Amérique Latine, plusieurs études montrent que les enfants ont plus de chance d'être scolarisés lorsqu'ils appartiennent à un ménage dirigé par une femme (Chernichovski, 1985; Lloyd et Blanc, 1996; Kobiané, 2001). Plusieurs explications sont soulignées dans les travaux pour justifier ces résultats. L'une des explications est que les femmes chefs de ménage bénéficient d'un soutien économique des autres membres de la famille, et qu'elles sont garantes d'une meilleure gestion des ressources du ménage. La part du budget du ménage allouée aux enfants par les femmes chefs de ménage serait plus importante que celle concédée par les hommes chefs de ménage (Kobiané, 2001). Lloyd et Gage-Brandon (1994) expliquent ces résultats par la différence de rapport "parent-enfant" et les dissemblances de préférence et de besoins entre l'homme et la femme dans le système socioéconomique. Selon ces auteurs, à l'âge de la vieillesse, les femmes, ayant un accès limité aux ressources économiques, sont plus dépendantes de leurs enfants que les hommes. Ils soulignent qu'en plus les hommes peuvent épouser des jeunes femmes pour les prendre en charge.

Toutefois, en comparant les chefs de ménage selon le sexe, certaines caractéristiques comme le statut matrimonial du chef de ménage échappent à l'analyse. Au Mali par exemple, les enfants appartenant aux ménages dirigés par une femme non mariée (veuve, divorcée, célibataire) ont des taux de fréquentation scolaire plus faible que les autres, et davantage chez les garçons (Marcoux, 1994). L'hypothèse explicative est que ces ménages sollicitent davantage la participation des jeunes garçons aux activités de subsistance afin de combler l'absence d'un homme adulte. D'autres travaux montrent aussi que les orphelins ont moins de chance d'être scolarisés que les autres (Case *et al.*, 2004; Lloyd et Blanc, 1996). Mais on ignore l'effet spécifique des ruptures d'unions conjugales sur la scolarisation des enfants.

Par ailleurs, le statut socioéconomique du ménage, notamment l'activité du chef de ménage, influe aussi sur la scolarisation des enfants. En effet, les ménages nantis scolarisent mieux leurs enfants. Par exemple au Mali, les enfants appartenant à des

ménages dont le chef est un salarié ont des probabilités plus élevées d'être scolarisés que les autres (Marcoux, 1994). Toutefois, les chances de scolarisation dépendent aussi du lien de parenté des enfants avec le chef de ménage. En général, les enfants biologiques du chef de ménage ont plus de chances d'être scolarisés que les autres enfants du ménage (Case *et al.* 2004, Kobiané 1999). Au Mali, les garçons auraient plus de chance que les filles de fréquenter l'école dans les ménages dirigés par un homme, alors que les enfants (garçons et filles) ont les mêmes chances lorsque le chef de ménage est une femme (Marcoux, 1994). Par contre, au Ghana, Lloyd et Gage-Brandon (1994) n'ont trouvé aucune différence entre les garçons et les filles dans le soutien des familles concernant la scolarisation des enfants.

Globalement, ces études apportent d'importants renseignements concernant le rôle des familles dans la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne. Toutefois, elles présentent quelques limites. D'abord, les méthodes d'analyses transversales souvent utilisées ne permettent pas de tenir compte des caractéristiques du ménage pendant la période au cours de laquelle les décisions sont prises en matière de scolarisation de l'enfant. Ensuite, en utilisant le ménage comme unité d'analyse dans les travaux, certains phénomènes échappent à l'analyse. En effet, avec la pratique de "confiage" des enfants, surtout ceux scolarisés, le ménage ne constitue pas toujours une bonne référence pour comparer les chances de scolarisation des enfants. Certains parents, pour des besoins de scolarité, confient leurs enfants dans d'autres ménages, mais continuent de les prendre en charge. Aussi, pour mieux comprendre les déterminants familiaux de la scolarisation des enfants, il est nécessaire de tenir compte d'autres facteurs comme la situation maritale des parents. Par exemple, parmi les femmes chefs de ménage au Mali, les femmes mariées scolarisent mieux leurs enfants que les veuves et les divorcées (Marcoux, 1994).

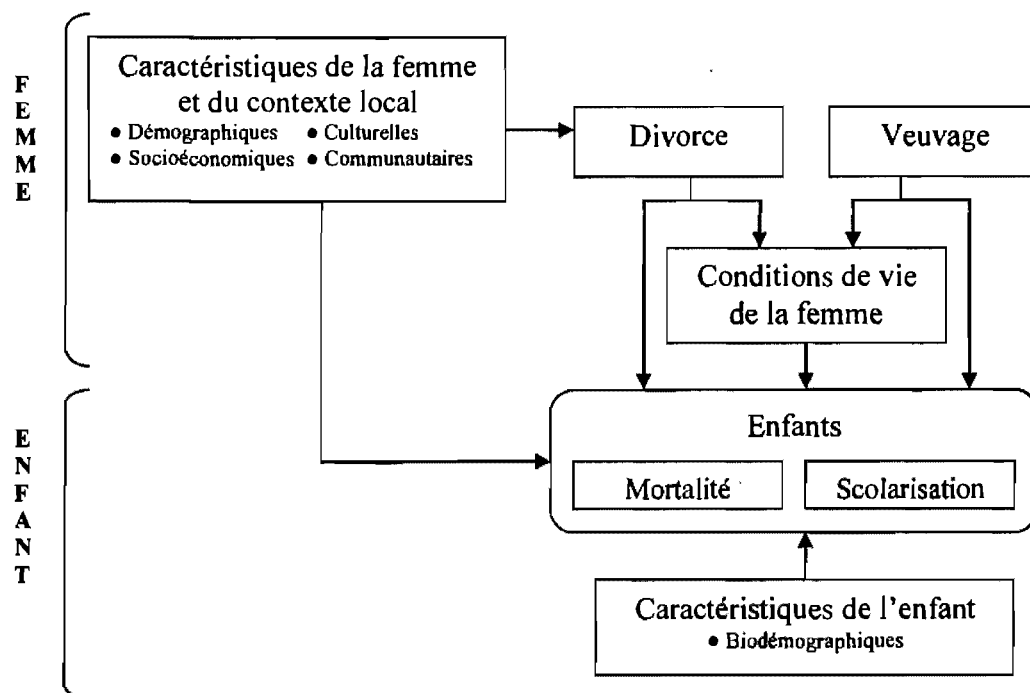
#### **4. Cadre conceptuel de la thèse**

En nous référant à la revue de la littérature nous avons élaboré un schéma conceptuel général pour nous guider dans la réflexion générale de la thèse. Ce cadre conceptuel

est résumé dans la figure 1. Nous distinguons deux populations d'étude, les femmes et les enfants. Les facteurs retenus et leurs relations sont fonction des objectifs spécifiques de la thèse.

Nous supposons que les facteurs démographiques, socioéconomiques, culturels et aussi communautaires influencent le risque de divorce des couples. Le deuxième niveau de relation concerne les conséquences du divorce et du veuvage sur les conditions de vie des femmes. Enfin, nous présumons que le divorce et le veuvage des mères ont des effets sur les probabilités de mortalité et de scolarisation des enfants. Mais ces probabilités sont aussi influencées par les facteurs biodémographiques des enfants et les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles des mères comme il ressort de la revue de littérature.

**Figure 1 : Cadre conceptuel de l'étude**



## **Chapitre 2.**

### **Niveau, tendance et facteurs d'instabilité des unions au Burkina Faso. Une analyse à partir de biographies individuelles et communautaires**

Bilampoa THIOMBIANO

Département de démographie  
Université de Montréal

Article soumis à la revue *Population*  
Thomas K. LeGrand est co-auteur<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Voir son accord en annexe 7.

## **Introduction**

Alors que plusieurs travaux ont examiné les facteurs de divorce dans les pays occidentaux, pour l'instant, très peu d'études ont porté sur cette problématique dans les pays d'Afrique subsaharienne. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. L'une des raisons est le manque de données appropriées. Ce sont les Enquêtes Mondiales sur la Fécondité (1972-1984) qui ont fourni les premières données détaillées sur la nuptialité en Afrique<sup>10</sup>. Les recensements se limitent souvent à collecter l'information sur l'état matrimonial des individus. Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) collectent des données sur les dernières unions. Ces données du moment ne permettent pas de reconstituer l'histoire matrimoniale des individus et de suivre le devenir des unions. Pour examiner la dynamique des unions, une approche longitudinale est nécessaire. Mais cette approche longitudinale du devenir des unions a été rarement adoptée en Afrique subsaharienne, notamment en Afrique de l'Ouest, à l'exception de travaux concentrés en milieu urbain (Antoine et Bocquier, 1999 ; Antoine et Dial, 2005 ; Marcoux, 1997, Mouvagha-Sow, 2003) et sur des populations particulières (Hertrich, 1996).

Au Burkina Faso, selon les données de recensements, la proportion de femmes veuves et divorcées est passée de 8% en 1975 à 12% en 1985 et 10% en 1996. Ces données indiquent un faible niveau des femmes en situation de rupture conjugale. Cependant, la vie hors union étant mal perçue comme dans plusieurs sociétés africaines, en cas de rupture d'union, le remariage intervient souvent rapidement. Aussi, les données transversales ne rendent donc pas compte du niveau des ruptures d'unions conjugales. Néanmoins, selon certains travaux (Lesthaeghe *et al.*, 1989), les ruptures d'union par séparation ou divorce sont fréquents en Afrique de l'Ouest, et le niveau augmente depuis quelques années (Hertrich et Locoh, 1999; Locoh et Mouvagha-Sow, 2005). Cette instabilité matrimoniale est souvent considérée comme un désir d'émancipation (Thiriat, 1998), voire une source de promotion pour les

---

<sup>10</sup> Mais le Burkina Faso n'a pas été concerné par ces enquêtes.



femmes (Dial, 2007). Cependant, plusieurs facteurs contribuent certainement à cette hausse.

Globalement, peu d'hypothèses explicatives ont été formulées sur le divorce (White, 1990). Toutefois, quelques hypothèses explicatives ont été formulées dans le cadre général des théories du mariage et de la famille. Une des hypothèses fondée sur la « théorie économique du mariage » attribue l'augmentation de l'instabilité des unions dans les pays occidentaux au cours des dernières décennies à la hausse du travail des femmes (Becker, 1974, 1981 ; Becker *et al.*, 1977). Mais cette hypothèse a été peu confirmée par les études empiriques (Mongeau *et al.*, 2001), même si quelques travaux sur la relation travail-famille des femmes l'ont testé (Spitz, 1988 ; Ruggles, 1997a, 1997b; Takyi et Broughton, 2006). Elle a d'ailleurs été très contestée par certains auteurs (Oppenheimer, 1994, 1997a, 1997b). Selon Oppenheimer (1994) le lien entre le travail des femmes et le mariage comprend aussi des effets positifs qui atténuent les effets négatifs. Cet auteur propose une autre explication selon laquelle ce sont les difficultés d'insertion économique des hommes qui sont à l'origine de l'augmentation du divorce dans les pays occidentaux. Une autre approche, développée en sociologie de la famille, postule que la stabilité des unions conjugales dépend non seulement des avantages du mariage comme le revenu élevé du mari, mais aussi des obstacles au divorce et des solutions alternatives possibles dont disposent les conjoints. La théorie sociologique du mariage présume que l'opportunité de travail de la femme est une solution alternative au mariage tandis que les pressions sociales et religieuses et les obligations morales, comme la prise en charge des enfants, sont des obstacles au divorce (Levinger, 1965; Udry, 1981).

Cette étude s'inscrit dans l'approche sociologique du mariage et a pour objectif général de contribuer à une meilleure connaissance des ruptures d'unions conjugales par divorce au Burkina Faso. Cet article a pour objectifs spécifiques d'étudier le niveau et la tendance du divorce et d'examiner comment certains facteurs individuels et communautaires influent sur le risque de divorce au niveau national et selon le

milieu de résidence (urbain, rural). Une attention particulière est accordée aux effets des enfants et de la polygamie sur ce risque. Nous supposons par exemple que, dans le contexte du Burkina Faso où la fécondité est très valorisée et essentielle, l'infécondité du couple est un facteur de risque de divorce. Nous présumons aussi que l'arrivée d'une coépouse dans le ménage est un facteur aggravant de divorce et que les femmes urbaines et celles vivant dans des localités assez développées ont plus de risque de divorcer que les autres.

Au Burkina Faso, selon le code des personnes et de la famille (Article 354), le divorce peut résulter du consentement mutuel des époux constaté par un tribunal civil ou d'une décision judiciaire prononçant la dissolution du mariage à la demande de l'un des conjoints (Burkina Faso, 1990). Mais fréquemment, la rupture d'union conjugale se produit par une séparation de fait avec le départ définitif<sup>11</sup> de la femme du foyer conjugal sans procédure judiciaire, et aucune procédure traditionnellement ne marque le divorce. Il est donc parfois difficile de distinguer les couples séparés<sup>12</sup> et ceux divorcés. Ceci étant, dans cette étude, le terme divorce désigne toute rupture d'union autre que le veuvage déclarée par les individus. Dans la section suivante nous présentons une brève revue de littérature sur le divorce afin de définir le cadre de l'étude. La méthodologie de l'analyse et les résultats de l'étude sont ensuite exposés, avant de terminer par une discussion et une conclusion.

## **1. État de la question**

La majeure partie des travaux empiriques utilisent des données individuelles et le risque de divorce est examiné selon diverses caractéristiques individuelles et parfois du couple. De nombreuses recherches soulignent que le jeune âge au premier mariage est un facteur important de risque de divorce en Afrique et ailleurs (Olusanya, 1970;

---

<sup>11</sup> Le divorce peut être un long processus. La rupture totale de l'union est parfois précédée d'un ou plusieurs aller-retours de la femme du foyer conjugal.

<sup>12</sup> Dans certains cas, une femme qui ne s'est pas remariée après la séparation, se déclare toujours séparée et non divorcée même après plusieurs d'années.

Booth et Edwards, 1985; White, 1990; Bumpass *et al.*, 1991; Thiriat, 1998; Clarke et Berrington, 1999; Tilson et Larsen, 2000; Antoine et Dial, 2005). Plusieurs hypothèses sont développées pour expliquer cet effet négatif de la précocité du mariage sur la stabilité des unions conjugales. Une des hypothèses est que les individus mariés très jeune n'ont pas pris suffisamment de temps dans la recherche de leur conjoint (Becker *et al.*, 1977; Thornton et Rodgers, 1987) et qu'ils sont immatures et mal préparés à assumer leurs rôles conjugaux (Amato et Previti, 2003; Booth et Edwards, 1985). En Afrique, selon Locoh (1995), le mariage précoce, généralement arrangé par les familles, est une sorte de "rite de passage" pour la jeune fille, un moyen d'acquiescer sa majorité sociale. Ce mariage est souvent vécu comme une contrainte dont la femme essaye de se libérer par le divorce afin d'épouser un homme de son choix.

L'infécondité (ou la sous-fécondité) est également un facteur important de divorce en Afrique (Takyi, 2001). Les familles africaines sont très attachées à l'enfant, la procréation est d'ailleurs la vocation première d'une union, en conséquence, l'infécondité du couple augmente le risque de divorce. Par exemple au Togo, en milieu rural, les unions infécondes ont deux fois plus de risque d'être rompues que les unions fécondes (Thiriat, 1998). Les recherches menées dans d'autres régions ont aussi souligné le risque élevé de divorce des couples sans enfants (Andersson, 1997; Bumpass *et al.*, 1991; South, 1995; Clarke et Berrington, 1999).

En Afrique, on souligne souvent que la polygamie et la mobilité matrimoniale des femmes sont des pratiques qui sont associées et qui se renforcent mutuellement. En permettant aux femmes de retrouver rapidement un nouveau conjoint, la polygamie inciterait le divorce, et réciproquement, les femmes divorcées entretiendraient le marché de la polygamie (Locoh, 1984 ; Pison, 1988). De façon générale les femmes en union monogame divorcent moins que celles en union polygame (Olusanya, 1970; Gage-Brandon, 1992; Antoine et Dial, 2005). Cependant, en comparant les unions monogames et polygames, on ignore certaines spécificités de la polygamie. L'arrivée

d'une nouvelle épouse a-t-elle le même effet sur une première épouse que sur une épouse de rang supérieur?

Par ailleurs, contrairement à certains pays occidentaux où le faible niveau d'éducation des femmes est associé à un plus grand risque de divorce (Bumpass *et al.*, 1991 ; South, 1995 ; Hoem, 1997), dans les pays d'Afrique subsaharienne, les travaux soulignent une plus grande fragilité des unions des femmes instruites surtout dans les milieux urbains. A Lomé et à Dakar, par exemple, les femmes instruites ont plus de risque de divorcer que leurs consœurs non scolarisées (Antoine et Dial, 2005; Bocquier et Nanitelamio, 1991). La précarité économique des ménages, notamment le chômage du mari, est également un facteur de risque de divorce du couple. Socialement, dans le contexte africain, le mari a l'obligation d'assumer les charges du ménage, à défaut, l'union peut être fragilisée. Par contre, l'autonomie financière des femmes augmente le risque de divorce (Dial, 2007 ; Baffour et Broughton, 2006).

Toutefois, comme nous l'avons déjà souligné, les données du moment parfois utilisées sont inappropriées à l'étude du divorce. L'analyse transversale ne rend pas compte de la dynamique matrimoniale. Étant donné que le risque de divorce dépend du temps d'exposition au risque, il est nécessaire de tenir compte de la durée de l'union dans les analyses, c'est ce que permet l'analyse des biographies. Cette méthode permet d'inclure des variables explicatives qui évoluent dans le temps, et de mieux tenir compte des changements de situation intervenus dans la vie de l'individu, afin d'identifier les facteurs de divorce. Son utilisation nécessite des données adaptées provenant idéalement d'enquêtes longitudinales, comme c'est le cas dans cette étude.

## 2. Méthodologie

### 2.1 Données

Nous utilisons les données de l'Enquête Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso (EMIUB), réalisée en 2000, conjointement par l'institut supérieur des sciences de la population (ISSP, ex UERD) de l'université de Ouagadougou, le département de démographie de l'université de Montréal et le CERPOD du Mali. Bien que le principal objectif fût la migration et l'insertion urbaine, des données ont été collectées sur l'histoire matrimoniale, les activités économiques des individus et l'histoire génésique des femmes. L'échantillon des répondants a été choisi de manière aléatoire à partir de l'enquête ménage. Pour chaque individu âgé de 15 à 64 ans, la section sur l'histoire matrimoniale a recueilli les informations suivantes par union : date de cohabitation, âge au début de la cohabitation ainsi que l'ethnie et l'activité du conjoint. Pour les unions rompues, la date de fin de l'union et le motif de la rupture (divorce, veuvage) ont également été enregistrés. Environ 8 647 biographies individuelles ont été reconstituées dont 4 685 biographies de femmes (Poirier *et al.*, 2001).

Ces données ont l'avantage de permettre la combinaison des histoires matrimoniale, génésique, résidentielle et professionnelle des individus. Cependant, comme toute enquête rétrospective, il y a un effet de sélection de l'échantillon car seules les femmes ayant survécu au décès et aux migrations externes sont enquêtées. Les enquêtes rétrospectives peuvent aussi produire des omissions volontaires et involontaires (Beckett *et al.*, 2001). Les informations recueillies faisant appel à la mémoire des enquêtées, certaines unions lointaines de très courte durée pourraient être omises. Cependant, l'utilisation de la fiche « Âge-événement » lors de l'enquête a permis d'améliorer la qualité des données (Antoine, 2002a). Enfin, les données ne contiennent aucune information sur les causes présumées de divorce.

Les données individuelles sont complétées par celles de l'enquête biographique communautaire (2002) qui a collecté des informations rétrospectives sur les caractéristiques du contexte local susceptibles d'influencer les comportements démographiques des populations. Environ 600 biographies de localités de résidence<sup>13</sup> ont été reconstituées à l'aide d'un questionnaire communautaire administré simultanément à plusieurs informateurs, regroupant dans la plupart des cas le chef du village et/ou le délégué du village (représentant administratif) ainsi que d'autres représentants (jeunes, femmes, groupe ethnique). Pour chaque localité, des informations ont été collectées de façon rétrospective jusqu'en 1960 sur l'histoire administrative, les infrastructures scolaires et sanitaires, l'équipement collectif et les activités agricoles (Schoumaker *et al.*, 2006). Ces données fournissent ainsi les caractéristiques du contexte dans lequel vivent les individus à chaque période au cours de leur vie. Pour permettre de coupler les données communautaires avec les données individuelles, des imputations (par une méthode d'imputation aléatoire *hot-deck*)<sup>14</sup> ont été faites pour tous les villages dans lesquels ont vécu des individus, mais qui n'ont pas été compris dans l'enquête communautaire (Beauchemin et Schoumaker, 2005).

L'étude concerne le divorce de la première union des femmes. L'échantillon d'analyse regroupe 3871 femmes âgées de 15 à 64 ans ayant été en union. Dans l'enquête, le terme union s'applique à l'ensemble des femmes qui se sont déclarées mariées ou vivant maritalement avec quelqu'un à un moment donné de leur vie. L'âge moyen au premier mariage des femmes est de 18 ans, avec des différences selon la religion (musulmanes, 17,8 ans ; animistes, 18,1 ans et chrétiennes, 18,03 ans) et l'ethnie (Peul, 16,5 ans ; Gourmantché, 17 ans et Mossi, 18,4 ans).

---

<sup>13</sup> Localité dans lesquelles au moins trois épisodes de résidence ont été enregistrés lors de l'enquête biographique individuelle.

<sup>14</sup> Pour plus d'informations sur la méthode d'imputation, voir Beauchemin et Schoumaker (2005).

## 2.2 Variables d'analyse

La variable dépendante de l'analyse est le risque instantané de connaître la rupture de sa première union par divorce. Le temps d'analyse est la durée de l'union. Il est calculé par différence entre la date de fin de la première union ou la date de l'enquête pour les femmes qui sont toujours dans leur première union (observations tronquées) et la date de début de l'union (début de la cohabitation).

Les principales variables explicatives sont des variables de fécondité (nombre d'enfants survivants, composition par sexe), de nuptialité (arrivée d'une coépouse au cours de l'union) et de contexte (niveau de développement des localités de résidence). Le nombre d'enfants survivants<sup>15</sup> par femme varie de zéro à cinq enfants et plus. Mais, au-delà du nombre, est ce que le sexe des enfants a un effet sur le risque de divorce? Plus spécifiquement, est ce que le fait de ne pas avoir de garçon, augmente le risque de séparation du couple? Pour cela, nous avons distingué trois catégories de femmes : celles qui ont uniquement des garçons, celles qui ont uniquement des filles et celles qui ont des enfants des deux sexes. Nous observons également l'effet de l'arrivée d'une coépouse sur le risque de divorce, en comparant les premières épouses aux autres (épouse de rang 2 et plus). Afin d'observer l'effet du contexte local sur la stabilité des unions, nous avons construit un indicateur de niveau de développement en utilisant les variables communautaires suivantes<sup>16</sup>: écoles primaire et secondaire, service de santé, téléphone, électricité, adduction d'eau potable, marché, route, charrue, tracteur et activités de loisir. À l'aide de la méthode d'analyse en composante principale, nous avons créé et retenu le premier facteur dont la valeur explicative du niveau de développement est d'environ 77,4%. L'indicateur ainsi

---

<sup>15</sup> Pour tenir compte de la mortalité des enfants, nous retenons uniquement les enfants en vie de chaque femme.

<sup>16</sup> Le choix des variables s'inspire du rapport de la commission mondial sur l'environnement et le développement de l'ONU, appelé "Rapport Brundland", paru en avril 1987 (source : <http://www.mediaterre.org>).

obtenu divise les localités de résidence en trois modalités : peu développé, assez développé et bien développé. En tenant compte du fait qu'au Burkina Faso le niveau de développement des localités est fortement lié au type de résidence, les villes étant généralement mieux équipées que les villages, nous avons ensuite croisé cet indicateur avec le type de résidence pour constituer quatre catégories : rural peu développé, rural assez développé, villes moyennes assez développées et grandes villes bien développées. Nous supposons que les femmes des localités assez développées davantage en contact avec d'autres modes de vie seraient plus exposées au risque de divorce que les autres même dans les zones rurales.

L'analyse inclut également d'autres variables explicatives : la cohorte de naissance, le niveau d'instruction (plus haut niveau atteint), l'âge au premier mariage, le milieu de résidence, le milieu de socialisation (lieu de résidence à l'âge de 6 ans), la religion, l'ethnie<sup>17</sup> et le statut d'activité de la femme, l'activité du conjoint (de la première union) et l'ethnie du couple (même ethnie ou ethnies différentes).

Les variables indépendantes nombre d'enfants survivants, composition par sexe des enfants, arrivée d'une coépouse au cours de l'union, milieu de résidence et l'indicateur de niveau de développement changent au cours du temps, c'est-à-dire que leur valeur peut changer tout au long de l'observation. Les autres variables ont des valeurs constantes. Bien que le niveau d'instruction puisse évoluer avec le temps, nous l'avons considéré invariable compte tenu de la faible proportion de femmes scolarisées au Burkina Faso, et du fait qu'au moment du mariage, dans la plupart des cas, la femme a achevé (ou interrompu définitivement) sa scolarité. La variable différence d'âges entre conjoints<sup>18</sup> souvent utilisée dans les travaux n'est pas incluse

---

<sup>17</sup> Il y a plus de 60 ethnies au Burkina Faso souvent regroupées en 12 groupes. Pour des raisons d'effectifs, nous avons retenu les six premiers groupes, les autres sont réunis dans la modalité autre. Les Mossi rassemblent près de la moitié de la population.

<sup>18</sup> L'âge du conjoint au mariage a été saisi auprès des femmes enquêtées, pourtant dans le contexte du Burkina Faso où les populations sont peu scolarisées, les femmes ignorent souvent l'âge de leur conjoint.



à cause de la mauvaise qualité des données. De plus, les données ne fournissent aucune information concernant le choix du conjoint.

Sur les 3 871 femmes de l'échantillon d'analyse, 356 ont rompu leur première union par divorce, 1 146 ont expérimenté l'arrivée d'une coépouse au cours de cette union et 371 n'ont pas eu d'enfants survivants au moment de leur sortie d'observation. Le tableau 1 présente les caractéristiques de la population étudiée et indique les différentes catégories des variables explicatives. Pour des raisons pratiques, nous avons rassemblé les femmes en trois cohortes de naissance : la plus ancienne composée de femmes nées entre 1936 et 1954 représente environ 20% de l'échantillon ; la cohorte intermédiaire (1955-1969) et la jeune cohorte (1970-1985) représentent respectivement 35% et 45% de l'échantillon. Le milieu de résidence est regroupé en quatre catégories : rural (localités de moins de 10 000 habitants), grandes villes (plus de 160 000 habitants)<sup>19</sup>, villes moyennes, et étranger. Cette classification tient compte du processus d'urbanisation au Burkina Faso (Beauchemin *et al.*, 2002). Au moment de la sortie de la population à risque, environ 10% des femmes vivaient dans une des deux plus grandes villes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso). La majorité des enquêtées (89%) a été socialisée en milieu rural. Les données confirment la faible scolarisation des femmes (88% sont sans instruction) et la précocité du premier mariage au Burkina Faso. Plus de 90% des femmes se sont mariées avant l'âge de 20 ans. La pratique de l'endogamie ethnique est répandue puisque 9 femmes sur 10 sont mariées à un homme du même groupe ethnique.

---

<sup>19</sup> Seules les villes de Ouagadougou (capitale politique) et Bobo-Dioulasso (capitale économique) ont atteint ce seuil de population.

**Tableau 1 : Répartition des femmes selon leurs caractéristiques  
sociodémographiques**

| <b>Variables</b>                               | <b>Effectifs pondérés</b> | <b>Proportion (%)</b> | <b>Nb. années vécues</b> |
|--|---------------------------|-----------------------|--------------------------|
| <b>Nb. d'enfants survivants <sup>(v)</sup></b> |                           |                       |                          |
| 0 enfant                                       | 370,5                     | 9,6                   | 11 835,7                 |
| 1 enfant                                       | 745,3                     | 19,3                  | 12 851,6                 |
| 2 enfants                                      | 577,3                     | 14,9                  | 10 069,7                 |
| 3 enfants                                      | 555,7                     | 14,4                  | 9 011,4                  |
| 4 enfants                                      | 442,3                     | 11,4                  | 7 759,0                  |
| 5+ enfants                                     | 1179,9                    | 30,5                  | 14 800,6                 |
| <b>Sexe des enfants <sup>(v)</sup></b>         |                           |                       |                          |
| Aucun  | 370,5                     | 9,6                   | 11 835,7                 |
| Uniquement garçons                             | 698,7                     | 18,1                  | 12 220,0                 |
| Uniquement filles                              | 645,0                     | 16,7                  | 10 318,9                 |
| Garçons et filles                              | 2156,8                    | 55,7                  | 31 953,4                 |
| <b>Cohorte de naissance</b>                    |                           |                       |                          |
| 1936-1954                                      | 778,0                     | 20,1                  | 24 893,1                 |
| 1955-1969                                      | 1343,5                    | 34,7                  | 27 349,1                 |
| 1970-1985                                      | 1749,5                    | 45,2                  | 14 085,8                 |
| <b>Age au 1er mariage</b>                      |                           |                       |                          |
| moins de 15 ans                                | 569,8                     | 14,7                  | 10 000,2                 |
| 15-17 ans                                      | 1993,8                    | 51,5                  | 35 108,8                 |
| 18-20 ans                                      | 969,7                     | 25,1                  | 15 918,8                 |
| plus de 20 ans                                 | 337,7                     | 8,7                   | 5 300,1                  |
| <b>Arrivée d'une coépouse <sup>(v)</sup></b>   |                           |                       |                          |
| Oui  | 1 145,5                   | 29,6                  | 16 868,1                 |
| Non  | 2 725,5                   | 70,4                  | 49 459,9                 |
| <b>Niveau d'instruction</b>                    |                           |                       |                          |
| Aucune   | 3 410,3                   | 88,1                  | 61 411,7                 |
| Primaire                                       | 348,4                     | 9,0                   | 3 805,2                  |
| Secondaire ou plus                             | 112,3                     | 2,9                   | 1 111,1                  |
| <b>Milieu de résidence <sup>(v)</sup></b>      |                           |                       |                          |
| Rural  | 3 035,7                   | 78,4                  | 53 041,9                 |
| Villes moyennes                                | 414,7                     | 10,7                  | 4 539,9                  |
| Grandes villes                                 | 371,5                     | 9,6                   | 4 699,9                  |
| Étranger                                       | 49,1                      | 1,3                   | 4 046,3                  |
| <b>Milieu de socialisation</b>                 |                           |                       |                          |
| Rural  | 3 437,2                   | 88,8                  | 60 508,1                 |
| Villes moyennes                                | 169,8                     | 4,4                   | 2 744,2                  |
| Grandes villes                                 | 85,3                      | 2,2                   | 643,7                    |
| Étranger                                       | 178,7                     | 4,6                   | 2 431,9                  |
| <b>Religion</b>                                |                           |                       |                          |
| Animiste                                       | 1 068,7                   | 27,6                  | 19 474,8                 |
| Musulman                                       | 2 061,5                   | 53,3                  | 34 245,1                 |
| Chrétien                                       | 732,2                     | 18,9                  | 12 442,4                 |
| Autres   | 8,6                       | 0,2                   | 165,7                    |
| <b>Ethnie</b>                                  |                           |                       |                          |
| Mossi  | 1 885,4                   | 48,7                  | 32 340,7                 |
| Gourmantché                                    | 282,1                     | 7,3                   | 4 445,0                  |
| Peul   | 287,2                     | 7,4                   | 5 027,3                  |
| Gourounsi                                      | 225,3                     | 5,8                   | 3 750,6                  |
| Bobo-Bwa                                       | 185,9                     | 4,8                   | 3 227,2                  |
| Lobi-Dagari                                    | 279,8                     | 7,2                   | 4 870,1                  |
| Autres ethnies                                 | 725,2                     | 18,7                  | 12 667,2                 |

|                                |              |            |               |
|--------------------------------|--------------|------------|---------------|
| <b>Ethnie du couple</b>        |              |            |               |
| Même ethnie                    | 3 595,0      | 92,9       | 61 977,5      |
| Ethnies différentes            | 276,0        | 7,1        | 4 350,5       |
| <b>Statut dans l'activité</b>  |              |            |               |
| Indépendant / employeur        | 3 244,1      | 83,8       | 59 403,1      |
| Salariée                       | 265,2        | 6,9        | 3 481,1       |
| Apprentie / aide familiale     | 323,4        | 8,4        | 2 525,1       |
| Autre                          | 38,3         | 1,0        | 918,7         |
| <b>Activité du conjoint</b>    |              |            |               |
| Agriculture / Élevage / Pêche  | 3 249,34     | 83,94      | 57 661,4      |
| Cadre public / privé           | 141,8        | 3,7        | 1 748,9       |
| Autres professions             | 447,6        | 11,6       | 6 073,9       |
| Inactifs                       | 32,3         | 0,8        | 843,8         |
| <b>Indice de développement</b> |              |            |               |
| Rural peu développé            | 1 787,7      | 46,2       | 37 598,3      |
| Rural assez développé          | 1 686,8      | 43,6       | 23 251,3      |
| Ville moyen. assez développée  | 29,1         | 0,8        | 778,5         |
| Grande ville bien développée   | 367,4        | 9,5        | 4 699,9       |
| <b>Total</b>                   | <b>3 871</b> | <b>100</b> | <b>66 328</b> |

Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

(v) : Variables dont la valeur peut changer au cours du temps (répartition au moment de la sortie d'observation).

### 2.3 Méthode d'analyse

Nous utilisons la méthode d'analyse de survie. Cette méthode fournit un ensemble de techniques statistiques permettant d'étudier la survenue d'un évènement au cours du temps (Cleves *et al.*, 2004; Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Allison, 1984). Elle est également adaptée pour étudier des évènements vécus par une partie de la population étudiée, comme c'est le cas du divorce. Plus précisément, nous utilisons la méthode de l'estimateur de Kaplan Meier et la régression semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox. Le divorce et le veuvage étant des évènements concurrents<sup>20</sup> pour chaque union d'un individu, le veuvage est considéré ici comme une troncature.

La méthode de Kaplan-Meier est une approche descriptive, non-paramétrique, qui considère la population homogène. La distribution du risque est estimée pour l'ensemble de la population étudiée sans tenir compte des caractéristiques individuelles. Les valeurs estimées de Kaplan-Meier servent à construire les

<sup>20</sup> Une femme qui connaît le veuvage suite au décès de son premier conjoint ne peut plus connaître le divorce de cette union, et inversement, une femme qui divorce n'est plus exposée au risque de veuvage.

graphiques correspondant à la fonction de survie de la population étudiée. Mais cette méthode ne permet pas de mesurer simultanément l'effet de plusieurs variables indépendantes. Nous avons alors recours au modèle de Cox qui est une méthode d'analyse explicative permettant de tenir compte de l'hétérogénéité des populations. L'avantage du modèle de Cox est de permettre la prise en compte du temps dans l'analyse du divorce et de tenir compte des variables changeant dans le temps.

### **3. Résultats**

#### **3.1 Résultats descriptifs**

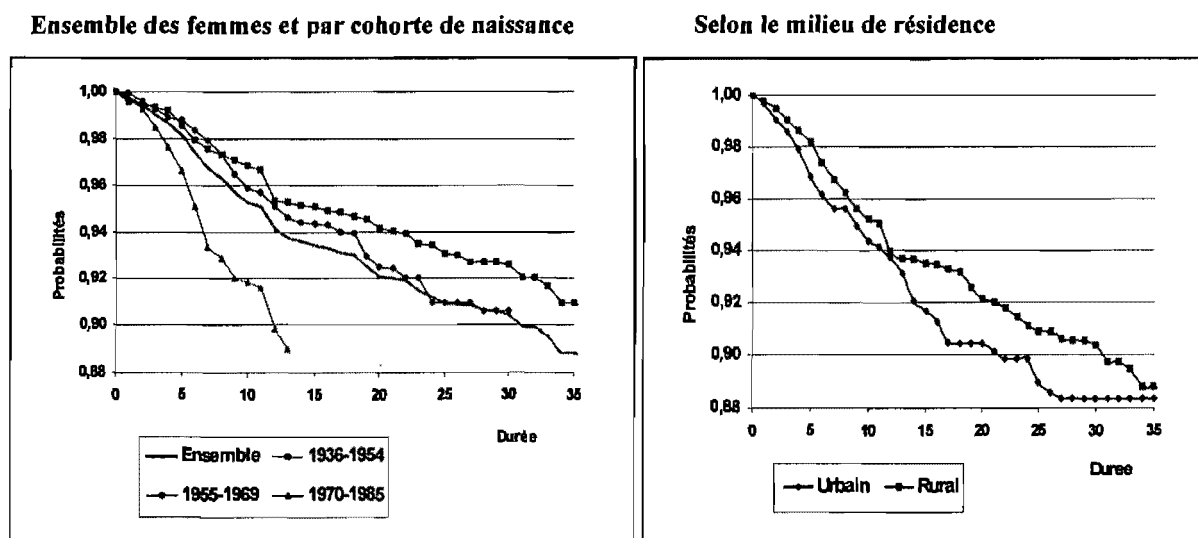
La figure 2 représente les courbes de survie au divorce des femmes à partir des valeurs estimées de Kaplan-Meier. Ces courbes indiquent la proportion de femmes encore en union à chaque durée de leur premier mariage. Les résultats montrent qu'au niveau national environ une femme sur 10 rompt sa première union par divorce au cours des 30 premières années de mariage. Dans les deux principales villes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) cette proportion est atteinte après 20 ans d'union. Les différences sont significatives au seuil de 1% selon le test *log-rank*. Toutefois, le risque de divorce varie selon la durée de l'union. Il se situe à environ 1,7 pour mille au début de l'union et augmente pendant les quatre premières années de mariage pour atteindre 2 pour mille, puis il diminue progressivement avec chaque année additionnelle de mariage.

L'évolution des courbes par cohorte de naissance montre des différences significatives (au seuil de 1% d'après le test *log-rank*) entre générations de femmes. Le divorce apparaît de plus en plus rapide dans la jeune cohorte. Au sein de celle-ci environ 10% des unions sont rompues après 10 ans de mariage alors que cette proportion est d'environ 4% dans les vieilles cohortes pour la même durée d'union. Toutefois, il faut remarquer que les femmes de la jeune cohorte se sont probablement mariées à des jeunes âges, ce qui pourrait expliquer en partie leur plus grand risque de divorce. Nous allons alors observer à partir de l'analyse multivariée, si cet effet

demeure après contrôle d'autres facteurs. Les deux cohortes anciennes se comportent presque de façon identique pendant les 15 premières années de mariage. A partir de 15 ans de vie en couple, le divorce devient plus fréquent dans la génération intermédiaire par rapport à la plus vieille génération.

Cependant, l'affirmation selon laquelle les ruptures d'unions sont fréquentes dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Lesthaeghe *et al.*, 1989) n'est pas confirmée au Burkina Faso. Dans l'ensemble, le divorce est peu fréquent comparativement à d'autres pays. Par exemple, au cours des 30 premiers ans de mariage, la proportion des premiers mariages féminins rompus par divorce atteint 38% au Togo, 35% au Ghana, 29% en Mauritanie (Tabutin et Schoumaker, 2004) et 15% au Nigéria (Isiugo-Abanihé, 1998), alors qu'elle est de 10% au Burkina Faso. Le divorce est encore plus fréquent dans certains pays d'Afrique de l'Est. Il touche, par exemple, 45% des premières unions en Éthiopie, après 30 ans de mariage, (Tilson et Larsen, 2000), et 65% après 25 ans de mariage en milieu rural au Malawi (Reniers, 2003).

**Figure 2 : Probabilité pour les femmes de ne pas divorcer au cours de leur première union (valeurs estimées de Kaplan-Meier)**



Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

### 3.2 Résultats de l'analyse multivariée

Le tableau 2 présente les résultats de quatre modèles de régression de Cox concernant l'effet des variables indépendantes sur le risque de divorce de la première union des femmes. Les trois premiers modèles évaluent l'effet simultané des différentes variables individuelles sur le risque de divorce respectivement au niveau national et distinctement pour le milieu urbain (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et le milieu rural (le reste du pays). Les différences entre milieux rural et urbain sont statistiquement significatives au seuil de 1% ou moins pour les variables nombre et composition par sexe des enfants, arrivée d'une coépouse, instruction, génération, statut d'activité, ethnique et religion. Le quatrième modèle prend en compte l'effet du niveau de développement de la localité de résidence.

Dans ces modèles, la catégorie de femmes sans enfant a été scindée en deux sous groupes en fonction de la durée de l'union : pendant les deux premières années d'union et après deux ans d'union<sup>21</sup>. Nous supposons que l'effet négatif de l'infécondité augmente avec la durée de l'union, et qu'il est plus important après deux ans de mariage. En revanche, le fait pour un couple de ne pas avoir d'enfant pendant les deux premières années de l'union, ce qui correspond à l'intervalle protogénésique, peut être moins aggravant.

#### 3.2.1 L'infécondité, un facteur de divorce

Les résultats montrent le rôle des enfants dans la stabilité des unions au Burkina Faso comme dans beaucoup de pays d'Afrique. Le risque de divorce est très associé au nombre d'enfants survivants de la femme. Les femmes sans enfants et celles qui ont un seul enfant présentent un risque plus élevé que celles qui ont 4 enfants (modèle 1). Comme nous l'avions présumé, pour les femmes sans enfants, le risque devient

---

<sup>21</sup> La limite de deux ans a été choisie en tenant compte de la différence entre l'âge médian au premier mariage (17,7 ans) et de l'âge médian à la première naissance (19,6) des femmes au Burkina Faso (EDS, 2003).

significativement plus important au-delà de deux ans de mariage. Toutefois, le risque semble globalement plus important en milieu rural qu'en milieu urbain (modèles 2 et 3) et les différences sont significatives. En revanche, les femmes qui ont au moins 5 enfants survivants ont un risque de divorce nettement plus faible quel que soit le milieu de résidence.

Ces résultats s'expliquent en partie par la place de l'enfant au sein de la famille au Burkina Faso et dans la plupart des sociétés africaines. En effet, sur le plan familial, la grande progéniture est considérée comme une richesse. Avoir beaucoup d'enfants confère à la famille un prestige et un statut important dans la communauté. Aussi, la maternité constitue une valeur sociale très recherchée par les couples. Sur le plan économique, les enfants constituent également une source de main d'œuvre importante dans une société d'agriculture traditionnelle et une sécurité pour le futur.

Par contre, il semble que même si la femme, et particulièrement l'homme, souhaite incontestablement avoir des garçons<sup>22</sup> pour assurer sa succession, le risque de divorce n'est pas associé au sexe de l'enfant principalement en milieu rural. Ce résultat surprenant pourrait s'expliquer de différentes manières. Même si les garçons sont très désirés, les filles sont aussi valorisées. Elles sont par exemple importantes dans les échanges matrimoniaux, et elles constituent une importante aide pour les mères dans les travaux ménagers. La pratique de la polygamie, surtout répandue en milieu rural, permet également à l'homme d'atteindre son objectif d'avoir des garçons avec une autre épouse sans divorcer de la femme qui ne lui a fait que des filles. Toutefois, en milieu urbain, les femmes qui ont à la fois des garçons et des filles sont associées à un plus grand risque de divorce que celles qui ont uniquement des garçons. L'explication de ce résultat surprenant nécessite des investigations approfondies.

---

<sup>22</sup> Dans les sociétés patrilinéaires du Burkina Faso, les garçons sont particulièrement désirés car ils reproduisent le groupe de parenté. La fille est généralement considérée comme une étrangère.

### **3.2.2 Arrivée d'une coépouse, un facteur de rupture d'union**

Les résultats confirment le lien entre la pratique de la polygamie et le divorce. L'arrivée d'une autre épouse est associée à un plus grand risque de divorce, surtout pour la première épouse. Cette association est davantage remarquable en milieu urbain à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres villes africaines, notamment à Dakar, Bamako et Yaoundé où Antoine (2002b) souligne le risque élevé de divorce chez les premières épouses avec la venue d'une autre. Ainsi, il semble que si dans les sociétés traditionnelles, la pression sociale et familiale contraignait les femmes à accepter la polygamie, de nos jours avec l'influence de la scolarisation et du mode de vie urbain, les femmes urbaines s'opposent de plus en plus à cette pratique. En ville les couples sont parfois loin des parents et le contrôle familial peut s'affaiblir, ce qui peut expliquer en partie ce résultat. Toutefois, la relation entre l'arrivée d'une coépouse et le divorce est réciproque. Dans certains cas, la décision de séparation du couple peut précéder l'arrivée de la nouvelle épouse.

### **3.2.3 Effet du niveau de développement**

Selon le niveau de développement, les femmes vivant dans les villages et les villes moyennes assez développés sont associées à un plus grand risque de divorce que celles du milieu rural peu développé. Les moyens de communication (route, téléphone) pourraient en partie expliquer ce résultat. Au Burkina Faso, chaque groupe social est solidaire des alliances matrimoniales de ses membres. Le remariage d'une femme divorcée avec un homme du même groupe ou d'un groupe allié est habituellement désapprouvé. Aussi, le remariage de la femme s'accompagne presque toujours de son installation dans un autre village. La perspective de se remarier, en cas de divorce, augmente alors avec l'existence de moyens de communications, et les marchés (permanents ou périodiques) sont d'excellents lieux de rencontre d'un futur époux.



Mais, contrairement à ce que nous avons présumé, le niveau de développement n'introduit pas de différence significative entre le milieu rural et les grandes villes quant au risque de divorce. Cet indicateur introduit surtout des différences entre les localités du milieu rural selon leur niveau d'équipement.

### **3.2.4 Autres facteurs de divorce**

Plusieurs autres facteurs sont également associés au divorce. Les résultats de l'effet du niveau d'instruction vont dans le sens de la littérature sur l'Afrique. L'instruction, dès le niveau primaire, est liée à un risque plus élevé de divorce au niveau national (modèle 1). Son effet est surtout remarquable en milieu urbain à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (modèle 2) où le taux de scolarisation des femmes est relativement élevé par rapport au reste du pays. L'instruction, souvent perçue comme source d'autonomisation des femmes, permet à celles-ci de s'ouvrir au monde extérieur et d'acquérir de nouvelles conceptions de leurs rôles et des rapports homme-femme au sein du couple. Aussi, les perceptions divergentes de l'homme et de la femme de leurs statuts peuvent être causes de discorde pouvant engendrer le divorce. En revanche, le risque de divorce n'est pas significativement associé à l'instruction de la femme dans le reste de pays (modèle 3). Mais comme on s'y attendait, les femmes mariées avant l'âge de 20 ans présentent un risque de divorce plus grand que les autres (modèle 4).

La variable cohorte de naissance, qui permet d'observer l'effet du contexte politique, économique et social du pays sur la stabilité des unions, indique des différences significatives. Les femmes des deux jeunes cohortes, mariées en majorité dans la période récente, ont un risque de divorce plus grand que celles de la plus vieille cohorte. Par exemple, en milieu urbain, les jeunes femmes (1970-1985) ont deux fois plus de risque de divorcer que celles de la vieille cohorte. Depuis le début des années 1990, le Burkina Faso fait face à une crise économique, qui persiste encore de nos jours. Ces difficultés économiques, en entraînant la détérioration des conditions de

vie des ménages semblent affaiblir la cohésion des couples et augmenter leur risque de divorce. En revanche, dans le reste du pays, la différence de risque de divorce n'est pas significative entre la cohorte intermédiaire (1955-1969) et la plus vieille cohorte (modèle 3). Toutefois, quel que soit le milieu de résidence, les femmes socialisées en ville sont plus à risque que les autres. En milieu urbain, le phénomène de diffusion des connaissances et des comportements modernes influence probablement la cohésion des couples.

Selon la religion, les femmes chrétiennes<sup>23</sup> ont un risque de divorce plus grand que les musulmanes. Le même constat a été fait au Nigéria (Isiugo-Abanihé, 1998) et au Ghana (Takyi, 2001). Par contre, à Dakar, où le christianisme est peu répandu, les femmes chrétiennes présentent des unions plus stables que les musulmanes (Bocquier et Nanitelamio, 1991). Toutefois, cet effet de la religion sur la stabilité des unions est encore mal expliqué. Le mariage est une institution sociale reconnue et incitée par toutes les religions. Pour l'église chrétienne, le mariage crée un lien sacré entre les époux pour toute la vie. La plupart des églises accompagnent les futurs mariés dans leurs préparatifs au mariage par des enseignements, et certaines offrent des structures de conciliation des conjoints (conseiller conjugal) en cas de discorde. La religion musulmane déclare que le contrat conclu entre époux lors du mariage a pour objectif de durer à l'infini, et n'accepte le divorce que comme dernier recours. Chez les animistes, même si le mariage n'est pas formellement considéré indissoluble, le contrôle familial et social veille à la stabilité des unions. Aussi, l'explication de ces différences mérite des investigations plus spécifiques. Toutefois, les femmes animistes présentent des différences significatives entre le milieu urbain où elles sont associées à un risque de divorce plus élevé et le milieu rural où leur risque est plus faible que les musulmanes. Ce résultat peut s'expliquer par la différence du contrôle social. En effet, en ville les communautés musulmanes et chrétiennes forment souvent

---

<sup>23</sup> Cette catégorie qui rassemble les catholiques et les protestantes n'est probablement pas homogène, mais nous les avons regroupé à cause de la faible proportion des protestantes dans l'échantillon et au Burkina Faso en général (environ 6% des femmes selon les EDS).

des groupes relativement solidaires qui exercent un contrôle social sur leurs membres et sur les couples, ce qui pourrait favoriser la stabilité des unions. En revanche, à l'exception de quelques communautés culturelles, les animistes sont parfois moins organisés et ce contrôle peut être affaibli.

On note aussi des différences selon l'appartenance ethnique. Les femmes Peul, Lobi-Dagari, Gourmantché et Bobo-Bwa ont un plus grand risque de divorce que les femmes Mossi. Le risque élevé de divorce chez les Peuls a déjà été observé dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal (Pison, 1988; Antoine et Djiré., 1998) et au Togo (Thiriart, 1998, Antoine et Dial, 2005). Ces différences pourraient s'expliquer en partie par le type d'organisation sociopolitique de chaque groupe<sup>24</sup>, les normes sociales matrimoniales varient selon le groupe ethnique. Par exemple, chez les Mossi le mariage entre personnes apparentées est prohibé, alors que chez les Peul, ce type d'union est permis, et le mariage entre cousins est encouragé. Lors du mariage, la femme Peul reçoit en dot un capital de bétail de la part de sa belle famille, et afin de conserver les richesses de la famille les parents encouragent le mariage consanguin (Dupire, 1970). Ainsi, le premier objectif visé dans les alliances matrimoniales est davantage la sauvegarde des ressources de la famille que l'intérêt de la jeune fille. Par conséquent, si les conjoints sont insatisfaits, le divorce peut survenir.

Des différences de risque de divorce entre groupes ethniques ont été soulignées dans des travaux antérieurs au Ghana, (Amoateng *et al.*, 1989), à Dakar, (Bocquier et Nanitelamio, 1991) et à Lomé (Antoine et Dial, 2005). Ces différences pourraient s'expliquer par les disparités de la sanction sociale du divorce. Par exemple, d'après Pool (1972), les Bobo se scandalisent peu de la rupture d'un mariage, alors que le divorce est sévèrement réprouvé chez les Mossi. Par contre, contrairement à ce qu'on

---

<sup>24</sup> Les groupes Mossi, Gourmantché et Peuls ont des organisations plus hiérarchiques que les Bobo-Bwa et les Gourounsi, tandis que les Lobi-Dagara (matrilinéaires) sont organisés selon des liens de parentés.

présumait, l'exogamie ethnique n'est pas un facteur de divorce. Au contraire, en milieu rural où l'effet est significatif, les unions interethniques, souvent choisies par les conjoints, sont plus stables que les autres.

La situation économique du ménage a été mesurée à l'aide du statut d'activité de la femme et de l'activité du conjoint (de sa première union). Pour la femme, le manque de revenu est associé à un grand risque de divorce. Les apprenties et les aides familiales ont un risque plus élevé que les travailleuses indépendantes. Cette différence est davantage remarquable dans les grandes villes. Les salariées n'ont pas plus de risque que les femmes qui exercent une activité indépendante. Cependant, ce résultat doit être considéré avec réserve compte tenu de la définition du statut d'activité lors de l'enquête. La catégorie de salarié concernait tout individu touchant un salaire régulier de la part d'un employeur public ou privé en contrepartie de son travail (un apprenti rémunéré était considéré salarié). Ce qui ne traduit pas l'autonomie financière des femmes. De plus, même si les études récentes montrent que les femmes jouent un rôle important dans l'économie des pays africains comme travailleuses rémunérées, elles ne sont parfois que des auxiliaires. Le travail n'entraîne pas toujours une indépendance économique pour elles (BIT, 2007). Toutefois, en milieu rural, les femmes dont les maris sont salariés (cadres du public ou privé) présentent un risque de divorce supérieur aux épouses d'agriculteurs.

**Tableau 2 : Facteurs associés au divorce de la première union des femmes au Burkina Faso : résultats des régressions de Cox pour l'ensemble du pays, et selon le milieu de résidence**

| Variables indépendantes  | Rapport de risque    |                          |                           |                      |
|--|----------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------|
|  | Modèle 1<br>Ensemble | Modèle 2<br>Ouaga & Bobo | Modèle 3<br>Reste du pays | Modèle 4<br>Ensemble |
| <b>Nb. d'enfants survivants<sup>(v)</sup> (4 enfants)</b>      |                      |                          |                           |                      |
| 0 enfant avant 2 ans d'union                                   | 5,18 ***             | 2,40 ***                 | 6,13 ***                  | 4,97 ***             |
| 0 enfant après 2 ans d'union                                   | 7,02 ***             | 3,16 ***                 | 7,79 ***                  | 4,44 ***             |
| 1 enfant   | 4,30 ***             | 2,82 ***                 | 4,88 ***                  | 3,21 ***             |
| 2 enfants  | 2,07 ***             | 1,66 **                  | 2,21 ***                  | 1,67 ***             |
| 3 enfants  | 1,24                 | 0,97                     | 1,34                      | 1,08                 |
| 5 enfants et plus  | 0,36 ***             | 0,25 ***                 | 0,39 ***                  | 0,39 ***             |
| <b>Sexe des enfants<sup>(v)</sup> (Uniquement garçons)</b>     |                      |                          |                           |                      |
| Uniquement des filles  | 1,04                 | 1,18                     | 1,03                      | 1,10                 |
| Garçons et filles  | 1,06                 | 1,60 **                  | 1,04                      | 0,87                 |
| <b>Cohorte de naissance (1936-1954)</b>                        |                      |                          |                           |                      |
| 1955-1969  | 1,23*                | 1,51 ***                 | 1,20                      | 1,18 **              |
| 1970-1985  | 1,72***              | 2,08 ***                 | 1,63 ***                  | 1,70 ***             |
| <b>Age au premier mariage (20 ans et +)</b>                    |                      |                          |                           |                      |
| Moins de 15 ans  | 1,27                 | 1,28                     | 1,00                      | 2,11 ***             |
| 15 à 17 ans  | 1,43 *               | 1,29                     | 1,23                      | 2,51 ***             |
| 18 à 20  | 0,92                 | 0,95                     | 0,76                      | 1,57 ***             |
| <b>Arrivée d'une coépouse<sup>(v)</sup> (Oui, rang 2 et +)</b> |                      |                          |                           |                      |
| Oui, première épouse   | 2,20 ***             | 10,12 ***                | 1,84 **                   | 1,89 ***             |
| Non  | 1,62 *               | 3,07 ***                 | 1,46                      | 1,54 ***             |
| <b>Instruction (Aucune)</b>                                    |                      |                          |                           |                      |
| Primaire   | 1,40 **              | 1,88 ***                 | 1,17                      | 1,13                 |
| Secondaire et supérieur  | 1,55 *               | 2,12 ***                 | 1,63                      | 1,48 ***             |
| <b>Milieu de résidence<sup>(v)</sup> (Rural)<sup>#</sup></b>   |                      |                          |                           |                      |
| Villes moyennes  | 1,30 *               | 0,52 ***                 | 1,53 **                   | -                    |
| Grandes villes   | 0,82                 | 0,46 ***                 | 2,57 **                   | -                    |
| Étranger   | 1,71 ***             | 0,94                     | 1,69 ***                  | -                    |
| <b>Milieu de socialisation (Rural)</b>                         |                      |                          |                           |                      |
| Villes moyennes  | 1,77 ***             | 1,41 **                  | 2,83 ***                  | 1,53 ***             |
| Grandes villes   | 3,41 ***             | 5,22 ***                 | 3,09 *                    | 3,27 ***             |
| Étranger   | 0,96                 | 1,05                     | 0,94                      | 0,95                 |
| <b>Religion (Musulmanes)</b>                                   |                      |                          |                           |                      |
| Animistes  | 0,78 *               | 9,69 ***                 | 0,73 *                    | 0,76 ***             |
| Chrétiennes  | 1,42 ***             | 1,51 ***                 | 1,33 *                    | 1,45 ***             |
| Autres   | 0,16 *               | 2,32                     | → 0                       | 0,18 ***             |
| <b>Ethnie (Mossi)</b>  |                      |                          |                           |                      |
| Gourmantché  | 1,72 ***             | → 0 ***                  | 1,84 ***                  | 1,74 ***             |
| Peul   | 2,38 ***             | 0,66                     | 2,45 ***                  | 2,54 ***             |
| Gourounsi  | 1,25                 | 1,82 **                  | 1,06                      | 1,56 ***             |
| Bobo-Bwa   | 1,45 **              | 1,16                     | 1,50 **                   | 1,56 ***             |
| Lobi-Dagari  | 2,22 ***             | 3,84 ***                 | 2,37 ***                  | 3,16 ***             |
| Autres ethnies   | 1,42 ***             | 1,41 **                  | 1,49 ***                  | 1,38 ***             |
| <b>Ethnie du conjoint (Même ethnie)</b>                        |                      |                          |                           |                      |
| Autre ethnie   | 0,82                 | 1,12                     | 0,68 **                   | 0,87 *               |

|  |             |             |             |             |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Statut activité principale (Indépendant)</b>      |             |             |             |             |
| Salarié  | 0,81        | 0,78 *      | 0,60        | 0,95        |
| Apprentie / Aide familiale                           | 3,56 ***    | 9,06 ***    | 3,62 ***    | 4,05 ***    |
| Autres   | 5,17 ***    | 0,22 ***    | 7,20 ***    | 6,42 ***    |
| <b>Activité conjoint (Agriculture / Élevage)</b>     |             |             |             |             |
| Cadre, public / privé                                | 2,55 ***    | 0,73        | 6,93 ***    | 2,83 ***    |
| Autres professions                                   | 1,48 **     | 0,43 ***    | 2,04 ***    | 1,44 ***    |
| Inactifs   | 0,72 ***    | 1,02        | 0,03 ***    | 0,05 ***    |
| <b>Indice de développement (Rural peu développé)</b> |             |             |             |             |
| Rural assez développé                                |             |             |             | 1,34 ***    |
| Ville moyen. assez développée                        |             |             |             | 1,47 ***    |
| Grande ville bien développée                         |             |             |             | 1,18        |
| <b>N</b>   | <b>3871</b> | <b>1348</b> | <b>2523</b> | <b>3871</b> |

Niveaux de significativité : \*  $p < 0,05$  ; \*\*  $p < 0,01$  ; \*\*\*  $p < 0,001$  ; Catégorie de référence entre parenthèse.

(v) : Variables dont la valeur peut changer au cours du temps (répartition au moment de la sortie d'observation).

# L'histoire migratoire des individus permet de tenir compte de la variable milieu de résidence dans chaque modèle.

## Discussion et conclusion

Nous avons utilisé des données de biographies individuelles et communautaires pour étudier les facteurs de risque de divorce de la première union chez les femmes. La méthode d'analyse de survie utilisée nous a permis de tenir compte et toutes les femmes et du temps d'exposition au risque. Les résultats montrent que les changements de comportements matrimoniaux (recul des âges au premier mariage, accroissement du libre choix de conjoints, diminution des différences d'âges entre conjoints etc.) soulignés dans des études antérieures en Afrique subsaharienne, devraient également inclure une augmentation progressive de l'instabilité des unions. Si dans les sociétés traditionnelles les normes sociales qui régissaient la formation des unions et la gestion des couples contribuaient à maintenir la stabilité des unions, avec la scolarisation, l'urbanisation et la récession économique des dernières décennies, le divorce augmente au sein de la population burkinabè.

Néanmoins, le divorce demeure relativement peu fréquent au Burkina Faso (environ 10% des premières unions féminines) comparativement à certains pays d'Afrique de l'Ouest. Il reste perçu comme une transgression des bonnes mœurs, un échec et un déshonneur par les familles, et n'intervient généralement qu'après l'échec de conciliation du couple par les parents. Toutefois, le divorce augmente au sein des jeunes générations qui éprouvent d'énormes difficultés d'accès à l'emploi avec la

récession économique des dernières décennies (Calvès et Schoumaker, 2004). Les analyses montrent que plusieurs variables sont significativement associées à un risque plus élevé de divorce.

Ainsi, l'infécondité est un facteur important de divorce, et son effet est plus grand après deux ans de mariage. Le but explicite du mariage étant la procréation, une union inféconde a peu de chance de survivre. La femme, fréquemment culpabilisée pour l'infécondité du couple, décide souvent de divorcer pour tenter sa chance dans une autre union. Nous avons aussi supposé que le grand désir d'avoir des garçons dans ces sociétés pouvait influencer la stabilité des couples. Mais cette hypothèse n'a pas été confirmée. Ce résultat suggère que même si les garçons sont très désirés par les familles pour assurer la descendance, les filles sont aussi considérées. Elles sont par exemple nécessaires dans les alliances matrimoniales.

La pratique de la polygamie a également une influence négative sur la stabilité des unions. L'arrivée d'une coépouse est associée à un plus grand risque de divorce surtout pour la première épouse. Toutefois, dans certains cas, l'union avec une seconde épouse peut être un moyen pour l'homme de se libérer d'une union insatisfaisante. Parfois la différence de traitement des épouses par le mari et les fréquentes querelles entre coépouses suscitent le départ de la première épouse.

Ces résultats sur la fécondité des femmes et la pratique de la polygamie semblent révélateurs des différences de contextes socioculturels entre le milieu urbain et le milieu rural. L'infécondité a un effet plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain. À l'inverse, l'association entre l'arrivée d'une coépouse et le divorce est plus forte en ville qu'en zone rurale. La pression sociale et familiale exercée sur le couple en cas d'infécondité peut être plus considérable en milieu rural, où le couple cohabite souvent avec la famille élargie, ce qui peut augmenter le risque de séparation. Au contraire, ce contrôle social des couples peut favoriser l'acceptation de la polygamie par les femmes rurales.

Par ailleurs, les facteurs de modernisation tels que l'instruction, l'urbanisation et le niveau de développement du lieu de résidence sont associés au risque de divorce. Les femmes des jeunes générations présentent aussi des risques de divorce plus élevés. Traditionnellement, le rôle essentiel de la femme est d'être une épouse respectueuse et soumise, c'est le mari qui détient incontestablement l'autorité dans le ménage. Les jeunes femmes urbaines et instruites, étant en contact avec d'autres valeurs modernes, aspirent souvent à plus de considération et de rapports d'égalité dans le ménage. Ces rôles aspirés entrent parfois en conflit avec les rôles habituellement dévolus à la femme par la société. Ces différences de perceptions entre hommes et femmes quant à leurs rôles et statuts dans le ménage, peuvent être source de tensions et de divorce. En plus, le contrôle familial moins présent en ville qu'en milieu rural peut affaiblir la cohésion des couples. Par exemple, au village, le couple a la possibilité de faire appel aux familles étendues pour régler leurs différends. En revanche, même si cette possibilité existe en ville, elle est réduite.

Les facteurs culturels comme la socialisation en milieu urbain, la religion et l'appartenance ethnique ont aussi des effets significatifs sur le divorce. Les groupes Peul, Lobi-Dagara, gourmantché et Bobo-Bwa ont des unions moins stables que les Mossi. Le groupe mossi, plus hiérarchisé (classe sociale, âge, genre) que les Lobi-Dagara et les Bobo-Bwa pourrait exercer un contrôle social plus resserré sur les couples et contribuer à la stabilité des unions. En outre, les femmes chrétiennes manifestent un risque de divorce plus élevé que les musulmanes. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que certaines personnes se déclarent appartenir à une religion sans pour autant être pratiquantes, et par conséquent, ne pas nécessairement observer les préceptes de cette religion. Au Burkina Faso, selon notre expérience, cette situation est fréquente chez les chrétiens. Pour mieux cerner l'effet de la religion sur le comportement des individus, les informations sur la pratique sont nécessaires, mais elles sont rarement collectées.



L'étude révèle aussi que la stabilité des unions est en partie déterminée par le niveau de développement du lieu de résidence. Par exemple les moyens de communications et les marchés permettent les échanges entre localités et individus et augmentent les chances de remariage des femmes. En effet, le remariage d'une femme divorcée avec un homme du même groupe ou d'un groupe allié étant réprouvé par les familles, le remariage de la femme se fait souvent dans un autre village.

L'analyse nous révèle d'importants résultats sur les facteurs de risque de divorce. Cependant, si le divorce s'inscrit en négatif dans les représentations sociales du Burkina Faso, les résultats suggèrent qu'il pourrait être l'expression d'un libre choix des conjoints. En effet, plusieurs variables associées au risque de divorce sont aussi associées à un statut socioéconomique élevé (instruction, résidence et socialisation en milieu urbain, conjoint salarié etc.). Toutefois, les données exploitées ne fournissent aucune information sur les causes présumées de divorce. Aussi, dans le chapitre suivant, nous utilisons les données d'entretiens qualitatifs pour examiner les causes et les effets des ruptures d'union conjugales sur les femmes.

## **Chapitre 3.**

### **Vie de femmes : une analyse qualitative des causes et des conséquences du divorce et de la séparation des couples au Burkina Faso**

**Bilampoa G. THIOMBIANO**

**Département de démographie  
Université de Montréal**

À paraître en 2009 dans : Philippe Antoine et Richard Marcoux (éds.),  
*Le mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*

## Introduction

Les alliances matrimoniales sont au centre des relations familiales et de la vie sociale au Burkina Faso, et se marier demeure la norme sociale prédominante pour chaque individu. Ainsi, les ruptures d'unions ont certainement des conséquences sur la famille et les individus. Cependant, pour l'instant, il existe peu d'études démographiques sur cette problématique en Afrique subsaharienne. Les recherches menées dans les pays occidentaux soulignent que les femmes contrôlent mieux leurs rapports conjugaux que les hommes, qu'elles sont plus aptes à entreprendre des discussions avec leur conjoint afin de résoudre les problèmes de couple (Thompson & Walker, 1989), et qu'elles fournissent des explications plus complètes sur les causes de leur divorce que les hommes (Cleek & Pearson, 1985). Elles sont aussi souvent à l'initiative du divorce (Amato & Previti, 2003; Kalmijin et Poortman, 2006). L'une des hypothèses explicatives du divorce repose sur l'autonomie des femmes. Ainsi, certains auteurs supposent que l'indépendance économique des femmes réduit les avantages du mariage et augmente le risque de divorce (Becker *et al.*, 1977; Ruggles 1997a). Tandis que d'autres l'expliquent par les changements des normes du mariage qui se fait de plus en plus par calcul d'intérêt et de bonheur individuel (Thornton, 1989).

La plupart des travaux utilisent des données quantitatives, et le divorce est étudié comme un événement, parfois à l'aide des méthodes d'analyses de survie ou analyses des biographies. En Afrique Subsaharienne, ces études concernent parfois le milieu urbain où les taux de divorces sont élevés (Antoine et Djire, 1998; Mouvagha-Sow, 2003; Antoine et Dial, 2005). Mais, le phénomène est aussi fréquent en milieu rural. Par exemple, en milieu rural au Malawi près de 65% des premiers mariages divorcent au cours des 25 premières années d'union (Reniers, 2003). Quelques travaux examinent le phénomène au niveau national (Tilson et Larsen, 2000; Takyi, 2001; Sender et Oya, 2007). Bien que ces travaux nous informent sur les facteurs de divorce, ils nous renseignent peu sur les raisons des ruptures d'union conjugales. Les causes du divorce fréquemment soulignées dans les travaux spécifiques sur la question sont

l'infidélité, le désaccord des conjoints, le manque de communication au sein du couple, les violences morales et physiques, le manque de soutien mutuel, l'influence d'autres personnes (ex-conjoint, enfants, parents, amis) et la non prise en charge des besoins de la famille par le mari (Moskoff, 1983; Kitson *et al.*, 1985; Cleek & Pearson, 1995; Amato et Previti, 2003; De Graaf et Kalmijn, 2002 et 2006; Locoh, 1984; Antoine et Dial, 2005). Mais, peu de travaux se sont intéressés aux perceptions et aux expériences personnelles des individus en matière de divorce à partir de données d'enquêtes qualitatives.

Par ailleurs, aux États-Unis et dans les pays européens, de nombreuses recherches ont aussi porté sur les conséquences du divorce. Ces travaux soulignent que les conséquences économiques sont particulièrement importantes pour les femmes et les enfants (Kitson, 1991; Smock, 1994; Jarvis et Jenkins, 1999; Poortman, 2000; Bartfeld, 2000; Manting et Bouman, 2006; De Graaf et Kalmijn, 2006; Andreß *et al.*, 2006). Les femmes qui assurent la garde de leurs enfants font davantage face à des difficultés économiques après le divorce (Moskoff, 1983; Hoffman, 1977). Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays. Par exemple au Viêtnam et au Canada, le revenu des femmes diminue respectivement en moyenne du tiers (Hoffman et Ducan, 1988) et de moitié (Finnie, 1993) au cours de l'année suivant le divorce.

Par contre, dans les pays d'Afrique subsaharienne, les causes et les conséquences du divorce sont peu documentées. Une étude précédente (Gnoumou Thiombiano *et al.*, 2007) sur les facteurs de divorce, à partir de données biographiques quantitatives, a montré que le risque est en augmentation, même si le divorce reste relativement peu fréquent au Burkina Faso comparativement à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, au cours des 30 premières années de mariage, 38% des premiers mariages féminins divorcent au Togo, 35% au Ghana, 29% en Mauritanie (Tabutin et Schoumaker, 2004), alors qu'elle est de 10% au Burkina Faso. Les résultats de cette recherche montrent que le contexte familial et matrimonial (infécondité, jeune âge au premier mariage), la pratique de la polygamie (risque de divorce pour la première épouse), le statut socioéconomique des femmes (instruction, statut d'activité) et la

modernisation de la société (urbanisation, niveau de développement du lieu de résidence) ont des effets négatifs sur la stabilité des unions. Cependant, l'étude ne fournit aucune information sur les causes et les conséquences du divorce pour les membres de la famille. Afin d'obtenir des informations détaillées sur ces questions, nous avons réalisé une enquête qualitative en 2007. Cette enquête avait pour but d'étudier les causes (ou motifs) et les conséquences socioéconomiques du divorce et des séparations de couples au Burkina Faso. Qu'est ce que les individus considèrent comme causes de divorce? Quelles sont les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées après la dissolution du mariage? Dans les sections qui suivent, nous présentons le contexte de l'étude, la méthode de collecte et d'analyse des données, les résultats de l'analyse, avant de terminer par une discussion et une conclusion.

### **1. Contexte de l'étude**

Le Burkina Faso est un pays sahélien, à économie essentiellement agricole, enclavé à l'Ouest de l'Afrique. Ce pays se caractérise par une forte croissance démographique, une pratique répandue de la polygamie (environ 48% des femmes mariées), une population extrêmement jeune (près de la moitié de la population a moins de 15 ans) et peu scolarisée (le taux brut de scolarisation est d'environ 48%) ainsi qu'une diversité culturelle (environ soixante ethnies). Les femmes, dont la majorité est sans instruction (91%), constituent plus de la moitié de la population totale (près de 14 millions d'habitants selon les résultats préliminaires du recensement, 2006). Elles assurent une partie importante de la production de biens (plus de 60% de la production agricole nationale par exemple). Le mariage, presque universel et précoce chez les femmes (Burkina Faso, 2003), est au centre des relations de parenté et de la vie sociale. La conclusion d'alliances contribue à l'élargissement du groupe social, et c'est par le mariage que l'individu acquiert une position sociale valorisée. En plus du mariage coutumier, contracté dans les formes prescrites par les coutumes (le plus répandu), on y pratique également le mariage civil (célébré par un officier de l'état civil) et le mariage religieux (chrétien ou musulman). Traditionnellement, les systèmes matrimoniaux sont gérés par les aînés qui jouent un rôle primordial dans le choix du

conjoint, surtout lors du premier mariage (Lallemand, 1977; Roth, 1996). Toutefois, avec la scolarisation, l'urbanisation et la récession économique des dernières décennies, on assiste à l'émergence de nouveaux comportements par rapport au mariage : libre choix du conjoint, célibat définitif, femme chef de ménage, fréquence du divorce etc.

D'après le code des personnes et de la famille adopté en 1995, le divorce dissout le lien matrimonial et met fin aux droits et devoirs réciproques des époux. On y distingue le divorce par consentement mutuel (sur demande conjointe des deux époux, possible après deux ans de mariage) et le divorce contentieux (sur demande d'un des époux). Ce dernier type est permis pour les raisons suivantes : adultère, sévices ou injures graves, abandon moral ou matériel du foyer, séparation de fait de trois ans au moins, impuissance ou stérilité médicalement constatée etc. Mais, compte tenu de la faible pratique du mariage civil, ce cadre juridique est peu utilisé. Généralement, le divorce se fait soit par renvoi de la femme par le mari (la répudiation), soit à l'initiative de la femme qui quitte définitivement le foyer conjugal. Parfois, la rupture définitive peut être précédée de plusieurs périodes de séparations pendant lesquelles la femme rejoint sa famille d'origine, puis retourne dans le foyer en cas de réconciliation par les familles. Les pressions familiales pour éviter l'échec d'un mariage sont importantes, surtout lorsqu'il s'agit de mariage arrangé par les familles, et la rupture définitive n'intervient souvent qu'après l'échec d'une réconciliation du couple par les familles. Aussi, il est parfois difficile de distinguer les couples séparés (absence temporaire de vie commune) de ceux divorcés. C'est pour cette raison que l'analyse prend en compte à la fois le divorce et la séparation des couples.

## 2. Données et méthode d'analyse

### 2.1 Données

Les données proviennent d'une enquête qualitative que nous avons personnellement réalisée entre 2006 et 2007. La collecte a été menée au moyen d'entretiens individuels semi-structurés à l'aide de guide d'entretien (annexe 3) auprès d'agents d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations et de services administratifs, et auprès de femmes ayant connu la rupture de leur première union (divorce, veuvage). L'objectif était de recueillir des informations sur les causes et les conséquences des ruptures d'unions pour la famille, particulièrement la femme et les enfants. Les entretiens ont été réalisés auprès d'informateurs-clés dans des institutions intervenant dans la gestion des relations familiales et de femmes divorcées ou veuves. Les informateurs désignés sont des agents qui interviennent auprès des femmes, des couples et des familles. Les deux types de répondants (informateurs-clés et femmes) ont été choisis afin de mieux cerner les circonstances des ruptures d'unions. Pendant la collecte de données, il était relativement aisé d'avoir des entretiens avec des veuves, mais plus difficile d'en obtenir avec des femmes divorcées. Le divorce est un sujet délicat, malaisé à aborder par les individus concernés. Pour surmonter cet obstacle, plusieurs solutions ont été envisagées, puis en définitive, les femmes divorcées ont été contactées de proche en proche. Nous avons mis fin aux entretiens une fois la saturation<sup>25</sup> de l'information atteinte.

Au total 34 personnes ont été interrogées dont 10 informateurs-clés appartenant à des institutions<sup>26</sup> intervenant dans la gestion des relations familiales et 24 femmes (14

---

<sup>25</sup> La saturation empirique désigne le phénomène par lequel, passé un certain nombre d'entretiens, le chercheur juge que les entrevues n'apportent plus de nouvelles informations en ce qui concerne l'objet d'étude. Elle confère une base solide à la généralisation de l'information (Bertaux, 1980).

<sup>26</sup> Association des femmes juristes du Burkina; Association voix de femme; Association Kebayina; Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ong et associations; Remar Burkina; Association des veuves et orphelins; Ministère de la justice; Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale; Ministère de la promotion de la femme.

divorcées et 10 veuves). Afin de tenir compte de divers contextes socioéconomiques, des interviews ont été réalisées en milieu urbain à Ouagadougou (capitale du pays) et en milieu rural dans un village<sup>27</sup> peuplé essentiellement de Mossi (ethnie majoritaire du pays) et de Peuls, situé à 120 km de Ouagadougou, au nord du Burkina Faso. Les entretiens auprès des agents des structures administratives, des associations et des ONG ont été réalisés dans leurs services respectifs alors que les interviews avec les femmes ont été menées à leur domicile. Les entrevues ont couvert les mêmes sujets par groupe d'enquêtés. Aux informateurs-clés, nous avons demandé quelles étaient, selon leurs expériences, les causes et les conséquences de dislocation des couples, ainsi que leurs perceptions du statut de la femme dans la société en général et celui de la femme divorcée en particulier. Aux femmes, nous avons demandé les raisons de leur divorce et les difficultés qu'elles ont rencontrées. Plusieurs autres informations sur les caractéristiques des femmes (âge à l'enquête, âge au mariage, type d'union, date de la rupture, ethnie, niveau d'instruction, lieu de résidence au cours de l'union etc.) ont également été collectées.

L'avantage de l'enquête semi-structurée, à l'inverse du questionnaire classique, est de favoriser une liberté d'expression à l'enquêté (Denzin et Lincoln, 1994). Le chercheur accède ainsi à ses opinions, riches de ses expériences personnelles et de son appartenance culturelle et sociale. Le chercheur peut intervenir durant l'interview avec des questions mieux focalisées afin d'obtenir des informations précises et détaillées (Mason, 2002). Ce type d'enquête permet de collecter une quantité importante d'information à un coût réduit et dans un délai relativement court. Cependant, malgré l'effort de diversification (urbain, rural), les informations collectées ne sont ni exhaustives, ni représentatives de la population étudiée. Le nombre de personnes interviewées ne permet pas de généraliser les résultats. Par exemple, les informateurs-clés sont des personnes instruites, et leur opinion du mariage et des relations conjugales est probablement moderne. La majorité des femmes enquêtées sont des

---

<sup>27</sup> Ce village d'environ 55 722 habitants a une organisation sociale hiérarchisée à pouvoir politique centralisé. Comme dans l'ensemble du Burkina Faso, on y pratique trois principales religions : l'animisme, l'islam et le christianisme.



divorcées, il serait intéressant de saisir la situation particulière de celles qui se sont remariées et d'obtenir l'expérience de celles qui sont toujours en union. Toutefois, le principe de la saturation employé constitue une base solide à la généralisation de l'information.

## **2.2 Méthode d'analyse**

Les entretiens ont été enregistrés, traduits pour ceux réalisés en langue locale mooré, retranscrits, puis saisis littéralement en français. Les données ont ensuite été codées et traitées à l'aide d'un logiciel de traitement de données qualitatives, Atlas.ti<sup>28</sup> (Barry, 1998).

La méthode d'analyse de contenu (Fielding & Lee, 1998; Andreani et Conchon, 2005) utilisée permet de rendre fidèlement compte du discours des interviewés de façon objective (Kelly, 1986). La grille d'analyse prédéfinie a été complétée en cours de lecture et d'analyse de l'information recueillie. Le codage semi-ouvert a consisté à repérer et à coder les principales idées (ou unité de contenu) qui apparaissent dans le texte d'entretien. La technique d'analyse thématique (statistique) employée est complétée par une analyse sémantique (manuelle) des données (Berg, 1995).

## **2.3 Description des données**

Les interviews auprès des structures ont été réalisées avec 7 femmes et 3 hommes représentants 6 organisations (Association des femmes juristes du Burkina; Association voix de femme; Association Kebayina; Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ong et associations; Remar Burkina et Association des veuves et orphelins) et 3 services administratifs (Ministère de la justice, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale et le Ministère de la promotion de la femme). Ces structures mènent essentiellement des activités de formation sur le code des personnes et de la famille par exemple, de sensibilisation par

---

<sup>28</sup> Version WIN 4.2, Software Development, Berlin.

le théâtre forum, les émissions radiophoniques et télévisuelles, de traduction de textes juridiques en langue nationale, d'écoute et de conseil sur les problèmes conjugaux. Par exemple, l'association des femmes juristes et l'association voix de femme accompagnent et conseillent les femmes en cas de procédures judiciaires. Le ministère de l'action sociale est chargé de promouvoir les droits des enfants et l'insertion des femmes divorcées et veuves. Au ministère de la justice, le tribunal pour enfant s'occupe de la protection des enfants en cas de conflit entre parents. Leurs activités profitent particulièrement aux femmes des classes moyennes et démunies, mais les bénéficiaires des services proviennent de tous les milieux sociaux.

Au total, 14 femmes divorcées âgées de 25 à 49 ans ont été interviewées, dont 7 en milieu urbain à Ouagaougou et 7 en milieu rural. Compte tenu des zones d'enquête (majoritairement mossi) les femmes sont en majorité d'ethnie mossi (10 femmes). Parmi les femmes enquêtées, 4 ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur, et 8 femmes ont vécu dans des ménages polygames comme première ou seconde épouse. Environ une femme sur deux s'est mariée avant l'âge de 18 ans, et une union sur deux s'est rompue avant 10 ans de mariage au cours des 5 dernières années. On constate que même si les parents jouent un rôle important dans le choix du conjoint, surtout en milieu rural (5 cas sur 7), parmi les interviewées à Ouagadougou, 6 femmes sur 7 ont eu le choix de leur conjoint (annexe 4).

### **3. Résultats**

D'après la perception des enquêtées, les familles et la société jouent un rôle primordial dans la stabilité des unions. Nous exposons dans cette section les résultats sur le statut de la femme en général, les causes et les conséquences socioéconomiques du divorce, la perception de la société par rapport aux divorcées et les informations sur l'initiative du divorce.

### 3.1 Rôles conjugaux et statut de la femme

Selon le code des personnes et de la famille du Burkina Faso, le mariage confère aux conjoints des droits et des obligations. Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance et obligation de communauté de vie. Ensemble, ils assurent la responsabilité morale et matérielle du ménage et ils ont l'obligation de nourrir et d'éduquer leurs enfants (Articles 292, 293 et 296 du code, Burkina Faso, 1990). Cette législation du code civil se démarque de celle du système coutumier couramment admise. Dans ces sociétés patrilinéaires<sup>29</sup> et virilcales, la femme déménage au moment de son mariage dans la famille de son conjoint. Le statut socialement attribué à la femme est à la fois celui d'épouse et de mère. Elle est sensée représenter l'abnégation et la vertu. Comme épouse, elle doit une entière soumission à son conjoint et à sa belle famille. Par exemple, une femme d'ethnie Bobo décrivant ce que les aînés lui ont conseillé le jour de son mariage dit ceci : « *Tu dois obéir à ton mari et à la belle famille. Tu ne dois pas le critiquer. L'homme a toujours raison. Tu dois te taire quand il parle... Tu dois manifester un respect total à ton mari.* » Ces propos recueillis par Roth (1996, p. 169) traduisent le rapport d'autorité entre mari et femme et la hiérarchie des sexes dans la société. Les rôles de procréation et d'éducation des enfants reviennent aussi à la femme. C'est également elle qui assure les tâches ménagères (cuisine, entretien de la maison et des vêtements, approvisionnement en eau et bois de chauffe dans les campagnes etc.). L'homme est socialement reconnu comme le chef de famille, on dit généralement qu'il s'est marié à une femme, le mariage n'est pas perçu comme un engagement réciproque des époux. Contrairement au droit civil qui reconnaît la responsabilité conjointe des époux à subvenir aux besoins du ménage, traditionnellement, la satisfaction des besoins économiques de la famille (logement, alimentation) incombe principalement au mari.

---

<sup>29</sup> La majorité des sociétés burkinabè sont patrilinéaires. Il existe seulement quelques sociétés matrilineaires (exemple des Dagara et des Lobis du sud-ouest du Burkina Faso).

Globalement, le code des personnes et de la famille accorde un statut considérable à la femme. Toutefois, dans la réalité, même s'il y a une relative amélioration ces dernières décennies grâce aux politiques d'émancipation de la femme, elle a des difficultés à occuper ce statut. Elle fait toujours face à la conception de la société qui la place à un rang inférieur par rapport à l'homme. À propos de sa perception du statut de la femme dans la société, une femme juriste membre d'une association féminine déclare :

*On se rend compte que ce sont les femmes qui subissent, ce qui laisse percevoir un problème de statut, un problème de refus en qualité de droit, même les droits les plus fondamentaux... Ça se compte aux gouttes le fait qu'une femme puisse battre son mari, ça n'existe presque pas. Sur 100 cas de violences physiques conjugales peut être 1 ou 2 cas de violences concernent les hommes. Le reste, les 98%, ce sont les femmes qui sont battues, et le fait de penser qu'on peut battre quelqu'un, c'est en fait lui donner un statut d'inférieur... Toutes les fois qu'on leur demande pourquoi ils battent leur femme, ils ne perçoivent pas cela comme une violation de leurs droits fondamentaux. Ils perçoivent qu'ils ont un rang dans la famille, qu'ils sont chef et ça doit marcher même si c'est à la chicotte...*

La société burkinabè, comme la plupart des sociétés africaines, impose à la femme plusieurs normes de conduites à respecter. C'est par exemple la mère qui doit donner l'exemple de bonne conduite aux enfants et dès qu'elle faillit à cela, elle est durement sanctionnée. La femme occupe un statut inférieur à l'homme. Cette inégalité se manifeste d'ailleurs dès le jeune âge où l'éducation est distincte entre le petit garçon prédestiné à être un chef de famille et la petite fille vouée à être une "bonne" épouse et une mère. Ce statut d'infériorité de la femme est aussi reconnu par certains hommes comme l'indique les déclarations suivantes.

*Je crois que même s'il y a une évolution, il faut reconnaître que la femme rencontre énormément de problèmes quant à l'expression de sa personnalité dans le foyer. Même celles qui arrivent économiquement à s'en sortir, elles ont des difficultés à avoir un espace de liberté, tout simplement parce que nous sommes dans une société où on estime que l'homme doit être le chef du*

*ménage. Je ne dirais pas que la femme est toujours considérée comme un bien, mais même au niveau des intellectuels, quand il y a souvent des problèmes, lorsqu'on analyse la perception des gens, c'est comme si en fait elle (la femme) est toujours considérée comme une personne immature, qui ne réfléchit pas loin (même quand c'est entre intellectuels), qui ne fait pas de bonnes analyses.... (Homme, juriste niveau d'instruction supérieur, cadre dans l'administration).*

### **3.2 Causes de divorce**

Plusieurs causes de divorce sont soulignées à travers les entretiens. On relève notamment l'infidélité, l'insuffisance de la préparation des couples au mariage, les problèmes de communication entre conjoints, l'influence d'autres personnes et les violences conjugales.

#### **3.2.1 Infidélité**

L'infidélité des conjoints (hommes et femmes) est une importante cause de divorce, surtout en ville. Toutefois, la société tolère l'infidélité de l'homme puisque qu'il peut être polygame. En revanche, l'infidélité est proscrite, et la sanction est sévère pour la femme. Même en cas de séparation (étant chez ses parents parfois pendant plusieurs années), la femme doit fidélité à son mari. Plusieurs préjugés sont d'ailleurs employés pour justifier ces exigences. On dit par exemple que l'infidélité de la femme peut tuer son mari. Un homme interviewé déclare :

*Une femme qui irait voir ses parents pour dire, mon mari fait la cour à des femmes dehors, les parents vont peut-être essayer de l'appeler (le mari) pour négocier de tempérer. Un homme qui irait dire à sa belle famille que sa femme fait la cour à des hommes dehors, là c'est une catastrophe. C'est dommage, mais c'est le regard de la société, c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de normes, de conduite sociale qu'on impose à la femme, comme si elle n'était pas un être comme l'autre, comme si elle n'avait pas de faiblesses comme l'autre. (Homme, niveau d'instruction supérieur, cadre dans l'administration)*

Néanmoins, avec la scolarisation des femmes et le contact avec d'autres modes de vie, les femmes refusent de plus en plus l'infidélité de leur conjoint. Cette désapprobation, perçue comme une remise en cause de la suprématie de l'homme dans le ménage, est parfois source de conflits entre conjoints pouvant engendrer une rupture d'union. À titre d'exemple, une femme qui était deuxième épouse dans une union polygame explique la cause de son divorce.

*Il a commencé à découcher... Le vendredi soir il revient du service, il se lave, il dit qu'il va sortir et je ne le revois pas, parfois jusqu'au samedi soir ou dimanche matin. C'est comme ça il faisait... Comme il avait une autre femme en son temps (sa première femme est là avec beaucoup d'enfants), donc pour moi, quand il découchait, il était chez l'autre femme, donc je n'ai pas le droit de me plaindre. Or ce n'était pas chez elle qu'il partait, mais chez une autre femme qu'il avait mise dans une de ses cours à Gounghin (un quartier de Ouagadougou), il avait bien aménagé et la femme était là-bas... C'est quand j'ai su maintenant que la bagarre a commencé... (Divorcée, âge 48 ans, niveau d'instruction secondaire, Ouagadougou).*

Toutefois, certaines femmes acceptent de subir l'infidélité de leur mari pour plusieurs raisons. Une des raisons souvent évoquée par les femmes, est de demeurer près de leurs enfants afin d'assurer leur éducation et leur bien-être. Dans les sociétés patrilinéaires, les enfants appartiennent au père, l'obligation de les abandonner en cas de divorce retient souvent la mère, contrairement aux pays européens, tel que les Pays-Bas, où les enfants découragent plutôt le père de prendre une décision de divorce (Kalmijn et Poortman, 2006). Une autre raison peut être le manque d'autonomie financière des femmes. Quand la femme a peu ou pas de revenu personnel, elle hésite à divorcer malgré les difficultés du mariage. Parfois, c'est le manque d'assistance, voire l'abandon total (moral, physique et matériel) du foyer conjugal par le mari qui l'oblige à partir. Par exemple, une femme légalement mariée sous le régime monogamique qui, de retour d'un voyage, a surpris son mari avec une concubine dans la maison conjugale explique.

*Non, ses voisins même croyaient que j'allais faire la bagarre, mais je n'ai pas fait la bagarre... Le problème c'est qu'il ne nous donnait même plus à manger... Quand ils (avec l'autre femme) quittaient le matin, ils ne revenaient pas avant 22 heures... Je suis allée voir les témoins de notre mariage pour qu'ils viennent trouver une solution. Même s'il veut l'autre femme, il doit aussi nous donner à manger. C'est cette démarche qui a amené les problèmes. Nous sommes allés devant les services des droits de l'homme en espérant trouver une solution, mais cela n'a rien donné. C'est resté comme ça parce qu'il a carrément fui. C'est après sa fuite que je suis venue chez mes parents avec les enfants (Divorcée, aucune instruction, âge 32 ans, milieu rural).*

### **3.2.2 Préparation au mariage et communication entre conjoints**

La préparation des conjoints au mariage peut aussi déterminer la stabilité des unions. Selon les informateurs-clés, les époux s'engagent de nos jours dans le mariage sans une bonne préparation à la vie de couple, ils ne sont donc pas disposés à assumer leurs rôles conjugaux. Par exemple, lors du mariage civil seulement quelques articles du code des personnes et de la famille sont lus pendant la cérémonie de mariage. Les conjoints (même instruits) ignorent souvent leurs droits et devoirs au sein du ménage.

Les parents aussi éduquent peu les jeunes à la vie de famille. Autrefois, cette éducation était offerte au cours de grandes cérémonies de circoncision des garçons et d'excision des filles, pendant lesquelles les aînés assuraient l'initiation sociale des jeunes, notamment l'éducation à la vie familiale et sexuelle ainsi que les valeurs morales (pour plus de détails, voir Badini, 1994). Ces cérémonies sont actuellement rares (d'ailleurs, l'excision est officiellement interdite), et il n'existe pas de cadre de substitution d'éducation à la vie adulte et familiale. Parfois aussi, certains conjoints s'engagent dans le mariage sans prendre le temps de bien se connaître, et s'accorder sur leurs attentes, d'autres se marient par conformisme et/ou pour acquérir un statut social valorisé. Ainsi, le mariage est perçu comme une obligation sociale. L'emploi fréquent de l'expression "*se mettre la corde au cou*", pour parler de l'engagement au mariage,

notamment en ville, traduit cette perception négative. Ces circonstances créent un sentiment de méfiance entre les époux dès le début de l'union. Chacun s'exerce à se protéger d'un éventuel divorce plutôt qu'à bâtir une vie commune, comme l'indiquent les propos suivants d'un juriste.

*Un autre problème, c'est qu'aujourd'hui, en fait, moi je pense à partir de certaines affaires (judiciaires matrimoniales) qu'on a eu, je me demande parfois si certaines personnes devaient se marier. Mais chacun a une situation professionnelle et croit qu'il doit se marier. On se marie, même si on sent déjà qu'il y a des difficultés. Finalement après le mariage, le désaccord s'instaure. Il y a des gens qui, deux ans après le mariage, divorcent... (Homme, juriste niveau d'instruction supérieur, cadre dans l'administration)*

Une autre cause de divorce est le manque de communication entre conjoints. Comme dans toute relation humaine, la communication au sein du couple est capitale pour entretenir de bons rapports. Ne pas dialoguer pour résoudre les différends peut détruire cette relation. Par exemple, suite à un malentendu, certains conjoints peuvent faire plusieurs mois sans se parler. Au fil du temps, la distance et la méfiance s'instaurent entre eux et la rupture peut advenir comme l'atteste une femme séparée depuis 6 ans.

*Le malentendu est dû au manque de dialogue, parce que mon mari c'est quelqu'un qui ne parle pas beaucoup. Comme je l'ai dit il est sournois, il ne s'exprime pas, mais de par son comportement il t'influence négativement, il t'amène à craquer. C'est-à-dire, vous vivez ensemble, vous êtes tous des intellectuels, des fonctionnaires, on s'est connu depuis l'université. Mais le fait de voir que lui ne fait pas d'efforts de collaborer et qu'il refuse le dialogue, chaque fois qu'on veut dialoguer, il dit oui, les femmes intellectuelles veulent commander leur mari, mais je ne me laisserai pas faire. Donc le manque de dialogue, le manque de collaboration du côté de mon mari, c'est ça qui a été vraiment la cause de la séparation. (Femme séparée, instruction supérieure, cadre dans l'administration)*



Ces propos décrivent également les rapports entre l'homme et la femme. Dans la société traditionnelle, la femme doit soumission et obéissance à son mari. Le dialogue est souvent restreint au sein du couple, même si la femme est parfois consultée pour certains sujets. Les femmes instruites acquièrent de nouvelles conceptions de leurs rôles conjugaux et des rapports homme-femme au sein du couple. Mais, les perceptions discordantes de la femme et de son mari de leurs statuts respectifs peuvent être causes de divorce.

### **3.2.3 Autres causes de divorce**

Les difficultés économiques du ménage (perte d'emploi par exemple) peuvent aussi engendrer le divorce. D'autres causes de divorce, comme les violences physiques (certaines femmes sont fréquemment battues par leur mari), les problèmes de sexualité (insatisfaction d'un des conjoints), les fréquentes absences du mari (la femme se sent abandonnée) et l'influence d'autres personnes (parents, amis) sont aussi soulignées. L'homme bien que marié, maintient souvent ses habitudes de vie de célibataire et demeure très attaché à ses parents et à ses amis. Il se réfère à ces derniers, plutôt qu'à sa femme, pour ses décisions importantes. Ainsi, la femme se sent peu valorisée et peu considérée dans son foyer. En outre, la transition de la société traditionnelle au modernisme, en cours actuellement dans la société burkinabè, peut expliquer certaines discordes au sein du couple. La place et le rôle traditionnels de la femme dans le couple ne sont pas toujours compatibles avec les modes de vie modernes. Par exemple, le travail de la femme (commerce, emploi salarié etc.), parfois non consenti par le mari peut être source de dislocation de couple.

Traditionnellement, l'homme était le principal pourvoyeur des ressources financières du ménage tandis que la femme s'occupait de l'éducation des enfants et de l'entretien du ménage. La participation des femmes aux activités économiques remet en cause cette division sexuelle du travail. Mais, la conciliation emploi-famille n'est pas toujours aisée pour les femmes. Parfois, leurs maris leur demandent de choisir entre le travail et le foyer conjugal. *«Une bonne épouse (quelle que soit son activité) doit*

*rentrer tôt le soir*», dit un informateur-clé. Ainsi, certaines femmes finissent par divorcer, d'autres abandonnent leur emploi pour préserver leur mariage. Pourtant, dans le contexte actuel de récession économique, le travail des femmes répond à des raisons financières. Plusieurs travaux ont montré l'importance de leur contribution au revenu du ménage. Plus le ménage est pauvre, plus il dépend de la contribution productive des femmes. Dans certains cas, les femmes contribuent plus que les hommes aux besoins de base du ménage (Lachaud, 2003). De plus, l'emploi permet aux femmes de s'ouvrir au monde extérieur et d'être plus épanouies. Mais, la société comprend difficilement qu'elles veuillent plus d'autonomie.

L'influence des parents joue également sur la stabilité des unions. Généralement, la famille exige solidarité et assistance à leur fils, et considération à son épouse. Les couples qui ne respectent pas ces exigences s'exposent à la séparation. Une femme qui habitait avec sa belle famille au village explique : *« Pour moi c'était clair, sa propre maman me détestait. Elle ne voulait pas me voir. Quand je lui apportais à manger, elle disait que je ne me suis pas accroupie (signe de respect et de politesse) pour lui donner le plat. Parfois elle disait que je lui ai jeté la nourriture. »* (Divorcée, 37 ans, aucune instruction, milieu rural)

Parfois aussi, quand le mariage a eu lieu sans le consentement des parents, ils usent de leur influence pour séparer le couple. Par exemple, certaines ethnies préfèrent le mariage intra-ethnique, et une femme appartenant à un autre groupe ethnique est peu admise, comme indique cette femme à propos du rôle joué par les familles dans la dissolution de son union.

*Mes parents... estiment que j'appartiens maintenant à la famille de mon mari et n'interviennent pas dans ma vie de couple. Par contre, dans la famille de mon mari, il y a eu des interventions négatives parce que eux ils sont bissa et moi n'étant pas bissa (elle est mossi), pour eux étant d'une autre race, j'étais une intruse dans leur groupe ethnique. Ils n'ont pas accepté ce mariage au départ et mon mari me l'a caché... Et tout au long de cette vie de 19 ans là (durée de son mariage), ils ont manifesté leur mécontentement d'une façon ou*

*d'une autre par des propos malveillants. Ils trouvaient qu'une femme intellectuelle qui ne restait pas à la maison n'est pas fidèle, elle n'est pas sérieuse etc. Que c'est sûr que leur fils était riche et que c'est moi qui m'accaparaï toutes les richesses de leur enfant.* (Femme séparée depuis 6 ans, instruction supérieure, cadre dans l'administration)

L'influence de la belle-famille est soulignée aussi bien en ville qu'en campagne. Toutefois, une influence négative de la famille de la femme peut également déstabiliser l'union. Les hommes reprochent parfois aux femmes d'être plus proches de leurs familles. Par exemple, certaines femmes ayant des revenus personnels suffisants soutiennent leurs parents, mais participent peu aux charges de leur ménage, considérant que c'est la responsabilité du mari de subvenir aux besoins du ménage. En définitive, qui prend habituellement l'initiative du divorce?

### **3.3 Initiative de divorce**

En Afrique de l'ouest, il semble que le divorce survient souvent à l'initiative de la femme (Locoh, 1984; Pison, 1988; Hertrich, 1996; Antoine et Dial, 2005). Le divorce est d'ailleurs considéré comme une stratégie d'émancipation (Locoh et Thiriât, 1995; Thiriât, 1998), voire une source de promotion (Dial, 2007) pour les femmes. En effet, au sein de la jeune génération, les femmes économiquement indépendantes prennent souvent l'initiative du divorce. Par contre, une femme sans revenu personnel, prend rarement la décision de divorcer comme l'indiquent ces propos.

*Ça dépend du pouvoir économique, parce que quand la femme a un pouvoir économique qui lui permet de vivre sans l'homme, elle peut prendre l'initiative du divorce. Je crois que, par contre, dans le foyer où c'est l'homme seul qui travaille, même si le travail que la femme fait à la maison n'est pas valorisé, c'est également un apport, dans ces genres de foyer, les femmes ne prennent pas le risque de demander le divorce* (Homme, instruction supérieure, cadre dans l'administration).

Le système de virilocalité fait qu'en cas de divorce, c'est généralement la femme qui déménage, mais cela ne signifie pas qu'elle ait pris l'initiative. Parmi les femmes interviewées, un divorce sur trois est à l'initiative du mari qui répudie la femme ou abandonne définitivement la famille. En milieu urbain, ces dernières années, on souligne de plus en plus d'abandon du domicile conjugal par l'homme, « *Comme il (son mari) a déménagé me laisser dans la cour, c'est cela qui m'a amené à partir* », explique une femme (Divorcée, âge 48 ans, niveau d'instruction secondaire, Ouagadougou).

### 3.4 Conséquences socioéconomiques du divorce pour les femmes

Le divorce constitue, dans beaucoup de cas, un facteur de pauvreté pour les femmes. La femme a généralement plus de difficultés économiques que l'homme après le divorce. En effet, peu de femmes ont des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs enfants. En général, l'homme est le principal pourvoyeur de revenu du ménage, et en cas de divorce, il s'approprie les biens acquis pendant l'union (maison, voiture etc.). C'est souvent la femme qui déménage. En milieu rural, elle retourne généralement vivre chez ses parents, mais en ville, elle doit parfois se prendre en charge (logement, équipement, nourriture). Une femme actuellement autonome explique ses difficultés après le divorce :

*Tu sais, étant chez ton mari si tu n'es pas habituée à dépenser pour les condiments et brusquement tu te retrouves dans la rue avec tes enfants, il faut que toi-même tu grouilles pour les nourrir, payer le loyer, le courant. Si tu savais combien j'ai souffert malgré mes plantes que je vends... Je vivais mieux quand j'étais chez mon mari. Vraiment je vivais bien* (Divorcée, âge 48 ans, niveau d'instruction secondaire, Ouagadougou).

Parfois, lorsque la relation conjugale se détériore, pendant que la femme tente de sauver son mariage, l'homme cherche des solutions alternatives (une concubine par exemple). Quand survient le divorce, il se remarie rapidement pour sauver son honneur et pour maintenir son statut social. Même en cas de divorce légal, la femme bénéficie

rarement de dommages et intérêts, et quand elle perçoit une pension alimentaire, elle est insuffisante pour couvrir ses besoins. Lorsque le juge ordonne le partage des biens communs entre les époux, certaines femmes y renoncent en considérant que l'héritage reviendra plus tard aux enfants. De plus, le divorce provoque parfois des troubles psychologiques graves chez certaines femmes (traumatisme, anxiété). Mais pour l'instant, elles ne bénéficient d'aucun soutien psychologique de la part de professionnels. Le divorce étant perçu comme un échec social, elles éprouvent également des sentiments de regrets et de culpabilité. Les familles considèrent le divorce comme un déshonneur de la part de leur fille et un "mauvais exemple" pour les autres enfants, surtout les jeunes sœurs célibataires. Dans les sociétés traditionnelles, le mariage est un contrat collectif qui lie deux familles ou deux lignages. Une famille dont les filles divorcent fréquemment a une mauvaise réputation et peu de propositions d'alliances matrimoniales. Par conséquent, en ville comme à la campagne, les femmes divorcées peuvent éprouver des sentiments d'isolement social (abandonnée par les parents, amis, voisins, collègues) comme l'expriment ces deux femmes.

*(1) Moi à mon niveau, la conséquence a été d'abord une perte de confiance en moi-même comme je le disais... Quoi qu'on dise, tu te sens isolée à un moment parce que tu es un peu indexée. Une femme qui vit seule, les autres femmes, même si elles viennent vers toi, c'est avec un peu de prudence, parce que leurs maris vont dire, "elle n'est pas dans son foyer, si tu la fréquente, tu va être comme elle". (Femme séparée, âge 47 ans, instruction supérieure, cadre dans l'administration, Ouagadougou).*

*(2) Quand j'étais avec mon mari, c'était mieux. De nos jours, même pour avoir quelqu'un avec qui causer ce n'est pas facile (Femme séparée, âge 42 ans, aucune instruction, milieu rural).*

Toutefois, le divorce a parfois des effets positifs. Par exemple, la rupture d'un mariage forcé ou d'une union très conflictuelle est une libération psychologique pour la femme qui, malgré la dégradation de son niveau de vie, se sent parfois en paix.

*Quand j'étais là-bas je n'avais pas la tranquillité. Depuis que je suis ici (chez ses parents), ma vie n'a pas beaucoup changé, mais elle s'est améliorée quand*

*même. Quand j'étais là-bas je ne dormais pas, je pleurais toutes les nuits jusqu'au matin. Je ne pouvais même pas manger, tellement j'avais des soucis. Ici je dors bien.* (Divorcée, 30 ans, aucune instruction, résidence du couple, milieu rural)

Le divorce peut aussi être une occasion d'épanouissement économique pour les femmes. Ce même constat a été fait à Dakar et Saint-Louis où Dial (2007) souligne que le divorce favorise la promotion sociale et économique pour les femmes. Par exemple, certaines jeunes femmes reprennent leur scolarité après le divorce, d'autres inactives durant le mariage, à cause de l'opposition du mari, entreprennent des activités génératrices de revenus et arrivent parfois à améliorer leurs conditions de vie comme témoigne cette femme. *Honnêtement, maintenant je gagne plus que quand j'étais avec mon mari. Je me bats, je suis libre de faire mon petit commerce. C'est vrai que je ne suis pas contente d'avoir quitté mon mari, mais je reconnais que j'ai plus de choses personnelles qu'avant.* (Divorcée depuis 6 ans, 33 ans, aucune instruction, milieu rural)

### **3.5 Perception de la société à l'égard des divorcées**

Une autre difficulté est la perception que la société a d'une divorcée. Habituellement, la société ne tolère pas qu'une femme vive en dehors du foyer conjugal. *"La place d'une femme est auprès de son mari"*, dit-on. Le divorce est perçu comme une transgression des bonnes mœurs, une remise en cause des alliances tissées lors du mariage et un déshonneur pour les parents, il est ainsi désapprouvé par la société. Les familles font d'ailleurs beaucoup de pressions et de médiations pour l'empêcher. Aussi, son vécu est tributaire de l'image que lui reconnaît la société. Une femme divorcée est socialement dévalorisée et peu respectée. On considère qu'elle n'a pas su gérer son foyer. Elle est traitée de "mauvaise femme", de libertine etc. Une femme rurale divorcée explique : *Socialement ma situation s'est dégradée. Quand j'étais mariée, les gens avaient du respect pour moi. Actuellement on pense que je suis une*

*femme libre, une femme une femme facile...* (Divorcée, âge 33 ans, aucune instruction, milieu rural)

Compte tenu de cette perception négative, les femmes préfèrent parfois supporter la souffrance du foyer, plutôt que d'endurer la sanction sociale. Le remariage est possible lorsque la femme est en âge fécond, mais plus difficile pour les femmes âgées. D'ailleurs, un proverbe mossi concernant les divorcées dit que "*si tu vois un cheval qui court avec sa selle, c'est qu'il a terrassé quelqu'un derrière, si tu grimpes dessus, c'est toi la prochaine victime.*" Du reste, les familles déconseillent à leur fils d'épouser une femme divorcée lors du premier mariage. Elle est habituellement considérée comme porteuse de malheur. La femme est fréquemment accusée d'être à l'origine de l'échec du mariage. N'ayant pas su gérer son premier foyer, on considère qu'elle échouera encore, surtout avec un jeune homme inexpérimenté. En général, les familles s'assurent de trouver une fille bien éduquée, issue d'une famille réputée pour la bonne conduite de ses filles, pour le premier mariage de leurs fils. L'image négative associée à l'échec du mariage explique le fait que le remariage d'une femme divorcée se fait souvent dans des ménages polygames (avec des hommes adultes ayant une expérience de vie matrimoniale).

Socialement, elle occupe un statut inférieur par rapport à une femme mariée. Par exemple, selon certaines coutumes, une femme divorcée n'a pas droit aux mêmes obsèques que les autres. On considère généralement qu'une femme adulte doit être mariée et sous la responsabilité de son mari. En cas de décès, c'est le mari ou la belle famille (cas des veuves), et non sa famille d'origine, qui est chargée d'organiser ses funérailles. À ce sujet, une femme d'ethnie Bissa explique.

*Ici en ville on a la chance que si tu tombes gravement malade du coup on t'amène à l'hôpital. Si tu meurs là-bas, de la morgue on continue t'enterrer. Mais au village, si tu es gravement malade, on te fait sortir, on confectionne une maison en paille et on te met dedans. Si tu meurs, on t'enterre bizarrement. En ville, de la morgue on continue au cimetière, mais les parents ne peuvent pas t'enterrer. C'est le mari d'une tante ou soit si tu as eu des enfants, ou même*

*un prétendant peut venir se proposer et prendre l'enterrement à sa charge*  
(Divorcée, 34 ans, instruction supérieure, Ouagadougou).

### **Discussion et conclusion**

Le divorce est un évènement pénible pour les individus et les familles, et son étude est assez complexe. Cette étude analyse les causes et les conséquences du divorce au Burkina Faso, à partir de données d'entretiens qualitatifs. Pour l'instant, le divorce est relativement peu fréquent au Burkina Faso, comparativement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Tabutin et Schoumaker, 2004), mais son niveau augmente au sein des jeunes générations. Au cours des 10 premières années de mariage, environ 10% des femmes âgées de moins de 30 ans divorcent, contre 4% dans la génération de femmes de plus de 45 ans (Gnoumou Thiombiano *et al.*, 2007). Le contrôle social couramment exercé sur les couples peut expliquer en partie cette faible fréquence du divorce notamment en milieu rural. Toutefois, ce contrôle semble plus sévère pour la femme que pour l'homme.

L'étude révèle que l'infidélité, l'insuffisance de préparation des couples au mariage, le manque d'assistance, les problèmes relationnels entre conjoints (violences physiques, manque de communication au sein du couple) et les difficultés économiques du ménage sont des causes courantes de divorce. L'infidélité et le manque d'assistance du conjoint sont surtout soulignés en ville. Les résultats semblent annoncer une transition dans la conception du mariage et de la vie conjugale. Dans le mariage traditionnel qui est une alliance entre deux familles ou deux lignages, la vie conjugale est généralement contrôlée par les groupes alliés. Avec l'urbanisation et la modernisation de la société, les mécanismes traditionnels de la mise en couple subissent des changements (libre choix du conjoint par exemple). Les femmes âgées de 40 ans et plus considèrent que la gestion des couples par les familles assurait la stabilité des unions, elles attribuent l'augmentation du divorce au sein des jeunes générations à ces changements. Pour certaines, le mariage par don était plus stable, alors que l'égalité homme-femme, revendiquée par les jeunes femmes de nos jours, augmente l'instabilité des couples. De



plus, ces femmes reprochent aux jeunes couples d'accorder peu de considération aux parents, alors que les jeunes femmes citent l'influence négative des familles comme cause de divorce. Ces différences de point de vue suggèrent une transition générationnelle dans la perception de la vie conjugale. Au sein des jeunes générations, urbaines notamment, les attentes vis-à-vis du mariage semblent résider de plus en plus dans l'harmonie du couple.

Cette analyse qualitative permet d'enrichir et de nuancer les conclusions de l'analyse des données quantitatives. Par exemple, si le mariage interethnique n'apparaît pas comme facteur statistiquement significatif de risque de divorce (Gnomou Thiombiano *et al.*, 2007), selon les témoignages des femmes, il est parfois source de leur marginalisation par la belle famille et cause de divorce. Plusieurs femmes attribuent la rupture de leur union à la différence ethnique avec leur conjoint. Par ailleurs si dans les analyses quantitatives, les femmes salariées ne sont pas associées à un risque de divorce plus élevé que celles qui exercent une activité indépendante (Gnomou Thiombiano *et al.*, 2007), dans les entretiens qualitatifs, le travail des femmes est souligné comme cause possible de divorce. L'activité économique des femmes est souvent source de conflit au sein du ménage pouvant engendrer le divorce. De plus, les femmes économiquement indépendantes (salariées ou travailleuses indépendantes), capables de se prendre en charge, peuvent prendre l'initiative de divorcer en cas de dégradation de la relation conjugale. Ce résultat est similaire à ceux d'autres études (Dial, 2007). En outre, l'infidélité des conjoints est une importante cause de divorce, mais cette information n'est pas disponible dans les données quantitatives utilisées. D'ailleurs, elle est rarement collectée dans les enquêtes quantitatives, ce qui peut introduire des biais dans les analyses des facteurs du divorce.

Globalement les conséquences du divorce sont considérables pour les femmes. Elles sont économiquement plus défavorisées et se heurtent à d'énormes difficultés pour bien mener leurs vies après le divorce. En effet, bien que les femmes, qui s'occupent des tâches ménagères non rémunérées, travaillent en général de plus longues heures que les hommes, elles possèdent habituellement moins de biens que ces derniers

(UNICEF, 2007). Lors d'un divorce, elles perdent souvent les biens acquis en commun pendant l'union. Socialement, elles sont dévalorisées et peu respectées par rapport à leurs consœurs mariées. Par conséquent, la femme pour préserver son rang social, préfère parfois endurer les difficultés du foyer. Et quand survient le divorce, leur premier objectif est le remariage afin de s'assurer la protection et le statut social que donne un mari. Le divorce s'accompagne aussi parfois de troubles psychologiques graves chez les femmes, mais il n'existe pour l'instant aucune prise en charge de la part de professionnels. Toutefois, comme l'ont souligné d'autres travaux antérieurs (Amato, 2000), le divorce représente parfois une occasion d'épanouissement psychologique pour les femmes, notamment les jeunes femmes.

De plus en plus d'organisations non gouvernementales et d'associations œuvrent à améliorer la situation de la femme. Ces structures jouent un rôle de formation, d'information, de soutien et de sensibilisation aux problèmes conjugaux. Mais, leurs activités sont encore limitées et peu connues par la population. Dans l'ensemble, les problèmes conjugaux sont considérés relevant du domaine privé, et gérés de préférence par les familles qui se réfèrent aux traditions. La peur du scandale et la pression sociale empêchent les femmes (même intellectuelles) à entamer une procédure légale de divorce. En général, la justice n'est saisie qu'après l'échec de conciliation des conjoints par les familles. D'ailleurs, certaines femmes préfèrent garder le statut de séparée, moins dévalorisant, pendant longtemps, même si en réalité l'union est définitivement rompue.

Pourtant, les textes juridiques existent, mais encore faut-il qu'ils soient effectivement utilisés. Le code des personnes et de la famille définit les droits et devoirs des conjoints. Malgré quelques efforts de sensibilisation, ces textes sont peu propagés et peu appliqués. Les structures juridiques, considérées onéreuses, sont inaccessibles à la population, surtout aux femmes. Ces dernières expriment aussi leur méfiance à l'égard des institutions judiciaires qui sont gérées en majorité par des hommes. Certaines femmes affirment l'existence d'une solidarité masculine dans le traitement juridique des affaires matrimoniales. Cependant, la survie des couples passe par l'application

effective des droits et devoirs légaux des couples. Cela nécessite la mise en œuvre d'une véritable politique familiale et une éducation à la vie familiale de la population, notamment des jeunes (préparation au mariage, conseils conjugaux, éducation civique).

Toutefois, la majorité des femmes interviewées est toujours divorcée, ce qui ne permet pas de généraliser les résultats. Dans le contexte du Burkina Faso où le remariage est fréquent, il est possible que les femmes interviewées ne soient pas assez représentatives de l'ensemble de celles qui ont connu une rupture d'union par divorce. Mais il s'agit d'une étude exploratoire dont les résultats peuvent servir de base à des études plus approfondies. Par exemple, une analyse approfondie des itinéraires des femmes ayant divorcé permettrait d'examiner les processus de séparation des couples. Des analyses selon le genre, le niveau d'instruction, le statut socioéconomique, l'âge au mariage et la durée de l'union constituent également des problématiques de recherche à envisager.

## **Chapitre 4.**

### **Effets des ruptures d'unions conjugales sur les conditions de vie des femmes au Burkina Faso**

Bilampoa G. THIOMBIANO

Département de démographie  
Université de Montréal

Article à soumettre à la revue *Canadian Studies in Population*  
Bruno Schoumaker est co-auteur<sup>30</sup>

---

<sup>30</sup> Voir son accord en annexe 7.

## Introduction

Plusieurs études soulignent une dégradation des conditions de vie des femmes après une rupture d'union dans les pays occidentaux (Balkwell, 1981; Burkhauser *et al.*, 1986; Holden *et al.*, 1988; Finnie, 1993; Hoffman et Duncan, 1998; Jarvis et Jenkins, 1999; Sevak *et al.*, 2003/2004; Ahn, 2004; Li, 2004). Ces travaux révèlent par exemple que le décès du conjoint occasionne une baisse du niveau de vie des femmes. Les études spécifiques des conséquences économiques du divorce indiquent aussi son effet néfaste sur le niveau de vie des femmes (Bartfeld, 2000; Poortman, 2000; Andreß *et al.*, 2006; Manting et Bouman, 2006). Cela est vraisemblablement encore plus le cas dans les pays peu développés comme le Burkina Faso, où le mari constitue souvent le principal pourvoyeur du revenu familial. Par exemple, en milieu rural au Mozambique, de nombreuses femmes intègrent le marché du travail après le divorce ou le décès de leur conjoint (Sender et Oya, 2007), certainement à cause des besoins économiques.

Toutefois, la littérature concernant les conditions sociales et économiques des veuves et des divorcées en Afrique subsaharienne est rare. Les données statistiques du veuvage et du divorce sont très limitées et peu détaillées, ce qui peut expliquer cette situation. Des études anthropologiques du veuvage ont été menées sur les groupes de populations spécifiques (Guyer, 1985; Obbo, 1986; Potash, 1986a et 1986b; Gwako, 1998; Attané, 2005; Kaboré Konkobo, 2008). Ces travaux analysent le statut des veuves, les rituels de veuvage et la pratique du lévirat. Quelques travaux démographiques ont également examiné le divorce en milieu urbain africain (Antoine et Djire, 1998; Mouvagha-Sow, 2003; Dial, 2007). Mais rarement les travaux ont considéré à la fois le divorce et le veuvage. La problématique est aussi partiellement abordée dans les travaux sur les femmes chefs de ménage qui indiquent la vulnérabilité économique des ménages dirigés par une femme (Kebe et Charbit, 2007). Cependant, la situation spécifique des veuves et des divorcées est mal connue, voire ignorée (United Nations, 2001).

Selon les données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS, 2003) du Burkina Faso, la proportion de veuves au sein de la population féminine est de 9% et celle des divorcées est de 0,5% parmi les femmes âgées de 45 à 49 ans. Ces données laissent penser à une faible fréquence des ruptures d'union. Mais, compte tenu des remariages fréquents des jeunes femmes, ces données n'expriment pas toute l'amplitude du phénomène. Pour en saisir le niveau, il faut tenir compte de la dynamique matrimoniale des individus. L'analyse de données biographiques montre par exemple que le niveau du divorce est nettement plus élevé que ces chiffres ne l'indiquent (une union sur dix), et que sa fréquence augmente au Burkina Faso (Gnoumou Thiombiano *et al.*, 2007).

Le Burkina Faso a entrepris des réformes économiques dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, depuis le début des années 1990 (Sanou, 1993). Ces programmes, qui avaient pour objectif de rétablir les équilibres financiers du pays, ont eu des conséquences économiques et sociales considérables sur la vie des individus. Les conditions de vie des populations se sont dégradées, et les inégalités sociales se sont aussi accrues. Les femmes sont parmi les catégories les plus touchées par la paupérisation. On présume que les veuves et les divorcées sont les plus vulnérables, surtout avec l'affaiblissement de la solidarité familiale et sociale (Calvès et Marcoux, 2007).

L'objectif de cette étude est d'examiner les conséquences socioéconomiques des ruptures d'unions sur les femmes. Il s'agit précisément de mesurer l'impact de la rupture d'union, en distinguant le divorce et le veuvage, sur les conditions de vie des femmes. Nous supposons que, dans le contexte du Burkina Faso, où les femmes ont souvent de faibles revenus personnels, une rupture d'union produit une baisse de leur niveau de vie. Mais nous décrivons tout d'abord le calendrier du divorce et du veuvage des femmes. Dans les sections qui suivent, nous décrivons la méthodologie, le parcours matrimonial des femmes et le calendrier du divorce et du veuvage. Les résultats de l'analyse des effets des ruptures d'union sur le niveau de vie des femmes sont ensuite exposés, suivie de la conclusion.

## 1. Méthodologie

### 1.1 Données

Nous utilisons les données de l'Enquête Migration, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso (EMIUB), réalisée en 2000 par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP, ex UERD) à Ouagadougou, le département de démographie de l'Université de Montréal et le CERPOD au Mali. L'objectif de l'enquête était de collecter l'information sur des trajectoires individuelles en vue de permettre l'analyse des interactions entre différentes trajectoires de la biographie des individus ainsi que l'étude de l'influence des caractéristiques du ménage sur les comportements démographiques des individus. L'enquête a alors collecté des données rétrospectives sur les histoires matrimoniale, migratoire et professionnelle des individus et l'histoire génésique des femmes. Les données ont été recueillies auprès de 3 517 ménages regroupant 22 999 personnes. Des biographies individuelles ont été reconstituées pour tous les membres du ménage âgés de 25 à 64 ans, et pour un individu sur deux parmi ceux âgés de 15 à 24 ans au moment de l'enquête. Près de 8 647 biographies individuelles ont été reconstituées dont 4 685 biographies de femmes. Pour chaque individu la section sur l'histoire matrimoniale a recueilli les informations sur chaque union<sup>31</sup> formée au cours de sa vie. Pour les unions rompues, la date de fin de l'union et le type de la rupture (divorce, veuvage) ont également été saisis. Ces données permettent ainsi de connaître le statut matrimonial des femmes à chaque période de leur vie. L'histoire migratoire renseigne sur les épisodes de résidence de trois mois et plus des individus depuis leur sixième anniversaire. De plus, pour chaque résidence, ce module fournit des données sur les caractéristiques du logement que les individus ont occupées (voir Poirier *et al.*, 2001 pour plus de détails).

Les données biographiques permettent de mieux suivre la succession des événements individuels et leurs interrelations. Contrairement à certaines enquêtes biographiques

---

<sup>31</sup> Le terme union se réfère à tous les mariages socialement reconnus (civil, religieux, coutumier).

conduites en milieu urbain africain (Antoine *et al.*, 2006), l'enquête du Burkina Faso a l'avantage d'avoir recueilli des données au niveau national. Ces données permettent la combinaison de l'histoire matrimoniale des femmes avec leur histoire résidentielle pour des analyses au niveau national. Le fichier de données contient plusieurs observations par femme selon le nombre d'unions et d'épisodes de résidence qu'elle a eu au cours de sa vie. Nous utilisons ces données pour étudier les effets de la rupture de la première union des femmes (divorce et veuvage) sur leurs conditions de vie. L'échantillon d'analyse comprend 3871 femmes ayant été mariées au moins une fois. Parmi elles, 758 femmes avaient rompu leur première union au moment de l'enquête, dont 402 femmes par veuvage et 356 femmes par divorce.

Toutefois, l'enquête étant rétrospective, l'échantillon est sélectif à un certain degré car seules les femmes ayant survécu au décès et aux migrations externes sont enquêtées. De plus, les données rétrospectives peuvent produire des omissions volontaires (cas d'une union mal vécue par exemple) et involontaires (défaillance de la mémoire). Cependant, l'utilisation de la fiche « Âge-événement » lors de l'enquête a permis la collecte de données d'une meilleure qualité (Antoine, 2002a).

L'interprétation des résultats est appuyée par les données d'entretiens qualitatifs<sup>32</sup> réalisés par l'auteure principale en zone urbaine et rurale entre 2006 et 2007 auprès de 10 informateurs-clés<sup>33</sup> représentant 6 associations locales et 3 services administratifs, et auprès de 24 femmes divorcées et veuves. L'objectif de l'enquête était de collecter des informations sur les causes et les conséquences du divorce et du veuvage sur les membres de la famille.

---

<sup>32</sup> Ces données ont été exploitées en détail dans le chapitre 3.

<sup>33</sup> Les informateurs-clés sont des agents qui interviennent dans la gestion des relations conjugales et familiales.



## 1.2 Méthodes d'analyse

Pour l'analyse des données quantitatives, nous utilisons l'estimateur de Kaplan-Meier et les modèles de régressions linéaires à effets aléatoires. Les valeurs estimées de Kaplan-Meier servent à élaborer le calendrier et à mesurer l'intensité du divorce et du veuvage. Les modèles de régression linéaire à effet aléatoire, qui permettent de modéliser l'évolution dans le temps d'une variable continue, comme l'indice de niveau de vie, sont utilisés pour l'analyse multivariée. Le choix de ces modèles tient compte du fait qu'ils permettent d'observer simultanément les changements chez les individus et les différences entre individus dans le processus d'évolution du phénomène observé (Diggle et *al.*, 1994; Singer et Willett, 2003; Hedeker et Gibbons, 2006). Ils sont adaptés à l'analyse de données biographiques, comme celles utilisées dans cette étude, et peuvent inclure des variables indépendantes variant dans le temps. La prise en compte des effets aléatoires dans l'analyse a l'avantage de résoudre le problème d'autocorrélation des données.

L'équation du modèle se présente comme suit. 
$$Y_{ij} = [\gamma_{00} + \gamma_{10}t_{ij} + \gamma_{01}x_i] + [\zeta_{0i} + \varepsilon_{ij}]$$
 Où Y est la variable dépendante,  $j = 1, \dots, n$  observations de l'individu  $i$ ,  $t$  le temps d'observation (variable prédictive de niveau 1) et  $x$  un vecteur de variable indépendantes (de niveau 2).  $\gamma_{00}$ ,  $\gamma_{10}$  et  $\gamma_{01}$  représentent respectivement le terme constant, le taux de changement moyen et le coefficient (ou pente) des variables indépendantes.  $\zeta_{0i}$  désigne la variance inter-individus et  $\varepsilon_{ij}$  est la variance intra-individu.

Toutefois, si ces modèles permettent de distinguer la proportion de la variance du niveau de vie expliquée par les différences entre les observations d'un même individu et celle due aux différences entre individus, ils ne permettent pas d'utiliser la pondération dans les analyses. Pourtant, l'échantillon de l'enquête a été sous-estimé pour les individus âgés de 15 à 24 ans au moment de l'enquête. Les estimations ne sont donc pas assez représentatives de l'ensemble de la population totale. Cependant, ce

problème est relativement résorbé en introduisant l'âge comme variable de contrôle dans les analyses.

### **1.3 Variables d'analyse**

#### **1.3.1 Indicateur de niveau de vie**

La variable dépendante de l'analyse est l'indicateur de niveau de vie. L'enquête n'a pas collecté d'informations sur le revenu des individus ou des ménages. Mais pour chaque résidence d'au moins 3 mois des individus (depuis l'âge de 6 ans), des données ont été collectées sur les caractéristiques de l'habitat du ménage dans lequel ils vivaient. Les informations concernent la nature des murs, du toit et du sol, le mode d'éclairage, la principale source d'eau de boisson, le type d'aisance et le type de combustible utilisé pour la cuisson des aliments (annexe 5). Ces variables sont utilisées pour construire un indicateur de niveau de vie des individus avec la méthode d'analyse en composantes principales. Il s'agit d'une méthode d'analyse factorielle qui permet de réduire un ensemble de variables liées entre elles (comme les caractéristiques de l'habitat) en un nombre restreint de facteurs ou composantes principales. La première composante (celle retenue ici) explique généralement une plus grande proportion de la variance que les autres et peut ainsi être considérée comme l'indicateur synthétique des variables utilisées. Dans cette étude, la proportion de variance expliquée par la première composante est de 49%, alors qu'elle est respectivement de 13% et 11% pour la deuxième et la troisième composante (annexe 6). Cette méthodologie s'inspire d'autres travaux qui ont utilisé les données sur l'habitat pour la construction d'indicateurs (eg. Filmer et Pritchett, 2001; Montgomery *et al.*, 2000; Kobiané, 2004, et 2006; Kobiané *et al.*, 2005). Toutes les variables utilisées dans la construction de l'indicateur varient dans le temps. L'indicateur mesure ainsi la situation des individus à chaque moment de leur vie, et est adapté aux modèles d'analyse utilisés. Il a été utilisé comme variable dépendante continue dans les analyses. Globalement, il varie du score 4,79 (niveau de vie le plus bas) à 19,78 (niveau de vie le plus élevé) avec un score moyen de 10,82.

Cet indicateur, qui est en fait un indice de confort du logement, ne reflète pas parfaitement la situation socioéconomique des individus. Les données sur l'habitat concernent le ménage alors que les individus n'ont pas le même statut de logement au sein du ménage. Par exemple une personne hébergée n'a pas les mêmes conditions de logement que le chef de ménage. Par ailleurs, quand une veuve demeure dans le même logement après le décès de son conjoint, les caractéristiques de l'habitat changent peu, et l'indicateur ne varie presque pas, alors qu'elle peut subir une nette dégradation de son niveau de vie. Cependant, cet indicateur est une mesure non monétaire qui reflète assez bien le niveau de vie socioéconomique des ménages (Filmer et Pritchett, 2001, Kobiané, 2004), et de façon indirecte celui des membres du ménage.

### **1.3.2 Variables indépendantes**

La principale variable explicative est le statut matrimonial de la femme. En présumant que l'effet du divorce et du veuvage sur le niveau de vie des femmes évolue avec le temps, nous avons décomposé les catégories divorcée et veuve de cette variable, en fonction de la durée dans l'état, pour les analyses multivariées. Chacune est composée de trois modalités : moins d'un an, 1 à 4 ans, 5 ans et plus. Par exemple, pour les femmes divorcées, les sous-modalités considérées sont : divorcée depuis moins d'un an, divorcée entre 1 et 4 ans, et divorcée il y a 5 ans et plus. La catégorie mariée regroupe toutes les femmes en union quelle que soit la durée du mariage. Les autres variables indépendantes prises en compte sont : l'âge, le niveau d'instruction, la religion, l'ethnie, le statut d'activité, le milieu de résidence et la période d'observation. Les variables statut matrimonial, âge, période et milieu de résidence changent de valeurs au cours du temps alors que les autres sont fixes. Étant donné que la variable âge varie dans le temps, c'est la génération de naissance qui est utilisée pour construire les courbes de survie. Le milieu de résidence comporte trois modalités : urbain, rural et étranger. Le milieu urbain concerne Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les deux plus grandes villes du pays, le reste du pays est considéré comme milieu rural. La variable période permet d'observer l'effet du contexte socioéconomique et politique du pays sur l'évolution du niveau de vie des populations. Deux périodes sont ainsi considérées.

La période avant 1990 et la période 1990-2000, qui est marquée par la mise en place de programmes d'ajustement structurel. Une femme peut être observée dans les deux périodes au cours du temps qu'elle passe dans la population à risque. La répartition des femmes selon les modalités des variables indépendantes est présentée dans la section suivante.

## **2. Résultats descriptifs**

Avant d'examiner l'effet du divorce et du veuvage sur les conditions de vie des femmes, il est nécessaire de mesurer le niveau des ruptures d'union. Cette section décrit les caractéristiques, le parcours matrimonial et la situation familiale des femmes ainsi que le calendrier de veuvage et de divorce.

Le tableau 3 présente les caractéristiques des femmes enquêtées et le nombre d'années vécues dans chaque état. La population à risque de vivre l'événement étudié est constituée des femmes âgées de 15 à 64 ans ayant été en union au moins une fois au cours de leur vie. Environ 32% de ces femmes ont moins de 25 ans, 24% sont âgées entre 25 et 34 ans et 44% ont 35 ans et plus (répartition au moment de la sortie d'observation). La majorité des femmes sont sans instruction (88%). Les données représentent aussi les diversités ethnique et religieuse de la population burkinabè.

**Tableau 3 : Répartition des femmes enquêtées selon les caractéristiques sociodémographiques incluses dans l'analyse multivariée**

| <b>Variabiles</b>                                 | <b>Nb. années vécues</b> | <b>Effectifs pondérés</b> | <b>Proportion (%)</b> |
|---|--------------------------|---------------------------|-----------------------|
| <b>Statut de la première union <sup>(v)</sup></b> |                          |                           |                       |
| En cours  | 54 718,1                 | 3 112,7                   | 80,4                  |
| Divorce   | 3 205,2                  | 356,0                     | 9,2                   |
| Veuvage   | 8 404,7                  | 402,3                     | 10,4                  |
| <b>Groupe d'âge <sup>(v)</sup></b>                |                          |                           |                       |
| 15-24 ans   | 7 432,1                  | 1253,2                    | 32,4                  |
| 25-34 ans   | 11 347,8                 | 924,3                     | 23,9                  |
| 35 ans +  | 47 548,0                 | 1693,5                    | 43,7                  |
| <b>Période <sup>(v)</sup></b>                     |                          |                           |                       |
| Avant 1990  | 43 379,3                 | 607,5                     | 15,6                  |
| 1990-2000   | 22 948,7                 | 3263,5                    | 84,4                  |
| <b>Niveau d'instruction</b>                       |                          |                           |                       |
| Aucune  | 61 411,7                 | 3 410,3                   | 88,1                  |
| Primaire  | 3 805,2                  | 348,4                     | 9,0                   |
| Secondaire ou plus                                | 1 111,1                  | 112,3                     | 2,9                   |
| <b>Religion</b>                                   |                          |                           |                       |
| Animiste  | 19 474,8                 | 1 068,7                   | 27,6                  |
| Musulman  | 34 245,1                 | 2 061,5                   | 53,3                  |
| Chrétien  | 12 442,4                 | 732,2                     | 18,9                  |
| Autres  | 165,7                    | 8,6                       | 0,2                   |
| <b>Ethnie</b>                                     |                          |                           |                       |
| Mossi   | 32 340,7                 | 1 885,4                   | 48,7                  |
| Gourmantché                                       | 4 445,0                  | 282,1                     | 7,3                   |
| Peul  | 5 027,3                  | 287,2                     | 7,4                   |
| Gourounsi   | 3 750,6                  | 225,3                     | 5,8                   |
| Bobo-Bwa  | 3 227,2                  | 185,9                     | 4,8                   |
| Lobi-Dagari                                       | 4 870,1                  | 279,8                     | 7,2                   |
| Autres ethnies                                    | 12 667,2                 | 725,2                     | 18,7                  |
| <b>Statut dans l'activité</b>                     |                          |                           |                       |
| Indépendant / employeur                           | 59 403,1                 | 3 244,1                   | 83,8                  |
| Salariée  | 3 481,1                  | 265,2                     | 6,9                   |
| Apprentie / aide familiale                        | 2 525,1                  | 323,4                     | 8,4                   |
| Autre   | 918,7                    | 38,3                      | 1,0                   |
| <b>Milieu de résidence <sup>(v)</sup></b>         |                          |                           |                       |
| Rural   | 57 581,8                 | 3 450,4                   | 89,1                  |
| Urbain  | 4 699,9                  | 371,5                     | 9,6                   |
| Étranger  | 4 046,3                  | 49,1                      | 1,3                   |
| <b>Total</b>                                      | <b>66 328</b>            | <b>3 871</b>              | <b>100</b>            |

Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMIUB, 2000).

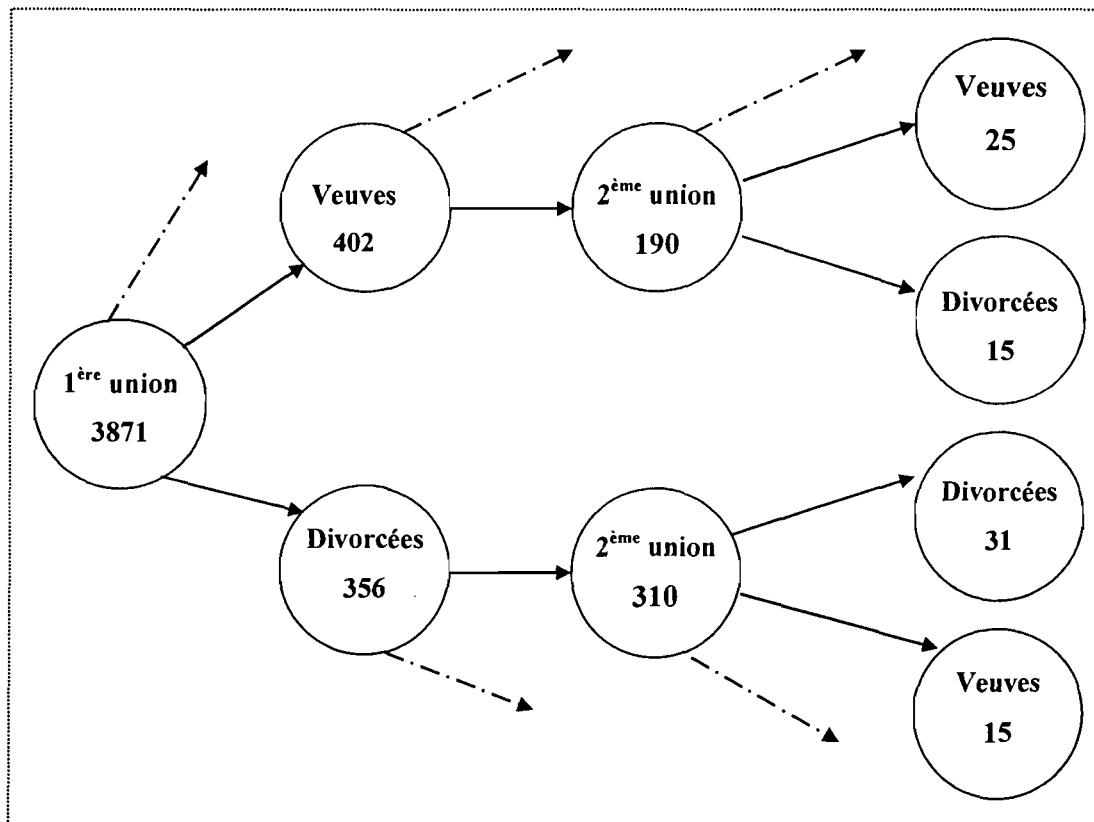
(v) : Variables dont la valeur peut changer au cours du temps (répartition au moment de la sortie d'observation).

## 2.1 Parcours matrimonial des femmes enquêtées

Au Burkina Faso, comme dans plusieurs pays d'Afrique, être mariée confère respect et considération à la femme. Sur les 4 685 femmes de l'enquête biographique individuelle, 3 871 (83%) ont été mariées au cours de leur vie. Parmi elles, environ 13% ont formé un second mariage et seulement une femme sur cent a vécu dans une troisième union. L'âge moyen au premier mariage des femmes est de 17 ans, mais 15% des femmes se sont mariées précocement avant l'âge de 15 ans. Ce résultat atteste de la prééminence du mariage et plus généralement de l'union conjugale au sein de la population, particulièrement pour les femmes.

La figure 3 représente le parcours matrimonial des femmes. Les flèches en traits continus désignent le cheminement matrimonial des femmes, et les flèches en pointillé représentent les femmes qui restent dans le même état à chaque étape du parcours matrimonial. Une femme mariée peut demeurer en union ou rompre cette union, soit par divorce soit par veuvage. Les chiffres représentent l'effectif de femmes dans chaque état. Les résultats montrent que les veuves se remarient moins que les divorcées. Sur 402 veuves, seulement 190 se sont remariées, contre 310 sur 356 divorcées. Le divorce intervient souvent à un âge plus jeune que le veuvage, ce qui favorise le remariage des femmes divorcées. Dans une société où le premier objectif du mariage est la procréation, une femme d'âge infécond a moins de chances de se remarier. En plus, le second mariage semble plus stable pour les divorcées que les veuves, 85% des divorcées remariées sont dans leur second mariage contre 79% des veuves. Parmi les 3 871 femmes de l'échantillon, 43 seulement ont eu une troisième union (résultats non présentés).

Figure 3 : Parcours matrimonial des femmes selon les données biographiques



## 2.2 Situation familiale des femmes au moment de l'enquête

L'analyse du lien de parenté avec le chef de ménage à partir des données ménages montre que plus de 80% des veuves et des divorcées au moment de l'enquête sont prises en charge par un parent (tableau 4). Les veuves sont surtout soutenues par leurs enfants (66% des veuves), alors que les divorcées sont prises en charge par la fratrie (23%) et les parents biologiques (30%). Au Burkina Faso, il n'existe presque pas de système de protection sociale formel, et seuls les travailleurs salariés bénéficient d'une pension retraite. Dans ce contexte, les enfants constituent une assurance vieillesse pour les parents. Les veuves qui ont des enfants économiquement actifs, sont souvent prises en charge par ces derniers. Les jeunes femmes divorcées retournent souvent vivre dans leur famille d'origine en attendant de se remarier. Les autres sont contraintes de

prendre en charge leur ménage : 20% des veuves et 17% des divorcées sont chefs de ménage.

Toutefois, ces résultats sont à considérer avec précaution. Par exemple, dans les entretiens qualitatifs, certaines veuves se déclarent sous la responsabilité d'un parent, qu'elles considèrent comme chef de ménage, mais affirment que cette personne ne leur apporte aucun soutien économique. La proportion de veuves et de divorcées qui sont effectivement chef de ménage est probablement sous-estimée par ces données. Dans le contexte actuel de crise économique et de paupérisation des populations, la solidarité familiale est sérieusement ébranlée. La fragilisation du pouvoir économique des familles entraîne la remise en question de cette valeur sociale, et réduit l'aide aux personnes vulnérables.

**Tableau 4 : Situation familiale des femmes selon l'enquête ménage (lien de parenté avec le chef de ménage)**

| Statut dans le ménage | Mariées       |              | Veuves       |              | Divorcées   |              |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
|                       | N             | %            | N            | %            | N           | %            |
| Chef de ménage        | 72,1          | 1,5          | 93,1         | 19,2         | 12,8        | 17,2         |
| Épouse                | 3730,9        | 78,7         | 0,0          | 0,0          | 0,0         | 0,0          |
| Mère/Belle mère       | 820,4         | 17,3         | 322,0        | 66,3         | 9,6         | 12,9         |
| Sœur                  | 17,0          | 0,4          | 11,8         | 2,4          | 17,0        | 22,9         |
| Filles                | 36,2          | 0,8          | 4,3          | 0,9          | 21,9        | 29,5         |
| Autres parents        | 61,6          | 1,3          | 54,3         | 11,2         | 13,0        | 17,5         |
| <b>Total</b>          | <b>4738,1</b> | <b>100,0</b> | <b>485,5</b> | <b>100,0</b> | <b>74,4</b> | <b>100,0</b> |

### 2.3 Niveau et calendrier du veuvage et du divorce

Les figures 4 et 5 décrivent respectivement le calendrier du veuvage et du divorce des femmes. Les courbes indiquent, à chaque durée de l'union, le risque cumulé et la proportion de femmes ayant survécu au veuvage et au divorce (estimateurs de Kaplan-Meier). Elles permettent ainsi de comparer les femmes par cohorte de



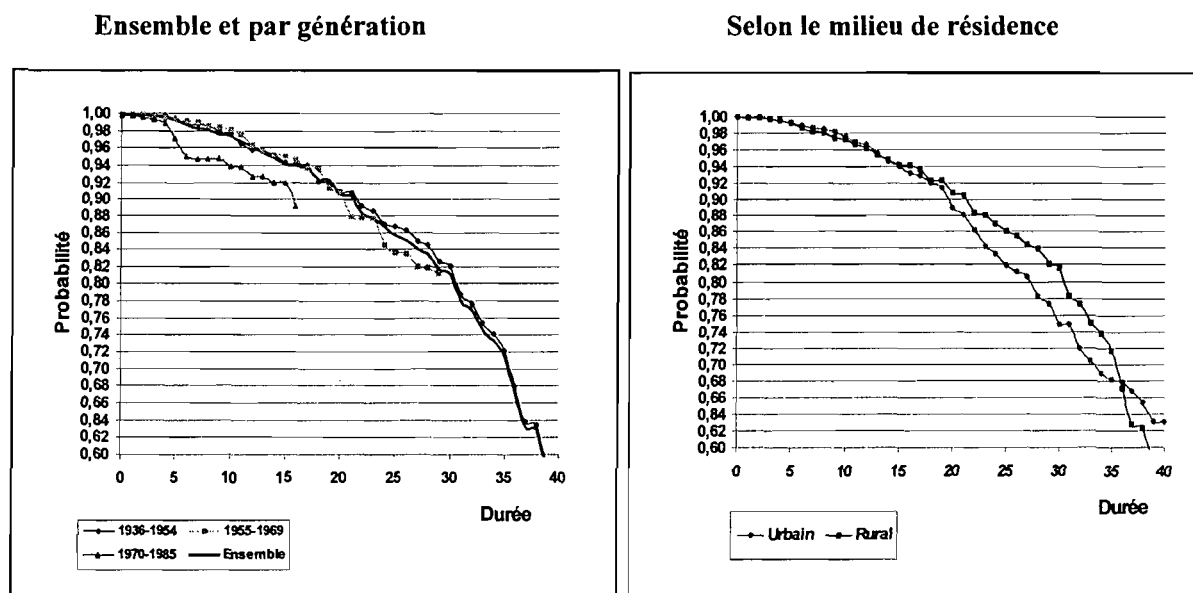
naissance et par milieu de résidence à l'enquête, et dans tous les cas, les différences sont significatives au seuil de 1% d'après le test *log-rank*.

Dans l'ensemble de la population, 18 % des femmes deviennent veuves avant 30 ans de mariage. Le risque cumulé de veuvage est de 34 % à 35 ans de mariage. Mais contrairement à ce dont on pouvait s'attendre, les courbes de survie montrent que les femmes de la jeune génération sont associées à un plus grand risque de veuvage que les autres. À chaque durée du premier mariage, le veuvage est plus fréquent chez les jeunes femmes. Par exemple, au cours des 10 premières années de mariage 6% des femmes de la jeune génération (1970-1985) sont devenues veuves, contre 2% pour la génération ancienne (1936-1954). Après 35 ans de mariage, période où le veuvage est plus courant, les femmes rurales sont plus associées au risque de veuvage que les femmes urbaines (figure 4).

Le divorce semble aussi plus fréquent au sein de la jeune génération et en milieu urbain (figure 5). On pourrait penser que ce résultat est dû à un effet de sélection des femmes de la jeune génération dont une partie n'était pas encore sortie du célibat au moment de l'enquête et que celles observées sont disproportionnellement composées de femmes qui se sont mariées jeunes. Mais ce risque demeure même après contrôle de l'âge au mariage et en tenant compte d'autres facteurs, même si pour l'instant, le divorce est peu fréquent au Burkina Faso (une femme sur 10) comparativement à certains pays de l'Afrique de l'ouest (Gnoumou Thiombiano *et al.*, 2007).

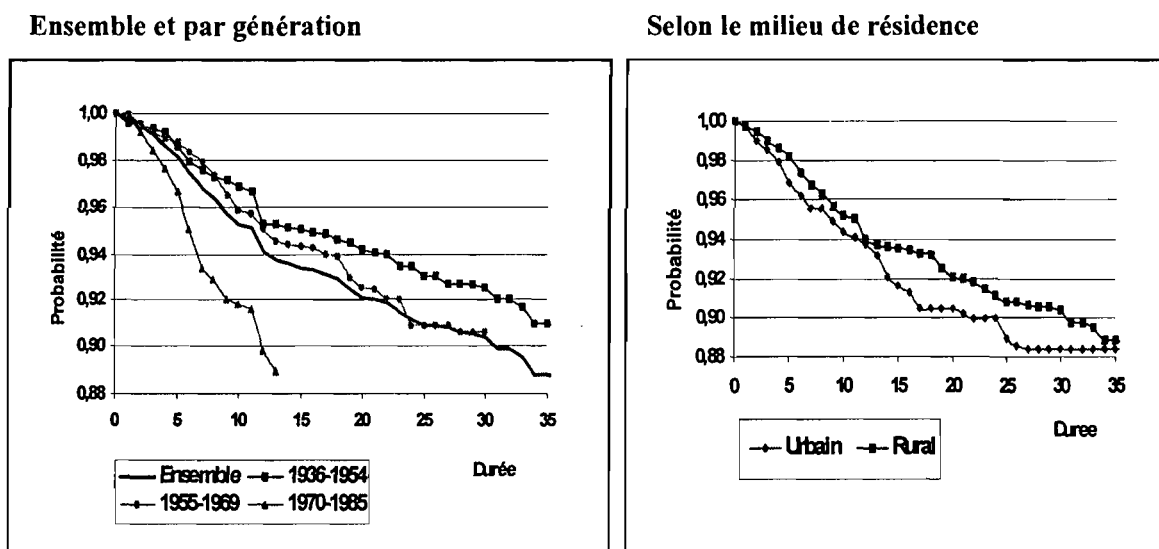
Toutefois, le niveau des ruptures d'union est plus élevé dans l'ensemble de la population burkinabè que ne l'indiquent les données transversales. Les résultats montrent que plus d'une femme sur quatre (28%) rompt sa première union par divorce ou veuvage. Ce niveau est nettement supérieur aux estimations des enquêtes démographiques et de santé. Par exemple, selon la dernière enquête démographique et de santé (Burkina Faso, 2003), 25% des femmes de plus de 35 ans avaient rompu une union.

**Figure 4 : Probabilité pour les femmes de ne pas devenir veuves au cours de leur première union (valeurs estimées de Kaplan-Meier)**



Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

**Figure 5 : Probabilité pour les femmes de ne pas divorcer au cours de leur première union (valeurs estimées de Kaplan-Meier)**



Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

### 3. Résultats de l'analyse multivariée

Le tableau 5 présente les résultats de trois modèles de régression linéaire à effets aléatoires. Le premier modèle mesure la moyenne inconditionnelle. Les résultats indiquent qu'environ 79% de la variance totale du niveau de vie est attribuable aux différences entre les femmes. Le niveau et la significativité de la variance intra-individu (2,22;  $p < 0,001$ ) confirme l'adéquation des modèles d'analyse utilisés. Le second modèle mesure le taux de changement moyen (annuel) du niveau de vie. Enfin, le dernier modèle mesure l'effet simultané du statut matrimonial et des autres variables indépendantes sur le niveau de vie des femmes. Les effets des variables explicatives sont exprimés sous forme de coefficients par rapport à la catégorie de référence omise dans le modèle (catégorie entre parenthèse).

#### 3.1 Effets du divorce et du veuvage sur le niveau de vie des femmes

Les résultats montrent que le divorce et le veuvage ont une incidence négative sur le niveau de vie des femmes (modèles 3). Comme initialement présumé, la rupture d'une union réduit considérablement le niveau de vie des femmes au cours du temps<sup>34</sup>. L'effet négatif du divorce est statistiquement significatif seulement au seuil de 10% (5% pour un test unilatéral) dans la première année, mais il devient nettement plus prononcé et significatif (au seuil de 1%) après 1 an de séparation. Toutefois, à partir de la cinquième année de divorce, cette incidence négative demeure mais n'est plus statistiquement significative. Ce résultat s'explique vraisemblablement par les stratégies d'adaptation de la femme après le divorce. Au cours de l'année du divorce, la femme retourne souvent vivre dans sa famille d'origine en attendant une éventuelle réconciliation ou une occasion de remariage. Cependant, ses chances de réconciliation ou de remariage diminuent avec le temps. Pour les parents, maintenir une fille divorcée

---

<sup>34</sup> Une autre spécification de la relation a été estimée en déterminant la baisse du niveau de vie des femmes sur le temps par la méthode d'analyse de survie à l'aide du modèle de régression à risques proportionnels de Cox. Les résultats, non présentés dans ce texte, sont globalement les mêmes.

en famille constitue une mauvaise réputation et un "mauvais exemple" pour les jeunes sœurs célibataires. Aussi, la difficile cohabitation avec les parents peut l'obliger à devenir économiquement autonome et son niveau de vie peut parfois se détériorer davantage. Dans les entretiens qualitatifs, certaines femmes disent avoir emménagé seule (ou avec leurs enfants) à cause des fréquents conflits qu'elles avaient avec leurs jeunes frères et sœurs et/ou avec leurs belles sœurs. *"J'ai emménagé ici seule avec mes enfants parce que je ne supportais plus les propos blessants de mes jeunes frères qui ne manquaient pas de me rappeler que je n'étais pas chez moi"*, témoigne une femme (divorcée, milieu urbain, 46 ans).

L'effet du veuvage est aussi sensible dès la première année (significatif au seuil de 5% pour un test unilatéral) et il augmente nettement après 5 ans. En effet, le niveau de vie des veuves se dégrade de façon significative par rapport aux femmes en union à partir de la cinquième année après le décès du conjoint. Comme dans beaucoup de pays africains, le veuvage met souvent les femmes dans une situation de précarité économique. Autrefois, le système traditionnel de solidarité familiale et sociale permettait d'assurer la prise en charge des veuves et des orphelins. Dans les sociétés patrilinéaires, par exemple, la veuve demeure une propriété de la famille ou du lignage de son défunt mari. Selon certaines coutumes (chez les Mossi du Burkina Faso par exemple)<sup>35</sup>, elle fait partie de l'héritage légué par son mari. Le lévirat ou remariage de la veuve avec un parent (frère cadet, fils d'une autre épouse etc.) du défunt mari traduit cette appartenance de la femme à sa belle famille. Le nouveau conjoint avait l'obligation de subvenir aux besoins de la veuve et des orphelins. Cette pratique, aussi courante dans d'autres groupes ethniques, comme les Maragoli du Kenya (Gwako, 1998), assure la continuité du lignage. Les enfants issus du remariage ont, en principe, le même statut social que les enfants du premier mariage au sein de la famille. Actuellement, il semble que les veuves bénéficient peu de cette solidarité familiale.

---

<sup>35</sup> Pour plus de détails sur la pratique du lévirat chez les Mossi, voir Kaboré Konkobo, 2008.

L'incidence négative des ruptures d'union sur le niveau de vie des femmes est également signalée dans les entretiens qualitatifs. En milieu urbain, comme en milieu rural, les femmes affirment de façon unanime que leurs conditions socioéconomiques se sont considérablement dégradées après le divorce ou le décès de leur conjoint. Plusieurs femmes affirment aussi être victimes d'expropriation des biens du ménage lors de la rupture d'union. En cas de divorce, par exemple, c'est souvent le mari qui bénéficie des biens acquis pendant le mariage. L'héritage du conjoint est aussi fréquemment partagé entre les membres de la famille élargie au détriment de la veuve. La rédaction d'un testament officiel n'est pas une pratique courante au Burkina Faso, et traditionnellement les femmes n'héritent pas de leur mari, ce qui favorise leur expropriation. Certaines femmes disent avoir eu des différends avec leur belle famille au sujet de l'héritage. Il arrive même que la famille réclame la garde des enfants afin de s'approprier l'héritage. Pourtant, selon le code des personnes et de la famille (articles 514; 515 et 519), en cas de décès d'un des parents, le parent survivant exerce normalement l'autorité parentale (Burkina Faso, 1990).

L'effet de la période d'observation indique une faible amélioration du niveau de vie des femmes au cours de la dernière décennie. Pourtant, compte tenu du type d'indicateur utilisé, on pouvait s'attendre à une nette amélioration du niveau de vie général de la population. Globalement, le confort du logement des burkinabè augmente progressivement ces dernières années. Par exemple, selon les données de la Société Nationale d'Électricité du Burkina (Sonabel), le nombre des abonnés a augmenté de 13% entre 2006 et 2007. C'est probablement le cas d'autres comforts de l'habitat, tels que la principale source d'eau de boisson. Malgré cette amélioration des caractéristiques du logement utilisées dans la construction de l'indice de niveau de vie, les résultats indiquent une très faible amélioration du niveau de vie des populations au cours de la période récente. On peut présumer que la situation soit davantage défavorable pour les divorcées et des veuves, surtout en milieu rural où le niveau de vie est nettement plus bas. La situation économique de la femme étant habituellement précaire, elle l'est probablement davantage pour les femmes hors unions.

Toutefois, les résultats montrent que le niveau de vie des femmes augmente avec l'âge. Ce qui nous laisse penser que l'effet des ruptures d'union sur le niveau de vie peut être relativement atténué pour les femmes d'âge avancé. Ces dernières ont plus de chance d'avoir des enfants économiquement actifs sur qui elles peuvent compter. Comme précédemment indiqué dans les résultats descriptifs, les enfants constituent une assurance vieillesse pour les parents. Au contraire, les jeunes femmes sont parfois dans des conditions de précarité économique. Ce qui est probablement le cas des femmes qui divorcent ou qui deviennent veuves à leur jeune âge.

### **3.2 Effet d'autres variables sur le niveau de vie**

Plusieurs autres variables ont également des effets significatifs sur le niveau de vie des femmes. La variable *ethnie*, qui indique l'appartenance d'un individu à un groupe social, introduit des différences significatives entre les femmes. Les femmes des groupes Gourounsi, Peul, et Gourmantché sont associées à des niveaux de vie bas, comparées aux femmes Mossi. Par contre, les femmes bobo-bwa semblent présenter de meilleures conditions de vie que le groupe de référence (femmes mossi), mais la différence n'est pas statistiquement significative.

Ces différences peuvent avoir plusieurs explications. La société mossi est hiérarchisée avec un pouvoir centralisé, alors que les groupes Bobo-bwa ont une organisation sociale plus libérale. Ainsi, contrairement au groupe mossi où le mari couvre généralement tous les besoins alimentaires du ménage avec les produits du champ collectif, les femmes Bobo-bwa supportent une partie de ces besoins (Dacher, 1992). Cette organisation sociale détermine en partie le pouvoir économique des femmes. Par exemple, les femmes Bobo-bwa ont un pouvoir économique plus élevé que les femmes Mossi, Peuls et Gourmantché (Kobiané, 2007). Ces différences peuvent aussi s'expliquer par le mode d'habitat. Les Peuls, souvent nomades, ont des habitats précaires comparés aux Mossi qui sont sédentaires.

Par ailleurs, les femmes rurales sont associées à un niveau de vie plus bas que celles du milieu urbain. Ce résultat peut être en partie lié à la nature de l'indicateur utilisé. Le confort du logement est globalement plus élevé en ville qu'en campagne. Comme on s'y attendait, les femmes de niveau d'instruction secondaire et supérieur sont associées à un niveau de vie nettement plus élevé que celles du niveau primaire. Ces femmes sont souvent salariées, et comme l'indiquent les résultats, les femmes salariées sont reliées à des niveaux de vie élevés. En revanche, les femmes sans instruction présentent des niveaux de vie nettement plus bas que celles de niveau primaire.

**Tableau 5 : Estimation des effets de différentes variables sur le niveau de vie des femmes (Résultats des modèles de régression linéaire à effets aléatoires)**

|  | Modèle 1  | Modèle 2 | Modèle 3  |
|--|-----------|----------|-----------|
| <b>Effets fixes</b>                                  |           |          |           |
| Constante ( $\gamma_{00}$ )                          | 10,630*** | 9,420*** | 12,986*** |
| Age (en continue)                                    |           | 0,057*** | 0,023***  |
| <b>Statut matrimonial <sup>(v)</sup> (Mariée)</b>    |           |          |           |
| Divorcée < 1 an                                      |           |          | -0,050    |
| Divorcée 1- 4 ans                                    |           |          | -0,364*** |
| Divorcée 5 ans +                                     |           |          | -0,217    |
| Veuve < 1 an   |           |          | -0,241    |
| Veuve 1- 4 ans                                       |           |          | -0,161    |
| Veuve 5 ans +  |           |          | -0,337**  |
| <b>Période <sup>(v)</sup> (Avant 1990)</b>           |           |          |           |
| 1990-2000  |           |          | -0,062*** |
| <b>Instruction (Primaire)</b>                        |           |          |           |
| Secondaire et supérieur                              |           |          | 1,506***  |
| Aucune   |           |          | -1,477*** |
| <b>Religion (Musulman)</b>                           |           |          |           |
| Animiste   |           |          | -1,297*** |
| Chrétien   |           |          | -0,170*   |
| Autre religion                                       |           |          | -0,324    |
| <b>Ethnie (Mossi)</b>                                |           |          |           |
| Gourmantché  |           |          | -1,414*** |
| Peul   |           |          | -1,719*** |
| Gourounsi  |           |          | -0,461**  |
| Bobo-Bwa   |           |          | 0,446     |
| Lobi-Dagara  |           |          | -0,177    |
| Autre ethnie   |           |          | 0,257***  |
| <b>Statut dans l'activité (Indépendant)</b>          |           |          |           |
| Salariée   |           |          | 1,442***  |
| Apprenti   |           |          | -0,383*** |
| Autre  |           |          | 1,495***  |
| <b>Milieu de résidence <sup>(v)</sup> (Urbain)</b>   |           |          |           |
| Rural  |           |          | -2,261*** |
| Étranger   |           |          | -2,639*** |
| <b>Effets aléatoires</b>                             |           |          |           |
| Variance résiduelle inter-individus ( $\sigma_0^2$ ) | 8,139***  | 7,986*** | 2,234***  |
| Variance résiduelle intra-individu ( $\sigma_e^2$ )  | 2,220***  | 2,049*** | 1,766***  |
| $\hat{\rho}$   | 0,786     | 0,796    | 0,559     |
| Observations   | 9509      | 9509     | 9509      |
| Individus  | 3871      | 3871     | 3871      |

Significativité : \* p<0,05 ; \*\* p<0,01 ; \*\*\*p<0,001 ; Les catégories de référence sont entre parenthèse.

$\hat{\rho}$  est la proportion de la variance totale du niveau de vie attribuable aux différences entre femmes.

Elle s'obtient en divisant la variance inter-individu par la somme des variances intra et inter individus.

(v) : Variables dont la valeur peut changer au cours du temps.



## Discussion et conclusion

Nous utilisons des données biographiques pour observer les effets des ruptures d'union sur les conditions de vie des femmes. L'analyse aboutit à plusieurs résultats intéressants et originaux surtout dans le contexte d'étude. Tout d'abord, les analyses descriptives montrent que le divorce et le veuvage sont relativement peu fréquents au Burkina Faso (environ 28% des premières unions). Les résultats suggèrent cependant une augmentation des ruptures d'union en ville et au sein des jeunes générations plus instruites. Toutefois, au cours du premier mariage, le veuvage est plus fréquent que le divorce. Au cours des 30 premières années de mariage, 18% des femmes deviennent veuves, et 10% de femmes divorcent.

Les résultats de l'analyse multivariée montrent une incidence négative et significative du divorce et du veuvage sur le niveau de vie des femmes. Les analyses confirment notre hypothèse, et vont dans le sens d'autres travaux (Corcoran, 1979; Weir *et al.*, 2002). Le divorce ou le décès du conjoint réduit de façon considérable le niveau de vie des femmes burkinabè. Cet effet négatif reste sensible même en présence d'autres facteurs. Nous avons cependant présumé que cet effet négatif pouvait s'amoinrir, voire disparaître, avec le temps. Nous supposons que les femmes en rupture d'union pourraient mieux s'organiser avec le temps pour améliorer leurs conditions de vie. Mais les résultats montrent que la détérioration du niveau de vie des femmes intervient dès le début de la rupture d'union, se maintient et se renforce au cours du temps.

Par ailleurs, les analyses indiquent que le niveau de vie des femmes augmente avec l'âge. Les jeunes femmes sont certainement plus affectées par la précarité économique que les autres. Nous présumons ainsi que les jeunes veuves et divorcées sont davantage plus vulnérables que les femmes mariées. Ces femmes ont des chances de se remarier, mais la présence de jeunes enfants peut constituer un obstacle à leur remariage et les obliger à être économiquement autonomes.

Les résultats montrent aussi que l'origine sociale joue un rôle important. Certains groupes ethniques sont associés à un niveau de vie plus bas que d'autres. L'ethnie détermine le réseau social des individus. Certains groupes pourraient être plus solidaires que d'autres, et mieux soutenir les personnes vulnérables comme les veuves. Toutefois, des analyses spécifiques sont nécessaires pour comprendre ces différences.

À travers les entretiens, les femmes (rurales et urbaines) confirment que leurs conditions de vie économiques et sociales se sont considérablement dégradées après la rupture de leur union. Même si les témoignages recueillis sont rétrospectifs et sélectifs (ils concernent en majorité les femmes non remariées), ils donnent un aperçu de leurs situations. Le témoignage des femmes atteste des situations de difficultés économiques dans lesquelles elles vivent. De plus, les femmes souffrent aussi d'un manque de sécurité personnelle et de protection sociale comme l'expriment les propos de une femme de niveau d'instruction supérieur (âge 47 ans) "*Moi à mon niveau, la conséquence (de son divorce) a été d'abord une perte de confiance en moi-même... Quoi qu'on dise, tu te sens isolée à un moment parce que tu es un peu marginalisée*". Une autre femme rurale sans aucune instruction (âge 33 ans) affirme aussi, "*Socialement ma situation s'est dégradée. Quand j'étais mariée, les gens avaient du respect pour moi. Actuellement, on pense que je suis une femme libre, une femme une femme facile...*" Le mariage est une sécurité sociale pour la femme particulièrement en Afrique. En général, l'homme assure la protection de son épouse et de ses enfants, et en cas de séparation, la femme perd cette sécurité.

Ces résultats pourraient être révélateurs des mutations économiques et sociales en cours au sein des sociétés africaines signalées dans des travaux récents (Adjamagbo, 1997; Calves et Marcoux, 2007). Par exemple, jadis, dans les sociétés patrilinéaires, comme celles du Burkina, en cas de décès du conjoint, la famille du mari avait le devoir d'assurer la prise en charge des veuves et des orphelins. Une femme divorcée pouvait aussi vivre dans sa famille le temps de se remarier. Ce système de solidarité familiale supplée à l'absence de mécanismes formels d'assistance sociale. Mais, cette solidarité semble mise à l'épreuve par la crise économique actuelle et la mise en œuvre

des programmes d'ajustement structurel. En appauvrissant les ménages, la crise réduit leur capacité à assurer l'entraide. La modernisation de la société, avec l'adoption de nouveaux modes de vie, a aussi une incidence négative sur cette valeur sociale. Par exemple, le mode de vie urbain (espace de logement restreint) n'est pas assez favorable à l'accueil de membres de la famille élargie. Comme le souligne Ki-Zerbo (1972), les valeurs morales d'une société sont liées à sa structure et à son développement.

Cependant, malgré les changements sociaux et économiques, les femmes divorcées et surtout les veuves sont souvent soutenues par leurs enfants. Ce résultat confirme le rôle économique des enfants dans les sociétés agricoles comme celles du Burkina Faso. Les veuves, parfois en âge avancé, ont la chance d'avoir des enfants actifs sur qui elles peuvent compter. Mais, les femmes qui n'ont que des enfants en bas âges (et celles qui n'ont pas d'enfant) manquent parfois de soutien et souffrent plus de la rupture d'union. Elles doivent s'organiser pour prendre en charge leurs enfants et leur niveau de vie baisse considérablement.

Les conclusions de l'étude recommandent la prise en compte des groupes spécifiques comme les veuves et les divorcées dans les travaux sur la condition féminine en Afrique subsaharienne et dans les politiques nationales de population. L'étude du processus de détérioration des conditions de vie des femmes en rupture d'union mérite d'être approfondie avec des données appropriées. Les ruptures d'union ont aussi des répercussions sur le bien-être des enfants, notamment sur leur santé et leur scolarisation, un aspect non abordé dans cette étude qui constitue une perspective de recherche intéressante.

## **Chapitre 5.**

### **Effets des ruptures d'unions des parents sur la mortalité et la scolarisation des enfants au Burkina Faso**

Bilampoa G. THIOMBIANO

Département de démographie  
Université de Montréal

Article à soumettre à la revue *Journal of Marriage and the Family*  
Thomas K. LeGrand et Jean-François Kobiané sont co-auteurs<sup>36</sup>

---

<sup>36</sup> Voir leurs accords en annexe 7.

## Introduction

L'étude des déterminants de la mortalité des enfants a reçu une attention particulière dans la littérature démographique sur l'Afrique subsaharienne. Les travaux soulignent notamment le plus grand risque de mortalité infantile chez les enfants nés hors mariage par rapport aux enfants nés de femmes mariées (Isaac et Feinberg, 1982; Bennett *et al.*, 1994; Kuate-Defo, 1997). Certaines recherches indiquent aussi que les enfants appartenant à des ménages polygames sont plus à risque de décéder que ceux vivant dans les ménages monogames (Foster, 2002). Mais d'autres travaux concluent à l'absence de différence de mortalité entre les enfants de ménages monogames et polygames (Sear *et al.*, 2002). Ces résultats divergents peuvent en partie s'expliquer par la diversité des sources de données et des méthodes d'analyse (Isaac et Feinberg, 1982). En revanche, peu de recherches ont examiné les effets des ruptures d'unions des parents sur le risque de mortalité des enfants.

Des travaux menés dans d'autres régions du monde suggèrent que la rupture conjugale des parents a des conséquences néfastes sur la santé des enfants. Ces études montrent que les enfants dont les parents divorcent sont plus à risque d'avoir des problèmes de santé que les autres (Mauldon, 1990; Furstenberg et Kiernan, 2001; Alam *et al.*, 2001; Liu et Heiland, 2007). Dans une étude portant sur les effets du divorce sur la survie des enfants au Bangladesh, Bhuiya et Chowdhury (1997) concluent que les enfants de mères divorcées ont moins de chance de survie que les autres. C'est probablement le cas aussi dans les pays sahéliens comme le Burkina Faso, mais pour l'instant, ce lien n'est pas encore établi.

L'objectif de la scolarisation primaire universelle manifesté lors de la conférence mondiale sur l'éducation (Jomtien, Thaïlande 1990) est loin d'être atteint au Burkina Faso. Le plan décennal de développement de l'éducation de base mis en place en 2001, suite au forum mondial sur l'éducation de Dakar, vise à atteindre un taux de scolarisation de 70% d'ici 2011. Mais, malgré les efforts déployés dans le secteur de l'éducation ces dernières années, le taux de scolarisation reste parmi les plus faibles

au monde, soit 63,7% en 2006. Pourtant, on reconnaît le rôle primordial de l'éducation dans le développement des pays. Pour améliorer le niveau de scolarisation, en plus des mesures d'accroissement de l'offre d'éducation, il est nécessaire de comprendre pourquoi les enfants ont des chances différentes de fréquenter l'école.

Plusieurs facteurs sont évoqués dans la littérature démographique pour expliquer le faible niveau de scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne. Les recherches soulignent les effets de la structure des ménages (taille et composition par âge et sexe du ménage, sexe du chef de ménage etc.), des facteurs culturels (ethnie, religion, instruction des parents) et du revenu du ménage sur la scolarisation et la réussite scolaire des enfants (Chernichovsky, 1985; Yaro, 1995; Pilon, 1995, Kobiané, 2006). Les travaux montrent par exemple que, comparés aux ménages dirigés par un homme, les femmes chefs de ménage scolarisent mieux leurs enfants (Pilon, 1996; Lloyd et Blanc, 1996), toutes autres choses égales par ailleurs. Cependant, le statut de femme chef de ménage regroupe des réalités matérielles et sociales très variées (Pilon *et al.*, 1997). En plus des divorcées, des veuves et des célibataires, ce statut peut être celui de femmes mariées qui ne cohabitent pas avec leur mari au moment de l'enquête (émigration du mari, polygamie sans corésidence). Pour ces dernières, généralement le mari participe à la prise en charge des enfants, notamment à leurs soins de santé et leur scolarisation, ce qui peut expliquer ce résultat. Par contre, les femmes divorcées et veuves ayant la charge de leurs enfants, sont souvent seules à pourvoir aux besoins de leur ménage. D'ailleurs, plusieurs travaux soulignent la sous scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins (Wakam, 2001; Ainsworth et Filmer, 2002; Kobiané *et al.*, 2005).

De façon générale, on s'accorde à reconnaître le rôle central de la mère dans les soins et l'éducation des enfants en Afrique subsaharienne. Les travaux de Caldwell (1979 et 1994) insistent par exemple sur le rôle de l'éducation des parents dans la baisse de la mortalité infantile et juvénile. Cependant, l'effet des ruptures conjugales sur la mortalité et la scolarisation des enfants est peu étudié. Cette situation peut s'expliquer en partie par le manque de données appropriées. Par exemple, la variable éducation

des parents, une mesure disponible dans les recensements et les enquêtes, est largement utilisée dans les travaux sur la mortalité des enfants (Mosley et Chen, 1984). En revanche, les informations sur le statut matrimonial des individus ne concernent souvent que les unions en cours (Meekers et Gage, 1995). Ces données ne permettent pas de mettre l'histoire de vie de l'enfant en rapport avec la situation maritale de sa mère. Ce type d'analyse nécessite des données d'histoire de vie.

Nous utilisons les données d'une enquête biographique rétrospective pour étudier les effets des ruptures d'union des parents sur la mortalité avant l'âge de 5 ans et la scolarisation des enfants au Burkina Faso. Le mariage constitue entre autres une sécurité sociale pour les burkinabè, en particulier les femmes. L'environnement conjugal assure ainsi un cadre favorable à la bonne santé et à l'éducation des enfants (Kuate-Defo, 1997, Lloyd et Blanc, 1996). Nous supposons que les enfants dont les mères divorcent ou deviennent veuves sont plus à risque de décéder avant l'âge de 5 ans, et qu'ils ont moins de chance d'être scolarisés que les autres. Le Burkina Faso représente un contexte approprié pour l'étude, compte tenu de son niveau élevé de mortalité infanto-juvénile (204 pour mille naissances vivantes, UNICEF *et al.*, 2007) et de son faible taux de scolarisation. Dans la section suivante, nous présentons une brève synthèse de la littérature sur la mortalité et la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne. Après, nous décrivons la méthodologie d'analyse. Les résultats des analyses descriptives et multivariées sont ensuite exposés. Enfin, dans la dernière section, nous discutons les principales conclusions de l'étude.

## **1. Quelques enseignements de la littérature**

De nombreuses études ont examiné les facteurs biodémographiques, socioéconomiques et culturels de la mortalité des enfants en Afrique subsaharienne. L'objectif ici est de relever quelques facteurs couramment utilisés dans les travaux démographiques.

Plusieurs variables biodémographiques sont associées au risque de mortalité des enfants. Les différences de mortalité entre garçons et filles sont soulignées dans les

travaux. Le niveau de mortalité néonatale est généralement plus élevé pour les garçons que pour les filles (Hobcraft *et al.*, 1985; Gbenyon et Locoh, 1989; Mbacké et LeGrand, 1992). Toutefois, des recherches signalent une surmortalité féminine entre 1 an et 5 ans dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (Tabutin *et al.*, 2007). Mais, contrairement à l'Asie où la surmortalité féminine est expliquée par une discrimination dans l'alimentation et les soins sanitaires accordés aux enfants, en Afrique subsaharienne, cette discrimination n'est pas observée (Mbacké et LeGrand, 1992, Baya, 1999). Les enfants nés de grossesse multiple, ceux de rang élevé et ceux de mères adolescentes sont aussi plus à risque de décéder que les autres (Hobcraft *et al.*, 1985; Pison 1989, Lalou et LeGrand, 1997).

La mortalité des enfants dépend également en partie de plusieurs caractéristiques culturelles et socioéconomiques des mères. Le rôle majeur de l'instruction de la mère dans l'amélioration de la santé et de la survie des enfants est bien documenté (Caldwell, 1979 ; Farah et Preston, 1982; Ware, 1984; Hobcraft, 1993; Desai et Alva, 1998). L'instruction favoriserait une attitude positive de la mère en matière de pratiques de santé, d'hygiène et de nutrition, ce qui avantagerait la survie des enfants (Mosley et Chen, 1984; Joshi, 1994). L'origine ethnique et le milieu de résidence des mères sont aussi fréquemment cités parmi les déterminants de la mortalité des enfants (Kuate-Defo, 1997; Sear *et al.*, 2002). Les enfants courent plus de risque de décéder dans les zones rurales que dans le milieu urbain mieux doté en services sanitaires (Hobcraft *et al.*, 1984 ; Akoto, 1985 ; Akoto et Tabutin, 1989; Lalou et LeGrand, 1997).

Par ailleurs, au cours des dernières années, plusieurs travaux ont analysé les déterminants de la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne. Les recherches se situent généralement au niveau du ménage. La scolarisation des enfants est abordée en lien avec plusieurs thèmes généraux : structure démographique du ménage, travail des enfants, et facteurs culturels<sup>37</sup>.

---

<sup>37</sup> Pour plus de détails sur les déterminants de la scolarisation en Afrique, voir Kobiané, 2001.



Ainsi, contrairement à ce qu'on pouvait attendre, les travaux montrent que les enfants ont plus de chance d'être scolarisés dans un ménage dirigé par une femme, et que la sous scolarisation des filles y est moindre comparé aux ménages ayant un homme à leur tête (Chernichovsky, 1985; Lloyd et Gage-Brandon, 1994; Pilon, 1995; Lloyd et Blanc, 1996; Marcoux, 1998). Au Burkina Faso, les travaux de Kobiané (1999, 2003) aboutissent également aux mêmes conclusions. Une des hypothèses explicatives à cette situation, est que les femmes gèrent en général mieux les ressources du ménage que les hommes, et qu'elles investissent davantage dans l'éducation et la santé de leurs enfants. Toutefois, le statut de femmes chef de ménage concerne à la fois les divorcées, les veuves, les célibataires et les femmes mariées sans cohabitation avec le conjoint.

Les facteurs culturels, comme la religion et l'ethnie ont aussi une incidence sur la fréquentation scolaire des enfants. Dans les régions fortement islamisées par exemple, le conflit entre école coranique et école moderne entraîne une sous scolarisation des enfants (Yaro, 1995). Les enfants sont aussi peu scolarisés dans certains groupes ethniques. Au Burkina Faso, les groupes ethniques Peuls et Gourmantché ont des niveaux de scolarisation plus faibles que les autres. Les Gourmantché sont considérés comme un groupe de population peu ouvert à l'école formelle. Les éleveurs Peuls sont très islamisés. En plus, le type d'élevage extensif des Peuls exige une forte participation des enfants (pour la garde des troupeaux), et occasionne de fréquents déplacements de la famille à la recherche de zones de pâturage, ce qui n'est pas conciliable avec la scolarisation des enfants (Kobiané, 1999). Toutefois, pour l'instant, peu de travaux ont examiné l'effet des ruptures d'union des parents sur le risque de mortalité et la probabilité de scolarisation des enfants à partir de données d'enquêtes biographiques.

## 2. Méthodologie

### 2.1 Données

Nous utilisons les données de l'enquête migration, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso (EMIUB) réalisée en 2000, conjointement par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP, ex UERD) de l'Université de Ouagadougou, le Département de démographie de l'Université de Montréal et le CERPOD au Mali. Cette enquête a collecté des données rétrospectives auprès de 4 258 ménages, et 4 685 biographies de femmes âgées de 15 à 64 ans au moment de l'enquête ont été reconstituées. Des renseignements ont été recueillis sur les histoires matrimoniales, migratoires et génésiques des individus (voir Poirier *et al.*, 2001 pour plus de détails). L'analyse de la mortalité et la scolarisation des enfants repose principalement sur les informations déclarées dans l'histoire génésique des femmes. Pour chaque enfant né vivant, plusieurs informations ont été recueillies : date et rang de naissance, sexe; et la date de décès pour les enfants décédés. La date de la première inscription à l'école est également connue pour ceux qui ont été scolarisés.

L'histoire génésique concerne 17 544 enfants. Les femmes ont en moyenne 5 enfants nés vivants. À partir des données d'histoire génésique des femmes, nous avons d'abord créé un fichier pour chaque rang de naissance. Ensuite, ces fichiers ont été fusionnés pour constituer le fichier d'analyse. Étant donné la problématique abordée dans l'étude, l'échantillon d'analyse regroupe 17 399 enfants dont les mères ont été en union. Parmi eux, 2 763 enfants sont décédés avant l'âge de 5 ans, et seulement 4 902 enfants ont été inscrits à l'école entre l'âge de 5 ans et 10 ans.

Les données du moment, comme les recensements et les enquêtes démographiques et de santé, utilisées dans plusieurs travaux, ne tiennent pas toujours compte de l'antériorité des événements. Par exemple, le statut matrimonial de la mère à l'enquête ne correspond pas souvent à son statut au moment du décès de l'enfant. Au contraire, les données biographiques utilisées pour cette étude ont l'avantage de situer

dans le temps chaque évènement vécu par l'individu au cours de sa vie. Elles permettent ainsi de mettre en lien l'histoire maritale de la mère et l'histoire de vie des enfants.

Toutefois, ces données comportent quelques limites. L'histoire génésique a été réalisée auprès de femmes survivantes et non migrantes au moment de l'enquête. Les enfants dont la mère est décédée ou migrante sont par conséquent exclus des données. Cela peut introduire des biais dans l'analyse, si leur mortalité est différente de celle des autres enfants. Ensuite, l'enquête étant rétrospective, les mères peuvent parfois omettre de déclarer des enfants décédés depuis longtemps en très bas âge (peu de temps après la naissance). Enfin, il peut aussi avoir des mauvaises déclarations des dates des évènements (naissance, scolarisation, décès). Toutefois, l'utilisation de la fiche "Âge-évènement" lors de l'enquête a permis de mieux situer les évènements individuels au cours du temps et d'améliorer de façon considérable la qualité des données (Antoine, 2002a). L'identification préalable des évènements familiaux sur cette fiche a aidé les enquêtés à mieux situer les évènements individuels comme le divorce, le décès et l'entrée à l'école des enfants, dans le temps, les uns par rapport aux autres. Une autre limite des données utilisées est qu'elles n'offrent aucune information sur le parcours scolaire des enfants. Par conséquent, il n'est pas possible d'étudier les effets des ruptures d'union des parents sur la réussite scolaire des enfants.

## **2.2 Méthode d'analyse**

Pour l'analyse statistique nous utilisons les méthodes d'analyse de survie, notamment la méthode de Kaplan Meier et les modèles exponentiels multivariés de survie par morceaux (modèles piecewise). L'analyse de survie permet d'examiner la survenue d'un évènement, comme la mortalité, en lien avec les conditions vécues à chaque moment de la vie des individus (Courgeau et Lelièvre, 1989; Blossfeld et Rohwer, 2002). La méthode de Kaplan Meier est utilisée pour l'analyse descriptive. Les valeurs estimées de Kaplan Meier servent à construire les courbes de survie au décès et à l'entrée à l'école des enfants (Cleves *et al.*, 2004).

Le choix du modèle exponentiel par morceaux pour les analyses multivariées est guidé par sa souplesse et ses avantages. Contrairement au modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox, le modèle exponentiel par morceaux est un modèle paramétrique qui ne présume pas la proportionnalité du risque. En plus, étant donné que le risque de mortalité et la probabilité de scolarisation ne sont pas constants au cours du temps, il est nécessaire d'en tenir compte dans les analyses. Le modèle exponentiel par morceaux permet de découper la fonction de risque par intervalle de temps spécifiques dans l'équation de régression (Blossfeld et Rohwer, 2002; Blossfeld *et al.*, 2007). Les intervalles de temps retenus, en tenant compte de l'évolution du risque de chaque évènement étudié, sont : 0-1 mois, 1-11 mois, 12-59 mois pour l'analyse du risque de mortalité avant 5 ans, et moins de 7 ans, entre 7 et 8 ans, 8 ans et plus pour l'entrée à l'école<sup>38</sup>. Le modèle exponentiel par morceaux fournit le risque de base pour chaque intervalle. L'option "cluster" (sur l'identifiant de la mère) est utilisée dans l'équation d'analyse afin de résoudre le problème de la corrélation entre les enfants d'une même femme. En plus, les analyses sont pondérées pour tenir compte de l'échantillonnage afin que les résultats soient représentatifs de l'ensemble de la population étudiée.

### 2.3 Variables d'analyse

Les deux variables dépendantes de l'étude sont le décès avant l'âge de 5 ans pour l'étude de la mortalité et l'entrée à l'école de l'enfant pour l'analyse de la scolarisation. Elles sont codées "1" en cas de décès ou d'entrer à l'école pour chaque individu, et prennent la valeur "0" dans le cas contraire. Le temps d'analyse considéré est l'âge de l'enfant.

La principale variable indépendante est le statut matrimonial de la mère. Cette variable comporte trois modalités : mariée, divorcée et veuve. En tenant compte de la

---

<sup>38</sup> Au Burkina Faso, l'âge officiel d'entrer à l'école est fixé à 7 ans. Mais, cet âge n'est pas respecté, l'âge à la première inscription des enfants se situe réellement entre 5 et 10 ans, avec une forte probabilité entre 7 et 8 ans.

littérature, plusieurs variables biodémographiques, socioéconomiques et culturelles sont aussi introduites dans l'analyse pour prendre en compte d'autres facteurs susceptibles d'influencer les risques de mortalité ou les chances d'entrer à l'école des enfants. Il s'agit des variables âge de la mère à la naissance, sexe, gémellité, rang dans la fratrie et période de naissance de l'enfant, et des variables instruction, religion, ethnie, milieu de résidence et niveau de vie de la mère. Les variables milieu de résidence, niveau de vie et statut matrimonial de la mère changent de valeurs au cours du temps, les autres variables sont fixes. Trois périodes de naissance sont considérées : avant 1980, 1980-1989 et 1990-2000. Cette variable permet de saisir l'effet du contexte national sur le risque de mortalité et la probabilité de scolarisation des enfants.

Le niveau de vie de la mère est mesuré par un indicateur construit à partir des caractéristiques de l'habitat. Cet indicateur divise la population en trois classes socioéconomiques : pauvres, intermédiaires, nantis. L'enquête ne fournit aucune information sur le revenu des individus ou des ménages. Mais pour chaque résidence, où les individus ont vécu pendant au moins 3 mois, des renseignements ont été collectés sur les caractéristiques de l'habitat du ménage dans lequel ils vivaient : nature des murs, du toit et du sol, mode d'éclairage, principale source d'eau de boisson, type d'aisance et type de combustible utilisé pour la cuisson des aliments (annexe 5). L'indicateur de niveau de vie est construit avec la méthode d'analyse en composantes principales. La première composante qui explique une grande proportion de la variance est considérée comme l'indicateur synthétique des variables utilisées. Cette méthodologie s'inspire d'autres travaux qui ont utilisé les données sur l'habitat pour la construction d'indicateurs (Filmer et Pritchett, 2001; Montgomery *et al.*, 2000; Kobiané, 2004 et 2006; Kobiané *et al.*, 2005). L'indicateur change au cours du temps, il mesure ainsi la situation des individus à chaque moment de leur vie. Cet indicateur, qui est en fait un indice de confort du logement, reflète assez bien le niveau de vie socioéconomique des ménages (Filmer et Pritchett, 2001, Kobiané 2004), et de façon indirecte celui des membres du ménage.

Le tableau 6 présente la répartition des individus en fonction des modalités des variables indépendantes. L'échantillon d'analyse regroupe 17 399 enfants dont 49% sont des filles. Plus de la moitié des enfants sont nés avant 1990, et seulement 3% sont issus de naissance multiple. Environ un enfant sur sept est né d'une mère adolescente (moins de 19 ans). Comme dans l'ensemble de la population féminine burkinabè, les mères sont en majorité mossi (48%), musulmanes (51%), non instruites (93%) et de classe socioéconomique pauvre (52%).

**Tableau 6 : Répartition des enfants selon leurs variables biodémographiques et les caractéristiques socioéconomiques et culturelles de leur mère**

| <b>Variable</b>                                     | <b>Effectif pondéré</b> | <b>Pourcentage</b> |
|---|-------------------------|--------------------|
| <b>Statut matrimonial de la mère <sup>(v)</sup></b> |                         |                    |
| Mariée  | 16 435,16               | 94,46              |
| Divorcée  | 426,72                  | 2,45               |
| Veuve   | 537,12                  | 3,09               |
| <b>Sexe</b>   |                         |                    |
| Fille   | 8 496,76                | 48,83              |
| Garçon  | 8 902,24                | 51,17              |
| <b>Gémellité</b>                                    |                         |                    |
| Oui   | 506,70                  | 2,91               |
| Non   | 16 892,30               | 97,09              |
| <b>Rang dans la fratrie</b>                         |                         |                    |
| 1er   | 3 647,51                | 20,96              |
| 2-3   | 5 762,19                | 33,12              |
| 4-5   | 4 059,46                | 23,33              |
| 6 et +  | 3 929,83                | 22,59              |
| <b>Période de naissance</b>                         |                         |                    |
| Avant 1980  | 4 304,84                | 24,74              |
| 1980-1989   | 5 331,80                | 30,64              |
| 1990-2000   | 7 762,36                | 44,61              |
| <b>Age de la mère à la naissance</b>                |                         |                    |
| < 19 ans  | 2 396,22                | 13,77              |
| 19-35 ans   | 12 949,05               | 74,42              |
| 35 ans et +   | 2 053,74                | 11,80              |
| <b>Instruction de la mère</b>                       |                         |                    |
| Aucune  | 16 109,98               | 92,59              |
| Primaire, secondaire et +                           | 1 289,02                | 7,41               |
| <b>Ethnie de la mère</b>                            |                         |                    |
| Mossi   | 8 426,59                | 48,43              |
| Gourmantché   | 1 271,81                | 7,31               |
| Peul  | 1 246,71                | 7,17               |
| Gourounsi   | 1 055,89                | 6,07               |
| Bobo-bwa  | 823,90                  | 4,74               |
| Lobi-dagara   | 1 268,74                | 7,29               |
| Autres  | 3 305,37                | 19,00              |
| <b>Religion de la mère</b>                          |                         |                    |
| Animiste  | 5 158,21                | 29,65              |
| Musulmane   | 8 919,15                | 51,26              |
| Chrétien  | 3 274,83                | 18,82              |
| Autres  | 46,81                   | 0,27               |
| <b>Milieu de résidence <sup>(v)</sup></b>           |                         |                    |
| Rural   | 13 959,39               | 80,23              |
| Ville moyenne                                       | 1 184,17                | 6,81               |
| Grande ville  | 1 024,05                | 5,89               |
| Étranger  | 1 231,38                | 7,08               |
| <b>Indice de niveau de vie <sup>(v)</sup></b>       |                         |                    |
| Pauvre  | 8 962,64                | 51,51              |
| Moyen   | 2 630,49                | 15,12              |
| Nanti   | 5 805,87                | 33,37              |
| <b>N</b>  | <b>17 399</b>           | <b>100</b>         |

(v) : Variables dont la valeur peut changer au cours du temps,  
(Répartition au moment de la sortie d'observation, cas de la mortalité).

### 3. Résultats statistiques

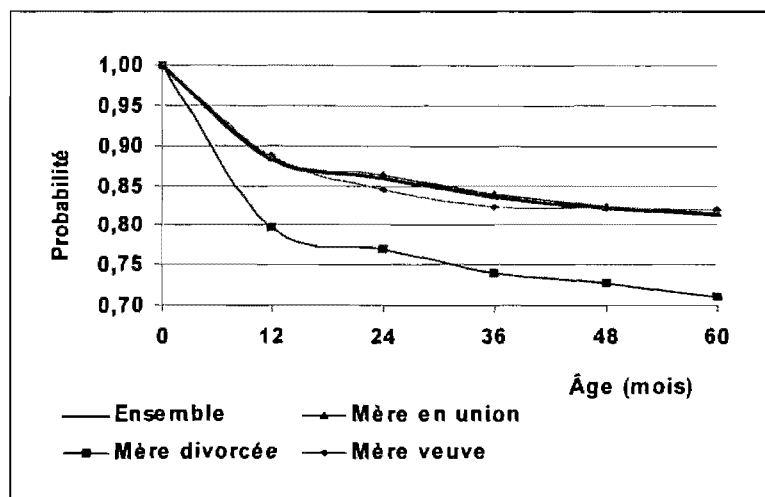
#### 3.1 Résultats de l'analyse descriptive

Les figures 6 et 7 présentent respectivement les courbes de survie au décès et à l'entrée à l'école des enfants à partir des valeurs estimées de Kaplan-Meier. La variable statut matrimonial de la mère variant au cours du temps, pour calculer ces estimés, nous avons considéré son statut au moment de la sortie de l'observation. A chaque âge, on connaît la proportion d'enfants survivants entre 0 et 59 mois (figure 6) et le pourcentage des enfants non inscrits à l'école jusqu'à l'âge de 10 ans (figure 7).

L'évolution des courbes indique des différences significatives selon le test log-rank ( $p < 0,004$  pour la mortalité et  $p < 0,000$  pour l'entrée à l'école) entre enfants en fonction du statut matrimonial de la mère. Le divorce influence négativement la survie des enfants. Son effet apparaît dès la naissance et devient très remarquable au niveau de la mortalité juvénile (1 an et 5 ans). Par contre le décès du père ne semble pas agir significativement sur le risque de mortalité des enfants, alors qu'il compromet leur chance de scolarisation comme le divorce. Ces résultats semblent indiquer que les enfants de mères divorcées et veuves sont plus défavorisés que ceux dont les parents sont en union. Globalement, ces enfants ont des chances de survie et de scolarisation nettement inférieures à celles des enfants dont les mères sont mariées. Nous verrons avec l'analyse multivariée, si ces différences demeurent en présence d'autres variables.

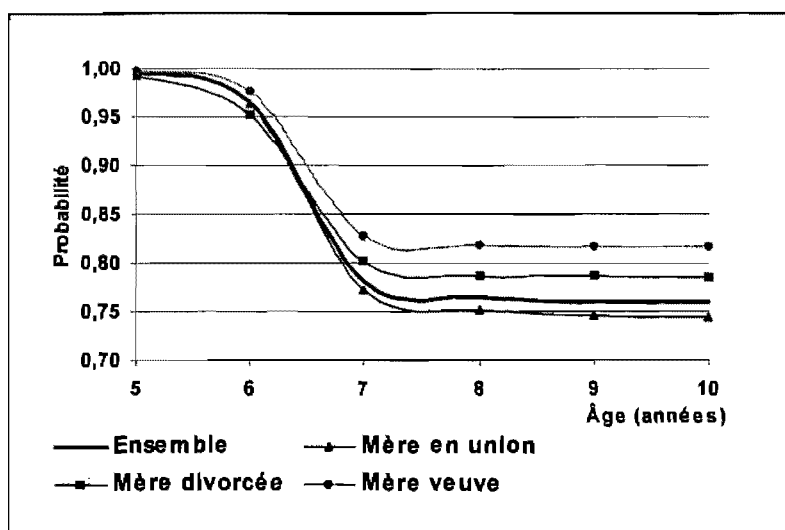


**Figure 6 : Probabilité de survie avant l'âge de cinq ans pour tous les enfants et selon le statut matrimonial des mères**



Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

**Figure 7 : Probabilité de non inscription à l'école pour tous les enfants et selon le statut matrimonial des mères**



Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

### 3.2 Résultats de l'analyse multivariée

L'interprétation des résultats est soutenue par des entretiens qualitatifs réalisés en milieu urbain et rural par l'auteur principal entre 2005 et 2006. La collecte de ces données s'est effectuée au moyen d'entretiens individuels semi-structurés auprès de 10 informateurs-clés travaillant dans des organisations non gouvernementales (ONG), des associations et des services administratifs, et auprès de 24 femmes ayant vécu une rupture d'union. L'objectif était de recueillir des informations sur les causes de divorce et les conséquences du divorce et du veuvage pour la famille, particulièrement la femme et les enfants. Dans cet article, nous exploitons principalement les renseignements concernant les conséquences des ruptures d'union des parents sur le bien-être des enfants.

Le tableau 7 présente les résultats de quatre modèles de régression de type exponentiel par morceaux. Les chiffres indiquent les risques relatifs de chaque groupe par rapport à la catégorie de référence (celle entre parenthèse) de la variable indépendante. Les deux premiers modèles analysent le risque de mortalité avant l'âge de 5 ans, et les modèles 3 et 4 examinent la probabilité d'entrer à l'école. Le modèle 1 mesure l'effet brut du statut matrimonial sur le risque de mortalité, le modèle 2 évalue cet effet en contrôlant par les variables biodémographiques, socioéconomiques et culturelles de la mère et des enfants. La même logique est utilisée dans les modèles 3 et 4 pour l'analyse de la scolarisation des enfants.

Les résultats montrent que le divorce est significativement associé à un plus grand risque de mortalité des enfants avant 5 ans. Par exemple, les enfants dont les parents divorcent ont deux fois plus de risque de décéder avant l'âge de 5 ans par rapport à ceux dont les mères sont mariées (modèle 2). L'effet négatif du divorce sur la santé des enfants est également souligné par les femmes dans les entretiens qualitatifs. Bien que le lien soit difficile à établir, certaines femmes disent avoir constaté, par exemple, une fragilisation de la santé de leurs jeunes enfants après le divorce. « *Les enfants ont vraiment souffert de la séparation, ils ont été hospitalisés plusieurs fois* », confie une

femme (urbaine, instruite, âge 48 ans). Cet effet négatif du divorce sur la survie des enfants a aussi été observé dans d'autres régions. Par exemple, en milieu rural au Bangladesh les enfants de mères divorcées ont moins de chances de survie que ceux dont les mères sont en union (Bhuya et Chowdhury, 1997).

Le divorce des parents a aussi une incidence négative sur la scolarisation des enfants. Les analyses indiquent que les enfants de mères divorcées ont une probabilité de scolarisation nettement inférieure à celle des enfants de familles intactes. Traditionnellement, dans les sociétés patrilinéaires comme celles du Burkina Faso, l'enfant appartient à la famille du père. En cas de divorce, la femme est souvent contrainte d'abandonner ses enfants à la garde du père. Parmi les femmes divorcées interviewées, deux seulement ont la charge de leurs enfants, les autres enfants sont à la charge de leur père, et certains sont dispersés entre plusieurs ménages. Pourtant, le rôle de la mère dans les soins et l'éducation des enfants est fondamental, particulièrement dans le contexte africain. Un enfant séparé de sa mère peut ne pas bénéficier de soins (alimentation, soins sanitaires etc.) appropriés. La survie des jeunes enfants peut ainsi être compromise. Concernant la scolarisation, en plus de leur faible chance d'être inscrits à l'école, les femmes signalent aussi des cas d'abandon et de retard scolaire. « *Quand le premier enfant a redoublé la classe de 6<sup>ème</sup>, le papa a dit qu'il ne peut pas payer l'école d'un enfant qui redouble. L'enfant a donc quitté l'école, et il est devenu tapissier parce que je n'ai pas l'argent pour payer son école. Il a fait la même chose avec ma fille aussi* » (urbaine, instruite, âge 48 ans).

Comme attendu, le décès du père réduit énormément (35%) les chances de scolarisation des enfants par rapport à ceux dont les mères sont mariées. Cet effet négatif peut être atténué lorsque les orphelins sont soutenus par d'autres parents. Kobiané *et al.* (2005) soulignent que les orphelins ont relativement plus de chance d'être scolarisés quand ils bénéficient du soutien d'autres parents (frères et sœurs aînés, oncle, tante et autres) que lorsqu'ils sont pris en charge uniquement par leur mère. En principe, dans les sociétés patrilinéaires, la famille paternelle a l'obligation sociale de prendre en charge les orphelins. Toutefois, selon les témoignages des veuves, cette solidarité familiale semble moins courante de nos jours. Certaines

veuves interviewées affirment non seulement le manque de soutien économique de la belle famille aux orphelins, mais aussi leur expropriation des biens du ménage.

En revanche, comme observé dans les résultats descriptifs, le décès du père n'a pas d'effet significatif sur le risque de mortalité des enfants. Des résultats similaires ont également été observés en milieu rural gambien où, le fait d'avoir un père en vie n'a pas d'effet significatif sur la survie de l'enfant (Sear *et al.*, 2002). Ce résultat peut s'expliquer par la division sexuelle des rôles au sein du ménage. L'éducation et les soins des jeunes enfants sont principalement assurés par la mère, le décès du père a donc relativement peu d'incidence sur leur situation. Toutefois, ces enfants ont un faible accès aux soins de santé, comme en témoigne les propos suivants d'une veuve concernant les conséquences du décès de son mari, « *Une fois mon enfant était malade, je suis partie jusqu'à Sainte-Camille (centre médical de la mission catholique, peu onéreux). Je n'avais pas d'argent pour payer la consultation. Je me suis rendu avec mon enfant grelottant au bureau d'un Père (religieux) soignant. [...] Par compassion, il a soigné mon enfant* » (urbaine, instruite, 38 ans). Cette situation n'est certainement pas isolée, et certains enfants n'ont probablement pas la chance d'obtenir les soins sanitaires nécessaires.

Ces effets négatifs du divorce et du veuvage demeurent significatifs même en présence d'autres facteurs. Ces résultats ne sont pas liés au niveau socioéconomique des mères, même si les enfants dont les mères sont de niveau socioéconomique pauvre ou moyen ont un plus grand risque de décéder avant cinq ans et moins de chance d'être inscrits à l'école que les enfants de mères nanties. En effet, les effets demeurent similaires avec ou sans le contrôle par le "niveau de vie" des mères. Toutefois, pour tous les enfants le risque de mortalité et la probabilité d'entrer à l'école sont différents entre les intervalles. Les risques de base pour chaque intervalle de temps prouvent que la mortalité néo-natale (0-1 mois) est plus élevée que la mortalité infantile et juvénile, même après contrôle des autres facteurs, (modèle 2). En plus, la probabilité d'entrer à l'école des enfants est élevée entre 7 ans et 8 ans. Les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,000$ ) et vont dans le sens de la littérature.

Plusieurs variables biodémographiques ont aussi des effets significatifs sur le risque de mortalité. Les enfants issus d'une naissance multiple, ceux nés avant 1980 et les enfants de mère adolescente sont plus à risque de décéder que les autres. Ces résultats vont dans le sens de la littérature sur la mortalité des enfants en Afrique (Hobcraft *et al.*, 1985; Akoto et Tabutin, 1989; Pison, 1989; Cleland *et al.*, 1992 ; Baya, 1999). Le plus grand risque de mortalité des enfants nés avant 1980 par rapport aux enfants nés après 1990 peut s'expliquer par la tendance générale à la baisse de la mortalité dans les pays d'Afrique subsaharienne (Hill et Pebley, 1989; Cleland *et al.*, 1992; Rutstein, 2000) et par le développement du système de santé. La grande sécheresse des années 1973-1974 a aussi eu des effets néfastes sur la santé de ces enfants (Garenne et Gakusi, 2006). Ils ont aussi eu moins de chance d'être scolarisés que ceux nés après 1990. On peut présumer que les importants progrès réalisés dans le domaine de la scolarisation ces dernières années ont pu favoriser les enfants nés au cours de la dernière décennie. Mais le sexe et le rang de l'enfant n'introduisent pas des différences significatives dans la mortalité infanto-juvénile, contrairement à ce qui a été observé dans d'autres travaux (Hobcraft *et al.*, 1985; Lalou et LeGrand, 1997). En revanche, comme souligné dans d'autres travaux (Kobiané, 2001; Kaboré *et al.*, 2003), les filles burkinabè ont moins de chance d'être scolarisées que les garçons.

Par ailleurs, les caractéristiques socioéconomiques et culturelles de la mère ont des incidences significatives sur la mortalité et la scolarisation des enfants. Comme on s'y attendait, les enfants de mères instruites ont plus de chance d'être scolarisés que les autres. Mais l'instruction de la mère n'a pas d'effet significatif sur la mortalité des enfants, comme constaté dans certains travaux (Lalou et LeGrand, 1997). Les enfants du milieu rural ont aussi un risque plus grand de décéder avant cinq ans, et moins de chance d'entrer à l'école que ceux des villes mieux dotées en ressources sanitaires, médicales et scolaires que les villages (Hobcraft *et al.*, 1984; Cantrelle *et al.*, 1986). Par contre, à l'inverse de ce qui a été constaté en milieu urbain burkinabè (Dos Santos, et LeGrand, 2007), les facteurs culturels tels que l'appartenance ethnique et la religion n'introduisent aucune différence significative dans la mortalité des enfants au niveau national, comme en zone rurale burkinabè (Becher *et al.*, 2004). Les

différences de mortalité entre groupes ethniques et religieux pourraient traduire les inégalités socioéconomiques des ménages (Brockerhoff et Hewett, 2000; Guyimah, 2002, 2006 et 2007).

L'appartenance ethnique et la religion de la mère introduisent toutefois des différences significatives quant à la scolarisation. Les enfants de mère Gourmantché, Peul et Lobi-dagara ont une faible probabilité d'être scolarisés que ceux de mère Mossi. Les Gourmantché, les Peul et les Lobi-dagara sont reconnus comme des groupes de populations qui ont, pendant longtemps, été peu favorables à la scolarisation des enfants. En revanche, les enfants des femmes Gourounsi et Bobo-bwa ont plus de chance de fréquenter l'école que ceux des Mossi. Par ailleurs, les enfants dont les mères sont chrétiennes ont plus de chance de scolarisation que ceux des femmes musulmanes. Or, les Peuls sont très majoritairement musulmans. Ces résultats sont conformes à la littérature sur les déterminants de la scolarisation des enfants aux Burkina Faso (Kobiané, 1999, 2003, et 2006; Yaro, 1995). Plus généralement, ces différences pourraient s'expliquer par l'organisation sociale et économique des différents groupes ethniques.

**Tableau 7 : Risque relatifs de décès avant l'âge de cinq ans et d'entrée à l'école  
(Résultats des modèles exponentiels par morceaux)**

| Variable  | Mortalité |          | Entrée à l'école |          |
|---|-----------|----------|------------------|----------|
|   | Modèle 1  | Modèle 2 | Modèle 3         | Modèle 4 |
| <b>Statut matrimonial de la mère<sup>(v)</sup></b>      |           |          |                  |          |
| (Mariée)  |           |          |                  |          |
| Divorcée  | 1,71 ***  | 1,83 *** | 0,88             | 0,58 **  |
| Veuve   | 1,00      | 1,05     | 0,75 *           | 0,65 **  |
| <b>Sexe (Garçon)</b>                                    |           |          |                  |          |
| Fille   |           | 0,91     |                  | 0,65 *** |
| <b>Gémellité (Non)</b>                                  |           |          |                  |          |
| Oui   |           | 2,71 *** |                  | 0,91     |
| <b>Rang dans la fratrie (4-5)</b>                       |           |          |                  |          |
| 1er   |           | 0,94     |                  | 1,04     |
| 2-3   |           | 0,92     |                  | 1,00     |
| 6 et +  |           | 1,11     |                  | 1,04     |
| <b>Période de naissance (1990-2000)</b>                 |           |          |                  |          |
| Avant 1980  |           | 1,25 **  |                  | 0,69 *** |
| 1980-1989   |           | 1,01     |                  | 0,88*    |
| <b>Age de la mère à la naissance (19-35 ans)</b>        |           |          |                  |          |
| < 19 ans  |           | 1,46 *** |                  | 0,97     |
| 35 ans et +   |           | 0,86     |                  | 0,96     |
| <b>Instruction de la mère (Primaire et +)</b>           |           |          |                  |          |
| Aucune  |           | 1,22     |                  | 0,50 *** |
| <b>Ethnie de la mère (Mossi)</b>                        |           |          |                  |          |
| Gourmantché   |           | 1,13     |                  | 0,46 *** |
| Peul  |           | 0,88     |                  | 0,50 *** |
| Gourounsi   |           | 1,10     |                  | 1,35 *   |
| Bobo-bwa  |           | 0,98     |                  | 1,28 *   |
| Lobi-dagara   |           | 0,89     |                  | 0,57 **  |
| Autres  |           | 0,93     |                  | 0,97     |
| <b>Religion de la mère (Musulmane)</b>                  |           |          |                  |          |
| Animiste  |           | 0,94     |                  | 0,86     |
| Chrétien  |           | 0,93     |                  | 1,69 *** |
| Autres  |           | 0,63     |                  | 2,03     |
| <b>Milieu de résidence<sup>(v)</sup> (Grande ville)</b> |           |          |                  |          |
| Rural   |           | 1,84 *** |                  | 0,23 *** |
| Ville moyenne   |           | 1,54 **  |                  | 0,62 *** |
| Étranger  |           | 1,17     |                  | 0,41 *** |
| <b>Indice de niveau de vie<sup>(v)</sup> (Nanti)</b>    |           |          |                  |          |
| Pauvre  |           | 1,17 *   |                  | 0,48 *** |
| Moyen   |           | 1,19 *   |                  | 0,73 **  |
| <b>Risque de base</b>                                   |           |          |                  |          |
| < 1 mois  | 0,05 ***  | 0,02 *** |                  |          |
| 1-12 mois   | 0,01 ***  | 0,00 *** |                  |          |
| 13-59 mois  | 0,00 ***  | 0,00 *** |                  |          |
| < 7 ans   |           |          |                  | 0,06 *** |
| 7-8 ans   |           |          |                  | 1,67 *** |
| > 8 ans   |           |          |                  | 0,07 *** |

Niveau de significativité : \*\*\* p<0,001 ; \*\* p < 0,01 ; \* p < 0,05. La modalité de référence est entre parenthèse.

(v) : Variable dont la valeur peut changer au cours du temps.

## Discussion et conclusion

Cette étude examine l'effet du divorce et du veuvage des mères sur la mortalité et la scolarisation des enfants à partir des données d'une enquête biographique rétrospective et d'entretiens semi-structurés. Les résultats indiquent clairement que la situation familiale des enfants, en particulier le statut conjugal de leurs parents, contribue à déterminer leurs probabilités de décéder et d'entrer à l'école.

L'étude montre que les enfants de parents divorcés ont un plus grand risque de mortalité et une moindre chance de fréquenter l'école que ceux dont les parents sont mariés. Ce résultat pourrait s'expliquer par les circonstances du divorce. Dans les sociétés patrilinéaires et virilocales comme celles de Burkina Faso, l'enfant appartient à la famille paternelle. Lorsqu'un couple divorce, la résidence étant virilocale, c'est généralement la femme qui déménage en laissant ses enfants, parfois en bas âge, à la garde du père. Même si selon le code des personnes et de la famille (article 402) les enfants de moins de 7 ans doivent être de préférence confiés à leur mère (Burkina Faso, 1990), cette disposition est rarement appliquée. Pourtant, le rôle de la mère dans l'éducation et les soins accordés aux enfants est bien connu (Caldwell, 1986). Séparés de leur mère, les enfants peuvent être privés d'affection, d'une bonne nutrition et de soins de santé appropriés. Par exemple, en milieu rural malien, Hill et Randall (1984) expliquent le plus grand risque de mortalité des enfants Tamasheq par rapport aux enfants Bella par les conditions de garde. Les enfants Bella sont pris en charge par leur mère, alors que les femmes Tamasheq, de statut social élevé (classe noble), confient généralement la garde de leurs enfants à des jeunes esclaves Bella (Hill et Randall, 1984; Hilderbrand *et al.*, 1985).

Les travaux sur la pratique de "confiage" des enfants en Afrique montrent aussi que les enfants confiés, constitués en majorité des enfants de parents divorcés (Meekers et Gage, 1995), ont un état nutritionnel nettement inférieur à celui des enfants vivant avec leur mère biologique, et qu'ils sont généralement moins soignés que les autres



(Castle, 1995; Bledsoe *et al.*, 1988; Roger-Petitjean, 1999; Vandermeersch 2002). Ces enfants sont souvent brutalement séparés de leur mère et confiés à des parents qui ne les accueillent parfois que par obligation sociale, ce qui explique leurs mauvaises conditions (Roger-Petitjean, 1999; Vandermeersch, 2002).

Toutefois, les enfants pris en charge par leur mère après le divorce peuvent également être privés de soins de santé adéquats et d'une bonne nutrition puisque les ménages dirigés par les femmes divorcées sont souvent pauvres (Bledsoe *et al.*, 1988). En plus, *dans le cas de divorce très conflictuel, le père, pour se venger de la mère, refuse parfois de participer à la prise en charge des enfants*, nous confie une informatrice (juriste, membre d'une association). Les femmes divorcées, ayant généralement des revenus insuffisants pour satisfaire tous les besoins du ménage, ont par exemple un faible recours aux services de santé pour les soins des enfants (Baya, 1999).

L'étude montre aussi que les orphelins de père ont une plus faible probabilité de scolarisation que les enfants de familles intactes. Ce résultat peut également s'expliquer par la grande tendance des orphelins à être confiés (Case *et al.*, 2004) et par leur forte probabilité à vivre dans des ménages pauvres (Lloyd et Blanc, 1996; Ainsworth et Filmer, 2002). Le père est souvent le principal fournisseur des ressources du ménage, et les normes sociales lui imposent un grand rôle dans le financement de l'éducation des enfants en Afrique (Lloyd et Gage-Brandon, 1994).

Parmi les autres facteurs associés à la mortalité des enfants figurent l'âge, le milieu de résidence, le niveau de vie de la mère et les naissances multiples. De façon générale, les enfants issus de grossesse multiple, les enfants du milieu rural et ceux de mère adolescente et de niveau de vie pauvre ont plus de risque de décéder avant cinq ans que les autres. En revanche, les variables gémeauté, rang de naissance, instruction, ethnie et religion de la mère ont un faible pouvoir explicatif de la mortalité des enfants. Les résultats indiquent toutefois des différences de scolarisation des enfants selon l'appartenance ethnique et la religion de la mère. Ces résultats témoignent de l'importance des facteurs culturels dans la scolarisation des enfants. Par exemple les enfants des groupes Peuls et Gourmantché ont moins de chance d'entrer à l'école que

les enfants Mossi. Néanmoins, les progrès réalisés dans le domaine de la santé et de l'éducation au cours des dernières décennies favorisent globalement les enfants de la jeune génération par rapport aux autres.

Les résultats de l'étude confirment notre hypothèse de départ, à savoir que les enfants de mères divorcées et veuves ont un risque élevé de mortalité et une faible probabilité d'entrer à l'école par rapport aux enfants dont les parents sont mariés. Les résultats quantitatifs sont confirmés par le témoignage des femmes et des informateurs-clés interviewés lors de l'enquête qualitative. L'étude apporte ainsi quelques éléments de la relation entre les ruptures d'union conjugale et deux dimensions importantes du bien-être des enfants, notamment leur survie et leur scolarisation. Les résultats peuvent aussi être considérés comme une contribution aux schémas explicatifs de la mortalité et de la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne. Il ressort de l'étude que les orphelins et les enfants de parents divorcés forment un groupe de population désavantagé dont il faut tenir compte dans les travaux de recherche et les programmes de soutien aux enfants défavorisés afin d'améliorer leurs conditions de vie.

## **Conclusion générale**

L'objectif de cette thèse était de contribuer à une meilleure connaissance des ruptures d'unions conjugales et leurs conséquences sur les membres de la famille, particulièrement les femmes et leurs enfants. Pour réaliser cet objectif, nous avons exploité les données de deux enquêtes biographiques nationales complémentaires et reliées, à savoir l'enquête migrations, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso et l'enquête biographique communautaire, réalisées respectivement en 2000 et 2002. La première enquête a collecté des biographies individuelles et la seconde enquête a réalisé des biographies villageoises sur les lieux de résidence des personnes enquêtées lors de l'enquête individuelle. Ces données se complètent pour décrire les histoires de vie des individus et les caractéristiques de leurs lieux de résidence. Nous avons ainsi pu lier différents événements de la vie des individus pour mieux saisir la problématique des ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso. L'interprétation des analyses quantitatives a été enrichie par des données d'entretiens qualitatifs réalisés à la fois en milieu urbain et en milieu rural burkinabè.

La thèse visait plusieurs objectifs spécifiques qui ont été développés à travers quatre articles. Le premier article avait pour objectif d'évaluer le niveau et la tendance du divorce et d'analyser les facteurs individuels et communautaires de divorce au Burkina Faso à partir du cas des femmes. Nous présumions que l'infécondité du couple et l'arrivée d'une autre épouse dans le ménage étaient des facteurs de divorce des couples. Mais en plus des facteurs individuels de divorce couramment cités dans les travaux, nous supposons aussi que les caractéristiques du contexte dans lequel vivent les couples pouvaient en partie déterminer leur risque de divorce. Afin de vérifier ces hypothèses, nous avons analysé les données biographiques en utilisant la méthode d'analyse de survie. La méthode de Kaplan Meier a servi à construire les courbes de survie au divorce pour l'ensemble de la population, et aussi à comparer la fréquence du divorce selon le milieu de résidence et la cohorte de naissance des femmes. L'analyse multivariée par la méthode de régression à risque proportionnels de Cox a permis de spécifier les facteurs de divorce.

L'objectif du second article était d'explorer les causes présumées de divorce et leurs conséquences sociales et économiques à partir des expériences des femmes et selon la perception d'informateurs-clés au sein de la population burkinabè. Pour atteindre cet objectif, nous avons exploité, à l'aide du logiciel Atlas.ti, des entretiens qualitatifs que nous avons personnellement menés auprès des femmes ayant vécu une rupture d'union conjugale et auprès d'informateurs-clés dans des institutions œuvrant dans la gestion des relations conjugales et familiales. Nous avons postulé que les causes de divorce sont multiples et que le divorce entraîne des conséquences sociales et économiques néfastes pour la femme, surtout dans le contexte du Burkina Faso où les femmes ont généralement de faibles ressources personnelles.

Dans le troisième article, nous avons poursuivi l'analyse des conséquences socioéconomiques du divorce et aussi du veuvage pour la femme cette fois avec les données quantitatives. À l'aide de la méthode de régression linéaire à effet aléatoire, nous avons analysé les biographies individuelles pour examiner les effets du divorce et du veuvage sur les conditions de vie des femmes. Dans le contexte du Burkina Faso où le mari est généralement le principal pourvoyeur des ressources du ménage, nous avons postulé que le divorce ou le décès du conjoint pouvait engendrer une dégradation des conditions de vie de la femme. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons évalué l'évolution du niveau de vie des femmes à l'aide d'un indicateur construit à partir des caractéristiques de l'habitat.

Le quatrième et dernier article visait à examiner les effets éventuels du divorce et du veuvage sur le bien-être des enfants mesuré à partir de leur survie et de leur entrée à l'école. Nous avons en plus, à travers une analyse descriptive, estimé le risque de mortalité des enfants et leurs probabilités d'être inscrits à l'école. Pour cet article, nous avons analysé principalement les données d'histoires génésiques des femmes à l'aide des modèles de survie de type exponentiel par morceaux. Nous présumons que les enfants dont les mères divorcent ou deviennent veuves ont plus de risque de décéder avant l'âge de cinq ans et moins de chance d'être scolarisés que ceux de mères mariées.

Dans cette conclusion finale, après ce rappel des objectifs et des hypothèses de recherche, nous présentons une synthèse des principaux résultats. Ensuite, nous exposons les apports et les originalités de la recherche ainsi que les limites des résultats obtenus. Enfin, nous proposons quelques perspectives de recherche afin de mieux saisir la problématique des ruptures d'unions conjugales et leurs implications sur le bien-être des populations burkinabè en général.

### **1. Principaux résultats de la thèse**

Les analyses fournissent plusieurs résultats importants et originaux dans le contexte d'Afrique subsaharienne en général et burkinabè en particulier, où la problématique des ruptures d'unions conjugales est peu documentée. L'ensemble des résultats nous permettent de mieux évaluer le niveau du divorce et du veuvage et de saisir leurs conséquences sur le bien-être des femmes et de leurs enfants.

L'analyse descriptive montre que le niveau du divorce est relativement peu fréquent au Burkina Faso, comparativement à certains pays de l'Afrique de l'ouest, comme le Togo par exemple (Tabutin et Schoumaker, 2004). Mais son niveau est plus élevé que ne le suggère les indicateurs du moment. Au niveau national, une femme sur dix divorce au cours de son premier mariage. Cette relative faible fréquence du divorce peut s'expliquer par le contrôle social exercé sur les couples dans les sociétés burkinabè à majorité patrilinéaires et hiérarchisées. En effet, le mariage, cadre de reproduction sociale et élément essentiel des relations sociales et culturelles, est soumis à un contrôle social qui s'exerce par de multiples valeurs et des normes à respecter par les conjoints. Ce contrôle social, particulièrement remarquable en milieu rural, où les couples vivent souvent au sein de communautés villageoises et culturelles, se manifeste à plusieurs niveaux. La famille, cellule fondamentale de la société, fondée sur un réseau d'alliances matrimoniales, contrôle la cohésion des unions conjugales de leurs membres, une condition nécessaire à la cohésion sociale. En conséquence, le divorce, considéré comme une transgression des bonnes mœurs et un déshonneur pour les parents est généralement désapprouvé. Les communautés

religieuses et culturelles contribuent aussi au contrôle social des individus et des couples par divers types de valeurs morales et religieuses qui définissent la vie conjugale. Toutefois, selon les entretiens qualitatifs, ce contrôle social est globalement plus sévère pour la femme que pour l'homme. On observe aussi des différences entre le milieu rural et le milieu urbain où le divorce est plus fréquent et plus rapide. Certes, l'urbanisation est un facteur de modernisation, d'émancipation individuelle et d'élargissement de l'espace communautaire de l'individu, mais le mode de vie urbain peut affaiblir le contrôle familial des couples et fragiliser leurs unions. Les femmes des vieilles générations estiment d'ailleurs que la gestion des couples par les familles assurait autrefois la stabilité des unions, elles attribuent l'augmentation du divorce au sein des jeunes générations à l'affaiblissement de ce contrôle.

Globalement, bien que le niveau des ruptures d'union soit relativement faible, les résultats traduisent des changements dans la stabilité des unions conjugales au Burkina Faso. Le divorce est de plus en plus fréquent et rapide et le veuvage augmente au sein des jeunes générations. L'augmentation du veuvage paraît surprenante, mais ce résultat pourrait être la conséquence de la hausse de la mortalité des adultes remarquée au cours des périodes récentes (Burkina Faso, 2003). Aussi, les changements de comportements matrimoniaux, entre autres le recul de l'âge au premier mariage, l'accroissement du libre choix de conjoints et la diminution des différences d'âges entre conjoints, soulignés en Afrique subsaharienne concernent également l'instabilité des unions.

Les résultats des analyses multivariées montrent que l'infécondité et la polygamie sont des facteurs importants associés au divorce au Burkina Faso comme ailleurs en Afrique (Antoine et Dial, 2005; Thiriart, 1998; Takyi, 2001). L'arrivée d'une seconde épouse augmente le risque de divorce de la première épouse surtout en milieu urbain tandis que le risque de divorce en cas d'infécondité est plus élevé en milieu rural. Autrefois, dans les sociétés traditionnelles, la pression sociale et familiale contraignait les femmes à admettre la polygamie, il semble que de nos jours l'arrivée

d'une nouvelle épouse dans le ménage est difficile à accepter par la première épouse particulièrement en milieu urbain. Cette situation a été constatée dans d'autres villes africaines comme Dakar, Bamako et Yaoundé (Antoine, 2003 et 2006) et au Nigéria (Gage-Brandon, 1992). Par contre, à la différence de ce que l'on observe dans certains pays d'Asie, au Burkina Faso, même si les garçons sont fortement désirés par les familles pour perpétuer le lignage, les filles sont aussi appréciées. Le fait pour une femme d'avoir uniquement des filles n'apparaît pas comme un facteur de divorce. Il convient cependant de signaler que la pratique de la polygamie permet à l'homme d'avoir des garçons avec une autre épouse.

Les facteurs de modernisation sociale et économique tels que l'instruction, l'urbanisation et le niveau de développement du lieu de résidence sont aussi associés à un plus grand risque de divorce des couples. Les femmes urbaines et celles instruites, étant en contact avec d'autres modes de vie extérieurs, aspirent souvent à plus de considération et de rapports symétriques dans le ménage. Aussi, la perception différente du rôle et des devoirs des conjoints selon le sexe peut être source de discorde et de divorce. Même en milieu rural, les femmes des localités désenclavées et assez équipées (écoles, téléphone, électricité, marché, activités de loisir etc.) sont plus à risque de divorcer que les autres.

Les facteurs culturels tels que l'ethnie et la religion influencent aussi la stabilité des unions conjugales. Comme au Nigéria (Isiugo-Abanihé, 1998) et au Ghana (Takyi, 2001), au Burkina Faso, les femmes chrétiennes ont un plus grand risque de divorce que les musulmanes. Mais, l'explication de ce résultat mérite des investigations plus approfondies. On pourrait penser que cet effet s'explique par la différence de niveau d'instruction, mais ces différences demeurent même après contrôle par le niveau d'instruction. On relève aussi des différences de risque de divorce entre groupes ethniques. Par exemple, les femmes Peul, Lobi-Dagari, Gourmantché et Bobo-Bwa sont plus à risque de divorcer que les femmes Mossi. Ces différences pourraient en partie s'expliquer par la diversité des normes matrimoniales et la sanction sociale du divorce dans chaque groupe. Certains groupes ethniques pourraient exercer un



contrôle plus étroit sur les couples et sanctionner davantage le divorce que d'autres. Cependant, contrairement à ce que nous avons présumé, l'exogamie ethnique n'est pas un facteur de divorce. Les unions interethniques, probablement choisies par les conjoints, paraissent plus stables que les unions intra-ethniques. Il faut cependant noter que l'endogamie ethnique est très répandue au Burkina Faso, et l'idéal pour plusieurs groupes ethniques est que leurs enfants se marient au sein du même groupe. Toutefois, même si la différence ethnique entre conjoints n'apparaît pas comme facteurs de divorce, certaines femmes divorcées témoignent avoir été mal acceptées, voire rejetées, par leur belle famille pour cette raison.

L'analyse des entretiens qualitatifs montre que l'infidélité des conjoints, l'insuffisance de préparation des couples au mariage, le manque d'assistance du conjoint, les problèmes relationnels entre conjoints, notamment les violences physiques et le manque de communication au sein du couple, et les difficultés économiques du ménage sont des causes plausibles de divorce. Toutefois, si l'infidélité et le manque d'assistance du conjoint sont soulignés en ville, ces causes ne sont pas relevées par les femmes interviewées en milieu rural. Ce résultat pourrait traduire une différence dans la perception du statut des conjoints au sein du ménage. La polygamie n'est pas soulignée comme cause de divorce mais dans les entretiens, certaines femmes soulignent les différences de traitement des épouses par le mari comme une des raisons de leur départ du foyer conjugal.

Ces résultats confirment globalement nos hypothèses de départ et semblent annoncer une transition dans la conception du mariage et la perception de la vie conjugale au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Avec l'urbanisation et la modernisation de la société, les attentes des individus en matière de vie conjugale subissent des changements. Par exemple, parmi les femmes interviewées, celles de la génération la plus âgée reprochent aux jeunes couples d'accorder peu de considération aux parents, et inversement, les jeunes femmes évoquent l'influence négative des familles comme cause possible de divorce. Ces perceptions différentes du rôle des familles dans la vie de couple traduisent

probablement les changements matrimoniaux en cours au sein de la population. Ce résultat pourrait être le signe de la revendication d'un espace conjugal et une remise en cause du contrôle familial des couples par les jeunes générations.

Par ailleurs, les résultats de l'analyse multivariée et les entretiens avec les femmes montrent une incidence négative du divorce et du veuvage sur les conditions de vie des femmes. En effet, le divorce ou le décès du conjoint entraîne une baisse significative du niveau de vie des femmes. À travers les entretiens, les femmes rurales et urbaines confirment que leurs conditions de vie économique et sociale se sont considérablement dégradées après la rupture de leur union. Les femmes divorcées et les veuves disent être privées de protection sociale. Ces déclarations sont confirmées par les informateurs-clés qui estiment en plus que ces femmes ont un statut social nettement inférieur aux femmes mariées. Ces témoignages indiquent que le mariage est une sécurité sociale et aussi, dans une certaine mesure, une assurance économique pour la femme. Mais les effets négatifs du divorce et du décès du conjoint peuvent être relativement atténués pour les femmes d'âge avancé, celles-ci pouvant éventuellement compter sur le soutien de leurs enfants adultes et actifs.

L'étude indique aussi que les enfants sont plus à risque de décéder avant l'âge de 5 ans et ont moins de chance d'être inscrits à l'école en cas de divorce des parents. Ainsi, si les travaux sur les déterminants de la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne soulignent les chances plus élevées d'entrer à l'école pour les enfants des ménages dirigés par une femme (Chernichovsky, 1985; Kobiané, 2006), ce n'est pas le cas des femmes divorcées ou veuves. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce désavantage n'est pas lié au niveau socioéconomique des mères. Dans les sociétés burkinabè à majorité patrilineaires, l'enfant appartient à la famille du père. En cas de divorce, les enfants sont habituellement confiés à la famille paternelle. La séparation d'avec leur mère peut compromettre la survie de jeunes enfants, le rôle de la mère est essentiel dans les soins des enfants. Même si ces enfants sont souvent pris en charge par les membres de la famille, ils peuvent être défavorisés par rapport aux autres quant aux soins de santé et à l'alimentation.

En revanche, le décès du père n'a pas d'effet significatif sur le risque de mortalité des enfants comme constaté dans d'autres études (Sear *et al.*, 2002), mais il compromet les chances de scolarisation des enfants. Selon Kobiané *et al.* (2005), cet effet négatif peut être atténué lorsque les orphelins sont soutenus par d'autres parents. Mais, si autrefois la famille paternelle prenait en charge les orphelins, de nos jours ce soutien semble restreint. En milieu urbain et rural, les veuves disent en majorité qu'elles ne bénéficient pas du soutien économique de leur belle famille. Ces déclarations peuvent être exagérées par les femmes qui ont peut-être assimilé l'enquête à une éventuelle aide économique, mais elles traduisent de profonds changements dans le comportement des populations.

Ces résultats pourraient être révélateurs des mutations économiques et sociales en cours au sein des sociétés africaines (Adjamagbo, 1997; Calves et Marcoux, 2007). En effet, jadis la solidarité familiale et sociale permettait la prise en charge des personnes vulnérables telles que les veuves, les orphelins et les divorcées. Mais cette solidarité semble mise à l'épreuve avec la modernisation de la société et la crise économique actuelle. L'appauvrissement des ménages par la crise économique et l'adoption de nouveaux modes de vie modernes réduisent la capacité des ménages à accueillir d'autres enfants.

Finalement les résultats de cette recherche fournissent quelques résultats globaux. Les analyses confirment le rôle important des enfants au sein de l'unité familiale au Burkina Faso comme dans beaucoup de pays africains. D'une part, la naissance des enfants, objectif premier du mariage, contribue à une plus grande stabilité des unions conjugales. D'autre part, en l'absence de système de protection sociale formel, à l'âge adulte, les enfants constituent une assurance vieillesse pour leurs parents. Par ailleurs, les analyses montrent que les femmes mariées à leur jeune âge sont plus à risque de divorcer, et qu'elles sont associées à des niveaux de vie plus bas que les autres. L'instruction des femmes est aussi associée à un risque élevé de divorce, cependant, les femmes instruites présentent des niveaux de vie supérieurs à leurs consœurs sans

instruction. De plus, les enfants de mères instruites ont plus de chance d'être scolarisés que les autres. Mais contrairement à ce qu'on pouvait attendre, les femmes chrétiennes sont reliées à un risque de divorce plus élevé et à un niveau socioéconomique plus bas que les femmes musulmanes.

## **2. Apports, originalité et limites de la thèse**

Cette thèse apporte plusieurs contributions dans le domaine de la recherche sur les ruptures d'unions conjugales. Au niveau méthodologique, la combinaison de données biographiques individuelles et communautaires est novatrice dans l'étude du divorce. La plupart des travaux concernant le divorce en Afrique subsaharienne utilise des données transversales qui ne traduisent pas convenablement l'ampleur et l'évolution du phénomène. Les quelques rares analyses biographiques concernent surtout le milieu urbain. Dans cette étude, nous avons eu l'avantage d'exploiter des données d'enquête biographique nationale. L'utilisation de techniques d'analyse des biographies a permis de mieux saisir le niveau du divorce et du veuvage tant au niveau urbain qu'au niveau national, et d'analyser adéquatement les facteurs de divorce. Les résultats nous permettent de nuancer l'affirmation d'une forte mobilité matrimoniale des femmes dans les pays d'Afrique de l'Ouest pour le cas du Burkina Faso. La spécificité du Burkina Faso pourrait résider dans le contrôle social très étroit exercé sur les individus et les couples:

L'étude des effets du divorce et du veuvage sur les conditions de vie des femmes est une des originalités de cette thèse. Cette problématique n'est pratiquement pas abordée dans les études démographiques sur Afrique subsaharienne. La construction d'un indicateur de niveau de vie, basé sur le confort de l'habitat, a permis d'examiner l'incidence des ruptures d'unions conjugales sur le niveau de vie des femmes. Nos résultats prouvent qu'en l'absence de données sur le revenu, rarement collectées en Afrique, le confort de l'habitat est un bon indicateur d'évolution du niveau de vie des individus. Même si les changements de logement sont moins fréquents en cas de veuvage, l'indicateur a permis de montrer que les désunions entraînent la pauvreté des femmes.

Un autre apport important de l'étude est l'établissement du lien entre les ruptures d'unions conjugales des parents et le bien-être des enfants mesuré par leur survie et leur scolarisation. Ce lien n'est quasiment pas étudié dans les travaux. L'utilisation de données et de méthodes d'analyse appropriées a permis de montrer le désavantage des enfants qui vivent la séparation de leurs parents ainsi que des orphelins de père quant à leur survie et à leur inscription à l'école moderne. Les résultats contribuent aux schémas explicatifs de la mortalité et de la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne.

En termes d'implication, les résultats de l'étude signalent que les divorcées, les veuves et leurs enfants sont des groupes de populations vulnérables dont il faut tenir compte dans les travaux sur la condition féminine en Afrique subsaharienne. Les résultats suggèrent aussi la nécessité de prendre en compte la problématique des ruptures d'unions conjugales dans les programmes de population, dans la mesure où elles ont des implications négatives sur le bien-être des femmes et de leurs enfants.

Toutefois, la thèse comporte quelques limites qu'il convient de souligner. Malgré la richesse des données utilisées, elles renferment plusieurs limites. Comme toute enquête rétrospective, l'échantillon est sélectif puisque seules les femmes ayant survécu au décès et aux migrations externes ont été enquêtées. Les femmes décédées ou migrantes et leurs enfants ont été exclus de l'enquête. Si leurs comportements sont très différents des autres, cela peut introduire des biais dans les analyses. Une autre limite des données, pour cette étude, concerne le manque d'information sur le parcours scolaire des enfants qui n'a permis d'examiner les effets du divorce et du veuvage sur la réussite scolaire des enfants. Enfin, la qualité des informations sur le conjoint s'est avérée mauvaise, nous n'avons donc pas pu inclure certaines variables importantes comme "la différence d'âge entre conjoints" dans nos analyses. En général, les données fournissent peu de renseignement sur les conjoints. Pourtant la décision de divorce dépend souvent des deux conjoints. Des informations sur

l'histoire maritale de tous les conjoints auraient peut être permis d'approfondir les analyses et d'améliorer les conclusions de l'étude.

Globalement, les résultats de cette étude invitent à un enrichissement de la collecte de biographies individuelles pour l'analyse des ruptures d'unions conjugales. L'enregistrement d'information sur l'initiative du mariage et du divorce pourrait apporter des informations complémentaires sur les facteurs de divorce. Par ailleurs, la collecte des renseignements sur l'implication des familles dans la formation des unions et la gestion du couple constituerait un apport majeur à l'analyse. Des informations sur le revenu des individus et des ménages permettraient aussi de mieux mesurer l'effet des ruptures d'unions conjugales sur les conditions de vie des femmes.

L'apport des données communautaires dans l'explication du risque de divorce nous semble aussi insuffisant. Nous avons présumé que les caractéristiques du contexte local influençaient le risque de divorce. Après avoir testé sans succès chaque variable communautaire identifiée, nous les avons finalement résumées en un indicateur de niveau de développement que nous avons introduit dans l'analyse. Enfin, les données des entretiens semi-structurés ont permis d'explorer les causes présumées de divorce au Burkina Faso mais, compte tenu du nombre limité des personnes interviewées, les informations recueillies ne sont pas assez représentatives de la population étudiée.

### **3. Perspectives de recherche**

Les résultats de la thèse suggèrent quelques pistes de recherche. Les recherches futures devraient permettre de saisir davantage la problématique des ruptures d'unions conjugales et leurs conséquences sur le bien-être des populations.

Une des pistes à envisager serait d'examiner les mécanismes de prise en charge familiaux et communautaires des personnes en situation de rupture biographique comme les divorcées, les veuves et leurs enfants. Les conséquences des ruptures d'unions conjugales sur les membres de la famille (homme, femme et enfants) est un

sujet de recherche à approfondir. Par exemple, l'analyse des effets du divorce et du veuvage sur la réussite scolaire des enfants constitue un sujet de recherche intéressant. Ce type d'analyse nécessite à la fois des données d'histoire matrimoniale des mères et l'itinéraire scolaire des enfants.

Il serait également intéressant de saisir l'effet de la migration sur le risque de divorce. Par exemple, au cours des entretiens qualitatifs, quelques femmes migrantes de retour ont souligné que leur couple s'était surtout fragilisé pendant leur période de résidence à l'étranger. L'analyse comparative des facteurs de divorce selon le genre est aussi une problématique de recherche à envisager. L'étude des causes de divorce mérite également d'être approfondie grâce à des investigations plus approfondies.

## **Bibliographie générale**



- Adjamagbo, A., 1997. « Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation : le cas de la région de Sassandra en Côte d'Ivoire », in : M. Pilon, T. Locoh, É. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, p. 301-325.
- Ahmad, OB, L. Eberstein and DF. Sly, 1991. "Proximate determinants of child mortality in Liberia", *Journal of Biosocial Science*, 23: 313-326.
- Ahn, N., 2004. *Economic consequences of widowhood in Europe: Cross county and gender differences*, FEDEA, working paper n° 27, 27 p.
- Ainsworth, M. and D. Filmer, 2002. *Poverty, Aids, and Children's Schooling: A Targeting Dilemma*, World Bank Policy Research, Working Paper no 2885 (World Bank, Washington, DC), 27.
- Akoto, E. et D. Tabutin, 1989. « Les inégalités socio-économiques et culturelles devant la mort », in : G. Pison, E. Van de Walle et M. Sala-Diakanda (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 35-63
- Akoto, E. M. et A. G. HILL, 1988. « Morbidité, malnutrition et mortalité des enfants », in : D. Tabutin (éd.) *Population et Sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris Harmattan, p. 309-334.
- Akoto, E. M. et A. J. Amouzou, 2003. « Urbanisation et transition de la santé en Afrique : le cas du Togo », in : *population et défis urbains*, Chaire Quételet 1999, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant/L'Harmattan, p. 701-723.
- Akoto, E. M., 1985. *Mortalité infantile et juvénile en Afrique : niveaux et caractéristiques, causes et déterminants*, Louvain-la-Neuve, Ciaco éditeur, 273 p.
- Alam, N., S. K. Saha, A. Razzaque and J. K. Van Ginneken, 2001. "The effect of divorce on infant mortality in remote area of Bangladesh", *Journal of Biosocial Science*, 33: 271-278.
- Allison, D. P., 1984. *Event History Analysis: Regression for Longitudinal Event Data*, Series Quantitative Applications in Social Sciences, New Delhi, Sage Publications, Number 046, 87p.
- Amato, P. R. and D. Previti, 2003. "People's reasons for Divorcing: Gender, Social Class, the Life Course, and Adjustment", *Journal of Family Issues*, 24 (5): 602-626.
- Amato, P. R., 2000. "The consequences of divorce for adults and children", *Journal of Marriage and the Family*, 62 (4): 1269-1287.
- Amoateng, A. Y. and T. B. Heaton, 1989. "The sociodemographic correlates of the timing of divorce in Ghana", *Journal of Comparative Family Studies*, 20 (1): 79-96.
- Andersson, G., 1997. "The Impact of Children Divorce Risks of Swedish Women", *European Journal of Population*, 13:109-145.
- Andreani, J. C. et F. Conchon, 2005. *Méthodes d'analyse de d'interprétation des études qualitatives : état de l'art en marketing*, Congrès des Tendances du Marketing, janvier 2005, 26 p.
- Andreß, H. J., B. Borgloh, M. Bröckel, M. Gisselmann and D. Hummelsheim, 2006. "The economic consequences of partnership dissolution. A comparative analysis of panel studies from Belgium, Germany, Great Britain, Italy, and Sweden", *European Sociological Review*, 22 (5): 533-560.
- Antoine, P. et F. B. Dial, 2005. « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », in : K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, Familles au Sud*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, p. 205-232.

- Antoine, P. et M. Djire, 1998. « Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar », in : Francis Gendreau (éd.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du sud*, Paris, AUPELF-UREF et Éditions ESTEM, p. 203-235.
- Antoine, P. et P. Bocquier, 1999. « L'enquête Insertion urbaine à Dakar et Pikine », in : Groupe de réflexion sur l'approche biographique (éd.), *Biographie d'enquête. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, INED (collection Méthodes et savoirs), p. 177-201.
- Antoine, P., 2002a. « L'approche biographique de la nuptialité : application à l'Afrique », in : G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (éds.), *Démographie : analyse et synthèse II. Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 51-74.
- Antoine, P., 2002b. « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », in : G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (éds.), *Démographie : analyse et synthèse II. Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- Antoine, P., 2003. « Nuptialité et condition de vie dans les villes africaines », in : *Population et défis urbains*, Chaire Quetelet 1999, Institut de démographie, Université Catholique de Louvain, LLN, Academia-Bruylant/L'Harmattan, p. 581-604.
- Antoine, P., 2006. « Analyse biographique de la transformation des modèles matrimoniaux dans quatre capitales africaines : Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé », *Cahier québécois de démographie*, 35 (2) : 5-38.
- Antoine, P., P. Bocquier, R. Marcoux et V. Piché, 2006. *L'expérience des enquêtes biographiques en Afrique*, communication à la Chaire Quetelet 2006, Louvain-la-Neuve, 17 p.
- Attané, A., 2005. *Statuts des veuves et rituels de veuvage en Afrique de l'Ouest : revue critique des connaissances anthropologiques*, XXVe Congrès International de la Population, Tours 18-23 juillet 2005, 11 p.
- Badini, A., 1994. *Naître et grandir chez les Moosé traditionnels*, Paris -Ouagadougou, Sépia - ADDB, 207 p.
- Balkwell, C., 1981. "Transition to widowhood: A review of the literature", *Family Relations*, 30 (1): 117-127.
- Barbieri, M., 1991. *Les déterminants de la mortalité des enfants dans le Tiers-monde*, les dossiers du CEPED n° 18.
- Barry, Christine A., 1998. "Choosing Qualitative Data Analysis Software: Atlas/ti and Nudist Compared", *Sociological Research online*, vol. 3, n° 3, 20 p.
- Bartfeld, J., 2000. "Child support and the postdivorce economic well-being of mothers, fathers, and child" *Demography*, 37 (2): 203-213.
- Baya, B., 1993. *Les déterminants de la mortalité des enfants en milieu urbain au Burkina Faso : cas de Bobo-Dioulasso*, Université de Montréal, Département de Démographie, (thèse de doctorat).
- Baya, B., 1999. « Étude de quelques déterminants des comportements de santé des enfants au Burkina Faso. Le cas de Bobo Dioulasso », in : A. Adjamagbo, A. Guillaume et N. Koffi (éds.) *Santé de la mère et de l'enfant : exemples africains*, IRD éditions, p. 61-79.
- Beauchemin, C. et B. Schoumaker, 2005. "Migration to cities in Burkina Faso: Does the level of development in sending areas matter?", *World Development*, 33 (7): 1129-1152.

- Beauchemin, C., E. Beauchemin et G. Le Jeune, 2002. *Tabvilles BF : Rapport de présentation, EMUB*, document technique d'analyse, n° 2002-1, non publié.
- Becher, H., O. Müller, A. Jahn, A. Gbangou, G. Kynast-Wolf and B. Kouyaté, 2004. "Risk factors of infant and child mortality in rural Burkina Faso", *Bulletin of the World Health organization*, 82: 265-273.
- Becker, S. G., 1973. "A theory of marriage: Part I", *Journal of Political Economy*, 81 (4): 813-846.
- Becker, S. G., 1974. "A theory of marriage: Part II", *Journal of Political Economy*, 82 (2): S11-S26.
- Becker, S. G., 1981. *A Treatise on the Family*, Cambridge: Harvard University Press, 288 p.
- Becker, S. G., E. M. Landes and R. Michael, 1977. "An Economic Analysis of Marital instability", *Journal of Political Economy*, 85 (6): 1141-1187.
- Beckett, M., J. Davanzo, N. Sastry, C. Panis et C. Peterson, 2001. "The Quality of Retrospective Data". *The journal of human resources*, 36 (3): 593-625.
- Bennett, T., P. Braveman, S. Egerter and J. L. Kiely, 1994. "Maternal marital status as a risk factor for infant mortality", *Family Planning Perspectives*, 26: 252-256.
- Berg, B. L., 1995. *Qualitative research methods for social sciences*, second edition, Allyn & Bacon, 252 p.
- Bertaux, D., 1980. "L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités", *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, vol. LXIX, p. 197-225.
- Bhuiya, A. and M. Chowdhury, 1997. "The Effect of divorce on child survival in a rural area of Bangladesh" *Population Studies*, 51: 57-61.
- Bicego, G. and O. B. Ahmad, 1996. *Infant and child mortality*. Calverton, MD, Macro International Inc, (Demographic and Health Surveys, Comparative Studies No. 20).
- Bledsoe, C.H., D.C. Ewbank and U.C. Isiugo-Abanike, 1988. "The effect of child fostering on feeding practices and access to health service in rural Sierra Leone", *Social Science & Medicine* 27 (6): 627-636.
- Blossfeld, H. P. and G. Rohwer, 2002. *Techniques of event history modeling. New approaches to causal analysis*, Erlbaum Hillsdale, New Jersey, Second Edition, 310 p.
- Blossfeld, H. P., K. Golsch, and G. Rohwer, 2007. *Event history analysis with Stata*, Mahwah, New Jersey, Lawrence Erlbaum, 312 p.
- Blossfeld, H. P., S. Drobnic et G. Rohwer, 1998. « Les trajectoires professionnelles des couples mariés en Allemagne », *Revue Française de Sociologie*, 39: 305-351.
- Bocquier, P. et J. Nanitelamio, 1991. « Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar », in : UEPA (éd.), *Actes de la conférence "Femme, Famille et Population"*, Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol. 1, communications sollicitées, Dakar, UEPA, p. 369-386.
- Booth, A. and J. N. Edwards, 1985. "Age at marriage and marital instability", *Journal of Marriage and the Family*, 47 (1): 67-75.
- Brockerhoff M. et P. Hewett, 2000. « Inégalités de la mortalité de l'enfant chez des groupes ethniques de l'Afrique subsaharienne », *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, 78 (1): 30-41.
- Brockerhoff, M. and L. F. De Rose, 1994. "Parental education and child survival: can the DHS tell us anything new", *Health Transition Review*, 4 (2): 192-196.
- Bumpass, L., T. C. Martin and J. A. Sweet, 1991. "The Impact of Family Background and Early Marital Factors on Marital Disruption", *Journal of Family Issues*, 12 (1): 22-42.

- Bureau international du travail (BIT), 2007. *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, 93 p.
- Burkhauser, R., K. C. Holden and D. A. Myers, 1986. "Marital disruption and poverty: The role of survey procedures in artificially creating poverty", *Demography*, 23 (4): 621-631.
- Burkina Faso, 1990. *Code des personnes et de la famille*, Ouagadougou, 224 p.
- Burkina Faso, Ministère de L'économie et des finances, Institut national de la statistique et de la démographie, Macro International, 2003. *Enquête Démographique et de Santé, Burkina Faso, 2003*, Ouagadougou / Calverton, 455 p.
- Caldwell, J. C., 1979. "Education as a factor in mortality decline: An examination of Nigerian data", *Population studies*, 33 (3): 395-413.
- Caldwell, J. C., 1980, "Mass education as a determinant of the timing of fertility decline", *Population and Development Review*, 6 (2): 225-255.
- Caldwell, J. C., 1986. "Routes to Low Mortality in Poor Countries", *Population and Development Review*, 12 (2): 171-220.
- Caldwell, J. C., 1994. "How is greater maternal education translated into lower child mortality?", *Health Transition Review*, 4 (2): 224-229.
- Calvès, A. E. et B. Schoumaker, 2004. « Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso », *Étude de la population africaine*, 19 (1) : 35-58.
- Calvès, A. et R. Marcoux, 2007. « Les processus d'individualisation "à l'africaine", in : A. Calvès, A. et R. Marcoux (dir.), *Sociétés africaines en mutation : entre individualisme et communautarisme*, Sociologie et Société, vol. XXXIX, (n°2): 5-18.
- Cantrelle, P., I.L. Diop, M. Garenne, M. Gueye, and A. Sadio, 1986. "The Profile of Mortality and its Determinants in Senegal, 1960-1980", in: *Determinants of Mortality Change and Differentials in Developing Countries*, New York, United Nations Department of International Economic and Social Affairs (Population Study no. 94), p. 86-116.
- Cantrelle, P., P. Livenais et H. Leridon, 1980. « Fécondité, allaitement et mortalité infantile. Différences inter-ethniques dans une même région : Saloun (Sénégal) », *Population*, 35 (3): 623-647.
- Capron, J. et J. M. Kohler, 1978. « De quelques caractéristiques de la pratique matrimoniale Mossi contemporaine », in : C. Oppong *et al.* (éds), *Marriage, fertility and parenthood in West Africa Family*, Canberra, Australian National University, Department of demography, p. 187-223.
- Case, A., C. Paxson, And J. Ableidinger, 2004. "Orphans in Africa: parental death, poverty, and school enrollment", *Demography*, 41 (3): 483-508.
- Castle, S. E., 1995. "Child fostering and children's nutritional outcomes in rural Mali: The role of female status in directing child transfers", *Social Science & Medicine*, 40 (5): 679-693.
- Chernichovsky, D., 1985. "Socioeconomic and Demographic Aspects of School Enrollment and Attendance in Rural Botswana", *Economic Development and Cultural Change*, 33 (2): 319-332.
- Clarke, L. et A. Berrington, 1999. "Socio-demographic Predictors of Divorce", in : *High Divorce rates: the State of the Evidence on Reasons and Remedies*, London, Report published by the Lord Chancellor's Department, vol. 1 (Papers 1-3) Research series N° 2, 37 p.

- Cleek, M. Guminski and A. T. Pearson, 1985. "Perceived causes of divorce: An analysis of interrelationships", *Journal of Marriage and the Family*, 47 (1): 179-183.
- Cleland, J., G. Bicego and G. Fegan, 1992. "Socioeconomic inequalities in childhood mortality: the 1970s to the 1980s", *Health Transition Review*, 2 (1): 1-18.
- Cleves, A. M., W. W. Gould and R. G. Gutierrez, 2004. *An Introduction to Survival Analysis*, Revised Edition, Texas, A Stata Press, 301p.
- Corcoran, M., 1979. "The economic consequences of marital dissolution for women in the middle years", *Sex roles*, 5 (3): 343-353.
- Cordell, D. et V. Piché, 1997. « Pour une histoire de la famille Africain », in : M. Pilon, T. Loch, É. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménage et famille en Afrique*, Les Études du Ceped n° 15, p. 55-74.
- Courgeau, D. et E. Lelievre, 1989. *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED, 289 p.
- Cramer, C. J., 1987. « Social factors and infant mortality: Identifying high-risk groups and proximate causes », *Demography*, 24 (3): 299-322.
- Dacher, M., 1992. *Prix des épouses, valeurs des sœurs, suivi de, les présentations de la maladie. Deux études sur la société Goin (Burkina Faso)*, Édition l'Harmattan, 203 p.
- Dacher, M., 1993. « Représentation de la paternité dans une société matrilineaire : les Goin du Burkina Faso », *Journal des africanistes*, 63 (2) : 25-49.
- Dacher, M., 1997. *Histoire du pays gouin et de ses environs (Burkina Faso)*, Paris-Ouagadougou, SEPIA-A.D.D.B, 188 p.
- Davis, K. and J. Blake, 1959. "Social structure and fertility: An analytical framework", *Economic Development and cultural change*, 4 (3): 211-235.
- De Graaf, P. and M. Kalmijn, 2006. "Divorce motives in a period of rising divorce evidence from a Dutch life-history survey", *Journal of Family Issues*, 27 (4): 483-505.
- De Graaf, P. and M. Kalmijn, 2002. *Divorce motives in the Netherlands since the 1950s*, Conference: Divorce in Cross-National Perspective: A European Research Network, November 14 & 15, Netherlands, 2002.
- Denzin, N. K. and Y. S. Lincoln, 1994. *Handbook of qualitative research*, Sage Publications, 643 p.
- Desai, S. et S. Alva, 1998. « Maternal education and child health: Is there a strong causal relationship? », *Demography*, 35 (1): 71-81.
- Dial, F. B., 2007. « Le divorce, une source d'émancipation pour les femmes ? Une enquête à Dakar et Saint-Louis », in : Locoh T. (dir.), *Genre et sociétés en Afrique. Implication pour le développement*, Paris, INED (Les cahiers de l'Ined n° 160), p. 357-372.
- Diggle, J. P., K.Y. Liang and Scott L. Zeger, 1994. *Analysis of longitudinal data*, Oxford University Press, 251 p.
- Dos Santos, S., et T. K. Legrand, 2007. « Accès à l'eau et mortalité des enfants à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Environnement, Risques & Santé*, 6 (5): 365-371.
- Dupire, M., 1970. *Organisation sociale des peuls : étude d'ethnographie comparée*, Paris, Librairie Plon, 624 p.
- Farah, A. A. and S. Preston, 1982. « Child mortality differentials in Sudan », *Population and Development Review*, 8 (2): 365-383.
- Fielding, N. G. and R. M. Lee, 1998. *Computer analysis and qualitative research*, London, Sage Publication, 204 p.

- Filmer, D. and L. H. Pritchett, 2001. "Estimating wealth effects without expenditure data-or tears: An application to educational Enrollments in states of India", *Demography*, 38 (1): 115-132.
- Finnie, R., 1993. "Women, men and economic consequences of divorce: Evidence from Canadian Longitudinal Data", *Canadian Review of Sociology and anthropology*, 30 (2): 205-241.
- Foster, A. K., 2002. "Polygyny and child survival in West Africa", *social Biology*, 49 (1-2): 74-89.
- Furstenberg, F. F. and K. E. Kiernan, 2001. "Delayed parental divorce: how much do children benefit?" *Journal of Marriage and the Family*, 63 (2): 446-457.
- Gage-Brandon, J. A., 1992. « The polygyny-divorce relationship: A case of Nigeria », *Journal of marriage and the family*, 54 (2): 285-292.
- Garenne, M. and E. Gakusi, 2006. "Health transitions in Sub-Saharan Africa: Overview of mortality trends in children under 5 years old (1959-2000)", *Bulletin of WHO*, 84: 470-478.
- Gbenyon, K. et T. Locoh, 1989. «Les différences de mortalité entre garçons et filles», in : G. Pison, E. Van de Walle et M. Sala-Diakanda (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 221-243.
- Gendreau, F. (éd.), 1998. *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du sud*, éditions ESTEM, AUPELF-UREF, 415 p.
- Gendreau, F. et F. Gubry, 1998. « La nuptialité en Afrique : niveau, tendances et caractéristiques socio-économiques », in : *Congrès africain de la population*, Dakar, 1998, T 2, UIESP, p. 5.1.1-5.1.18.
- Gnoumou Thiombiano, B., 2004. *Ruptures d'union et remariage au Burkina Faso*, mémoire de DEA en démographie, Louvain-la-Neuve, Belgique, 79 p.
- Gnoumou Thiombiano, B., T. LeGrand et B. Schoumaker, 2007. *Niveau, tendance et facteurs d'instabilité des unions au Burkina Faso. Une analyse à partir de biographies individuelles et communautaires*, papier présenté à la cinquième conférence sur la population africaine, UEPA, Arusha 10-14 décembre 2007, 26 p.
- Gueye, M. et I. Sarr, 1985. « La mortalité infanto-juvénile », in : Y. Charbit, L. Gueye et S. Ndiaye, *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 112, p. 141-145.
- Guyer, I. J., 1985. "The economic position of Beti widow past and present", in: Jean-Claude Barbier (dir.), *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, Karthala-Ortom, p. 313-325.
- Guyimah, S. O., 2002. *Ethnicity and Infant Mortality in sub-Saharan Africa: The case of Ghana*, Population Studies Centre Discussion, Paper, Number 02-10, The University of Western Ontario, London, Ontario, 31 p.
- Guyimah, S. O., 2006. "Cultural background and infant survival in Ghana" *Ethnicity and Health*, 11(2): 101-120.
- Guyimah, S. O., 2007. "What has faith got to do with it? Religion and child survival in Ghana", *Journal of Biosocial Science*, 39 (6): 923-937.
- Gwako E. L. M., 1998. "Widow Inheritance among the Maragoli of Western Kenya", *Journal of Anthropological Research*, 54 (2): 173-198.
- Hamel, J., 1997. *Étude de cas et sciences sociales*, Montréal, l'Harmattan, 123 p.
- Hedeker, D. and R. D. Gibbons, 2006. *longitudinal data analysis*, New Jersey, John Wiley & Sons, Inc, Publication, 337 p.

- Hertrich, V., 1996. *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Les Études du CEPED, n° 14, Paris, CEPED, 548 p.
- Hertrich, V., 2006. « La polygamie : persistance ou recomposition ? Le cas d'une population rurale du Mali », *Cahiers québécois de démographie*, 35 (2); 39-69.
- Hertrich, V., 2007. « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-99 », in : Thérèse Locoh (dir.), *Genre et société en Afrique*, Paris, INED, Les Cahiers de l'INED, n° 160 : 281-307.
- Hertrich, Véronique et Thérèse Locoh, 1999. *Rapport de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*, Liège, UIESP, 46 p. ("Gender in population series").
- Hilderbrand, K., A.G. Hill, S. Randall, & M.L. van den Eerenbeemt, 1985. "Child mortality and care of children in rural Mali", in: A.G. Hill, Routledge and Kegan Paul (éds.), *Population, Health and Nutrition in the Sahel: Issues in the Welfare of Selected West African Communities*, London, KPI, p. 184-206.
- Hill, A. et S. Randall, 1984. « Différences géographiques et sociales dans la mortalité infantile et juvénile au Mali », *Population*, 6 : 921-946.
- Hill, A., 1989. «La mortalité des enfants : niveau actuel et évolution depuis 1945», in : G. Pison, E. Van de Walle et Mpenbele Sala-Diakanda (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 13-34.
- Hill, K. and A. R. Pebley, 1989. "Child mortality in the developing world", *Population and Development Review*, 15 (4): 657-687.
- Hill, K., R. Pande, M. Mahy, and G. Jones, 1999. *Trends in child mortality in the developing world: 1960 to 1996*, Unicef, New York, 223 p.
- Hobcraft, J. N., J. W. McDonald and S. O. Rutstein, 1984. "Socio-economic factors in infant and child mortality: a cross-national comparison", *Population Studies*, 38 (2): 193-223.
- Hobcraft, J. N., J. W. McDonald and S. O. Rutstein, 1985. "Demographic determinants of infant and early child mortality: a comparative analysis", *Population Studies*, 39 (3): 363-385.
- Hobcraft, J., 1993. "Women's education, children's welfare and child survival: a review of the evidence", *Health Transition Review*, 3 (2): 159-176.
- Hoem, J. M., 1997. "Educational Gradients in Divorce Risks in Sweden in Recent Decades", *Population Studies*, 51 (1): 19-27.
- Hoffman, S. D. and G. J. Duncan, 1998. "What are the economic consequences of divorce?", *Demography*, 25 (4): 641-645.
- Hoffman, S., 1977. "Marital instability and the economic status of women", *Demography*, 14 (1): 67-76.
- Holden, C. K., R. Burkhauser, and D. J. Feaster, 1988. "The timing of falls into poverty after retirement and widowhood", *Demography*, 25 (3): 405-414.
- Hu, Y. and N. Goldman, 1990. "Mortality differentials by marital status: An international comparison", *Demography*, 27 (2): 233-250.
- Illinikumugado, A. et R. Randiambonona, 1988. *L'impact des types de nuptialité et des ruptures d'unions sur la fécondité dans quatre pays de l'Afrique Noire*, Working Paper, n° 143, Louvain-la-Nauve, 25 p.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Direction de la démographie, 2000. *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1999*, volume II, Ouagadougou, 180 p.

- Isaac, B. L. and W. E. Feinberg, 1982. «Marital form and infant survival among the Mende of Upper Bambara Chiefdom, Sierra Leone», *Human Biology*, 54 (3), p. 627-634.
- Isiugo-Abanihé, U. C., 1998. "Stability of marital union and fertility in Nigeria", *Journal of Biological Science*, 30: 33-41.
- Jarvis, S. and S. P. Jenkins, 1999. "Marital splits and income changes: Evidence from the British household panel survey", *Population Studies*, 53 (2): 237-254.
- Joshi, R. A., 1994. "Maternal schooling and child health: preliminary analysis of the intervening mechanisms in rural Nepal", *Health Transition Review*, 4 (1): 1-28.
- Kaboré Konkobo, M., 2008. *Le lévirat face à l'impact du VIH/SIDA au Burkina Faso : cas de la société moaaga*, Women Health Education Programme, Éducation et matériels pédagogiques, travaux universitaires, 7 p.
- Kaboré, I., T. Lairez et M. Pilon, 2003. «Genre et scolarisation au Burkina Faso : enseignements d'une approche statistique», in : Mario Cosio, Richard Marcoux et André Quesnel (dir.), *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, Paris, CICRED, p. 221-246.
- Kalmijin, M. and A. R. Poortman, 2006. "His or her divorce? The gendered nature of divorce and its determinants", *European Sociological Review*, 22 (4): 201-214.
- Kaufmann, G., R. Lesthaeghe et D. Meekers, 1988. « Les caractéristiques et tendances du mariage » in : Dominique Tabutin (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, Edition l'Harmattan, p. 217-247.
- Kebe, M. et Yves C., 2007. «Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage», *Revue européenne des migrations internationales*, 23 (3): 51-65.
- Kelly, M., 1986. « L'analyse de contenu », in : B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Presses de l'université du Québec, p. 293-315.
- Kitson, G. C., 1991. "The multiple consequences of divorce: A decade Review", in : Alan Booth (ed.), *Contemporary families: Looking forward, looking back*, National Council on Family Relations, p. 150-161.
- Kitson, G. C., K. B. Babri and M. J. Roach, 1985. "Who divorce and why", *Journal of Family Issues*, 6 (3): 255-293.
- Ki-Zerbo, J., 1972. « Contribution du génie de la femme à la civilisation négro-africaine », in : *La civilisation de la femme dans la tradition africaine*, Actes du colloque organisé par la Société Africaine de Culture, Abidjan, 3-8 Juillet 1972, Présence Africaine, p. 19-29.
- Kobiané, J. F., 1999. «Mode de production et scolarisation des enfants en milieu rural au Burkina Faso», in : U.E.P.A (éd.), *La population africaine au 21<sup>e</sup> siècle*. Actes de la Troisième Conférence africaine de population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999, Vol. 3, p.563-586.
- Kobiané, J. F., 2001. «Revue générale de la littérature sur la demande d'éducation en Afrique», in : Marc Pilon et Y. Yaro (éds.) *La demande d'éducation en Afrique. État des connaissances et perspectives de recherche*. Collection Réseaux thématiques de recherche de l'U.E.P.A, n° 1, p. 19-47.
- Kobiané, J. F., 2003. «Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou», in : M. Cosio, R. Marcoux et A. Quesnel (dir.), *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, Paris, CICRED, p. 153-182.



- Kobiané, J. F., 2004. « Habitat et biens d'équipement comme indicateurs de niveau de vie des ménages : bilan méthodologique et application à l'analyse de la relation pauvreté-scolarisation », *Étude de la population africaine* Supplément A du vol. 19: 265-283.
- Kobiané, J. F., 2006. *Ménage et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire*, collection "monographies de l'institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruyant, 306 p.
- Kobiané, J. F., A. Calves et R. Marcoux, 2005. "Parental death and children's schooling in Burkina Faso", *Comparative Education Review*, 49 (4): 468-489.
- Kobiané, J., 2007. « Ethnie, genre et scolarisation au Burkina Faso », in : T. Locoh (éd.), *Genre et sociétés en Afrique. Implication pour le développement*, Paris, INED (Les cahiers de l'Ined n° 160), p. 221-241.
- Kuate-Defo, B., 1997. « Causes et déterminants de la mortalité avant l'âge de deux ans en Afrique subsaharienne : application des modèles à risques concurrents », *Cahiers québécois de démographie*, 26 (1) : 3-40.
- Kuate-Defo, B., 2000. « L'évolution de la nuptialité des adolescents au Cameroun et ses déterminants », *Population*, 55 (6), p. 941-974.
- Lachaud, J., 2003. *Dynamique de pauvreté, inégalité et urbanisation au Burkina Faso*, Presses Universitaires de Bordeaux, 280 p.
- Lallemand, S., 1977. *Une famille mossi*, Paris, CNRS-CVRS, Recherches Voltaïques, n° 17, 380 p.
- Lalou, R. and T. LeGrand, 1997. "Child Mortality in the Urban and Rural Sahel", *Population: An English Selection*, 9: 147-168.
- Lee, G. R., 1977. "Age at marriage and marital satisfaction: a multivariate analysis with implications for marital stability", *Journal of marriage and the family*, 39 (3): 493-504.
- Lee, L. A. and P. W. A. Constantijn, 1996. « Marital status and mortality: the role of health », *Demography*, 33 (3): 313-327.
- LeGrand, T. et Y. Zourkaleini (à paraître en 9/2009). "Consensual unions in Burkina Faso: Trends and determinants", *Canadian Studies in Population*, 36 (3).
- Leland, G. J. and J. K. Van Ginneken, 1988. Maternal education and child survival in developing countries: the search for pathways of influence, *Social science & Medicine*, 27 (12): 1357-1368.
- Lelièvre, E. et A. Bringé, 1998. *Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies : présentation des modèles de durée et utilisation des logiciels SAS, TDA, STATA, INED*, Méthodes et savoirs n° 2, 400 p.
- Lesthaeghe, R., G. Kaufman et D. Meekers, 1989. « The Nuptiality Regime in Sub-Saharan Africa », in: R. Lesthaeghe (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, University of California Press, p. 238-237.
- Levinger, G., 1965. "Marital cohesiveness and dissolution: An integrative review", *Journal of Marriage and the Family*, 27 (1): 19-28.
- Li, C., 2004. *Devenir veuve, conséquences sur le revenu des femmes âgées*, Statistique Canada, Document analytique n° 15, 12 p.
- Liu, H. S. and F. Heiland, 2007. *New estimates of the effect of parental separation on child health*, Working Paper Series, n° 719, University of Miami, Department of Economics, 40 p.

- Lloyd, B. C. and A. Gage-Brandon, 1994. "High fertility and children's schooling in Ghana: Sex differences in parental contributions and educational outcomes," *Population Studies*, 48: 293-306.
- Lloyd, B. C. and A. K. Blanc, 1996. "Children's schooling in Sub-Saharan Africa: The role of fathers, mothers and others," *Population and Development Review*, 22 (2): 265-98.
- Lo Ndiaye, K., 1985. « Entrée en union et divorce », in : Y. Charbit, L. Gueye et S. Ndiaye, *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 112, p. 37-58.
- Locoh, T. et M. Mouvagha-Sow, 2005. *Vers de nouveaux modèles familiaux en Afrique de l'ouest*, communication présentée au XXVème congrès international de la population (Tours 2005) séance s1101 "La famille en Afrique", 28 p.
- Locoh, T. et M. P. Thiriati, 1995. « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'ouest : le cas du Togo », *Population*, 1 : 61-93.
- Locoh, T., 1984. *Fécondité et familles en Afrique de l'Ouest, le Togo méridional contemporain*, INED, Travaux et documents, cahier n° 107, Paris, P.U.F, 182 p.
- Locoh, T., 1995. *Familles africaines, population et qualité de la vie*, Les dossiers du CEPED, n° 31, Paris, CEPED, 48 p.
- Locoh, T., 2000. « Les facteurs de la formation des couples », in : G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (éds.), *Démographie : analyse et synthèse II. Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 103-142.
- Locoh, T., 2002. *Structures familiales et évolutions de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaires d'Afrique de l'Ouest*, Document de travail, INED, 23 p.
- Madise, N. J. and I. Diamond, 1995. "Determinants of infant mortality in Malawi: an analysis to control for death clustering within families", *Journal of Biological Science*, 27: 93-106.
- Manting, D. and A. M. Bouman, 2006. "Short-and long-term economic consequences of the dissolution of marital and consensual unions. The example of the Netherlands", *European Sociological Review*, 22 (4): 413-429.
- Marcoux, R., 1994. *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*, Études et travaux du CERPOD, n.12, Bamako, 212 p.
- Marcoux, R., 1997. « Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali », *Cahiers québécois de démographie*, 26 (2) : 191-214.
- Marcoux, R., 1998. « Entre l'école et la calebasse. Sous-scolarisation des filles et mise au travail à Bamako », in : Marie-France Lange (éd.), *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Éditions Karthala, Paris, p. 73-95.
- Mason, J., 2002. *Qualitative researching*, Second Edition, Sage Publication, 223 p.
- Mauldon, J., 1990. "The effect of marital disruption on children's Health", *Demography*, 27 (3): 431-446.
- Mbacké, C et E. Van de Walle, 1989. « Les facteurs socio-économiques et l'influence de la fréquentation des services de santé », in : G. Pison, E. Van de Walle et M. Sala-Diakanda (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, travaux de l'INED, cahier n° 124 p. 67-84.
- Mbacké, C. S.M. and T. K. Legrand, 1992. « Différences de mortalité selon le sexe et utilisation des services de santé au Mali », *Cahiers québécois de démographie*, 21 (1): 99-119.

- Meekers, D. et A. Gage, 1995. *Children's experience with marital dissolution in Togo*, Paper presented at the 1995 Annual Meeting of the Population Association of America (PAA), April 6-8, San Francisco, 31 p.
- Mongeau, G., G. Neill et C. Le Bourdais, 2001. « Effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada », *Cahier québécois de démographie*, 30 (1) : 3-29.
- Montgomery, M. R., M. Gragnolati, K. A. Burke and E. Paredes, 2000. "Measuring living standards with proxy variables", *Demography*, 37 (2):155-174.
- Moskoof, W., 1983. "Divorce in the USSR", *Journal of Marriage and the Family*, 45 (2): 419-425.
- Mosley, W. H. and L. C. Chen, 1984. "An analytical framework for study of child survival in developing countries", *Population and Development Review*, supplement to vol. 10: 25-45.
- Mouvagha-Sow, M., 2003. *Formation et ruptures des unions dans un contexte de pauvreté au Gabon*, communication présentée à la quatrième conférence sur la population, Tunisie, 8-12 décembre 2003, 16 p.
- Nations Unies, 1974. *Rapport de la conférence mondiale sur la population et le développement* (publication des Nations Unies, numéro : F.75.XIII.3).
- Nations Unies, 1983. *Niveaux et tendances de la mortalité depuis 1950*, Étude conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la santé, 203 p.
- Obbo, C., 1986. "Somme East African Widows", in: Betty Potash (éd.), *Windows in African Societies. Choices and Constraints*, Stanford University Press, p. 84-106.
- Olusanya, P. O., 1970. "A note on some factors affecting the stability of marriage among the Yoruba of western Nigeria", *Journal of Marriage and the Family*, 32 (1): 150-155.
- Oppenheimer, V. K., 1994. "Women's rising employment and the future of the family in industrial societies", *Population and development Review*, 20 (2): 293-349.
- Oppenheimer, V. K., 1997a. "Comment on, The divorce and separation in the United States, 1880-1990", *Demography*, 34 (4): 467-472.
- Oppenheimer, V. K., 1997b. "Women's employment and the gain to marriage: The specialization and trading model", *Annual Review of Sociology*, 23: 431-453.
- Palloni, A., 1985, « An epidemio-demographic analysis of factors in the mortality decline of "slow-decline" developing countries, *International union for the scientific study of population*, Liège, Belgique, vol.2, p. 329-351.
- Pilon, M., 1995. «Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6-14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires», *Cahiers Sciences Humaines*, 31 (3) : 697-718.
- Pilon, M., 1996. «Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances», in : J. Bisilliat (éd.), *Femmes du sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, p. 235-256.
- Pilon, M., M. S. Mama et C. Tichit, 1997. «Les femmes chefs de ménage en Afrique : Aperçu général et études de cas», in : M. Pilon, T. Loch, É. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménage et famille en Afrique*, Les Études du Ceped n° 15, p. 167-171.
- Pison, G., 1986. « La démographie de la polygamie », *Population*, 41 : 93-122.
- Pison, G., 1988. « Polygamie, fécondité et structures familiales », in : D. Tabutin (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, Edition L'Harmattan, p. 249-278.
- Pison, G., 1989. «Les jumeaux : fréquence, statut social et mortalité», in : G. Pison, E. Van de Walle et M. Sala-Diakanda (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 245-269.

- Pison, G., E. Van de Walle et M. Sala-Diakanda (éds.), 1989. *Mortalité et société en Afrique*, travaux et documents de l'INED, cahier n° 124, 446 p.
- Poirier, J., V. Piché, G. Le Jeune, B. Dabiré et H. R. Wane, 2001. « Projet d'étude des stratégies de reproduction des populations sahéliennes à partir de l'enquête "Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso" », *Cahiers québécois de démographie*, 30 (2): 289-309.
- Pool, J., 1972. « Conjugal patterns in Upper Volta », in : D. Ian Pool, Sidiki Coulibaly, *Demographic transition and cultural continuity in the Sahel: Aspects of the social demography of Upper Volta*, Ithaca / New York, Cornell University, p. 38-97.
- Poortman, A. R., 2000. "Sex differences in the economic consequences of separation. A panel Study of the Netherlands, *European Sociological Review*, 16 (4): 367-384.
- Potash, B., 1986a. Widows in Africa: An introduction, in : Betty Potash (éd.), *Windows in African Societies. Choices and Constraints*, Stanford University Press, p. 1-43.
- Potash, B., 1986b. *Windows in African Societies. Choices and Constraints*, California, Stanford University Press, 307p.
- Preston, S. H., 1980, "Causes and consequences of mortality declines in less developed countries during the twentieth century", in R. A. Easterlin (éd.), *Population and economic change in developing countries*, Chicago, University of Chicago Press, p. 289-327.
- Reniers, G., 2003. "Divorce and remarriage in rural Malawi", *Demographic Research Special Collection*: 1 (6): 175-206.
- Roger-Petitjean, M., 1999. « Accès aux soins des enfants confiés en milieu urbain africain. Le cas de Bobo Dioulasso », in : A. Adjamagbo, A. Guillaume et N. Koffi (éds.) *Santé de la mère et de l'enfant : exemples africains*, IRD éditions, p. 17-36.
- Roth, C., 1996. *La séparation des sexes chez les zara au Burkina Faso*, Paris, l'Harmattan, 1996, 254 p.
- Ruggles, S., 1997a. "The rise of divorce and separation in the united States, 1880-1990", *Demography*, 34 (3): 455-466.
- Ruggles, S., 1997b. "The reply to Oppenheimer and Preston", *Demography*, 34 (4): 475-479.
- Rutstein, S., 2000. "Factors associated with trends in infant and child mortality in developing countries during the 1990s", *Bulletin of the WHO*, 78 (10): 1256-1270.
- Sanou, O. M., 1993. *Pauvreté et marché du travail à Ouagadougou* (Burkina Faso), Institut International d'Études sociales, Discussion paper DP/57/1993.
- Schoumaker, B., Hubert B. Dabiré et B. Gnoumou-Thiombiano, 2006. « Collecter des biographies contextuelles pour étudier les déterminants des comportements démographiques : l'expérience d'une enquête au Burkina Faso », *Population*, 61 (1-2) : 77-106.
- Sear, R., F. Steele, I. A. McGregor and R. Mace, 2002. "The effects of kin on child mortality in rural Gambia", *Demography*, 39 (1): 43-63.
- Sender, J. and C. Oya, 2007. *Divorced, separated and widowed female workers in rural Mozambique*, Leiden, The Netherlands, African Studies Centre working paper n° 70, 34 p.
- Sevak, P., D. R. Weir and R. J. Willis, 2003/2004. "The economic consequences of husband's death: Evidence from the HRS and AHEAD", *Social Security Bulletin*, 65 (3): 31-44.
- Singer, D. J. and J. B. Willet, 2003. *Applied longitudinal data analysis. Modeling change and event occurrence*, Oxford University Press, 644 p.

- Smith, K.R. and Waitzman, N.J., 1994. Double jeopardy: interaction effects of marital and poverty status on the risk of mortality. *Demography*, 31: 487-507.
- Smock, P. J., 1994. "Gender and short-run economic consequences of marital disruption", *Social Forces*, 73 (1): 243-262.
- Société Nationale d'Électricité du Burkina, 2007. *Rapport d'activités 2007*, Ouagadougou, non publié, 56 p.
- South, S., 1995. "Do you need to shop around? Age at marriage, spousal alternatives and marital dissolution", *Journal of Family Issues*, 16: 432-449.
- Spitz, G., 1988. "Women's employment and family relations: a review", *Journal of Marriage and the family*, 50 (3): 595-618.
- Tabutin, D. et B. Schoumaker, 2004. « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000, synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, 59 (3-4) : 521-622.
- Tabutin, D., 1988. « Réalités démographiques et sociales de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain : une synthèse », in : D. Tabutin (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, Edition L'Harmattan, p. 17-72.
- Tabutin, D., 1995. « Transition et théorie de mortalité », in : H. Gérard et V. Piché (éds.), *La sociologie des populations*, Montréal, PUM/AUPELF-UREF, p. 257-288.
- Tabutin, D., C. Gourbin et G. Bininguisse, 2007. « Surmortalité et santé des petites filles en Afrique. Tendance des années 1970 aux années 1990 », in : T. Locoh (éd.), *Genre et sociétés en Afrique. Implication pour le développement*, Paris, INED (Les cahiers de l'Ined n° 160), p. 137-170.
- Takyi, B. and S. O. Gyimah, 2007. "Marital family Ties and marital dissolution in Ghana", *Journal of Family Issues*, 28 (5): 682-705.
- Takyi, B., 2001. "Marital instability in an African society: exploring the factors that influence divorce processes in Ghana", *Sociological Focus*, 34 (1): 77-96.
- Takyi, K. Baffour and Christopher Broughton, 2006. "Marital instability in Sub-Saharan Africa: Do women's autonomy and socioeconomic situation", *Journal of Family and Economic Issues*, 27 (1): 113-131.
- Thierry, X., 1999. « Risque de mortalité et de surmortalité au cours des dix premières années de veuvage », *Population*, 54 (2) : 177-204.
- Thiriart, M. P., 1999. « Les unions libres en Afrique subsaharienne », *Cahier québécois de démographie*, 28 (1-2): 81-115.
- Thiriart, M., 1998. *Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Les Études du CEPED n° 16, Paris, CEPED, 295 p.
- Thompson, L. and A. J. Walker, 1989. "Gender in family: Women and men in marriage, work and parenthood", *Journal of Marriage and the Family*, 51 (4): 845-871.
- Thornton, A. and W. Rodgers, 1987. "The Influence of Individual and Historical Time on Marital Dissolution", *Demography*, 24 (1): 1-22.
- Thornton, A., 1989. "Changing Attitudes toward Family Issues in The United States", *Journal of Marriage and the Family*, 51 (4): 873-893.
- Tilson, D. and U. Larsen, 2000. "Divorce in Ethiopia: The impact of early marriage and childlessness", *Journal of Biosocial Science*, 32: 355-372.
- Udry, J. R., 1981. "Marital alternatives and Marital Disruption", *Journal of Marriage and the Family*, 43 (4): 889-897.
- UNICEF, 2001. *Early marriage, child spouses*, Innocenti Research Center, n° 7, 28 p.

- UNICEF, 2007. *La situation des enfants dans le monde. La double dividende de l'égalité des sexes*, 160 p.
- UNICEF, WHO, The World Bank and United Nation Population Division, 2007. *Levels and Trends of Child Mortality in 2006*, Estimates developed by the Inter-agency Group for Child Mortality Estimation', Working paper, New York, 53p.
- United Nations, Division for the Advancement of women, 2001. *Widowhood: invisible women secluded or excluded*, Women2000, 20 p.
- Vallin, J., 1989. "Théorie de la mortalité et situation africaine", in : G. Pison, E. Van de Walle et M. Sala-Diakanda (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, travaux de l'INED, cahier n° 124, p. 399-431.
- Van de Walle, E., 1968. « Marriage in African Censuses and Inquiries, in : W. Brass *et al.* (eds), *The Demography of tropical Africa*, Princeton, Princeton university press, p. 183-238.
- Vandermeersch, C. and O. Chimere-Dan, 2002. "Child Fostering under Six in Senegal in 1992-1993" *Population*, 57 (4-5): 659-685.
- Wakam, J., 1999. « Structure démographique des ménages et scolarisation des enfants au Cameroun », in : Mario Cosio, Richard Marcoux et André Quesnel (dir.), *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, Paris, CICRED, p. 184-217.
- Wakam, J., 2001. « La situation des enfants orphelins en matière de scolarisation en Afrique: Le cas du Cameroun », in : F. Gendreau, D. Tabutin, and M. Poupard (éds.), *Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés*, Chaire Quetelet 2001/réseau démographie de l'AUF, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant/L'Harmattan, p. 177-195.
- Ware, H., 1984. "Effects of maternal education, women's roles and child care on child mortality", *Population and development Review*, vol. 10 supplement: child survival: strategies for research, 1984, p. 191-214.
- Weir, R. D., R. J. Willis and P. Sevak, 2002. *The economic consequences of a husband's death: Evidence from the HRS and AHEAD*, paper presented at the second annual joint conference for the retirement research consortium, The outlook for retirement income, May 17-18, Washington DC, 12 p.
- White, L. K., 1990. "Determinants of divorce: A review of research in the eighties", *Journal of Marriage and the Family*, 52 (4): 904-912.
- Yaro, Y., 1995 "Les stratégies scolaires des ménages au Burkina Faso", *Cahier Sciences Humaines*, 31 (3): 675-696.

## **Annexes**

### Annexe 1. Situation géographique du Burkina Faso



Ouagadougou : capitale du pays



**Annexe 2. Enquête sur les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso  
– 2000 : Questionnaire biographique – Femme**

CONFIDENTIEL

Numéro du questionnaire :

**UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE (UERD)  
DE L'UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU**

*CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE SUR LA POPULATION POUR LE DEVELOPPEMENT (CERPOD)*

*DEPARTEMENT DE DEMOGRAPHIE DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL*

**QUESTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE - FEMME**

| IDENTIFICATION   |                      |
|--|----------------------|
| Nom et prénom/s du chef de ménage : .....                    |                      |
| B1 Strate _____  | <input type="text"/> |
| B2 Province : .....  | <input type="text"/> |
| B3 Département : .....                                       | <input type="text"/> |
| B4 Ville / Village : .....                                   | <input type="text"/> |
| B5 Secteur : .....   | <input type="text"/> |
| Quartier : .....   | <input type="text"/> |
| B6 Numéro de ZD _____  | <input type="text"/> |
| B7 Numéro de concession _____                                | <input type="text"/> |
| B8 Numéro de ménage _____                                    | <input type="text"/> |
| Nom et prénom/s de la personne interrogée : .....            |                      |
| N° de ligne de la personne interrogée dans la feuille ménage | <input type="text"/> |

| DONNÉES RÉCAPITULATIVES                         | CODE RÉSULTAT                          |
|---|--|
| <b>Entrées par le contrôleur sur le terrain</b> |  |
| B9 Date de l'enquête ___ / ___ /2000            | B12 CODE RÉSULTAT <input type="text"/> |
| B10 CODE ENQUÊTEUR <input type="text"/>         | 1 Questionnaire complété               |
| B11 CODE CONTRÔLEUR <input type="text"/>        | 2 Questionnaire partiellement rempli   |
|   | 3 Ménage absent                        |
|   | 4 Refusé                               |
|   | 5 Autre :                              |
|   | (Préciser)                             |

## MODULE B1 - ORIGINES FAMILIALES ET ENFANCE

| Instructions   | REPONSES  |
|--|---|
| <b>B101</b><br>Sexe de l'enquêté(e) ?  | Masculin : 1<br>Féminin : 1   |
| <b>B102</b><br>Date de naissance ?   | M : [ ][ ]                      A : [ ][ ][ ][ ]  |
| <b>B103</b><br>Âge ?<br>(âge atteint dans l'année 2000)  | [ ][ ] ans  |
| <b>B104</b><br>Lieu de naissance ?<br><br>Si la personne est née à l'étranger, mettre le nom du pays | Département :<br>.....<br>Province (ou pays) :<br>.....<br>[ ][ ][ ]  |
| <b>B105</b><br>Quelle est votre religion ?   | Animiste 1<br>Musulmane 2<br>Catholique 3<br>Protestante 4<br>Autre : 5<br>(Préciser)   |
| <b>B106</b><br>Avez-vous fréquenté l'école ?   | École moderne 1<br>Médersa (franco-arabe) [2]<br>Jamais [3]<br>Passer à B109  |
| <b>B107</b><br>Quel est le niveau le plus élevé que vous avez atteint ?                              | Primaire 1<br>Secondaire professionnel 2<br>Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle 3<br>Secondaire général 2 <sup>nd</sup> cycle 4<br>Supérieur 5 |
| <b>B108</b><br>Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?                              | Aucun 0<br>Prof. Niv. CEPE 1<br>CEPE 2<br>Prof. Niv. BEPC 3<br>BEPC 4<br>Prof. Niv. BAC 5<br>BAC 6<br>Prof. Niv. Universitaire 7<br>Universitaire 8 |
| <b>B109</b><br>Pouvez-vous converser en français ?   | OUI 1<br>NON 0  |

Les questions qui suivent concernent le **père** et la **mère** biologiques de l'enquêté(e).

**Adressez la série de questions à propos du père et ensuite passez à la mère.**

|   | PÈRE BIOLOGIQUE  | MÈRE BIOLOGIQUE  |
|---|--|--|
| <b>B110</b><br>Quelle est l'ethnie de vos<br><i>parents biologiques</i> ?   | .....<br>[ ]   | .....<br>[ ]   |
| <b>B111</b><br>Votre père/mère est-il/elle<br>toujours vivant/e ?   | Oui [1]<br>Passer à B113<br>Non 0  | Oui [1]<br>Passer à B113<br>Non 0  |
| <b>B112</b><br>Quel âge aviez-vous atteint au<br>moment du décès de votre père/mère<br>?                            | [ ] ans  | [ ] ans  |
| <b>B113</b><br>Où habitait-il (elle) à votre<br>naissance ?<br>(Département et Province<br>ou Pays si à l'étranger) | Département :<br>.....<br>Province (ou pays) :<br>.....<br>[ ]   | Département :<br>.....<br>Province (ou pays) :<br>.....<br>[ ]   |
| <b>B114</b><br>Lieu de résidence actuel de votre<br>père/mère ? (ou dernier lieu de<br>résidence si DCD)            | Département :<br>.....<br>Province (ou pays) :<br>.....<br>[ ]   | Département :<br>.....<br>Province (ou pays) :<br>.....<br>[ ]   |
| <b>B115</b><br>Quelle est son activité principale ?<br>(ou dernière activité)                                       | .....<br>.....<br>[ ]  | .....<br>.....<br>[ ]  |
| <b>B116</b><br>Statut dans cette activité ?   | Indépendant / TT 1<br>Employeur 2<br>Salarié dans le public 3<br>Salarié dans le privé 4<br>Apprenti 5<br>Aide familial 6<br>Autre : ..... 7<br>(Préciser) | Indépendant / TT 1<br>Employeur 2<br>Salarié dans le public 3<br>Salarié dans le privé 4<br>Apprenti 5<br>Aide familial 6<br>Autre : ..... 7<br>(Préciser) |
| <b>B117</b><br>Nombre d'enfants nés vivants de<br>votre père/mère ?   | [ ]  | [ ]  |
| <b>B118</b><br>Parmi les enfants de votre père/mère,<br>quel est votre rang de naissance ?                          | [ ]  | [ ]  |

























|   |                                      |             |                                      |             |                                      |             |                                      |             |                                      |             |
|---|--------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|
| <b>B345</b><br>Touchiez-vous <b>directement</b> les revenus de cette activité ?         | OUI<br>NON                           | 1<br>0      | OUI<br>NON                           | 1<br>0      | OUI<br>NON                           | 1<br>0      | OUI<br>NON                           | 1<br>0      | OUI<br>NON                           | 1<br>0      |
| <b>B346</b><br>Durant cette période, comment épargniez-vous l'argent que vous gagniez ? | Rémunéré en nature / N'épargnait pas | 0           | Rémunéré en nature / N'épargnait pas | 0           | Rémunéré en nature / N'épargnait pas | 0           | Rémunéré en nature / N'épargnait pas | 0           | Rémunéré en nature / N'épargnait pas | 0           |
|   | Tontine                              | a           | Tontine                              | a           | Tontine                              | a           | Tontine                              | a           | Tontine                              | a           |
|   | Caisse commune                       | b           | Caisse commune                       | b           | Caisse commune                       | b           | Caisse commune                       | b           | Caisse commune                       | b           |
|   | Banque                               | c           | Banque                               | c           | Banque                               | c           | Banque                               | c           | Banque                               | c           |
|   | C. d'épargne/pop.                    | d           | C. d'épargne/pop.                    | d           | C. d'épargne/pop.                    | d           | C. d'épargne/pop.                    | d           | C. d'épargne/pop.                    | d           |
| Enquêteur : plusieurs réponses possibles  | Autre : .....<br>(Préciser)          | e           | Autre : .....<br>(Préciser)          | e           | Autre : .....<br>(Préciser)          | e           | Autre : .....<br>(Préciser)          | e           | Autre : .....<br>(Préciser)          | e           |
| <b>B347</b><br>Établissiez-vous ou aviez-vous une / des <b>fiche(s) de paie</b> ?       | OUI<br>NON                           | 1<br>0      | OUI<br>NON                           | 1<br>0      | OUI<br>NON                           | 1<br>0      | OUI<br>NON                           | 1<br>0      | OUI<br>NON                           | 1<br>0      |
| <b>B348</b><br>Qui vous a aidé à trouver cette activité ?                               | Parent                               | 1           | Parent                               | 1           | Parent                               | 1           | Parent                               | 1           | Parent                               | 1           |
|   | Employeur                            | 2           | Employeur                            | 2           | Employeur                            | 2           | Employeur                            | 2           | Employeur                            | 2           |
|   | Collègue/Ami                         | 3           | Collègue/Ami                         | 3           | Collègue/Ami                         | 3           | Collègue/Ami                         | 3           | Collègue/Ami                         | 3           |
|   | Institution                          | 4           | Institution                          | 4           | Institution                          | 4           | Institution                          | 4           | Institution                          | 4           |
|   | Courtier                             | 5           | Courtier                             | 5           | Courtier                             | 5           | Courtier                             | 5           | Courtier                             | 5           |
|   | Personne                             | 6           | Personne                             | 6           | Personne                             | 6           | Personne                             | 6           | Personne                             | 6           |
|   | Autre : .....<br>(Préciser)          | 7           | Autre : .....<br>(Préciser)          | 7           | Autre : .....<br>(Préciser)          | 7           | Autre : .....<br>(Préciser)          | 7           | Autre : .....<br>(Préciser)          | 7           |
| <b>B349</b><br>Si vous étiez au service d'un parent, de qui s'agissait-il ?             | Non concerné                         | 0           | Non concerné                         | 0           | Non concerné                         | 0           | Non concerné                         | 0           | Non concerné                         | 0           |
|   | EP                                   | 1           | EP                                   | 1           | EP                                   | 1           | EP                                   | 1           | EP                                   | 1           |
|   | FLS/FLLE                             | 2           | FLS/FLLE                             | 2           | FLS/FLLE                             | 2           | FLS/FLLE                             | 2           | FLS/FLLE                             | 2           |
|   | P/M                                  | 3           | P/M                                  | 3           | P/M                                  | 3           | P/M                                  | 3           | P/M                                  | 3           |
|   | ONC/TTE                              | 4           | ONC/TTE                              | 4           | ONC/TTE                              | 4           | ONC/TTE                              | 4           | ONC/TTE                              | 4           |
|   | GP                                   | 5           | GP                                   | 5           | GP                                   | 5           | GP                                   | 5           | GP                                   | 5           |
|   | FR/SR                                | 6           | FR/SR                                | 6           | FR/SR                                | 6           | FR/SR                                | 6           | FR/SR                                | 6           |
|   | BP/BM                                | 7           | BP/BM                                | 7           | BP/BM                                | 7           | BP/BM                                | 7           | BP/BM                                | 7           |
|   | AP                                   | 8           | AP                                   | 8           | AP                                   | 8           | AP                                   | 8           | AP                                   | 8           |
| <b>B350</b><br>Vos enfants vous aidaient-ils dans cette activité ?                      | OUI<br>NON<br>Pas d'enfants          | 1<br>2<br>0 | OUI<br>NON<br>Pas d'enfants          | 1<br>2<br>0 | OUI<br>NON<br>Pas d'enfants          | 1<br>2<br>0 | OUI<br>NON<br>Pas d'enfants          | 1<br>2<br>0 | OUI<br>NON<br>Pas d'enfants          | 1<br>2<br>0 |
| <b>B351</b><br>Où exercez-vous principalement cette activité ?                          | À domicile                           | a           | À domicile                           | a           | À domicile                           | a           | À domicile                           | a           | À domicile                           | a           |
|   | Dans un local                        | b           | Dans un local                        | b           | Dans un local                        | b           | Dans un local                        | b           | Dans un local                        | b           |
|   | Au marché kiosque                    | c           | Au marché kiosque                    | c           | Au marché kiosque                    | c           | Au marché kiosque                    | c           | Au marché kiosque                    | c           |
|   | Au marché ss kiosq.                  | d           | Au marché ss kiosq.                  | d           | Au marché ss kiosq.                  | d           | Au marché ss kiosq.                  | d           | Au marché ss kiosq.                  | d           |
|   | Ds la rue pt fixe                    | e           | Ds la rue pt fixe                    | e           | Ds la rue pt fixe                    | e           | Ds la rue pt fixe                    | e           | Ds la rue pt fixe                    | e           |
|   | Ambulant                             | f           | Ambulant                             | f           | Ambulant                             | f           | Ambulant                             | f           | Ambulant                             | f           |
|   | Jardin/Champ                         | g           | Jardin/Champ                         | g           | Jardin/Champ                         | g           | Jardin/Champ                         | g           | Jardin/Champ                         | g           |

**MODULE B4 : HISTOIRE MATRIMONIALE (cf AGEVEN)**

CE MODULE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ POUR CHACUNE DES UNIONS.

|  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
| <b>B400</b> Nombre total d'union   | [ ][ ]  |   |   |   |
| <b>B401</b> Numéro de l'union  | <b>1<sup>ère</sup> union</b>                  | <b>2<sup>ème</sup> union</b>                  | <b>3<sup>ème</sup> union</b>              | <b>4<sup>ème</sup> union</b>                  |
| <b>B402</b> Prénom et n° de ligne du conjoint dans le questionnaire ménage | .....<br>[ ][ ]                               | .....<br>[ ][ ]                               | .....<br>[ ][ ]                           | .....<br>[ ][ ]                               |
| <b>B403</b> Année et mois du début de la cohabitation                      | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]         | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             |
| <b>B404</b> Année et mois de la célébration religieuse                     | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]         | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             |
| <b>B405</b> Année et mois de la célébration coutumière                     | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]         | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             |
| <b>B406</b> Année et mois de la célébration civile                         | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]         | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             |
| <b>B407</b> Quel âge avait ce conjoint au début de la cohabitation ?       | [ ][ ] ans                                    | [ ][ ] ans                                    | [ ][ ] ans                                | [ ][ ] ans                                    |
| <b>B408</b><br>De quelle ethnie est ce conjoint ?                          | .....<br>[ ][ ]                               | .....<br>[ ][ ]                               | .....<br>[ ][ ]                           | .....<br>[ ][ ]                               |
| <b>B409</b><br>Vivez-vous toujours ensemble ?                              | <b>OUI</b> [1]<br>Passer à B412<br><b>NON</b> | <b>OUI</b> [1]<br>Passer à B412<br><b>NON</b> | <b>OUI</b><br>Passer à B412<br><b>NON</b> | <b>OUI</b> [1]<br>Passer à B412<br><b>NON</b> |
| <b>B410</b><br>Si non, pour lequel des motifs suivants ?                   | Séparation<br>Divorce<br>Décès                | Séparation<br>Divorce<br>Décès                | Séparation<br>Divorce<br>Décès            | Séparation<br>Divorce<br>Décès                |
| <b>B411</b><br>Année et mois de la fin de l'union                          | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]         | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]             |



|   |  |  |  |  |                                       |                                     |                                       |
|---|--|--|--|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>B412</b><br>Quel est le niveau d'instruction le plus élevé atteint par ce conjoint ?           | Aucun 0<br>Alphabétisé 1<br>Médersa / école franco-arabe 2<br>Primaire 3<br>Secondaire professionnel 4<br>Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle 5<br>Secondaire général 2 <sup>ème</sup> cycle 6<br>Supérieur 7 | Aucun 0<br>Alphabétisé 1<br>Médersa / école franco-arabe 2<br>Primaire 3<br>Secondaire professionnel 4<br>Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle 5<br>Secondaire général 2 <sup>ème</sup> cycle 6<br>Supérieur 7 | Aucun 0<br>Alphabétisé 1<br>Médersa / école franco-arabe 2<br>Primaire 3<br>Secondaire professionnel 4<br>Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle 5<br>Secondaire général 2 <sup>ème</sup> cycle 6<br>Supérieur 7 | Aucun 0<br>Alphabétisé 1<br>Médersa / école franco-arabe 2<br>Primaire 3<br>Secondaire professionnel 4<br>Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle 5<br>Secondaire général 2 <sup>ème</sup> cycle 6<br>Supérieur 7 |                                       |                                     |                                       |
| <b>B413</b> Quelle était l'activité principale de ce conjoint ?<br><br>Début / Fin                | <i>Début</i><br>.....<br>.....<br>[ ]  | <i>Fin</i><br>.....<br>.....<br>[ ]  | <i>Début</i><br>.....<br>.....<br>[ ]  | <i>Fin</i><br>.....<br>.....<br>[ ]  | <i>Début</i><br>.....<br>.....<br>[ ] | <i>Fin</i><br>.....<br>.....<br>[ ] | <i>Début</i><br>.....<br>.....<br>[ ] |
| <b>B414</b><br>Quel était son statut dans cette activité ?<br><br>Début / Fin de l'union          | <b>D</b><br>1 Indépendant / TT<br>2 Employeur<br>3 Salarié dans le public<br>4 Salarié dans le privé<br>5 Apprenti<br>6 Aide familial<br>7 Autre (Préciser)<br>.....<br>...  | <b>D</b><br>1 Indépendant / TT<br>2 Employeur<br>3 Salarié dans le public<br>4 Salarié dans le privé<br>5 Apprenti<br>6 Aide familial<br>7 Autre (Préciser)<br>.....<br>...  | <b>D</b><br>1 Indépendant / TT<br>2 Employeur<br>3 Salarié dans le public<br>4 Salarié dans le privé<br>5 Apprenti<br>6 Aide familial<br>7 Autre (Préciser)<br>.....<br>...  | <b>D</b><br>1 Indépendant / TT<br>2 Employeur<br>3 Salarié dans le public<br>4 Salarié dans le privé<br>5 Apprenti<br>6 Aide familial<br>7 Autre (Préciser)<br>.....<br>...  |                                       |                                     |                                       |
| <b>B415</b><br>Quelle était la situation matrimoniale de votre conjoint au début de cette union ? | Célibataire 0<br>Marié 1 épouse 1<br>Marié 2 épouses 2<br>Marié 3 épouses ou + 3<br>Union libre 4<br>Séparé 5<br>Divorcé 6<br>Veuf 7   | Célibataire 0<br>Marié 1 épouse 1<br>Marié 2 épouses 2<br>Marié 3 épouses ou + 3<br>Union libre 4<br>Séparé 5<br>Divorcé 6<br>Veuf 7   | Célibataire 0<br>Marié 1 épouse 1<br>Marié 2 épouses 2<br>Marié 3 épouses ou + 3<br>Union libre 4<br>Séparé 5<br>Divorcé 6<br>Veuf 7   | Célibataire 0<br>Marié 1 épouse 1<br>Marié 2 épouses 2<br>Marié 3 épouses ou + 3<br>Union libre 4<br>Séparé 5<br>Divorcé 6<br>Veuf 7   |                                       |                                     |                                       |
| <b>B416</b><br>Votre conjoint a-t-il marié une autre femme au cours de cette union ?              | OUI 1<br>NON [2]<br>Passer à l'union suivante  | OUI 1<br>NON [2]<br>Passer à l'union suivante  | OUI 1<br>NON [2]<br>Passer à l'union suivante  | OUI 1<br>NON [2]<br>Passer à l'union suivante  |                                       |                                     |                                       |

| Numéro de l'union  | 1 <sup>ère</sup> union  | 2 <sup>ème</sup> union  | 3 <sup>ème</sup> union  | 4 <sup>ème</sup> union  |
|--|---|---|---|---|
| <b>B417</b><br><br>Pour chacune des coépouses que votre conjoint a marié au cours de cette union, pouvez-vous nous donner les dates d'union et, s'il y a lieu, de rupture d'union et les motifs de rupture d'union ? | <u>1<sup>ère</sup> coépouse après vous</u><br>Prénom : .....<br>Date de mariage :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Date de rupture :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Motif (entourer) :<br>SEP DIV DCD | <u>1<sup>ère</sup> coépouse après vous</u><br>Prénom : .....<br>Date de mariage :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Date de rupture :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Motif (entourer) :<br>SEP DIV DCD | <u>1<sup>ère</sup> coépouse après vous</u><br>Prénom : .....<br>Date de mariage :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Date de rupture :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Motif (entourer) :<br>SEP DIV DCD | <u>1<sup>ère</sup> coépouse après vous</u><br>Prénom : .....<br>Date de mariage :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Date de rupture :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Motif (entourer) :<br>SEP DIV DCD |
|  | <u>2<sup>ème</sup> coépouse après vous</u><br>Prénom : .....<br>Date de mariage :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Date de rupture :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Motif (entourer) :<br>SEP DIV DCD | <u>2<sup>ème</sup> coépouse après vous</u><br>Prénom : .....<br>Date de mariage :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Date de rupture :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Motif (entourer) :<br>SEP DIV DCD | <u>2<sup>ème</sup> coépouse après vous</u><br>Prénom : .....<br>Date de mariage :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Date de rupture :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Motif (entourer) :<br>SEP DIV DCD | <u>2<sup>ème</sup> coépouse après vous</u><br>Prénom : .....<br>Date de mariage :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Date de rupture :<br>Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]<br>Motif (entourer) :<br>SEP DIV DCD |
|  | <b>Passer à l'union suivante</b>  | <b>Passer à l'union suivante</b>  | <b>Passer à l'union suivante</b>  | <b>Passer à l'union suivante</b>  |

**MODULE B5 : HISTOIRE GÉNÉRIQUE ET DEVENIR DES ENFANTS (cf AGEVEN)**

CE MODULE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ POUR CHACUN DES ENFANTS NÉS VIVANTS.

|  |  |                                    |
|--|--|------------------------------------|
| <b>B501</b><br>Avez-vous déjà eu une naissance ?   | OUI 1<br>NON [0]                                       | Passer à B506                      |
| <b>B502</b><br>Avez-vous donné naissance à des fils ou des filles qui habitent actuellement avec vous ?  | OUI 1<br>NON [0]                                       | Passer à B504                      |
| <b>B503</b><br>Combien de vos fils habitent avec vous ?<br>Et combien de vos filles habitent avec vous ?   | Fils à la maison [ ] [ ]<br>Filles à la maison [ ] [ ] |                                    |
| <b>B504</b><br>Avez-vous donné naissance à des fils ou des filles encore en vie et qui n'habitent pas actuellement avec vous ?   | OUI 1<br>NON [0]                                       | Passer à B506                      |
| <b>B505</b><br>Combien de vos fils sont en vie mais n'habitent pas avec vous ? Et combien de vos filles sont en vie mais n'habitent pas avec vous ?  | Fils ailleurs [ ] [ ]<br>Filles ailleurs [ ] [ ]       |                                    |
| <b>B506</b> Avez-vous donné naissance à un fils ou une fille, né(e) vivant(e) mais décédé(e) par la suite ?<br>SI NON, INSISTEZ : Aucune(e) fils ou fille qui a pleuré ou qui a donné un signe de vie mais qui n'a survécu que quelques heures ou quelques jours ? | OUI 1<br>NON [0]                                       | Passer à B508                      |
| <b>B507</b><br>En tout, combien de vos fils sont décédés ?<br>Et combien de vos filles sont décédées ?   | Fils décédés [ ] [ ]<br>Filles décédées [ ] [ ]        |                                    |
| <b>B508 FAÏTES LA SOMME DES RÉPONSES AUX QUESTIONS B503, B505 ET B507 ET INSCRIVEZ LE TOTAL.</b>   | Total [ ] [ ]  |                                    |
| <b>B509 VÉRIFIEZ B508 : Vous avez eu au total [ ] [ ] naissances durant votre vie. Est-ce bien exact ?</b>   | OUI 1<br>NON [0]                                       | Corrigez B501 à B508 si nécessaire |
| <b>B510</b><br>Présentement, faites-vous quelque chose pour retarder ou éviter de tomber enceinte ?  | OUI 1<br>NON [0]                                       | Passer à la question B513          |
| <b>B511</b><br>Que faites-vous ou qu'utilisez-vous ?   | .....<br>[ ] [ ]                                       |                                    |
| <b>B512</b><br>Quand avez-vous commencé ?  | Année [ ] [ ] [ ] [ ]<br>Mois [ ] [ ]                  |                                    |

!!! Si aucune naissance, fin de l'interview !!!

|  |                                      |                                      |                                      |                                      |                                      |                                      |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>B513</b> Nombre total d'enfants nés vivants (récapitulatif)                     | [ ]                                  |                                      |                                      |                                      |                                      |                                      |
| <b>B514</b> Rang de l'enfant   | <b>1<sup>er</sup> ENFANT</b>         | <b>2<sup>ème</sup> ENFANT</b>        | <b>3<sup>ème</sup> ENFANT</b>        | <b>4<sup>ème</sup> ENFANT</b>        | <b>5<sup>ÈME</sup> ENFANT</b>        | <b>6<sup>ÈME</sup> ENFANT</b>        |
| <b>B514.1</b> Prénom de l'enfant   | .....                                | .....                                | .....                                | .....                                | .....                                | .....                                |
| <b>B515</b> Sexe de l'enfant   | MASCULIN 1<br>FEMININ 2              | MASCULIN 1<br>FEMININ 2              | MASCULIN 1<br>FEMININ 2              | MASCULIN 1<br>FEMININ 2              | MASCULIN 1<br>FEMININ 2              | MASCULIN 1<br>FEMININ 2              |
| <b>B516</b> Date de naissance  | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    |
| <b>B517</b> N° de l'union associée (se référer au module B4)                       | [ ][ ]                               | [ ][ ]                               | [ ][ ]                               | [ ][ ]                               | [ ][ ]                               | [ ][ ]                               |
| <b>B518</b> Lieu de naissance (Département et Province ou Pays)                    | D : .....<br>P : .....<br>[ ][ ][ ]  | D : .....<br>P : .....<br>[ ][ ][ ]  | D : .....<br>P : .....<br>[ ][ ][ ]  | D : .....<br>P : .....<br>[ ][ ][ ]  | D : .....<br>P : .....<br>[ ][ ][ ]  | D : .....<br>P : .....<br>[ ][ ][ ]  |
| <b>B519</b> Avez-vous fait quelque chose pour retarder ou éviter cette naissance ? | OUI 1<br>NON [0]<br>Passer à B523    | OUI 1<br>NON [0]<br>Passer à B523    | OUI 1<br>NON [0]<br>Passer à B523    | OUI 1<br>NON [0]<br>Passer à B523    | OUI 1<br>NON [0]<br>Passer à B523    | OUI 1<br>NON [0]<br>Passer à B523    |
| <b>B520</b> Qu'avez-vous fait ou utilisé ?   | .....<br>[ ][ ]                      | .....<br>[ ][ ]                      | .....<br>[ ][ ]                      | .....<br>[ ][ ]                      | .....<br>[ ][ ]                      | .....<br>[ ][ ]                      |
| <b>B521</b> Quand avez-vous commencé avec cette méthode ?                          | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    |
| <b>B522</b> Quand avez-vous arrêté ?   | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    | Année [ ][ ][ ][ ]<br>Mois [ ][ ]    |
| <b>B523</b> Cet enfant est-il toujours en vie ?                                    | OUI [ ]<br>Passer à B525<br>NON 0    | OUI [1]<br>Passer à B525<br>NON 0    | OUI [1]<br>Passer à B525<br>NON 0    | OUI [ ]<br>Passer à B525<br>NON 0    | OUI [ ]<br>Passer à B525<br>NON 0    | OUI [1]<br>Passer à B525<br>NON 0    |
| <b>B524</b> Quel était son âge au moment de son décès ?                            | [ ][ ] mois si < 2 ans<br>[ ][ ] ans | [ ][ ] mois si < 2 ans<br>[ ][ ] ans | [ ][ ] mois si < 2 ans<br>[ ][ ] ans | [ ][ ] mois si < 2 ans<br>[ ][ ] ans | [ ][ ] mois si < 2 ans<br>[ ][ ] ans | [ ][ ] mois si < 2 ans<br>[ ][ ] ans |
| <b>B525</b> À la naissance de cet enfant, lui avez-vous donné le premier lait ?    | OUI<br>NON                           | OUI 1<br>NON 0                       | OUI 1<br>NON 0                       | OUI 1<br>NON 0                       | OUI 1<br>NON 0                       | OUI 1<br>NON 0                       |





### **Annexe 3. Guides d'entretien semi-structurés**

#### **Enquête qualitative sur « les ruptures d'unions conjugales et leurs conséquences pour les femmes et leurs enfants au Burkina Faso » (2006)**

##### **I- Guide d'entretien individuel pour le divorce**

Bonjour madame, je vous remercie de m'accueillir et de me consacrer un peu de votre temps pour répondre à quelques questions concernant votre vie de famille. J'aimerais vous rassurer que cet entretien est strictement confidentiel.

##### **Description de la situation**

- Tout d'abord, pourriez-vous me parler de votre famille actuelle?
- Quelles est votre situation matrimoniale actuelle ?
- Lors de votre premier mariage, quel rôle la famille a joué dans le choix de votre conjoint ?
- Comment s'est déroulé votre premier mariage : processus, type de cérémonie ?
- Quel rôle la famille et les parents ont joué pendant votre vie de couple ?
- Selon-vous, quelles ont été les causes de la rupture de cette union ?
- Au moment de la rupture, viviez-vous ensemble avec votre conjoint ?
- Quel était votre situation d'emploi en ce moment ?
- Qui a pris l'initiative du divorce?
- Quel a été le rôle des parents dans cette décision?
- Pensez-vous que vous avez été confronté aux mêmes difficultés que votre mari après le divorce ? Expliquez.
- Quelle est, selon vous, la perception de la société d'un homme divorcé?
- Selon vous, quelle est la perception de la société d'une femme divorcée ?

##### **Appréciation des conséquences des ruptures d'union**

- Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées suite à la rupture de votre union ?
- Quelle est votre appréciation de votre situation socioéconomique après la rupture? Situation améliorée ou dégradée ? Comment ? Expliquez.
- Combien d'enfants avez-vous eu dans cette union ?
- Qui les prendre en charge ?
- Si les enfants sont à votre charge, qui vous aide dans leur prise en charge ?
- Qui prend les décisions importantes concernant vos enfants ?
- Pensez-vous que votre divorce a eu des répercussions sur la santé de vos enfants ?
- Quelles sont ces conséquences ?
- Pensez-vous que votre divorce a eu des répercussions sur la scolarisation de vos enfants ?
- Lesquelles ? Y a t-il des enfants qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont abandonné l'école à cause de la séparation ?

**Propositions d'action**

- Quelle est votre appréciation de la situation de stabilité des unions dans la société?
- Comment la situation a-t-elle évoluée avec le temps ?
- De nos jours, quel est le rôle des parents et de la famille dans la gestion du ménage ?
- Comment ce rôle à-t-il évolué selon les générations ?
- Quelles sont vos recommandations pour une meilleure stabilité des unions ?
- Selon vous quelles actions pourront réduire la séparation des couples ?
- Quel rôle peut jouer la société civile ?
- D'après vous, quel rôle devrait jouer l'État dans la promotion de la famille ?
- Y a-t-il d'autres acteurs (personnes ou institutions) qui peuvent aussi contribuer à la promotion de la famille ?
- Quelles sont vos recommandations pour une meilleure gestion des ruptures d'union ?

**A présent, je vais vous demander de répondre à quelques questions d'identification.**

Prénom (choisissez un autre que le vôtre si vous le voulez):

Date de naissance / Age :

Lieu de naissance :

Date de mariage :

Age au premier mariage :

Age du conjoint au premier mariage :

Niveau d'éducation :

Type de mariage au moment de l'entrée en union (monogame, polygame) :

Type de mariage au moment de la rupture de l'union (monogame, polygame) :

Nombre d'années de vie commune :

Date de rupture :

Activité actuelle :

Résidence de la femme avant le mariage :

Résidence du couple pendant le mariage :

**Nous arrivons à la fin de l'entretien. Pour terminer, je vous laisse la parole. Y'a-t-il des précisions, des aspects que vous voudriez ajouter ?**

**Merci pour votre collaboration.**

Heure de début :

Heure de fin :



## **II- Guide d'entretien individuel pour le veuvage**

Bonjour madame, je vous remercie de m'accueillir et de me consacrer un peu de votre temps pour répondre à quelques questions concernant votre vie de famille. J'aimerais vous rassurer que cet entretien est strictement confidentiel.

### **Description de la situation**

- Tout d'abord, pourriez-vous me parler de votre famille actuelle ?
- Quelles est votre situation matrimoniale actuelle ?
- Lors de votre premier mariage, quel rôle la famille a joué dans le choix de votre conjoint ?
- Comment s'est déroulé votre premier mariage : processus, type de cérémonie ?
- Depuis combien de temps êtes-vous veuve ?
- Pensez-vous que l'homme et la femme sont confrontés aux mêmes difficultés en cas de veuvage ?
- Quelle est, selon vous, la perception de la société d'un homme veuf ?
- Selon vous, quelle est la perception de la société d'une femme veuve ?

### **Appréciation des conséquences du veuvage**

- Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées suite au décès de votre conjoint ?
- Quelle est votre appréciation de votre situation socioéconomique après le décès de votre conjoint? Situation améliorée ou dégradée ? Comment ?
- Qui prend en charge vos enfants ?
- Si les enfants sont à votre charge, qui vous aide dans leur prise en charge ?
- Qui prend les décisions importantes concernant vos enfants ?
- Pensez-vous que le décès du père a eu des répercussions sur la santé des enfants ?
- Quelles sont ces conséquences ?
- Pensez-vous que le décès du père a eu des répercussions sur la scolarisation des enfants ?
- Lesquelles ? Y a t-ils des enfants qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont abandonné l'école pour cette raison ?

### **Propositions d'action**

- De nos jours, quel est le rôle des parents et de la famille dans la gestion du ménage ?
- Comment ce rôle à-t-il évolué selon les générations ?
- Selon vous quelles actions pourront favoriser un meilleur soutien des veuves et orphelins ?
- Quel rôle peut jouer la société civile ?
- D'après vous, quel rôle devrait jouer l'État dans ce sens ?
- Y a-t-il d'autres acteurs (personnes ou institutions) qui peuvent aussi contribuer ?
- Quelles sont vos recommandations pour une meilleure gestion des situations de veuvage ?

**A présent, je vais vous demander de répondre à quelques questions d'identification.**

Prénom (choisissez un autre que le vôtre si vous le voulez):

Date de naissance / Age :

Lieu de naissance :

Date de mariage :

Age au premier mariage :

Age du conjoint au premier mariage :

Niveau d'éducation :

Type de mariage au moment de l'entrée en union (monogame, polygame) :

Type de mariage au moment de la rupture de l'union (monogame, polygame) :

Nombre d'années de vie commune :

Date de veuvage :

Activité actuelle :

Résidence de la femme avant le mariage :

Résidence du couple pendant le mariage :

**Nous arrivons à la fin de l'entretien. Pour terminer, je vous laisse la parole. Y a-t-il des précisions, des aspects que vous voudriez ajouter ?**

**Merci pour votre collaboration.**

Heure de début :

Heure de fin :

### **III- Guide d'entretien individuel pour informateurs-clés**

Bonjour, je vous remercie de m'accueillir et de me consacrer un peu de votre temps pour répondre à quelques questions, concernant les ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso. J'aimerais vous rassurer que cet entretien est strictement confidentiel.

#### **Identification de l'institution**

- Localité
- Structure

#### **Présentation de l'institution**

- Quels sont les principaux objectifs de votre institution ?
- Quel rôle joue votre organisation pour le bien-être de la famille ?
- Quel rôle joue votre institution dans la gestion des ruptures d'unions conjugales ?
- Quels sont ceux qui ont recours à votre institution ?
- Quel rôle jouez-vous dans votre structure ?

#### **Perception du phénomène**

- Quelle est votre perception du statut de la femme dans le ménage ?

- Selon-vous, quelles sont les causes de la dissolution des unions au Burkina Faso en général? Et selon le milieu de résidence (milieu urbain / milieu rural) ?
- Qui prend souvent l'initiative du divorce (homme / femme) ?
- Pensez-vous que l'homme et la femme sont confrontés aux mêmes difficultés en cas de : (a) divorce, (b) veuvage ?
- Quelles sont les difficultés pour (a) l'homme, (b) la femme ?
- Quelle est la perception de la société d'un homme (a) divorcé, (b) veuf ?
- Quelle est la perception de la société d'une femme (a) divorcée, (b) veuve ?

#### **Appréciation des conséquences des ruptures d'union**

- Selon vous quelles sont les conséquences du divorce pour (a) l'homme, (b) la femme ?
- Quelles sont les conséquences du veuvage pour (a) l'homme, (b) la femme ?
- Quelle est votre perception de la situation socioéconomique de la femme après (a) le divorce, (b) le veuvage?
- Quelles sont les conséquences du divorce pour les enfants en bas âge (santé, scolarisation)?
- Quelles sont les conséquences du décès des parents pour les enfants en bas âge (santé, scolarisation)?
- En cas de divorce que se passe-t-il généralement quant à la prise en charge des enfants ?
- Ces enfants font-ils l'objet de stigma dans la société ?

#### **Propositions d'action**

- Quelle est votre appréciation de la situation de stabilité des unions dans la société?
- De nos jours, quel est le rôle des parents et de la famille dans la gestion du ménage ?
- Comment ce rôle à-t-il évolué selon les générations ?
- Quelles sont vos recommandations pour une meilleure stabilité des unions ?
- Selon vous quelles actions pourront réduire les séparations de couples ?
- Quel rôle peut jouer la société civile ?
- D'après vous, quel rôle devrait jouer l'État pour la promotion de la famille et limiter les séparations de couples ?
- Quelles sont vos recommandations pour une meilleure gestion des ruptures d'union ?

**Nous arrivons à la fin de l'entretien. Pour terminer, je vous laisse la parole. Y a-t-il des précisions, des situations que vous voudriez m'exposer ?**

**Merci de votre collaboration.**

Heure de début :

Heure de fin :

#### Annexe 4. Caractéristiques des femmes interviewées lors de l'enquête qualitative

| Caractéristiques            | Divorcées |          |          | Veuves    |          |          |
|-----------------------------|-----------|----------|----------|-----------|----------|----------|
|                             | Ensemble  | Urbain   | Rural    | Ensemble  | Urbain   | Rural    |
| <b>Ethnie</b>               |           |          |          |           |          |          |
| Mossi                       | 10        | 3        | 7        | 8         | 3        | 5        |
| Bissa                       | 2         | 2        | 0        | 1         | 1        | 0        |
| Dioula                      | 1         | 1        | 0        | 0         | 0        | 0        |
| Gourounsi                   | 1         | 1        | 0        | 0         | 0        | 0        |
| Bwa                         | 0         | 0        | 0        | 1         | 1        | 0        |
| <b>Niveau d'instruction</b> |           |          |          |           |          |          |
| Aucune                      | 10        | 3        | 7        | 6         | 1        | 5        |
| Secondaire et supérieur     | 4         | 4        | 0        | 4         | 4        | 0        |
| <b>Type d'union</b>         |           |          |          |           |          |          |
| Monogame                    | 6         | 4        | 2        | 6         | 4        | 2        |
| Polygamie                   | 8         | 3        | 5        | 4         | 1        | 3        |
| <b>Âge à l'enquête</b>      |           |          |          |           |          |          |
| < 30 ans                    | 1         | 1        | 0        | 0         | 0        | 0        |
| 30-39 ans                   | 6         | 2        | 4        | 3         | 3        | 0        |
| 40 ans +                    | 7         | 4        | 3        | 7         | 2        | 5        |
| <b>Durée de l'union</b>     |           |          |          |           |          |          |
| <10 ans                     | 7         | 5        | 2        | 2         | 2        | 0        |
| 10 ans +                    | 7         | 2        | 5        | 8         | 3        | 5        |
| <b>Durée de la rupture</b>  |           |          |          |           |          |          |
| < 5 ans                     | 7         | 4        | 5        | 6         | 3        | 3        |
| 5-10 ans                    | 2         | 1        | 1        | 2         | 2        | 0        |
| > 10 ans                    | 5         | 2        | 3        | 2         | 0        | 2        |
| <b>Total</b>                | <b>14</b> | <b>7</b> | <b>7</b> | <b>10</b> | <b>5</b> | <b>5</b> |

Urbain : Ouagadougou (capitale du pays); Rural : village situé à 120 km de Ouagadougou, au nord du pays.

### Annexe 5. Description des variables utilisées pour la construction de l'indicateur de niveau de vie

| Variable                       | Effectif pondéré | Pourcentage  |
|--------------------------------|------------------|--------------|
| <b>Matériaux du mur</b>        |                  |              |
| Ciment                         | 193,0            | 5,0          |
| Pierres                        | 14,5             | 0,4          |
| Banco                          | 3404,9           | 88,0         |
| Autres                         | 258,6            | 6,7          |
| <b>Matériaux du toit</b>       |                  |              |
| Béton-tuile                    | 2,1              | 0,1          |
| Tôle avec plafond              | 57,2             | 1,5          |
| Tôle sans plafond              | 823,2            | 21,3         |
| banco                          | 1415,3           | 36,6         |
| Autres                         | 1573,2           | 40,6         |
| <b>Matériaux du sol</b>        |                  |              |
| Marbre                         | 4,7              | 0,1          |
| Carreaux                       | 21,4             | 0,6          |
| Ciment                         | 718,3            | 18,6         |
| Terre                          | 3126,7           | 80,8         |
| <b>Mode d'éclairage</b>        |                  |              |
| Électricité-gaz                | 138,0            | 3,6          |
| Pétrole                        | 2770,8           | 71,6         |
| Autres                         | 962,2            | 24,8         |
| <b>Énergie pour la cuisson</b> |                  |              |
| Électricité-gaz                | 39,2             | 1,0          |
| Pétrole                        | 15,8             | 0,4          |
| Charbon                        | 25,5             | 0,7          |
| bois                           | 3759,3           | 97,1         |
| Autres                         | 31,3             | 0,8          |
| <b>Eau de boisson</b>          |                  |              |
| Eau courante                   | 91,2             | 2,4          |
| Fontaine                       | 979,6            | 25,3         |
| Puits                          | 2374,4           | 61,3         |
| Autres                         | 425,8            | 11,0         |
| <b>Type d'assainissement</b>   |                  |              |
| Toilette                       | 28,2             | 0,7          |
| Latrine                        | 706,1            | 18,2         |
| Autres                         | 3136,8           | 81,0         |
| <b>N</b>                       | <b>3871,0</b>    | <b>100,0</b> |

Le statut d'occupation du logement, habituellement inclus dans la construction d'indice de niveau de vie, n'a pas été pris en compte. Dans le contexte du Burkina Faso, il ne semble pas pertinent pour mesurer le niveau de vie des ménages parce que les ménages urbains vivant en zone non lotie (habitat précaire) et ceux des villages se déclarent habituellement propriétaires de leur habitation.

**Annexe 6. Valeurs propres et pourcentages de variance expliquée par les sept premières composantes dans l'analyse en composante principale**

| <b>Composantes</b>    | <b>Valeurs propres</b> | <b>Variance %</b> |
|-----------------------|------------------------|-------------------|
| 1                     | 3,46                   | 0,49              |
| 2                     | 0,92                   | 0,13              |
| 3                     | 0,76                   | 0,11              |
| 4                     | 0,67                   | 0,10              |
| 5                     | 0,55                   | 0,08              |
| 6                     | 0,34                   | 0,05              |
| 7                     | 0,31                   | 0,04              |
| <b>Total (N=9509)</b> |                        | <b>1,00</b>       |

N : nombre d'observations.

Les caractéristiques de l'habitat pour les résidences à l'étranger ont été estimées par imputation.